

Rapport de gestion

La Société Canadian Tire Limitée

Quatrième trimestre et exercice complet de 2020

Rapport de gestion

La Société Canadian Tire Limitée

Quatrième trimestre et exercice complet de 2020

Table des matières

| | | |
|-----|---|----|
| 1. | PRÉFACE | 1 |
| 2. | APERÇU DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'INDUSTRIE | 3 |
| 3. | FAITS SAILLANTS SUR LA PERFORMANCE ANTÉRIEURE | 4 |
| 4. | ÉVÉNEMENTS AYANT EU UNE INCIDENCE SUR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE | 6 |
| 5. | PERFORMANCE FINANCIÈRE | 8 |
| 5.1 | Performance financière consolidée | 8 |
| 5.2 | Performance du secteur Détail | 15 |
| 5.3 | Performance du secteur Services Financiers | 23 |
| 5.4 | Performance du secteur CT REIT | 27 |
| 6. | ANALYSE DU BILAN, LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT | 30 |
| 7. | CAPITAUX PROPRES | 39 |
| 8. | QUESTIONS FISCALES | 40 |
| 9. | MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES ET MESURES NON CONFORMES AUX PCGR | 41 |
| 10. | PRINCIPAUX RISQUES ET GESTION DES RISQUES | 51 |
| 11. | CONTRÔLES ET PROCÉDURES | 63 |
| 12. | RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE | 64 |
| 13. | DÉCLARATIONS PROSPECTIVES ET AUTRES COMMUNICATIONS AUX INVESTISSEURS | 65 |
| 14. | PARTIES LIÉES | 67 |

1. Préface

1.1 Définitions

Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos », « Société Canadian Tire » et « Société » désignent tous La Société Canadian Tire Limitée, sur une base consolidée. Le présent document mentionne également les trois secteurs opérationnels à présenter de la Société : le « secteur Détail », le « secteur Services Financiers » et le « secteur CT REIT ».

Les résultats financiers du secteur Détail proviennent des entreprises exploitées par la Société sous les enseignes de détail de la Société, soit Canadian Tire, PartSource, la Division pétrolière, Essence+, Party City, Mark's, Mark's Work Warehouse, L'Équipeur, Helly Hansen, SportChek, Sports Experts, Atmosphere, Pro Hockey Life (« PHL »), National Sports, Sports Rousseau et Hockey Experts.

Dans le présent document :

« Canadian Tire » désigne les activités de vente au détail d'articles d'usage courant et de services exercées sous les noms et les marques de commerce Canadian Tire, PartSource, PHL et Party City, ainsi que les activités de vente au détail d'essence de la Division pétrolière.

Les « magasins Canadian Tire » et les « postes d'essence Canadian Tire » désignent les magasins et les postes d'essence (qui peuvent comprendre des dépanneurs, des lave-autos et des postes de propane), exploités sous les noms et les marques de commerce Canadian Tire et Essence+.

Les « marques maison » désignent les marques détenues par la Société et elles sont gérées par la division des marques grand public du secteur Détail.

« CT REIT » désigne les activités exercées par CT Real Estate Investment Trust et ses filiales, y compris CT REIT Limited Partnership (la « société en commandite CT REIT »).

Les « Services Financiers » désignent les activités exercées par les Services Financiers de la Société et ses filiales, notamment la Banque Canadian Tire (la « BCT » ou la « Banque ») et CTFS Bermuda Ltd. (« CTFS Bermuda »), une société de réassurance des Bermudes.

« Helly Hansen » désigne les entreprises internationales de vente de gros et de détail qui exploitent les marques Helly Hansen et Musto.

« Bon départ » désigne la Fondation Bon départ de Canadian Tire.

« Mark's » désigne les activités de détail et de commerce de gros commercial exercées par Mark's Work Warehouse Ltd., et les « magasins Mark's » comprennent les magasins exploités sous les noms et les marques de commerce Mark's, Mark's Work Warehouse et L'Équipeur.

Les « magasins PartSource » désignent les magasins exploités sous le nom et les marques de commerce PartSource.

« Party City » désigne l'entreprise d'articles de fête qui exerce ses activités sous le nom et les marques de commerce Party City au Canada.

La « Division pétrolière » désigne les activités de vente au détail d'essence exercées sous les noms et les marques de commerce Canadian Tire et Essence+.

« SportChek » désigne les activités de détail exercées par FGL Sports Itée, y compris les magasins exploités sous les noms et les marques de commerce SportChek, Sports Experts, Atmosphere, National Sports, Sports Rousseau et Hockey Experts.

Certains autres termes employés dans le présent document sont définis la première fois qu'ils sont utilisés.

Le présent document contient des noms commerciaux, des marques de commerce et des marques de service de la Société et d'autres organisations, qui sont toutes la propriété de leur propriétaire respectif. À des fins pratiques, les noms commerciaux, les marques de commerce et les marques de service mentionnés dans ce document ne portent pas les symboles ^{MD} ou ^{MC}.

1.2 Déclarations prospectives

Le présent rapport de gestion contient des déclarations qui sont de nature prospective et qui peuvent constituer de l'« information prospective » aux termes des lois applicables sur les valeurs mobilières. Les résultats ou les événements réels peuvent diverger sensiblement des prévisions ainsi que des déclarations concernant les plans ou les aspirations de la Société qui sont présentés dans le présent rapport de gestion, en raison des incertitudes et des risques inhérents aux entreprises qu'exploite la Société et de la conjoncture économique générale. La Société ne peut garantir que les prévisions en matière de performance financière ou opérationnelle de l'exploitation ni que les plans et les aspirations se concrétiseront vraiment ni, si c'est le cas, qu'elles donneront lieu à une hausse du cours des actions de la Société. Se reporter à la section 13 du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements sur la mise en garde relative aux déclarations prospectives.

1.3 Examen et approbation par le conseil d'administration

Le conseil d'administration, faisant suite aux recommandations formulées par le comité d'audit, a approuvé le contenu du présent rapport de gestion le 17 février 2021.

1.4 Comparaisons relatives au trimestre et à l'exercice contenues dans ce rapport de gestion

À moins d'indication contraire, tous les résultats du quatrième trimestre de 2020 (période de 14 semaines close le 2 janvier 2021) sont comparés aux résultats du quatrième trimestre de 2019 (période de 13 semaines close le 28 décembre 2019) et tous les résultats de l'exercice complet de 2020 (période de 53 semaines close le 2 janvier 2021) sont comparés aux résultats de l'exercice complet de 2019 (période de 52 semaines close le 28 décembre 2019).

1.5 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), également désignées par l'appellation principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), au moyen des méthodes comptables décrites à la note 3 des états financiers consolidés.

1.6 Estimations et hypothèses comptables

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux normes IFRS exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. Se reporter à la section 9.1 du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements.

1.7 Mesures clés de performance opérationnelle et mesures financières additionnelles conformes aux PCGR et non conformes aux PCGR

La Société a cerné plusieurs mesures clés de performance opérationnelle et mesures financières non conformes aux PCGR que la direction estime utiles pour évaluer la performance de la Société. Cependant, les lecteurs sont prévenus que certaines de ces mesures n'ont pas de signification normalisée en vertu des normes IFRS et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables à d'autres termes similaires utilisés par d'autres sociétés. Se reporter aux sections 9.3.1 et 9.3.2 pour plus d'information sur ces mesures.

1.8 Arrondissement et pourcentages

Des chiffres arrondis sont utilisés tout au long du rapport de gestion. Toutes les variations en pourcentage d'un exercice à l'autre sont calculées au dollar près, sauf pour ce qui est de la présentation du bénéfice par action (le « BPA ») de base et du BPA dilué, pour lesquels les variations d'un exercice à l'autre en pourcentage sont basées sur des montants fractionnés.

2. Aperçu de la Société et de l'industrie

La Société Canadian Tire Limitée (TSX : CTC.A) (TSX : CTC) est une famille d'entreprises qui comprend un secteur Détail, une division des Services Financiers et la fiducie de placement immobilier CT REIT. À la tête de nos activités de détail se trouve Canadian Tire, fondée en 1922, qui offre aux Canadiens des articles pour la vie au Canada grâce à ses divisions Au foyer, Au jeu, À l'atelier, Au volant et Articles saisonniers et de jardinage. PartSource, Essence+, Party City et Pro Hockey Life sont des entreprises clés du réseau Canadian Tire. Le secteur Détail comprend également Mark's/L'Équipeur, détaillant de premier plan de vêtements de travail et tout-aller; ainsi que SportChek, Hockey Experts, Sports Experts, National Sports, Intersport et Atmosphere, qui offrent les meilleures marques de vêtements pour la vie active. Les quelque 1 741 magasins de détail et postes d'essence sont soutenus par la division des Services Financiers et par des dizaines de milliers d'employés de la Société dans l'ensemble du Canada et ailleurs dans le monde, ainsi que par les marchands associés Canadian Tire (les « marchands »), les franchisés et les détaillants de la Division pétrolière à l'échelle locale. Par ailleurs, la Société Canadian Tire détient et exploite la marque Helly Hansen, chef de file mondial dans le domaine du vêtement de sport et de travail dont le siège social est situé à Oslo, en Norvège. Une description des activités de la Société et de certaines de ses capacités fondamentales se trouve dans la notice annuelle de 2020 de la Société (la « notice annuelle de 2020 »), notamment à la section 2, Description des activités, ainsi que sur le site Web de profil d'entreprise de la Société (<https://corp.canadiantire.ca/French/home/default.aspx>) et celui des relations avec les investisseurs (<https://investors.canadiantire.ca/French/investisseurs/default.aspx>).

3. Faits saillants sur la performance antérieure

3.1 Principales tendances financières annuelles consolidées

Le tableau suivant présente les principales données financières et non financières annuelles consolidées des trois derniers exercices. L'information financière a été préparée conformément aux normes IFRS. En raison de la COVID-19, le bénéfice consolidé et le BPA ont subi l'incidence d'un certain nombre d'éléments en 2020; se reporter à la section 4 du présent rapport de gestion pour plus d'information sur les événements ayant eu une incidence sur la Société en 2020. Les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice complet de 2020 comprennent une semaine d'activités de détail de plus que les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice complet de 2019.

| (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action et le nombre d'établissements de détail) | 2020 ¹ | 2019 | 2018 |
|--|-------------------|-------------|-------------|
| Croissance des ventes comparables consolidées ² | n.s. | 3,6 % | 2,2 % |
| Ventes au détail, excluant la Division pétrolière | 15 172,7 \$ | 13 669,0 \$ | 13 151,1 \$ |
| Produits | 14 871,0 \$ | 14 534,4 \$ | 14 058,7 \$ |
| Bénéfice net | 862,6 | 894,8 | 783,0 |
| Bénéfice net normalisé ⁴ | 904,9 | 923,3 | 870,4 |
| BPA de base | 12,35 | 12,60 | 10,67 |
| BPA dilué | 12,31 | 12,58 | 10,64 |
| BPA dilué normalisé ³ | 13,00 | 13,04 | 11,95 |
| Total de l'actif | 20 377,1 | 19 518,3 | 17 286,8 |
| Total des passifs financiers non courants ⁴ | 8 353,3 | 7 535,3 | 7 597,1 |
| Créances moyennes brutes des Services Financiers (total du portefeuille) | 6 008,6 | 6 253,5 | 5 825,3 |
| Nombre d'établissements de détail | 1 741 | 1 746 | 1 700 |
| Dividendes en trésorerie par action déclarés | 4,5875 \$ | 4,2500 \$ | 3,7375 \$ |
| Cours de l'action (CTC.A) ⁵ | 167,33 | 140,63 | 142,08 |

1. Les résultats de l'exercice complet de 2020 comprennent une semaine d'activités de détail de plus que les résultats de l'exercice complet de 2019.

2. Ne comprend pas Helly Hansen. Étant donné l'ampleur des fermetures temporaires de magasins au sein de toutes les enseignes pendant le premier semestre de 2020, la direction estime que la mesure de la croissance des ventes comparables consolidées pour l'exercice complet de 2020 n'est pas significative.

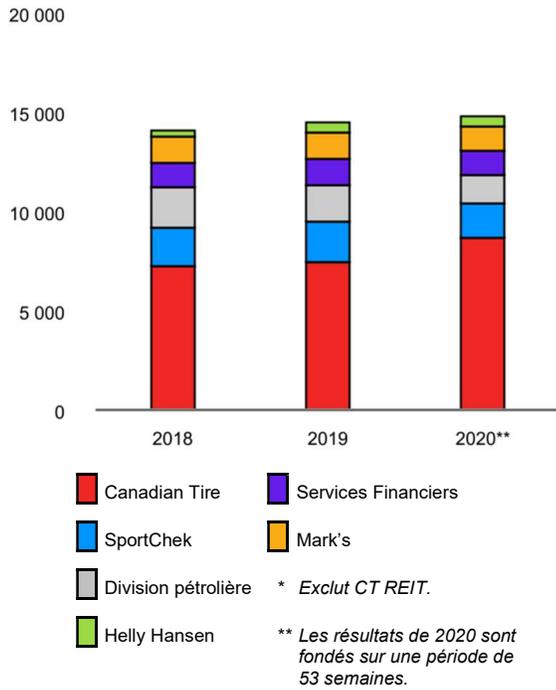
3. Se reporter à la section 5.1.1 pour le détail des éléments normalisés.

4. Comprend les dépôts à court et à long terme, la dette à long terme, incluant la tranche à court terme, les passifs dérivés à long terme inscrits dans les autres passifs à long terme et l'instrument financier rachetable.

5. Cours de clôture à la date la plus rapprochée de la fin d'exercice de la Société.

PRODUITS PAR ENSEIGNE/UNITÉ*

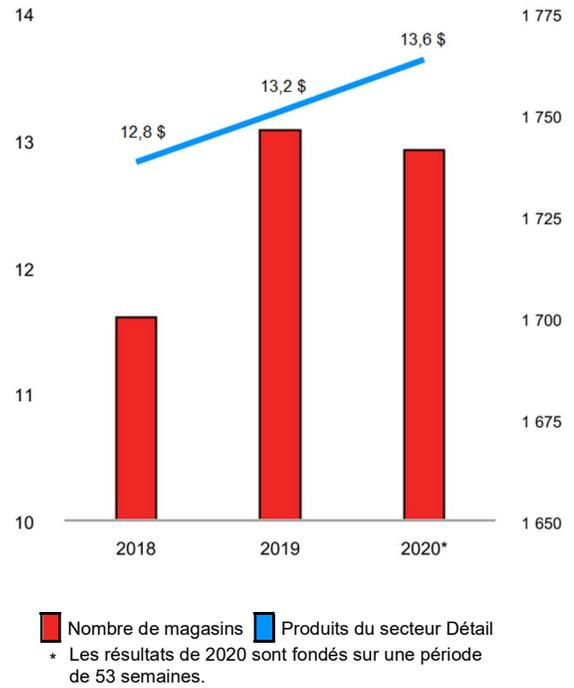
(en millions de dollars)



MAGASINS ET PRODUITS DU SECTEUR DÉTAIL

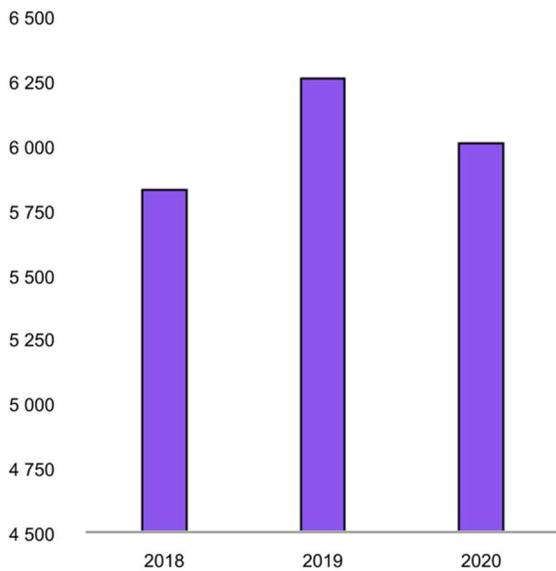
Produits du secteur Détail
(en milliards de dollars)

Nombre de magasins



CRÉANCES MOYENNES BRUTES DES SERVICES FINANCIERS

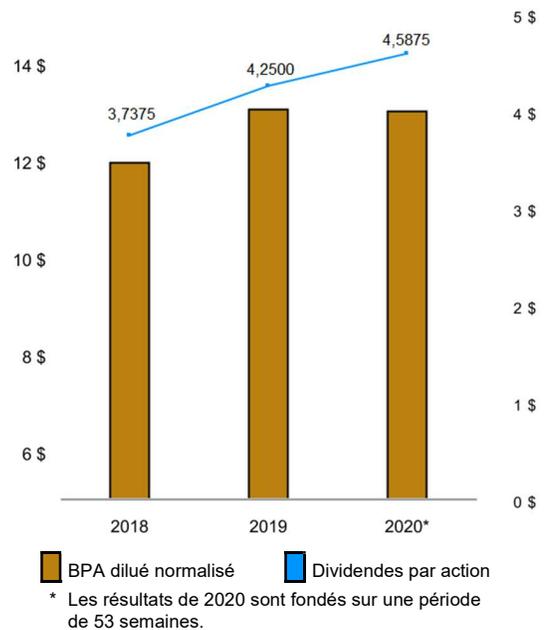
(en millions de dollars)



BPA DILUÉ NORMALISÉ ET DIVIDENDES PAR ACTION

(en \$ par action)

(Dividendes en \$ par action)



4. ÉVÉNEMENTS AYANT EU UNE INCIDENCE SUR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

En 2020, la pandémie de coronavirus (« COVID-19 ») a eu des répercussions sur les économies canadienne et mondiale et sur les comportements d'achat des clients. Ces facteurs, conjugués à la fermeture temporaire de certains magasins et à la mise en place de nouveaux protocoles de sécurité, ont eu une incidence considérable sur les activités et la performance financière de la Société au cours de l'exercice.

En réaction à la pandémie de COVID-19, la Société a mis en œuvre un certain nombre de stratégies exhaustives de gestion des activités et des risques afin de soutenir ses entreprises et de protéger la santé et le bien-être de ses employés, de ses clients, de ses marchands et de ses franchisés pendant la pandémie. Ces stratégies ont également permis à la Société de continuer à fournir aux Canadiens et à leurs collectivités les articles et les services essentiels dont ils ont besoin, et ont démontré la résilience du modèle d'affaires de la Société.

La mise en place de directives et de restrictions gouvernementales relatives à la COVID-19 ainsi que l'importance accordée par la Société à la santé et au bien-être de ses employés, de ses clients, de ses marchands et de ses franchisés ont eu une incidence sur les activités de la Société dans plusieurs domaines.

- Au deuxième trimestre, 203 magasins Canadian Tire en Ontario ont été fermés temporairement pendant cinq semaines, et tous les magasins SportChek et Mark's ont également été temporairement fermés pour la majeure partie du trimestre. En raison de la résurgence de la COVID-19 pendant la seconde moitié du quatrième trimestre, les magasins des enseignes du secteur Détail au Manitoba, en Ontario, et au Québec ont fait l'objet de restrictions additionnelles et de fermetures. Ces restrictions et fermetures au quatrième trimestre n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats financiers de la Société. Pendant cette période, la Société a continué à servir les clients en ligne, en offrant le ramassage en bordure de magasin et la livraison à domicile pour toutes les enseignes du secteur Détail.
- Les activités d'Helly Hansen ont également subi l'incidence de la fermeture de magasins et de restrictions tout au long de 2020 qui ont touché ses magasins, ainsi que les magasins et les activités de ses clients de gros.
- Toutes les enseignes ont été touchées par des réductions des heures d'ouverture des magasins et par la limitation du nombre de clients permis en magasin.
- La Société a mis en place des protocoles de nettoyage plus rigoureux et des mesures favorisant la distanciation physique, notamment l'installation de panneaux en plexiglas et d'autocollants sur les planchers.
- La capacité du secteur Services Financiers d'acquérir de nouveaux clients titulaires de cartes de crédit a été touchée par la fermeture temporaire de magasins et par la réduction des heures d'ouverture de magasins tout au long de l'exercice.
- Du 22 mars 2020 à la mi-août 2020, la Société et ses marchands ont instauré un paiement de soutien spécial pour les employés de première ligne actifs afin de reconnaître leur engagement à servir leurs communautés pendant la pandémie.

Le 9 avril 2020, la Société a mis sur pied le Fonds de réponse à la COVID-19 de Canadian Tire de cinq millions de dollars pour aider les Canadiens et leurs communautés à faire face à la pandémie. La pandémie de COVID-19 a également eu une incidence importante sur les sports et les loisirs communautaires. Au cours de l'exercice, avec le soutien de la Société, la Fondation Bon départ a lancé le Fonds d'aide au sport de Bon départ d'un montant de huit millions de dollars, un fonds mis en place afin d'aider les organismes de sport et de loisirs à offrir des programmes. En décembre 2020, la Société a donné un montant de 12 millions de dollars pour financer le Fonds d'aide au sport de Bon départ afin de continuer à soutenir cette initiative en 2021.

Incidence sur les clients

L'assortiment multicatégorique de la Société continue de fournir aux Canadiens tout ce dont ils ont besoin dans les travaux et les loisirs de la vie ici. Tout au long de l'exercice, la Société a constaté un changement important dans les habitudes de magasinage des clients, qui font de plus en plus leurs achats en ligne. Pour l'exercice complet, les ventes de commerce électronique ont atteint environ 1,6 milliard de dollars et les taux de pénétration ont plus que doublé pour toutes les enseignes par rapport à 2019.

La capacité continue de la Société à répondre aux préférences de magasinage de ses clients et à atteindre ses objectifs d'exploitation dépend de sa capacité à maintenir les principales activités de la chaîne d'approvisionnement, y compris les ententes de distribution, de logistique et de transport. La pandémie de COVID-19 a considérablement nui à ces ententes en 2020 en raison de la demande sans précédent des clients pour certains articles. Les processus et les technologies d'approvisionnement de la Société offrent une vue du réseau de chaîne d'approvisionnement de bout en bout et soutiennent la capacité de la Société à réagir de façon proactive aux perturbations potentielles découlant de la demande des consommateurs en raison de la pandémie de COVID-19. Les relations stratégiques clés avec les fournisseurs et la capacité d'utiliser les stocks d'autres enseignes ont contribué à la capacité de la Société à répondre à la demande des clients au cours de l'exercice.

Le secteur Services Financiers a continué de soutenir ses titulaires de cartes pendant la pandémie de COVID-19 en mettant en œuvre divers programmes de soutien afin de répondre à leurs besoins.

Incidence sur la performance financière

Au cours des trois premiers trimestres de l'exercice, le bénéfice avant impôt du secteur Détail a subi une incidence négative représentant 92,7 millions de dollars, principalement attribuable aux éléments suivants : 1) des frais de vente, généraux et administratifs additionnels de 59,5 millions attribuables aux efforts de la Société relatifs à la COVID-19 aux deuxième et troisième trimestres de 2020, y compris les paiements de soutien spéciaux pour les employés de première ligne actifs, qui se sont terminés en août, et les protocoles de sécurité plus rigoureux pour les employés et les clients; et 2) des charges pour perte de valeur de 27,9 millions comptabilisées dans les autres charges (produits) au deuxième trimestre de 2020 relativement à l'incidence que devrait avoir le contexte macroéconomique sur le calendrier de certaines stratégies de croissance liées à Musto, la marque d'articles pour la voile de la Société, et sur les flux de trésorerie futurs de certains magasins SportChek. Bien que la Société continue d'engager des coûts relativement aux protocoles de sécurité plus rigoureux, aucun coût non récurrent significatif n'a été engagé au quatrième trimestre.

La Société a également constaté une réduction des dépenses des clients du secteur Services Financiers au cours de l'exercice attribuable à la pandémie de COVID-19 ainsi qu'une diminution de l'acquisition de comptes en raison des restrictions imposées au réseau de magasins de la Société. Au premier trimestre, au début de la pandémie, la Société a comptabilisé une charge de 44,9 millions de dollars au titre de l'augmentation de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues découlant des modifications des hypothèses relativement à la pandémie de COVID-19. Pendant le reste de l'exercice, la Société a continué d'évaluer et de mettre à jour les hypothèses sous-jacentes de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues dans le cours normal des activités, y compris relativement à la pandémie de COVID-19.

Pour l'exercice complet, la Société estime que les charges nettes liées à la COVID-19 ont eu une incidence négative sur les résultats consolidés représentant 137,6 millions de dollars, ou un bénéfice par action de 1,60 \$.

Compte tenu de la grande incertitude quant à la durée et à la gravité de la COVID-19 et de son incidence sur l'économie, sur la demande des consommateurs et sur les activités, la Société a retiré ses aspirations financières auparavant présentées dans le Rapport aux actionnaires de la Société de 2019, et elle estime qu'il n'est pas approprié de présenter de l'information prospective à l'heure actuelle.

Incidence sur les liquidités

L'incertitude accrue découlant de la COVID-19 ainsi que son incidence sur la conjoncture économique et sur les marchés financiers en 2020 ont fait en sorte que la Société a mis davantage l'accent sur la gestion des liquidités et du capital. La direction est d'avis que l'assortiment multicatégories de la Société, son bilan sain, son programme Récompenses Triangle, sa proposition de valeur de ses cartes de crédit, son accès à de multiples sources de liquidités pour toutes ses entreprises et le rôle essentiel qu'elle joue au sein des communautés dans l'ensemble du Canada ont placé la Société en position favorable pour traverser cette période sans précédent.

Au cours de l'exercice, la Société a pris des mesures appropriées afin de s'assurer une situation de trésorerie solide et une souplesse financière continues, notamment par la réduction des coûts d'exploitation au siège social et dans les succursales, par la réduction des dépenses d'investissement discrétionnaires et des exigences du fonds de roulement dans l'ensemble de la Société, ainsi que par la suspension des rachats d'actions, mis à part ceux requis à des fins d'antidilution.

Grâce à sa capacité d'avoir accès à du capital de multiples sources, la Société maintient une solide position de liquidités, comme il est expliqué à la section 6.5 du présent rapport de gestion. Afin de renforcer cette position, en 2020, la Société a obtenu du crédit additionnel par l'entremise d'une facilité de crédit bancaire engagée de 710 millions de dollars auprès de cinq institutions financières canadiennes. Cette facilité est disponible jusqu'au 30 juin 2022. La Société a clôturé l'exercice avec un bilan solide et aucun emprunt en cours sur ses facilités de crédit canadiennes, et elle respectait toutes ses clauses restrictives financières.

Le 31 mars 2020, compte tenu de la pandémie de COVID-19, S&P a révisé à la baisse la notation d'émetteur à long terme et des billets à moyen terme de la Société, la faisant passer de « BBB+ » à « BBB », avec perspective négative pour la notation d'émetteur à long terme de la Société. Le 7 avril 2020, compte tenu de la pandémie de COVID-19, DBRS Morningstar a placé la notation d'émetteur à long terme et des billets à moyen terme de la Société « sous surveillance avec implications négatives » et, le 5 juin 2020, a révisé à la baisse la notation d'émetteur à long terme et des billets à moyen terme de « BBB (élevée) » à « BBB », avec tendance stable.

5. Performance financière

5.1 Performance financière consolidée

Les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice complet de 2020 comprennent une semaine d'activités de détail de plus que les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice complet de 2019.

5.1.1 Résultats financiers consolidés

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | T4 2020 | T4 2019 | Variation | 2020 | 2019 | Variation |
|---|------------|------------|-------------------|-------------|-------------|-------------------|
| Ventes au détail ¹ | 5 317,2 \$ | 4 838,2 \$ | 9,9 % | 16 864,4 \$ | 15 879,0 \$ | 6,2 % |
| Produits | 4 874,5 \$ | 4 316,7 \$ | 12,9 % | 14 871,0 \$ | 14 534,4 \$ | 2,3 % |
| Marge brute en dollars | 1 849,9 \$ | 1 503,0 \$ | 23,1 % | 5 076,6 \$ | 4 873,8 \$ | 4,2 % |
| Marge brute en pourcentage des produits | 37,9 % | 34,8 % | 313 pb | 34,1 % | 33,5 % | 60 pb |
| Autres charges (produits) | 18,9 \$ | 2,0 \$ | n.s. ² | 48,7 \$ | (13,4) \$ | n.s. ² |
| Frais de vente, généraux et administratifs | 1 053,6 | 943,7 | 11,6 % | 3 599,3 | 3 437,5 | 4,7 % |
| Charges financières nettes | 58,8 | 66,0 | (11,0) % | 256,5 | 266,8 | (3,9) % |
| Bénéfice avant impôt | 718,6 \$ | 491,3 \$ | 46,3 % | 1 172,1 \$ | 1 182,9 \$ | (0,9) % |
| Charge d'impôt | 196,8 | 125,4 | 57,0 % | 309,5 | 288,1 | 7,4 % |
| Taux d'imposition effectif | 27,4 % | 25,5 % | | 26,4 % | 24,4 % | |
| Bénéfice net | 521,8 \$ | 365,9 \$ | 42,6 % | 862,6 \$ | 894,8 \$ | (3,6) % |
| Bénéfice net attribuable aux : | | | | | | |
| Actionnaires de la Société Canadian Tire | 488,8 \$ | 334,1 \$ | 46,3 % | 751,8 \$ | 778,4 \$ | (3,4) % |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 33,0 | 31,8 | 3,6 % | 110,8 | 116,4 | (4,8) % |
| | 521,8 \$ | 365,9 \$ | 42,6 % | 862,6 \$ | 894,8 \$ | (3,6) % |
| BPA de base | 8,04 \$ | 5,42 \$ | 48,2 % | 12,35 \$ | 12,60 \$ | (2,0) % |
| BPA dilué | 7,97 \$ | 5,42 \$ | 47,0 % | 12,31 \$ | 12,58 \$ | (2,2) % |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote en circulation : | | | | | | |
| De base | 60 807 577 | 61 592 583 | n.s. ² | 60 896 809 | 61 794 565 | n.s. ² |
| Dilué | 61 358 623 | 61 669 335 | n.s. ² | 61 090 111 | 61 861 486 | n.s. ² |

1. Les ventes au détail constituent une mesure clé de performance opérationnelle. Se reporter à la section 9.3.1 du présent rapport de gestion pour plus d'information.
2. Non significatif.

Participations ne donnant pas le contrôle

Le tableau suivant présente le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de la Société. Pour plus d'information, se reporter à la note 15 des états financiers consolidés de 2019 de la Société.

| (en millions de dollars canadiens) | T4 2020 | T4 2019 | 2020 | 2019 |
|--|---------|---------|----------|----------|
| Services Financiers | | | | |
| Pourcentage de participations ne donnant pas le contrôle – 20,0 % (2019 – 20,0 %) | 16,7 \$ | 15,9 \$ | 47,2 \$ | 61,7 \$ |
| CT REIT | | | | |
| Pourcentage de participations ne donnant pas le contrôle – 30,8 % (2019 – 30,6 %) | 15,7 | 15,2 | 62,4 | 51,3 |
| Filiale du secteur Détail | | | | |
| Pourcentage de participations ne donnant pas le contrôle – 50,0 % (2019 – 50,0 %) | 0,6 | 0,7 | 1,2 | 3,4 |
| Bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 33,0 \$ | 31,8 \$ | 110,8 \$ | 116,4 \$ |

Programme d'efficacité opérationnelle

En 2020, la Société a poursuivi l'exécution de son programme d'efficacité opérationnelle et des initiatives connexes et demeure en bonne voie d'atteindre sa cible d'économies annualisées de 200 millions de dollars et plus d'ici 2022.

Dans le cadre de ce programme, et à mesure que la Société continue d'évoluer et de développer sa marque, il a été décidé de fermer les 18 magasins de détail et canaux de commerce électronique de National Sports afin d'éliminer les doublons au sein des enseignes. Les coûts liés à ces fermetures comprennent des radiations de stocks de 9,5 millions de dollars comptabilisées dans les coûts des activités génératrices de produits et des radiations d'actifs de 17,2 millions comptabilisées dans les autres charges (produits). Ces éléments sont considérés comme des éléments de normalisation, comme il est décrit dans la section suivante.

Éléments de normalisation

Pour 2020 et 2019, les résultats d'exploitation comprennent des coûts liés au programme d'efficacité opérationnelle de la Société et des frais connexes à l'acquisition de Party City, qui sont considérés comme des éléments de normalisation. Le programme d'efficacité opérationnelle de la Société comprend les coûts liés aux indemnités de départ, aux services-conseils et aux projets de TI, ainsi que les coûts liés à la fermeture de l'enseigne National Sports, comme il est expliqué précédemment.

| (en millions de dollars canadiens) | T4 2020 | T4 2019 | 2020 | 2019 |
|--|---------|---------|---------|---------|
| Programme d'efficacité opérationnelle | 35,3 \$ | 6,5 \$ | 56,7 \$ | 34,4 \$ |
| Party City : | | | | |
| Frais connexes à l'acquisition | — | — | — | 2,3 |
| Ajustement de la juste valeur des stocks acquis ¹ | — | 2,4 | — | 2,4 |
| Total | 35,3 \$ | 8,9 \$ | 56,7 \$ | 39,1 \$ |

1. Lié à l'ajustement de la juste valeur des stocks de Party City comptabilisé dans le cadre de l'acquisition le 1^{er} octobre 2019.

Les résultats normalisés sont des mesures non conformes aux PCGR qui n'ont pas de signification normalisée en vertu des normes IFRS et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables à d'autres termes similaires utilisés par d'autres sociétés. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR, se reporter à la section 9.3.2 du présent rapport de gestion.

Principales mesures normalisées – consolidées

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | T4 2020 | Éléments de normalisation ¹ | Résultat normalisé du T4 2020 | T4 2019 | Éléments de normalisation ¹ | Résultat normalisé du T4 2019 | Variation ² |
|---|------------|--|-------------------------------|------------|--|-------------------------------|------------------------|
| Produits | 4 874,5 \$ | — \$ | 4 874,5 \$ | 4 316,7 \$ | — \$ | 4 316,7 \$ | 12,9 % |
| Coût des activités génératrices de produits | 3 024,6 | (9,5) | 3 015,1 | 2 813,7 | (2,4) | 2 811,3 | 7,2 % |
| Marge brute | 1 849,9 \$ | 9,5 \$ | 1 859,4 \$ | 1 503,0 \$ | 2,4 \$ | 1 505,4 \$ | 23,5 % |
| Taux de la marge brute | 37,9 % | 20 pb | 38,1 % | 34,8 % | 6 pb | 34,9 % | 327 pb |
| Autres charges | 18,9 \$ | (17,2) \$ | 1,7 \$ | 2,0 \$ | (1,3) \$ | 0,7 \$ | 142,9 % |
| Frais de vente, généraux et administratifs | 1 053,6 | (8,6) | 1 045,0 | 943,7 | (5,2) | 938,5 | 11,3 % |
| Charges financières nettes | 58,8 | — | 58,8 | 66,0 | — | 66,0 | (11,0) % |
| Bénéfice avant impôt | 718,6 \$ | 35,3 \$ | 753,9 \$ | 491,3 \$ | 8,9 \$ | 500,2 \$ | 50,7 % |
| Charge d'impôt | 196,8 | 8,7 | 205,5 | 125,4 | 2,4 | 127,8 | 60,8 % |
| Bénéfice net | 521,8 \$ | 26,6 \$ | 548,4 \$ | 365,9 \$ | 6,5 \$ | 372,4 \$ | 47,3 % |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société | 488,8 | 26,6 | 515,4 | 334,1 | 6,5 | 340,6 | 51,3 % |
| BPA dilué | 7,97 \$ | 0,43 \$ | 8,40 \$ | 5,42 \$ | 0,11 \$ | 5,53 \$ | 51,9 % |

1. Se reporter au tableau sur les éléments de normalisation de la présente section pour plus d'information.

2. Variation entre les résultats normalisés.

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2020 | Éléments de normalisation ¹ | Résultat normalisé de 2020 | 2019 | Éléments de normalisation ¹ | Résultat normalisé de 2019 | Variation ² |
|---|-------------|--|----------------------------|-------------|--|----------------------------|------------------------|
| Produits | 14 871,0 \$ | — \$ | 14 871,0 \$ | 14 534,4 \$ | — \$ | 14 534,4 \$ | 2,3 % |
| Coût des activités génératrices de produits | 9 794,4 | (9,5) | 9 784,9 | 9 660,6 | (2,4) | 9 658,2 | 1,3 % |
| Marge brute | 5 076,6 \$ | 9,5 \$ | 5 086,1 \$ | 4 873,8 \$ | 2,4 \$ | 4 876,2 \$ | 4,3 % |
| Taux de la marge brute | 34,1 % | 6 pb | 34,2 % | 33,5 % | 2 pb | 33,5 % | 64 pb |
| Autres charges (produits) | 48,7 \$ | (17,2) \$ | 31,5 \$ | (13,4) \$ | (1,3) \$ | (14,7) \$ | n.s. ³ |
| Frais de vente, généraux et administratifs | 3 599,3 | (30,0) | 3 569,3 | 3 437,5 | (35,4) | 3 402,1 | 4,9 % |
| Charges financières nettes | 256,5 | — | 256,5 | 266,8 | — | 266,8 | (3,9) % |
| Bénéfice avant impôt | 1 172,1 \$ | 56,7 \$ | 1 228,8 \$ | 1 182,9 \$ | 39,1 \$ | 1 222,0 \$ | 0,6 % |
| Charge d'impôt | 309,5 | 14,4 | 323,9 | 288,1 | 10,6 | 298,7 | 8,4 % |
| Bénéfice net | 862,6 \$ | 42,3 \$ | 904,9 \$ | 894,8 \$ | 28,5 \$ | 923,3 \$ | (2,0) % |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société | 751,8 | 42,3 | 794,1 | 778,4 | 28,5 | 806,9 | (1,6) % |
| BPA dilué | 12,31 \$ | 0,69 \$ | 13,00 \$ | 12,58 \$ | 0,46 \$ | 13,04 \$ | (0,3) % |

1. Se reporter au tableau sur les éléments de normalisation de la présente section pour plus d'information.

2. Variation entre les résultats normalisés.

3. Non significatif.

Analyse des résultats consolidés

Le BPA dilué pour le quatrième trimestre de 2020 a augmenté considérablement, favorisé par les livraisons aux marchands chez Canadian Tire et par les ventes vigoureuses chez Mark's. Le bénéfice avant impôt normalisé du secteur Détail a augmenté de 70,1 pour cent, avec une croissance des produits du secteur Détail de 20,1 pour cent et une hausse du taux de la marge brute normalisée (en excluant la Division pétrolière) de 168 points de base, stimulés par la performance solide de Canadian Tire. Le bénéfice avant impôt du secteur Services Financiers a augmenté de 5,6 pour cent, ce qui est principalement attribuable à une réduction de 27,3 millions de dollars de la correction de valeur des créances sur prêts, principalement en raison de la diminution des créances d'un exercice à l'autre. Malgré la croissance moindre des ventes liées aux détenteurs de cartes de crédit et du volume des créances, les mesures liées au classement chronologique des créances des Services Financiers continuent d'être favorables.

La performance solide du secteur Détail au second semestre de 2020 a donné lieu à un BPA dilué normalisé de 13,00 \$ pour l'exercice complet de 2020, en légère baisse seulement par rapport à 2019, en dépit de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les activités et sur les résultats financiers de la Société au premier semestre de l'exercice.

En raison de la COVID-19, le bénéfice consolidé et le BPA ont subi l'incidence de plusieurs éléments en 2020. Se reporter à la section 4 du présent rapport de gestion pour plus d'information sur les événements ayant eu une incidence sur la Société au cours de l'exercice. Les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice complet de 2020 comprennent une semaine d'activités de détail de plus que les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice complet de 2019.

| | T4 2020 | Exercice complet |
|--|--|--|
| Sommaire des résultats consolidés | <p>▲ BPA dilué : 2,55 \$ par action, ou 47,0 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Les produits consolidés ont augmenté de 557,8 millions de dollars, ou 12,9 pour cent. En excluant la Division pétrolière, les produits consolidés ont augmenté de 17,4 pour cent, principalement en raison de la croissance exceptionnelle des produits du secteur Détail, partiellement contrebalancée par la baisse des produits du secteur Services Financiers. Les produits du secteur Détail ont augmenté, principalement en raison de la croissance solide de Canadian Tire qui découle essentiellement des livraisons accrues et de l'entente de partage des coûts et de la marge de la Société avec ses marchands, de la hausse des produits chez Mark's et chez Helly Hansen, ainsi que de la semaine d'activités de détail additionnelle, facteurs partiellement contrebalancés par la baisse des produits chez SportChek. La baisse des produits du secteur Services Financiers est principalement attribuable à la diminution des frais de carte de crédit et des produits tirés des ventes liées aux cartes de crédit. La marge brute consolidée en dollars a augmenté de 346,9 millions, ou 23,1 pour cent. La marge brute normalisée a augmenté de 354,0 millions de dollars, ou 23,5 pour cent, ce qui est principalement attribuable au secteur Détail, stimulé surtout par la croissance de Canadian Tire, de Mark's et d'Helly Hansen ainsi que par la semaine d'activités de détail additionnelle. La marge brute du secteur Services Financiers a augmenté, principalement en raison d'une diminution de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues par rapport à l'exercice précédent. | <p>▼ BPA dilué : 0,27 \$ par action, ou 2,2 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Les produits consolidés ont augmenté de 336,6 millions de dollars, ou 2,3 pour cent. En excluant la Division pétrolière, les produits consolidés ont augmenté de 6,9 pour cent, principalement en raison de la croissance exceptionnelle des produits du secteur Détail au second semestre de l'exercice, partiellement contrebalancée par la baisse des produits du secteur Services Financiers. La hausse des produits du secteur Détail a été favorisée par la croissance solide de Canadian Tire, par l'inclusion de Party City et par la semaine d'activités de détail additionnelle, partiellement contrebalancées par la fermeture temporaire de magasins pendant le deuxième trimestre. La baisse des produits du secteur Services Financiers est principalement attribuable à la diminution des produits tirés des ventes liées aux cartes de crédit et des frais de carte de crédit. La marge brute consolidée en dollars a augmenté de 202,8 millions, ou 4,2 pour cent. La marge brute normalisée a augmenté de 209,9 millions de dollars, ou 4,3 pour cent, ce qui est principalement attribuable au secteur Détail, stimulé par la forte croissance de Canadian Tire, par l'inclusion de Party City et par la semaine d'activités de détail additionnelle pour l'exercice, partiellement contrebalancées par la fermeture temporaire de magasins au cours du deuxième trimestre. La marge brute du secteur Services Financiers a diminué en raison de la baisse des produits et de l'augmentation de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues par rapport à l'exercice précédent. |

Analyse des résultats consolidés (suite)

| T4 2020 | Exercice complet |
|---------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="313 226 881 443">• Les autres charges ont augmenté de 16,9 millions de dollars, principalement en raison des radiations d'actifs liées aux initiatives du programme d'efficacité opérationnelle au cours du trimestre. Les autres charges normalisées sont demeurées relativement stables par rapport à l'exercice précédent, avec une augmentation de 1,0 million de dollars. <li data-bbox="337 583 881 1104">Les frais de vente, généraux et administratifs consolidés ont augmenté de 109,9 millions de dollars, ou de 11,6 pour cent. Les frais de vente, généraux et administratifs consolidés normalisés ont augmenté de 106,5 millions de dollars, ou 11,3 pour cent. L'augmentation est principalement attribuable à une hausse des coûts liés au personnel découlant de la semaine d'activités de détail additionnelle au cours du trimestre et à l'incidence de la hausse des volumes de livraison sur les coûts de la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'à une hausse des coûts liés aux TI, des frais de marketing et d'autres charges, ce qui comprend un don à Bon départ au cours du trimestre, facteurs contrebalancés en partie par la baisse de la charge de rémunération variable et par les économies réalisées par l'entremise du programme d'efficacité opérationnelle par rapport à l'exercice précédent. <li data-bbox="313 1136 881 1268">• Les charges financières nettes ont diminué au cours du trimestre, principalement en raison de la baisse du volume de financement à moyen et à court terme et des taux par rapport à l'exercice précédent. <li data-bbox="313 1381 881 1570">• Pour le trimestre, l'impôt sur le résultat a représenté une charge de 196,8 millions de dollars, comparativement à 125,4 millions à l'exercice précédent. La hausse de la charge d'impôt est principalement attribuable à l'augmentation du bénéfice et à la charge liée aux options sur actions non déductible pendant le trimestre. |
| | <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="906 226 1474 554">• Les autres produits ont diminué de 62,1 millions de dollars, une baisse principalement attribuable au secteur Détail, essentiellement en raison des radiations d'actifs liées aux initiatives du programme d'efficacité opérationnelle au quatrième trimestre de 2020, d'une charge pour perte de valeur de 27,9 millions au deuxième trimestre de 2020, de la hausse des profits liés aux biens immobiliers résultant de cessions d'immeubles à l'exercice précédent et de l'augmentation des pertes de change non liées à l'exploitation d'Helly Hansen. <li data-bbox="930 583 1474 890">Les frais de vente, généraux et administratifs consolidés ont augmenté de 161,8 millions de dollars, ou de 4,7 pour cent. Les frais de vente, généraux et administratifs consolidés normalisés ont augmenté de 167,2 millions de dollars, ou de 4,9 pour cent. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des frais de vente, généraux et administratifs au quatrième trimestre de 2020 et elle comprend des coûts nets liés aux événements ayant eu une incidence sur l'exercice. <li data-bbox="906 1136 1474 1352">• Les charges financières nettes ont diminué par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse du volume de financement à moyen et à court terme et des taux, ce qui a été partiellement contrebalancé par un avantage non récurrent de 6,9 millions de dollars relatif aux produits d'intérêts liés à un règlement fiscal à l'exercice précédent. <li data-bbox="906 1381 1474 1625">• L'impôt sur le résultat pour la période s'est établi à 309,5 millions de dollars, comparativement à 288,1 millions, soit une hausse de 21,4 millions par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse de la charge liée aux options sur actions non déductible et du règlement fiscal favorable à l'exercice précédent, partiellement compensés par la hausse de la participation ne donnant pas le contrôle liée à CT REIT. |

Analyse des résultats consolidés (suite)

| T4 2020 | Exercice complet |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Le BPA dilué normalisé s'est établi à 8,40 \$ pour le trimestre, une augmentation de 2,87 \$ par action, ou de 51,9 pour cent, par rapport à l'exercice précédent. La hausse du bénéfice découle principalement de la croissance solide au sein du secteur Détail, favorisée par Canadian Tire et par la semaine d'activités de détail additionnelle pendant le trimestre, partiellement contrebalancés par la baisse du bénéfice du secteur Services Financiers et par la hausse de l'impôt sur le résultat. | <ul style="list-style-type: none"> Le BPA dilué normalisé s'est établi à 13,00 \$, une diminution de 0,04 \$ par action, ou de 0,3 pour cent, par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice est demeuré relativement stable pour l'exercice complet, la croissance du secteur Détail au second semestre de l'exercice ayant été contrebalancée par la fermeture temporaire de magasins au sein des enseignes du secteur Détail au cours du premier semestre de l'exercice et par la hausse de l'impôt sur le résultat. Le BPA dilué et le BPA dilué normalisé ont subi une incidence négative représentant 1,60 \$ en raison des charges nettes liées aux événements ayant eu une incidence sur la Société au cours de l'exercice. Se reporter à la section 4 du présent rapport de gestion pour plus de détails sur les événements ayant eu une incidence sur la Société au cours de l'exercice. |

5.1.2 Mesures clés de performance opérationnelle consolidées, excluant la Division pétrolière

Les mesures clés de performance opérationnelle n'ont pas de signification normalisée en vertu des normes IFRS et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables à d'autres termes similaires utilisés par d'autres sociétés. Se reporter à la section 9.3.1 du présent rapport de gestion pour consulter les définitions des termes et pour obtenir plus de renseignements sur les mesures de performance.

| (en millions de dollars canadiens) augmentation/(diminution) | T4 2020 | T4 2019 | Variation |
|--|---------------|---------|-----------|
| Frais de vente, généraux et administratifs normalisés ¹ ajustés pour tenir compte des charges locatives ² (excluant la dotation aux amortissements ³), excluant la Division pétrolière, en pourcentage des produits ^{4,5} | 21,4 % | 22,4 % | (102) pb |
| BAlIA normalisé ¹ ajusté pour tenir compte des charges locatives ² , excluant la Division pétrolière, en pourcentage des produits ^{4,5} | 18,7 % | 15,7 % | 299 pb |

- Se reporter à la section 5.1.1 pour la description des éléments de normalisation.
- Les ajustements aux frais de vente, généraux et administratifs comprennent les ajouts d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et de charges financières nettes liées aux obligations locatives à titre d'estimation des charges locatives.
- La dotation aux amortissements exclue se chiffre à 100,3 millions de dollars (2019 – 100,7 millions).
- Les produits excluent les produits de la Division pétrolière, et le BAlIA exclut la marge brute de la Division pétrolière.
- Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés ajustés pour tenir compte des charges locatives et le BAlIA normalisé ajusté pour tenir compte des charges locatives sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section 9.3.2 du présent rapport de gestion pour un rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR et des mesures conformes aux PCGR et pour plus d'information à ce sujet.

| (en millions de dollars canadiens) augmentation/(diminution) | 2020 | 2019 | Variation |
|--|---------------|--------|-----------|
| Frais de vente, généraux et administratifs normalisés ¹ ajustés pour tenir compte des charges locatives ² (excluant la dotation aux amortissements ³), excluant la Division pétrolière, en pourcentage des produits ^{4,5} | 24,1 % | 24,7 % | (53) pb |
| BAlIA normalisé ¹ ajusté pour tenir compte des charges locatives ² , excluant la Division pétrolière, en pourcentage des produits ^{4,5} | 12,1 % | 12,8 % | (67) pb |

- Se reporter à la section 5.1.1 pour la description des éléments de normalisation.
- Les ajustements aux frais de vente, généraux et administratifs comprennent les ajouts d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et de charges financières nettes liées aux obligations locatives à titre d'estimation des charges locatives.
- La dotation aux amortissements exclue se chiffre à 399,8 millions de dollars (2019 – 385,1 millions).
- Les produits excluent les produits de la Division pétrolière, et le bénéfice avant intérêts, impôt, amortissements (« BAlIA ») exclut la marge brute de la Division pétrolière.
- Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés ajustés pour tenir compte des charges locatives et le BAlIA normalisé ajusté pour tenir compte des charges locatives sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la section 9.3.2 du présent rapport de gestion pour un rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR et des mesures conformes aux PCGR et pour plus d'information à ce sujet.

Mesures clés de performance opérationnelle consolidées, excluant la Division pétrolière – analyse

Compte tenu de la COVID-19, les mesures clés de performance opérationnelle, excluant la Division pétrolière, ont été touchées par certains éléments. Se reporter à la section 4 du présent rapport de gestion pour plus d'information sur les événements ayant eu une incidence sur la Société au cours de l'exercice.

| | T4 2020 | Exercice complet |
|--|--|--|
| Frais de vente, généraux et administratifs normalisés ajustés pour tenir compte des charges locatives (excluant la dotation aux amortissements), excluant la Division pétrolière, en pourcentage des produits | <p>▼ 102 pb</p> <ul style="list-style-type: none"> Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés ajustés pour tenir compte des charges locatives (excluant la dotation aux amortissements), excluant la Division pétrolière, en pourcentage des produits ont diminué de 102 points de base. La diminution du taux est principalement attribuable à la croissance des produits, en excluant la Division pétrolière, de 671,3 millions de dollars, ou de 17,4 pour cent par rapport à l'exercice précédent, favorisée par le secteur Détail, surtout Canadian Tire et Mark's. Le taux de croissance des produits a surpassé l'augmentation des frais de vente, généraux et administratifs, qui ont profité de la baisse de la charge de rémunération variable et des économies réalisées par l'entremise du programme d'efficacité opérationnelle par rapport à l'exercice précédent. | <p>▼ 53 pb</p> <ul style="list-style-type: none"> Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés ajustés pour tenir compte des charges locatives (excluant la dotation aux amortissements), excluant la Division pétrolière, en pourcentage des produits ont diminué de 53 points de base. La diminution du taux est principalement attribuable à l'augmentation des produits, en excluant la Division pétrolière, par rapport à l'exercice précédent, favorisée par le secteur Détail. La hausse des produits a été partiellement contrebalancée par la hausse des frais de vente, généraux et administratifs, qui comprennent des coûts nets liés aux événements ayant eu une incidence sur la Société au cours de l'exercice, comme il est expliqué à la section 4 du présent rapport de gestion. |
| BAIIA normalisé ajusté pour tenir compte des charges locatives, excluant la Division pétrolière, en pourcentage des produits | <p>▲ 299 pb</p> <ul style="list-style-type: none"> Le BAIIA normalisé ajusté pour tenir compte des charges locatives en pourcentage des produits, excluant la Division pétrolière, a augmenté de 299 points de base. L'augmentation du taux résulte principalement de l'augmentation des produits du secteur Détail, qui est essentiellement attribuable à la forte croissance de Canadian Tire et de Mark's. <p>Le taux a également profité de la diminution de la charge de rémunération variable et des économies réalisées par l'entremise du programme d'efficacité opérationnelle au sein du secteur Détail, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution du bénéfice du secteur Services Financiers.</p> | <p>▼ 67 pb</p> <ul style="list-style-type: none"> Le BAIIA normalisé ajusté pour tenir compte des charges locatives en pourcentage des produits, excluant la Division pétrolière, a diminué de 67 points de base. Cette diminution est principalement attribuable à la hausse des frais de vente, généraux et administratifs, qui comprennent des coûts nets de 137,6 millions de dollars liés aux événements ayant eu une incidence sur la Société au cours de l'exercice, ainsi qu'à la baisse du bénéfice du secteur Services Financiers par rapport à l'exercice précédent. Ces diminutions ont été partiellement compensées par une augmentation du bénéfice du secteur Détail favorisée par la croissance solide de Canadian Tire. |

5.1.3 Analyse des tendances saisonnières

Le tableau suivant présente la performance financière consolidée de la Société par trimestre pour les deux derniers exercices. La tendance trimestrielle pourrait subir l'incidence des éléments non liés à l'exploitation, comme les éléments mentionnés à la section 4 du présent rapport de gestion.

| (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action) | T4 2020 ¹ | T3 2020 | T2 2020 | T1 2020 | T4 2019 | T3 2019 | T2 2019 | T1 2019 |
|--|----------------------|------------|------------|------------|-------------------|------------|------------|------------|
| Produits | 4 874,5 \$ | 3 986,4 \$ | 3 161,8 \$ | 2 848,3 \$ | 4 316,7 \$ | 3 636,7 \$ | 3 686,6 \$ | 2 894,4 \$ |
| Bénéfice net | 521,8 | 326,3 | 2,3 | 12,2 | 365,9 | 227,7 | 203,8 | 97,4 |
| Bénéfice net normalisé ² | 548,4 | 331,9 | 6,9 | 17,7 | 372,4 | 243,8 | 209,7 | 97,4 |
| BPA dilué | 7,97 | 4,84 | (0,33) | (0,22) | 5,42 | 3,20 | 2,87 | 1,12 |
| BPA dilué normalisé ² | 8,40 | 4,93 | (0,25) | (0,13) | 5,53 | 3,46 | 2,97 | 1,12 |

1. Les résultats du quatrième trimestre de 2020 comprennent une semaine d'activités de détail de plus que les résultats du quatrième trimestre de 2019.
2. Se reporter à la section 5.1.1 pour la description des éléments de normalisation.

5.2 Performance du secteur Détail

Les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice complet de 2020 comprennent une semaine d'activités de détail de plus que les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice complet de 2019, sauf pour ce qui est de la croissance des ventes comparables et de la croissance du volume des ventes d'essence comparables.

5.2.1 Résultats financiers du secteur Détail

| (en millions de dollars canadiens) | T4 2020 | T4 2019 | Variation | 2020 | 2019 | Variation |
|--|-------------------|------------|-----------|--------------------|-------------|-----------|
| Ventes au détail ¹ | 5 317,2 \$ | 4 838,2 \$ | 9,9 % | 16 864,4 \$ | 15 879,0 \$ | 6,2 % |
| Produits | 4 582,2 \$ | 3 989,2 \$ | 14,9 % | 13 620,0 \$ | 13 209,8 \$ | 3,1 % |
| Marge brute en dollars | 1 630,3 \$ | 1 304,2 \$ | 25,0 % | 4 358,7 \$ | 4 075,8 \$ | 6,9 % |
| Marge brute en pourcentage des produits | 35,6 % | 32,7 % | 289 pb | 32,0 % | 30,9 % | 115 pb |
| Autres (produits) | (10,1) \$ | (28,3) \$ | (64,0) % | (70,8) \$ | (138,8) \$ | (49,0) % |
| Frais de vente, généraux et administratifs | 1 011,9 | 923,0 | 9,7 % | 3 471,0 | 3 326,6 | 4,3 % |
| Charges financières nettes | 50,6 | 57,9 | (12,7) % | 220,2 | 240,2 | (8,3) % |
| Bénéfice avant impôt | 577,9 \$ | 351,6 \$ | 64,4 % | 738,3 \$ | 647,8 \$ | 14,0 % |

1. Les ventes au détail constituent une mesure clé de performance opérationnelle. Se reporter à la section 9.3.1 du présent rapport de gestion pour plus d'information.

Les résultats normalisés sont des mesures non conformes aux PCGR qui n'ont pas de signification normalisée en vertu des normes IFRS et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables à d'autres termes similaires utilisés par d'autres sociétés. Pour plus d'information à ce sujet et pour un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR, se reporter à la section 9.3.2 du présent rapport de gestion.

Principales mesures normalisées – Détail

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | T4 2020 | Éléments de normalisation ¹ | Résultat normalisé du T4 2020 | T4 2019 | Éléments de normalisation ¹ | Résultat normalisé du T4 2019 | Variation ² |
|---|------------|--|-------------------------------|------------|--|-------------------------------|------------------------|
| Produits | 4 582,2 \$ | — \$ | 4 582,2 \$ | 3 989,2 \$ | — \$ | 3 989,2 \$ | 14,9 % |
| Coût des activités génératrices de produits | 2 951,9 | (9,5) | 2 942,4 | 2 685,0 | (2,4) | 2 682,6 | 9,7 % |
| Marge brute | 1 630,3 \$ | 9,5 \$ | 1 639,8 \$ | 1 304,2 \$ | 2,4 \$ | 1 306,6 \$ | 25,5 % |
| Taux de la marge brute | 35,6 % | 20 pb | 35,8 % | 32,7 % | 6 pb | 32,8 % | 303 pb |
| Autres (produits) | (10,1) \$ | (17,2) \$ | (27,3) \$ | (28,3) \$ | (1,3) \$ | (29,6) \$ | (7,8) % |
| Frais de vente, généraux et administratifs | 1 011,9 | (8,6) | 1 003,3 | 923,0 | (5,2) | 917,8 | 9,3 % |
| Charges financières nettes | 50,6 | — | 50,6 | 57,9 | — | 57,9 | (12,7) % |
| Bénéfice avant impôt | 577,9 \$ | 35,3 \$ | 613,2 \$ | 351,6 \$ | 8,9 \$ | 360,5 \$ | 70,1 % |

1. Se reporter à la section 5.1.1 pour la description des éléments de normalisation.

2. Variation entre les résultats normalisés.

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2020 | Éléments de normalisation ¹ | Résultat normalisé de 2020 | 2019 | Éléments de normalisation ¹ | Résultat normalisé de 2019 | Variation ² |
|---|-------------|--|----------------------------|-------------|--|----------------------------|------------------------|
| Produits | 13 620,0 \$ | — \$ | 13 620,0 \$ | 13 209,8 \$ | — \$ | 13 209,8 \$ | 3,1 % |
| Coût des activités génératrices de produits | 9 261,3 | (9,5) | 9 251,8 | 9 134,0 | (2,4) | 9 131,6 | 1,3 % |
| Marge brute | 4 358,7 \$ | 9,5 \$ | 4 368,2 \$ | 4 075,8 \$ | 2,4 \$ | 4 078,2 \$ | 7,1 % |
| Taux de la marge brute | 32,0 % | 7 pb | 32,1 % | 30,9 % | 2 pb | 30,9 % | 120 pb |
| Autres (produits) | (70,8) \$ | (17,2) \$ | (88,0) \$ | (138,8) \$ | (1,3) \$ | (140,1) \$ | (37,2) % |
| Frais de vente, généraux et administratifs | 3 471,0 | (30,0) | 3 441,0 | 3 326,6 | (35,4) | 3 291,2 | 4,6 % |
| Charges financières nettes | 220,2 | — | 220,2 | 240,2 | — | 240,2 | (8,3) % |
| Bénéfice avant impôt | 738,3 \$ | 56,7 \$ | 795,0 \$ | 647,8 \$ | 39,1 \$ | 686,9 \$ | 15,7 % |

1. Se reporter à la section 5.1.1 pour la description des éléments de normalisation.

2. Variation entre les résultats normalisés.

5.2.2 Mesures clés de performance opérationnelle du secteur Détail

Les mesures clés de performance opérationnelle n'ont pas de signification normalisée en vertu des normes IFRS et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables à d'autres termes similaires utilisés par d'autres sociétés. Se reporter à la section 9.3.1 du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements. Étant donné l'ampleur des fermetures temporaires de magasins de toutes les enseignes pendant le premier semestre de l'exercice, la direction estime que le cumul annuel des ventes comparables n'est pas une mesure significative. Comme les ventes par pied carré de la Société sont fondées sur les ventes comparables, la direction estime que cette mesure a été touchée de façon significative par les fermetures de magasins pendant l'exercice. Les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice complet de 2020 comprennent une semaine d'activités de détail de plus que les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice complet de 2019, à l'exception de la croissance des ventes comparables et de la croissance du volume des ventes d'essence comparables, qui sont calculées sur des périodes comparables de 13 semaines et de 52 semaines pour le trimestre et l'exercice complet, respectivement.

(variation en pourcentage d'un exercice à l'autre, en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

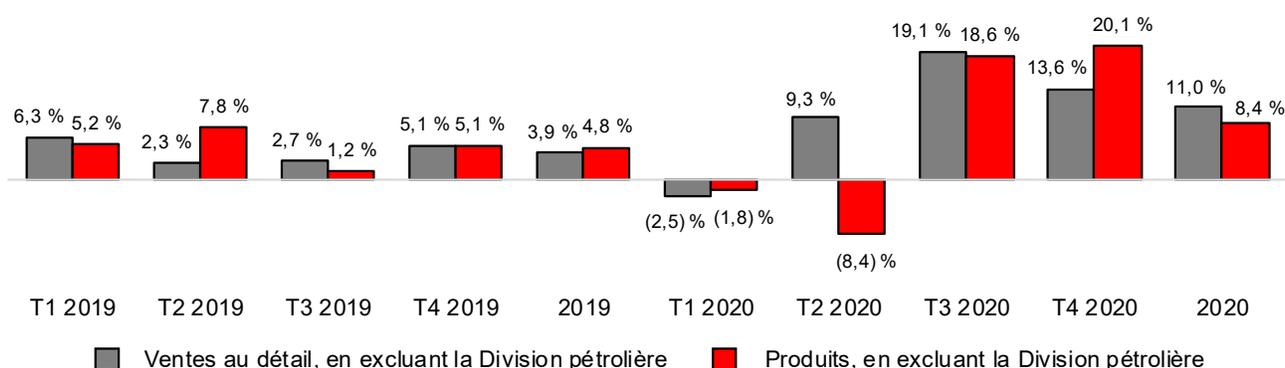
| | T4 2020 | T4 2019 | Variation | 2020 | 2019 | Variation | |
|---|--|------------|------------|----------|--------------------|-------------|----------|
|  | Produits ¹ | 4 582,2 \$ | 3 989,2 \$ | 14,9 % | 13 620,0 \$ | 13 209,8 \$ | 3,1 % |
| | Produits, excluant la Division pétrolière | 4 227,3 | 3 520,8 | 20,1 % | 12 261,3 | 11 315,3 | 8,4 % |
| | Nombre de magasins | 1 741 | 1 746 | | | | |
| | Superficie de l'aire de vente (en millions de pieds carrés) | 34,5 | 34,6 | | | | |
| | Croissance des ventes au détail | 9,9 % | 4,3 % | | 6,2 % | 2,5 % | |
| | Croissance des ventes au détail, excluant la Division pétrolière | 13,6 % | 5,1 % | | 11,0 % | 3,9 % | |
| | Croissance des ventes comparables consolidées ² | 9,5 % | 3,9 % | | n.s. ¹² | 3,6 % | |
| | Rendement du capital investi dans les activités de détail ³ | 9,4 % | 9,0 % | | s.o. | s.o. | |
|  | Produits ^{1,4} | 2 864,0 \$ | 2 233,7 \$ | 28,2 % | 8 639,5 \$ | 7 418,0 \$ | 16,5 % |
| | Nombre de magasins ⁵ | 667 | 667 | | | | |
| | Superficie de l'aire de vente (en millions de pieds carrés) | 23,4 | 23,5 | | | | |
| | Ventes par pied carré ⁶ | 501 \$ | 441 \$ | 13,6 % | s.o. | s.o. | |
| | Croissance des ventes au détail ⁷ | 17,1 % | 6,6 % | | 17,6 % | 4,5 % | |
| | Croissance des ventes comparables ² | 12,8 % | 4,8 % | | n.s. ¹² | 3,8 % | |
|  | Produits ¹ | 604,8 \$ | 619,4 \$ | (2,3) % | 1 814,8 \$ | 2 036,3 \$ | (10,9) % |
| | Nombre de magasins | 397 | 402 | | | | |
| | Superficie de l'aire de vente (en millions de pieds carrés) | 7,5 | 7,5 | | | | |
| | Ventes par pied carré ⁸ | 277 \$ | 305 \$ | (9,0) % | s.o. | s.o. | |
| | Croissance des ventes au détail ⁹ | 0,5 % | 1,3 % | | (8,5) % | 2,6 % | |
| | Croissance des ventes comparables ² | (3,0) % | 2,0 % | | n.s. ¹² | 3,3 % | |
|  | Produits ^{1,10} | 533,4 \$ | 476,3 \$ | 12,0 % | 1 213,2 \$ | 1 274,3 \$ | (4,8) % |
| | Nombre de magasins | 381 | 380 | | | | |
| | Superficie de l'aire de vente (en millions de pieds carrés) | 3,6 | 3,6 | | | | |
| | Ventes par pied carré ⁸ | 334 \$ | 360 \$ | (7,2) % | s.o. | s.o. | |
| | Croissance des ventes au détail ¹¹ | 11,9 % | 1,5 % | | (5,5) % | 2,4 % | |
| | Croissance des ventes comparables ² | 7,6 % | 1,8 % | | n.s. ¹² | 2,5 % | |
|  | Produits ¹ | 196,1 \$ | 176,0 \$ | 11,4 % | 541,9 \$ | 554,2 \$ | (2,2) % |
|  | Produits ¹ | 354,9 \$ | 468,4 \$ | (24,2) % | 1 358,7 \$ | 1 894,5 \$ | (28,3) % |
| | Postes d'essence | 296 | 297 | | | | |
| | Marge brute en dollars | 48,7 \$ | 40,7 \$ | 19,6 % | 170,1 \$ | 168,2 \$ | 1,1 % |
| | Croissance des ventes au détail | (18,8) % | (1,1) % | | (23,4) % | (5,7) % | |
| | Croissance du volume des ventes d'essence en litres | (14,8) % | (2,4) % | | (19,1) % | (0,6) % | |
| | Croissance du volume des ventes d'essence dans les magasins comparables en litres ² | (18,9) % | (2,7) % | | (20,1) % | (0,5) % | |

1. Les produits présentés pour Canadian Tire, SportChek, Mark's et la Division pétrolière comprennent les produits intersectoriels. Les produits d'Helly Hansen représentent des produits externes seulement (les chiffres de la période précédente d'Helly Hansen ont été retraités afin de refléter la présentation de l'exercice courant). Le total des produits de Canadian Tire, de SportChek, de Mark's, de la Division pétrolière et d'Helly Hansen ne correspond donc pas au total des produits du secteur Détail.
2. La croissance des ventes comparables exclut la Division pétrolière. L'enseigne Canadian Tire comprend PartSource, PHL et Party City. La croissance des ventes comparables et la croissance du volume des ventes d'essence comparables en litres ont été calculées en alignant le calendrier de l'exercice 2019 sur le calendrier de l'exercice 2020 (à savoir que les ventes de la dernière semaine de 2020 ne sont pas incluses dans le calcul à des fins de comparaison), en tenant compte de l'incidence de la fermeture temporaire de magasins au quatrième trimestre de 2020. Se reporter à la section 9.3.1 du présent rapport de gestion pour plus d'information sur la croissance des ventes comparables.
3. Le rendement du capital investi dans les activités de détail est calculé sur 12 mois sur une base normalisée. Se reporter à la section 9.3.1 du présent rapport de gestion pour plus d'information.
4. Les produits comprennent les produits de Canadian Tire, de PartSource, de PHL, de Party City et de Franchise Trust.
5. Le nombre de magasins comprend les magasins Canadian Tire et des autres enseignes, totalisant 163 magasins (2019 – 163 magasins). Les autres enseignes comprennent PartSource, PHL et Party City.
6. Les ventes par pied carré sont calculées sur 12 mois; pour l'exercice considéré, ce calcul comprend la période pendant laquelle les magasins ont été temporairement fermés au sein du secteur Détail. La superficie consacrée à la vente au détail ne comprend pas le centre de jardinage saisonnier extérieur, les postes de travail dans les centres-autos ni la superficie des entrepôts et des locaux administratifs.

7. La croissance des ventes au détail comprend les ventes de Canadian Tire, de PartSource, de PHL et de Party City, ainsi que la composante main-d'œuvre des ventes dans les centres-autos Canadian Tire.
8. Les ventes par pied carré sont calculées sur 12 mois et comprennent les succursales et les magasins franchisés, ainsi que la superficie des entrepôts et des locaux administratifs. Pour l'exercice considéré, ce calcul comprend la période pendant laquelle les magasins ont été temporairement fermés au sein du secteur Détail.
9. La croissance des ventes au détail comprend les ventes dans les succursales et les magasins franchisés.
10. Les produits comprennent les ventes d'articles dans les magasins franchisés Mark's, les ventes au détail dans les succursales de Mark's, les produits tirés des activités de commerce de gros de la division commerciale de Mark's, ainsi que les produits tirés des services connexes de broderie et de retouches.
11. La croissance des ventes au détail comprend les ventes au détail dans les succursales de Mark's et ses magasins franchisés, mais exclut les produits tirés des services connexes de retouches et de broderie.
12. Non significatif.

Le graphique suivant présente la performance des produits tirés et des ventes au détail du secteur Détail, excluant la Division pétrolière, par trimestre pour les deux derniers exercices. La tendance trimestrielle pourrait subir l'incidence des éléments non liés à l'exploitation, comme les éléments mentionnés à la section 4 du présent rapport de gestion. Les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice complet de 2020 comprennent une semaine d'activités de détail de plus que les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice complet de 2019.

Croissance des ventes au détail et des produits d'un exercice à l'autre



Analyse du secteur Détail

La robuste performance omnicanal au quatrième trimestre de 2020 a engendré une croissance des ventes comparables de 9,5 pour cent, favorisée par la performance solide de Canadian Tire. Les ventes de commerce électronique ont également contribué à la croissance des ventes brutes, en hausse de 142 pour cent par rapport à l'exercice précédent, avec un taux de pénétration de plus du double de celui de 2019. Le bénéfice avant impôt normalisé du secteur Détail a augmenté de 70,1 pour cent, favorisé par la performance solide de Canadian Tire.

Malgré les fermetures de magasins et les autres restrictions imposées au pays et ailleurs dans le monde tout au long de l'exercice, les ventes au détail pour l'exercice complet de 2020 (en excluant la Division pétrolière) ont augmenté de 11 pour cent, principalement favorisées par Canadian Tire. Les ventes de commerce électronique ont atteint 1,6 milliard de dollars, une hausse de 1,0 milliard, ou de 183 pour cent, Canadian Tire ayant enregistré une croissance des ventes de commerce électronique de plus de 250 pour cent. Pour 2020, le bénéfice avant impôt normalisé du secteur Détail a augmenté de 15,7 pour cent, favorisé par la robuste performance des ventes brutes.

En raison de la COVID-19, le bénéfice du secteur Détail a subi l'incidence de plusieurs éléments en 2020. Se reporter à la section 4 du présent rapport de gestion pour plus d'information sur les événements ayant eu une incidence sur la Société en 2020. Les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice complet de 2020 comprennent une semaine d'activités de détail de plus que les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice complet de 2019, sauf pour ce qui est de la croissance des ventes comparables, qui est calculée sur une période de comparaison de 13 semaines.

Analyse du secteur Détail (suite)

| | T4 2020 | Exercice complet |
|-------------------------|---|--|
| Ventes au détail | <p>▲ 479,0 millions de dollars ou 9,9 %</p> <p>▲ Croissance des ventes comparables de 9,5 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Les résultats du quatrième trimestre reflètent la croissance omnicanal exceptionnelle des ventes au détail de toutes les enseignes du secteur Détail et la croissance des ventes comparables, favorisées par Canadian Tire et Mark's, partiellement contrebalancées par une baisse chez SportChek. Les ventes au détail de toutes les enseignes ont également profité d'une semaine d'activités de détail additionnelle au cours du trimestre par rapport à l'exercice précédent. <p>En excluant la Division pétrolière, les ventes au détail ont augmenté de 13,6 pour cent, ou de 581,7 millions de dollars. Toutes les enseignes ont connu une forte croissance de leur canal numérique, doublant presque leur taux de pénétration du commerce électronique par rapport à l'exercice précédent.</p> <ul style="list-style-type: none">  Les ventes au détail de Canadian Tire ont connu une croissance solide de 17,1 pour cent. L'augmentation des ventes au détail a touché presque toutes les sphères d'activités, environ les deux tiers des catégories ayant généré une croissance à deux chiffres, stimulée par les articles saisonniers, les articles de cuisine et les outils, ce qui a été partiellement contrebalancé par la baisse dans la catégorie des réparations automobiles, étant donné que les Canadiens ont continué de moins se déplacer, et dans la catégorie des pneus, partiellement en raison de l'hiver plus chaud. L'enseigne a connu une croissance solide de la taille des paniers par rapport à l'exercice précédent.  Les ventes au détail de SportChek sont demeurées relativement stables au cours du trimestre, en hausse de 0,5 pour cent. Les ventes solides de la première moitié du trimestre ont été contrebalancées par la fermeture temporaire de magasins et par les restrictions imposées dans certaines provinces pendant la seconde moitié du trimestre. Les ventes de commerce électronique ont continué leur croissance soutenue. | <p>▲ 985,4 millions de dollars ou 6,2 %</p> <ul style="list-style-type: none"> La croissance solide des ventes au détail pour l'exercice est attribuable à la croissance vigoureuse des ventes de Canadian Tire, partiellement contrebalancée par la baisse des ventes au détail des autres enseignes de détail, qui ont subi l'incidence négative de la fermeture temporaire de magasins au cours du premier semestre de l'exercice. <p>En excluant la Division pétrolière, les ventes au détail ont augmenté de 11,0 pour cent, ou de 1 503,7 millions de dollars. La croissance solide du taux de pénétration du commerce électronique de toutes les enseignes a contribué à la croissance des ventes au détail, toutes les enseignes ayant clôturé l'exercice avec un taux de pénétration de plus du double de celui de l'exercice précédent. Les ventes au détail de toutes les enseignes ont également profité d'une semaine d'activités de détail additionnelle au cours de l'exercice.</p> <ul style="list-style-type: none">  Les ventes au détail de Canadian Tire ont connu une croissance solide de 17,6 pour cent, malgré la fermeture temporaire de magasins au premier semestre de l'exercice. La croissance des ventes au détail a été stimulée par la vigueur de l'assortiment d'articles, les catégories d'articles de cuisine, d'outils, d'articles pour la vie en plein air et d'articles de jardinage représentant l'apport le plus important à la croissance, ce qui a été partiellement contrebalancé par la baisse des catégories d'articles liés à l'automobile. L'inclusion de Party City et la forte demande pour le commerce électronique ont également contribué à la hausse des ventes au détail.  Les ventes au détail de SportChek ont diminué de 8,5 pour cent, principalement en raison de la fermeture temporaire de magasins pendant le premier semestre de l'exercice. La croissance du commerce électronique a contrebalancé en partie la fermeture temporaire de magasins, les taux de pénétration ayant augmenté pour atteindre plus du double de ceux de 2019. |

Analyse du secteur Détail (suite)

| | T4 2020 | Exercice complet |
|---------------------------------|--|--|
| Ventes au détail (suite) | <ul style="list-style-type: none">  Mark's Les ventes au détail de Mark's ont augmenté de 11,9 pour cent. Les ventes de commerce électronique ont continué de contribuer à la croissance des ventes au détail, tout comme les catégories des articles pour les entreprises industrielles, les accessoires et les vêtements tout-aller pour femmes.  ESSENCE+ Les ventes au détail de la Division pétrolière ont diminué de 18,8 pour cent en raison d'une baisse du volume d'essence et des prix de l'essence par litre par rapport à l'exercice précédent, partiellement compensée par la hausse des ventes de produits autres que de l'essence. | <ul style="list-style-type: none">  Mark's Les ventes au détail de Mark's ont diminué de 5,5 pour cent, principalement en raison de la fermeture temporaire de magasins pendant le premier semestre de l'exercice. La croissance du commerce électronique a contrebalancé en partie la fermeture temporaire de magasins, les taux de pénétration ayant augmenté pour atteindre plus du double de ceux de 2019.  ESSENCE+ Les ventes au détail de la Division pétrolière ont diminué de 23,4 pour cent, principalement en raison d'une baisse des prix de l'essence par litre et du volume d'essence, partiellement compensée par la hausse des ventes de produits autres que de l'essence. |
| Produits | <ul style="list-style-type: none"> ▲ 593,0 millions de dollars ou 14,9 % ▲ 20,1 %, en excluant la Division pétrolière • La croissance exceptionnelle des produits a été stimulée par la performance de Canadian Tire, principalement en raison de la croissance solide des livraisons et de l'incidence de l'entente de partage des coûts et de la marge de la Société avec ses marchands. La croissance solide des ventes au détail de Mark's et d'Helly Hansen a également contribué à la croissance des produits. Les produits de toutes les enseignes ont également profité d'une semaine d'activités de détail additionnelle au cours du trimestre. <p>Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par la baisse des produits attribuable à la fermeture temporaire de magasins dans certaines provinces au cours de la seconde moitié du trimestre.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▲ 410,2 millions de dollars ou 3,1 % ▲ 8,4 %, en excluant la Division pétrolière • Les produits du secteur Détail ont augmenté au cours de l'exercice en raison de la forte croissance de Canadian Tire, principalement attribuable à la croissance vigoureuse des livraisons, à l'incidence de l'entente de partage des coûts et de la marge de la Société avec ses marchands, ainsi qu'à l'inclusion de Party City. Les produits de toutes les enseignes ont également profité d'une semaine d'activités de détail additionnelle au cours de l'exercice. <p>Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par la baisse des produits d'autres enseignes qui ont subi l'incidence négative de la fermeture temporaire de magasins au cours du premier semestre de l'exercice.</p> |

Analyse du secteur Détail (suite)

| | T4 2020 | Exercice complet |
|------------------------|--|--|
| Marge brute | <ul style="list-style-type: none"> ▲ 326,1 millions de dollars ou 25,0 % ▲ 289 pb du taux de la marge brute ▲ 25,2 %, en excluant la Division pétrolière ▲ 153 pb du taux de la marge brute, en excluant la Division pétrolière <ul style="list-style-type: none"> • En excluant la Division pétrolière, la marge brute en dollars a augmenté de 318,1 millions, malgré l'inclusion de radiations de stocks liées au programme d'efficacité opérationnelle, principalement favorisée par la hausse solide des produits attribuables aux raisons susmentionnées. • En excluant la Division pétrolière, le taux de la marge brute normalisé a augmenté de 168 points de base. L'augmentation du taux de la marge brute normalisé est attribuable à Canadian Tire, principalement en raison de la composition favorable des articles et de l'incidence de l'entente de partage des coûts et de la marge de la Société avec ses marchands. La plupart des autres enseignes du secteur Détail, y compris Helly Hansen, ont également enregistré une hausse de taux. | <ul style="list-style-type: none"> ▲ 282,9 millions de dollars ou 6,9 % ▲ 115 pb du taux de la marge brute ▲ 7,2 %, en excluant la Division pétrolière ▼ 37 pb du taux de la marge brute, en excluant la Division pétrolière <ul style="list-style-type: none"> • En excluant la Division pétrolière, la marge brute en dollars a augmenté de 281,0 millions, malgré l'inclusion de radiations de stocks liées au programme d'efficacité opérationnelle au quatrième trimestre de 2020, principalement en raison de la hausse solide des produits attribuables aux raisons susmentionnées. • En excluant la Division pétrolière, le taux de la marge brute normalisé a diminué de 32 points de base. La diminution du taux de la marge brute est principalement attribuable à la composition défavorable des ventes parmi les enseignes et à la hausse des ventes de commerce électronique découlant de la fermeture temporaire de magasins, pour lesquelles la marge est habituellement moins élevée pour SportChek et pour Mark's. Ces diminutions ont été partiellement compensées par l'augmentation du taux de la marge brute de Canadian Tire, principalement attribuable à une composition favorable des articles et à l'incidence de l'entente de partage des coûts et de la marge de la Société avec ses marchands. |
| Autres produits | <ul style="list-style-type: none"> ▼ 18,2 millions de dollars ou 64,0 % <ul style="list-style-type: none"> • Les autres produits ont diminué de 18,2 millions de dollars, principalement en raison des radiations d'actifs au cours du trimestre. Les autres produits normalisés sont demeurés relativement stables par rapport à l'exercice précédent, avec une diminution de 2,3 millions de dollars. | <ul style="list-style-type: none"> ▼ 68,0 millions de dollars ou 49,0 % <ul style="list-style-type: none"> • Les autres produits ont diminué de 68 millions de dollars, incluant les radiations d'actifs comptabilisées au quatrième trimestre de 2020. Les autres produits normalisés ont diminué de 52,1 millions de dollars en raison d'une charge pour perte de valeur de 27,9 millions, d'une diminution des profits liés aux biens immobiliers et des pertes de change non liées à l'exploitation d'Helly Hansen par rapport à l'exercice précédent. |

Analyse du secteur Détail (suite)

| | T4 2020 | Exercice complet |
|---|---|---|
| Frais de vente, généraux et administratifs | <p>▲ 88,9 millions de dollars ou 9,7 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés ont augmenté de 85,5 millions de dollars, ou de 9,3 pour cent, principalement en raison d'une augmentation des charges liées au personnel, des frais de marketing et des autres charges. Les coûts liés au personnel ont augmenté principalement en raison de la semaine d'activités additionnelle pour le trimestre, ainsi que de la hausse des coûts liés au volume au sein de la chaîne d'approvisionnement. Les frais de marketing ont augmenté en raison principalement du calendrier des dépenses d'un trimestre à l'autre, et les autres charges ont augmenté en partie en raison du don à Bon départ au cours du trimestre. Ces hausses de coûts ont été partiellement compensées par la baisse de la charge de rémunération variable et par les économies réalisées par l'entremise du programme d'efficacité opérationnelle par rapport à l'exercice précédent. | <p>▲ 144,4 millions de dollars ou 4,3 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Les frais de vente, généraux et administratifs consolidés normalisés ont augmenté de 149,8 millions de dollars, ou de 4,6 pour cent. Cette augmentation est attribuable à l'inclusion de Party City, à la semaine d'activités additionnelle de l'exercice, à l'augmentation des coûts liés au personnel relativement aux volumes accrus au sein de la chaîne d'approvisionnement, des coûts liés aux TI et des autres charges, ainsi qu'aux événements qui ont eu une incidence sur la Société au cours de l'exercice, comme il est décrit à la section 4 du présent rapport de gestion. Ces hausses ont été partiellement compensées par la baisse des frais de marketing et les économies réalisées par l'entremise du programme d'efficacité opérationnelle par rapport à l'exercice précédent. |
| Sommaire des résultats | <p>▲ 226,3 millions de dollars ou 64,4 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Le bénéfice avant impôt normalisé a augmenté de 252,7 millions de dollars. L'augmentation du bénéfice est principalement attribuable à la forte augmentation de la marge brute, partiellement contrebalancée par une hausse des frais de vente, généraux et administratifs attribuable aux raisons susmentionnées. | <p>▲ 90,5 millions de dollars ou 14,0 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Le bénéfice avant impôt normalisé a augmenté de 108,1 millions de dollars. L'augmentation tient principalement à la croissance solide de Canadian Tire attribuable à la croissance vigoureuse des livraisons et à l'entente de partage de la marge de la Société avec ses marchands. Les ventes de commerce électronique ont enregistré une croissance solide pour toutes les enseignes, et le trimestre comptait une semaine d'activités additionnelle par rapport à l'exercice précédent. Ces hausses ont été partiellement contrebalancées par l'incidence de la fermeture de magasins dans toutes les enseignes, par la baisse des autres produits et par la hausse des frais de vente, généraux et administratifs, attribuables aux raisons susmentionnées. |

5.2.3 Analyse des tendances saisonnières du secteur Détail

Le bénéfice d'exploitation net trimestriel et les produits sont touchés par la nature saisonnière des activités. Le quatrième trimestre génère habituellement l'apport le plus important aux produits et au bénéfice, et le premier trimestre, l'apport le moins important. Le tableau suivant présente la performance financière consolidée du secteur Détail de la Société par trimestre pour les deux derniers exercices. La tendance trimestrielle pourrait subir l'incidence des éléments non liés à l'exploitation, comme les éléments mentionnés à la section 4 du présent rapport de gestion.

| (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action) | T4 2020 ¹ | T3 2020 | T2 2020 | T1 2020 | T4 2019 | T3 2019 | T2 2019 | T1 2019 |
|--|----------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Ventes au détail | 5 317,2 \$ | 4 414,4 \$ | 4 375,7 \$ | 2 757,1 \$ | 4 838,2 \$ | 3 904,3 \$ | 4 303,7 \$ | 2 832,8 \$ |
| Produits | 4 582,2 | 3 684,8 | 2 849,8 | 2 503,2 | 3 989,2 | 3 296,3 | 3 360,3 | 2 564,0 |
| Bénéfice (perte) avant impôt | 577,9 | 326,2 | (66,2) | (99,6) | 351,6 | 170,6 | 139,1 | (13,5) |
| (Perte normalisée) bénéfice normalisé ² avant impôt | 613,2 | 333,8 | (59,9) | (92,1) | 360,5 | 192,7 | 147,2 | (13,5) |

1. Les résultats du quatrième trimestre de 2020 comprennent une semaine d'activités de détail de plus que les résultats du quatrième trimestre de 2019.

2. Se reporter à la section 5.1.1 pour la description des éléments de normalisation.

5.3 Performance du secteur Services Financiers

5.3.1 Résultats financiers du secteur Services Financiers

| (en millions de dollars canadiens) | T4 2020 | T4 2019 | Variation | 2020 | 2019 | Variation |
|--|-----------------|----------|-----------|-------------------|------------|-----------|
| Produits | 295,3 \$ | 333,0 \$ | (11,3) % | 1 248,4 \$ | 1 334,1 \$ | (6,4) % |
| Marge brute en dollars | 206,6 \$ | 186,5 \$ | 10,8 % | 645,7 \$ | 737,2 \$ | (12,4) % |
| Marge brute en pourcentage des produits | 69,9 % | 56,0 % | 1 395 pb | 51,7 % | 55,3 % | (354) pb |
| Autres (produits) charges | (0,2) \$ | 0,5 \$ | (130,6) % | 0,6 \$ | 1,9 \$ | (67,0) % |
| Frais de vente, généraux et administratifs | 91,6 | 76,8 | 19,0 % | 319,3 | 310,0 | 3,0 % |
| (Produits financiers nets) | (0,4) | (0,3) | 30,4 % | (1,5) | (1,0) | 50,9 % |
| Bénéfice avant impôt | 115,6 \$ | 109,5 \$ | 5,6 % | 327,3 \$ | 426,3 \$ | (23,2) % |

Analyse du secteur Services Financiers

Se reporter à la section 4 du présent rapport de gestion pour plus d'information sur les événements ayant eu une incidence sur la Société au cours de l'exercice.

Au cours du quatrième trimestre, le bénéfice avant impôt a augmenté de 6,1 millions de dollars, principalement en raison d'une augmentation de la marge brute de 20,1 millions. La marge brute a augmenté principalement en raison de la baisse des pertes de valeur nettes de 61,9 millions de dollars découlant de la diminution des radiations nettes et des variations favorables de la correction de valeur des créances sur prêts, partiellement contrebalancées par une baisse de 37,7 millions des produits découlant d'une réduction de 8,8 pour cent des créances moyennes brutes et par une hausse des coûts d'emprunt. Les créances moyennes brutes ont diminué par rapport à l'exercice précédent en raison des tendances en matière de paiements des clients et du nombre réduit de nouveaux comptes acquis au cours de l'exercice. La correction de valeur pour créances sur prêts a été réduite de 27,3 millions de dollars au cours du trimestre, principalement en raison de la baisse des créances d'un exercice à l'autre. Le portefeuille de créances sur cartes de crédit continue d'être solide sur le plan opérationnel, avec une amélioration de 80 points de base des créances en souffrance depuis deux mois ou plus à la fin du trimestre.

Pour l'exercice complet, le bénéfice avant impôt a diminué de 99,0 millions de dollars, principalement en raison d'une diminution des produits de 6,4 pour cent, ou de 85,7 millions, par rapport à l'exercice précédent. La baisse des produits est principalement attribuable à la baisse des ventes liées aux cartes de crédit et à la continuation des paiements accrus des clients dont la tendance se poursuit, ce qui a donné lieu à une baisse des créances d'un exercice à l'autre. Au cours de l'exercice, les Services Financiers ont augmenté leurs corrections de valeur pour créances sur prêts de 67,2 millions de dollars, principalement en raison de l'incertitude économique résultant de la COVID-19, ce qui a été entièrement compensé par des volumes d'insolvabilité moins élevés que prévu. Tout au long de l'exercice, le portefeuille est demeuré solide sur le plan opérationnel; les tendances en matière de défaillance connaissent un creux historique et les créances en souffrance depuis deux mois ou plus se sont améliorées de 80 points de base.

Analyse du secteur Services Financiers (suite)

| | T4 2020 | Exercice complet |
|---|---|---|
| Produits | ▼ 37,7 millions de dollars ou 11,3 % <ul style="list-style-type: none"> La baisse des produits est principalement attribuable à la diminution des frais de cartes de crédit en raison de la baisse des créances moyennes brutes et à la diminution des produits tirés des contrats d'assurance par rapport à l'exercice précédent. | ▼ 85,7 millions de dollars ou 6,4 % <ul style="list-style-type: none"> La baisse des produits est principalement attribuable à la diminution des ventes liées aux cartes de crédit, qui a entraîné une baisse des frais de crédit, des produits tirés des frais de transaction et des produits tirés des contrats d'assurance. |
| Marge brute | ▲ 10,8 % de la marge brute en dollars <ul style="list-style-type: none"> L'augmentation de la marge brute en dollars est attribuable à la baisse des pertes de valeur nettes de 61,9 millions découlant de la diminution des radiations nettes et de la réduction de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution des produits et par la hausse des coûts de financement. | ▼ 12,4 % de la marge brute en dollars <ul style="list-style-type: none"> La diminution de la marge brute en dollars est principalement attribuable à une baisse des produits et à une hausse des coûts de financement, partiellement compensées par la diminution de la charge pour perte de valeur nette. |
| Frais de vente, généraux et administratifs | ▲ 14,8 millions de dollars ou 19,0 % <ul style="list-style-type: none"> L'augmentation des frais de vente, généraux et administratifs est principalement attribuable à une hausse des investissements marketing liés à l'expansion continue des acquisitions de nouveaux clients au moyen des canaux numériques et des charges liées au personnel. | ▲ 9,3 millions de dollars ou 3,0 % <ul style="list-style-type: none"> L'augmentation des frais de vente, généraux et administratifs est principalement attribuable à la hausse des frais de marketing, des coûts liés aux systèmes informatiques et des charges liées au personnel, partiellement compensée par la baisse des charges d'exploitation fondées sur le volume. |
| Sommaire des résultats | ▲ 6,1 millions de dollars ou 5,6 % <ul style="list-style-type: none"> La hausse du bénéfice avant impôt est principalement attribuable à une augmentation de la marge brute, partiellement contrebalancée par la hausse des frais de vente, généraux et administratifs par rapport à l'exercice précédent. | ▼ 99,0 millions de dollars ou 23,2 % <ul style="list-style-type: none"> Le bénéfice a subi l'incidence négative d'une baisse de la marge brute, partiellement compensée par des économies au titre des charges d'exploitation liées aux volumes. |

5.3.2 Mesures clés de performance opérationnelle du secteur Services Financiers

Les mesures clés de performance opérationnelle n'ont pas de signification normalisée en vertu des normes IFRS et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables à d'autres termes similaires utilisés par d'autres sociétés. Se reporter à la section 9.3.1 du présent rapport de gestion pour consulter les définitions des termes et pour obtenir plus de renseignements sur les mesures de performance.

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | T4 2020 | T4 2019 | Variation | 2020 | 2019 | Variation |
|--|------------|------------|-----------|------------|------------|-----------|
| Croissance des ventes liées aux cartes de crédit ¹ | 1,1 % | 3,3 % | | (3,9) % | 5,4 % | |
| Créances moyennes brutes | 5 833,9 \$ | 6 398,3 \$ | (8,8) % | 6 008,6 \$ | 6 253,5 \$ | (3,9) % |
| Produits ² (en pourcentage des créances moyennes brutes) | 20,78 % | 21,33 % | | s.o. | s.o. | |
| Nombre moyen de comptes ayant un solde non réglé ³ (en milliers) | 2 074 | 2 148 | (3,5) % | 2 060 | 2 112 | (2,5) % |
| Solde moyen des comptes ³ (au dollar près) | 2 813 \$ | 2 978 \$ | (5,6) % | 2 915 \$ | 2 959 \$ | (1,5) % |
| Taux de radiation nette lié aux cartes de crédit ^{2, 3} | 5,82 % | 6,20 % | | s.o. | s.o. | |
| Créances sur cartes de crédit en souffrance depuis deux mois ou plus ^{3, 4} | 1,97 % | 2,77 % | | s.o. | s.o. | |
| Taux de la correction de valeur ⁵ | 14,77 % | 12,18 % | | s.o. | s.o. | |
| Charges d'exploitation ² (en pourcentage des créances moyennes brutes) | 5,31 % | 4,96 % | | s.o. | s.o. | |
| Rendement des créances ² | 5,45 % | 6,82 % | | s.o. | s.o. | |

1. La croissance des ventes liées aux cartes de crédit exclut les transferts de solde. Représente la variation en pourcentage d'un exercice à l'autre.

2. Les données sont calculées sur 12 mois.

3. Portefeuille de cartes de crédit seulement.

4. Créances sur cartes de crédit en souffrance depuis plus de 30 jours, en pourcentage du total des créances sur cartes de crédit à la fin de la période.

5. Le taux de la correction de valeur pour pertes de crédit a été calculé en fonction du total du portefeuille géré de créances sur prêts.

Carte de pointage du secteur Services Financiers

Pour évaluer la performance financière globale du secteur Services Financiers, la carte de pointage suivante présente un portrait équilibré du progrès du secteur Services Financiers quant à l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

| T4 2020 par rapport au T4 2019 | |
|---------------------------------------|--|
| Croissance | <ul style="list-style-type: none"> ▼ 8,8 % des créances moyennes brutes ▲ 1,1 % des ventes liées aux cartes de crédit ▼ 3,5 % du nombre moyen de comptes ayant un solde ▼ 5,6 % du solde moyen des comptes <ul style="list-style-type: none"> • Les créances moyennes brutes ont diminué de 8,8 pour cent par rapport à l'exercice précédent en raison d'une baisse de 5,6 pour cent des soldes moyens des comptes et d'une baisse de 3,5 pour cent du nombre moyen de comptes actifs. La diminution du nombre moyen de comptes actifs est principalement attribuable à la baisse des nouvelles acquisitions au titre des cartes de crédit en raison de la fermeture temporaire de magasins au premier semestre de l'exercice et du maintien de restrictions dans le réseau de magasins de la Société, ce qui a eu une incidence sur la capacité d'acquérir de nouveaux clients titulaires de cartes de crédit tout au long de l'exercice. |
| Performance | <ul style="list-style-type: none"> ▼ 137 pb du rendement des créances ▼ 56 pb des produits en pourcentage des créances moyennes brutes ▲ 36 pb des charges d'exploitation en pourcentage des créances moyennes brutes <ul style="list-style-type: none"> • Le rendement des créances a diminué de 137 points de base par rapport à l'exercice précédent en raison de la baisse du bénéfice et des créances moyennes brutes. La baisse du bénéfice est principalement attribuable à la diminution des produits et à la hausse des frais de vente, généraux et administratifs et des charges de financement. • Les charges d'exploitation en pourcentage des créances moyennes brutes ont augmenté de 36 points de base par rapport à l'exercice précédent en raison de la baisse des créances moyennes brutes et de l'augmentation des charges d'exploitation découlant de la hausse des frais de marketing liés au développement et à l'expansion continue des acquisitions de nouveaux clients au moyen des canaux numériques et des charges liées au personnel. |
| Mesures d'exploitation | <ul style="list-style-type: none"> ▼ 80 pb des créances en souffrance depuis deux mois ou plus ▼ 39 pb du taux de radiation nette liée aux cartes de crédit ▲ 14,77 % du taux de la correction de valeur, une hausse de 259 pb <ul style="list-style-type: none"> • Une amélioration importante du taux des créances en souffrance depuis deux mois ou plus, ce qui résulte de l'amélioration du risque dans l'ensemble du portefeuille. • La diminution du taux de radiation nette par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à une baisse des cas d'insolvabilité, ce qui concorde avec la tendance observée au sein de l'industrie. • Le taux de la correction de valeur a augmenté de 259 points de base pour s'établir à 14,77 pour cent, principalement en raison de la baisse des créances d'un exercice à l'autre et de la hausse de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues découlant des attentes de la direction quant à l'augmentation des pertes futures liées à l'incidence continue de la COVID-19 sur l'économie et à la fin éventuelle des programmes financiers de relance soutenus par les gouvernements. |

5.3.3 Analyse des tendances saisonnières du secteur Services Financiers

Le bénéfice d'exploitation net trimestriel et les produits sont touchés par la nature saisonnière des activités. Au premier trimestre, les Services Financiers amènent habituellement le plus grand apport au bénéfice consolidé. Le tableau suivant présente la performance financière consolidée du secteur par trimestre pour les deux derniers exercices. La tendance trimestrielle pourrait subir l'incidence des éléments non liés à l'exploitation, comme les éléments mentionnés à la section 4 du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

| | T4 2020 | T3 2020 | T2 2020 | T1 2020 | T4 2019 | T3 2019 | T2 2019 | T1 2019 |
|----------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Produits | 295,3 \$ | 301,3 \$ | 309,9 \$ | 341,9 \$ | 333,0 \$ | 343,0 \$ | 329,3 \$ | 328,8 \$ |
| Bénéfice avant impôt | 115,6 | 90,5 | 51,0 | 70,2 | 109,5 | 108,9 | 95,5 | 112,4 |

5.4 Performance du secteur CT REIT

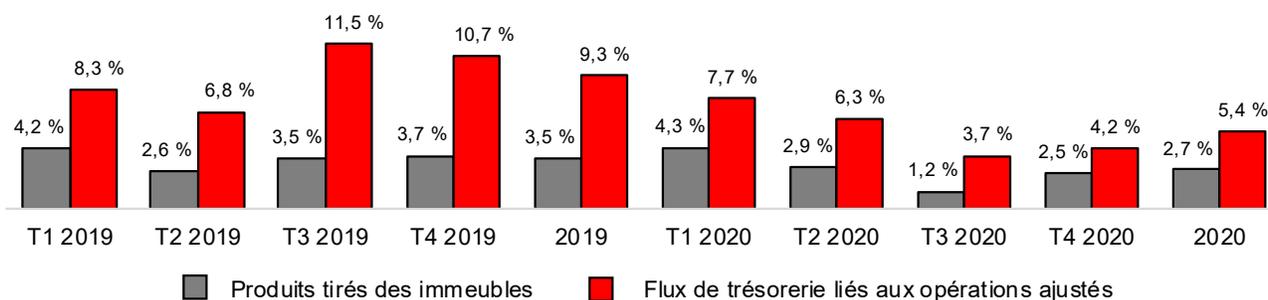
5.4.1 Résultats financiers du secteur CT REIT

| (en millions de dollars canadiens) | T4 2020 | T4 2019 | Variation | 2020 | 2019 | Variation |
|------------------------------------|----------|----------|-------------------|----------|----------|-------------------|
| Produits tirés des immeubles | 126,8 \$ | 123,7 \$ | 2,5 % | 502,3 \$ | 489,0 \$ | 2,7 % |
| Charges liées aux immeubles | 27,8 | 26,8 | 3,7 % | 110,8 | 106,1 | 4,4 % |
| Frais généraux et administratifs | 3,9 | 3,5 | 8,3 % | 12,9 | 14,2 | (8,9) % |
| Charges financières nettes | 27,2 | 27,1 | 0,7 % | 107,9 | 108,8 | (0,8) % |
| Perte (profit) à la juste valeur | 53,9 | (10,6) | n.s. ¹ | 87,4 | (47,3) | n.s. ¹ |
| Bénéfice avant impôt | 14,0 \$ | 76,9 \$ | (81,8) % | 183,3 \$ | 307,2 \$ | (40,3) % |

1. Non significatif.

Le graphique suivant présente la performance des produits tirés des immeubles et des flux de trésorerie liés aux opérations ajustés d'un exercice à l'autre de CT REIT par trimestre pour les deux derniers exercices. La tendance trimestrielle pourrait subir l'incidence des éléments non liés à l'exploitation, comme les éléments mentionnés à la section 4 du présent rapport de gestion.

Produits tirés des immeubles et croissance des flux de trésorerie liés aux opérations ajustés d'un exercice à l'autre



Analyse du secteur CT REIT

| | T4 2020 | Exercice complet |
|---|---|---|
| Produits tirés des immeubles | <p>▲ 3,1 millions de dollars ou 2,5 %</p> <ul style="list-style-type: none"> La hausse de 3,1 millions de dollars est principalement attribuable aux hausses contractuelles de loyer et aux loyers de base additionnels liés aux immeubles acquis et aux projets d'intensification achevés au cours de 2020 et de 2019. | <p>▲ 13,3 millions de dollars ou 2,7 %</p> <ul style="list-style-type: none"> La hausse de 13,3 millions de dollars est principalement attribuable aux hausses contractuelles de loyer et aux loyers de base additionnels liés aux immeubles acquis et aux projets d'intensification achevés au cours de 2020 et de 2019. |
| Charges liées aux immeubles | <p>▲ 1,0 million de dollars ou 3,7 %</p> <ul style="list-style-type: none"> L'augmentation de 1,0 million de dollars des charges liées aux immeubles est principalement attribuable aux acquisitions d'immeubles au cours de l'exercice considéré et à la hausse des pertes de crédit attendues. | <p>▲ 4,7 millions de dollars ou 4,4 %</p> <ul style="list-style-type: none"> La hausse de 4,7 millions de dollars des charges liées aux immeubles est principalement attribuable aux pertes de crédit attendues plus élevées, aux réductions de loyers bruts pour certains locataires de la FPI ainsi qu'à l'augmentation des charges d'exploitation liées aux acquisitions d'immeubles réalisées en 2020 et en 2019. |
| Frais généraux et administratifs | <p>▲ 0,4 million de dollars ou 8,3 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Les frais généraux et administratifs sont demeurés essentiellement stables par rapport à l'exercice précédent. | <p>▼ 1,3 million de dollars ou 8,9 %</p> <ul style="list-style-type: none"> La diminution des frais généraux et administratifs de 1,3 million de dollars s'explique principalement par la baisse des charges d'exploitation, partiellement contrebalancée par l'augmentation des charges de rémunération du personnel et de la charge d'impôt. |
| Charges financières nettes | <p>▲ 0,1 million de dollars ou 0,7 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Les charges financières nettes sont demeurées essentiellement stables par rapport à l'exercice précédent. | <p>▼ 0,9 million de dollars ou 0,8 %</p> <ul style="list-style-type: none"> La diminution des charges financières nettes est principalement attribuable à la baisse des intérêts sur les parts de société en commandite de catégorie C, à la diminution des intérêts capitalisés relativement à des projets d'aménagement en 2020 et à l'utilisation réduite des facilités de crédit, partiellement contrebalancées par les coûts liés au remboursement des débetures non garanties de premier rang de série C et par la hausse des charges d'intérêts sur les obligations locatives. |
| Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement | <p>▲ 64,5 millions de dollars</p> <ul style="list-style-type: none"> L'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement représentait une perte principalement attribuable à la révision des données d'entrée et des hypothèses des modèles d'évaluation des immeubles. Ce montant d'ajustement de la juste valeur est éliminé à la consolidation, de sorte qu'il n'est pas décrit à la section 4 du présent rapport de gestion. | <p>▲ 134,7 millions de dollars</p> <ul style="list-style-type: none"> L'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement représentait une perte principalement attribuable à la révision des données d'entrée et des hypothèses des modèles d'évaluation des immeubles. Ce montant d'ajustement de la juste valeur est éliminé à la consolidation, de sorte qu'il n'est pas décrit à la section 4 du présent rapport de gestion. |
| Sommaire des résultats | <p>▼ 62,9 millions de dollars ou 81,8 %</p> <ul style="list-style-type: none"> La baisse du bénéfice est principalement attribuable à l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement, partiellement compensé par la hausse des produits tirés des immeubles. | <p>▼ 123,9 millions de dollars ou 40,3 %</p> <ul style="list-style-type: none"> La baisse du bénéfice est principalement attribuable à l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement et à la hausse des charges liées aux immeubles, partiellement compensés par la hausse des produits tirés des immeubles et par la baisse des frais généraux et administratifs ainsi que par la baisse des charges financières nettes. |

5.4.2 Mesures clés de performance opérationnelle du secteur CT REIT

Les mesures clés de performance opérationnelle n'ont pas de signification normalisée en vertu des normes IFRS et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables à d'autres termes similaires utilisés par d'autres sociétés. Se reporter à la section 9.3.1 du présent rapport de gestion pour consulter les définitions des termes et pour obtenir plus de renseignements sur les mesures de performance.

| (en millions de dollars canadiens) | T4 2020 | T4 2019 | Variation | 2020 | 2019 | Variation |
|---|---------|---------|-----------|----------|----------|-----------|
| Bénéfice d'exploitation net ¹ | 96,8 \$ | 93,4 \$ | 3,7 % | 381,5 \$ | 368,8 \$ | 3,5 % |
| Flux de trésorerie liés aux opérations ¹ | 68,1 | 66,6 | 2,0 % | 270,8 | 261,9 | 3,4 % |
| Flux de trésorerie liés aux opérations ajustés ¹ | 59,8 | 57,3 | 4,2 % | 236,5 | 224,3 | 5,4 % |

1. Mesures non conformes aux PCGR, excluant tous les ajustements de la juste valeur. Se reporter à la section 9.3.2 du présent rapport de gestion pour plus d'information.

Bénéfice d'exploitation net

Pour le trimestre et l'exercice complet, le bénéfice d'exploitation net a augmenté de 3,7 pour cent et de 3,5 pour cent, respectivement, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'acquisition d'immeubles productifs et d'immeubles en cours d'aménagement achevés en 2020 et en 2019. Le bénéfice d'exploitation net est une mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 9.3.2 pour plus d'information.

Flux de trésorerie liés aux opérations

Pour le trimestre et l'exercice complet, les flux de trésorerie liés aux opérations ont augmenté de 2,0 pour cent et de 3,4 pour cent, respectivement, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'incidence des variations du bénéfice d'exploitation net. Les flux de trésorerie liés aux opérations sont une mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 9.3.2 pour plus d'information.

Flux de trésorerie liés aux opérations ajustés

Pour le trimestre et l'exercice complet, les flux de trésorerie liés aux opérations ajustés ont augmenté de 4,2 pour cent et de 5,4 pour cent, respectivement, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'incidence des variations du bénéfice d'exploitation net. Les flux de trésorerie liés aux opérations ajustés sont une mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 9.3.2 pour plus d'information.

6. Analyse du bilan, liquidités et sources de financement

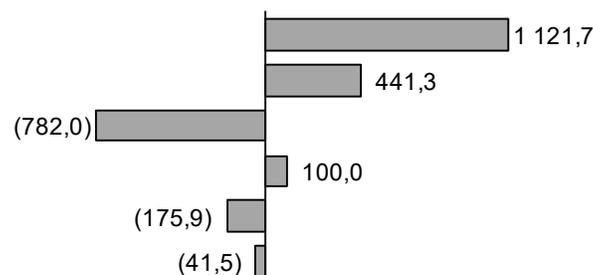
6.1 Principaux faits saillants du bilan

Certains postes de l'actif et du passif de la Société au 2 janvier 2021 et la variation d'un exercice à l'autre par rapport au 28 décembre 2019 sont présentés ci-dessous :

| | | |
|-----------------------------|---|-----------------|
| Total des variations | ▲ | 858,8 \$ |
|-----------------------------|---|-----------------|

| Actifs | Solde pour 2020 |
|---|-----------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 327,2 |
| Placements à court terme | 643,0 |
| Créances sur prêts | 5 031,8 |
| Stocks de marchandises | 2 312,9 |
| Créances à long terme et autres actifs | 631,9 |
| Goodwill et immobilisations incorporelles | 2 372,8 |

Variation des actifs d'un exercice à l'autre



| | | |
|-----------------------------|---|-----------------|
| Total des variations | ▲ | 528,8 \$ |
|-----------------------------|---|-----------------|

| Passifs | Solde pour 2020 |
|---|-----------------|
| Emprunts à court terme | 165,4 |
| Emprunts | 506,6 |
| Dette à long terme (tranche courante et à long terme) | 4 266,2 |
| Dépôts (tranche courante et à long terme) | 3 509,7 |

Variation des passifs d'un exercice à l'autre



Actifs

| | | |
|---|--------------------------------------|---|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | ▲ 1 121,7 millions de dollars | Augmentation principalement attribuable aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, partiellement contrebalancés par les activités d'investissement et les activités de financement. Se reporter à la section 6.2 pour plus de détails. |
| Placements à court terme | ▲ 441,3 millions de dollars | Les placements à court terme ont augmenté puisque la Société a terminé l'exercice avec une situation de trésorerie améliorée, tant dans le secteur Détail que dans le secteur Services Financiers. |
| Créances sur prêts | ▼ 782,0 millions de dollars | Diminution principalement attribuable à la baisse des ventes liées aux cartes de crédit, aux paiements accrus des clients et à la diminution du nombre de comptes actifs, ce qui a donné lieu à une baisse des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux marchands. |
| Stocks de marchandises | ▲ 100,0 millions de dollars | Augmentation principalement attribuable à la hausse des stocks de Canadian Tire, partiellement contrebalancée par la baisse enregistrée par SportChek, Mark's et Helly Hansen. |
| Créances à long terme et autres actifs | ▼ 175,9 millions de dollars | Diminution principalement attribuable au calendrier des créances sur prêts aux marchands. |
| Goodwill et immobilisations incorporelles | ▼ 41,5 millions de dollars | Diminution au cours de l'exercice principalement attribuable à la charge pour perte de valeur comptabilisée au deuxième trimestre relativement à la marque Musto, et à la hausse de l'amortissement des logiciels en raison de la réduction des dépenses liées aux TI au cours de l'exercice considéré. |

| Passifs | | |
|--|--------------------------------------|--|
| Emprunts à court terme | ▼ 284,6 millions de dollars | Diminution des emprunts à court terme principalement attribuable à la baisse des emprunts sur la facilité de crédit bancaire et à l'émission de papier commercial au sein du secteur Services Financiers, se traduisant par une amélioration de la situation de trésorerie à la fin de l'exercice. |
| Emprunts | ▼ 114,9 millions de dollars | Diminution des emprunts principalement attribuable à la baisse des créances sur prêts aux marchands. |
| Dettes à long terme (tranche courante et à long terme) | ▼ 252,2 millions de dollars | Diminution principalement attribuable au remboursement de billets à moyen terme de 250 millions de dollars. |
| Dépôts (tranche courante et à long terme) | ▲ 1 065,5 millions de dollars | Augmentation principalement attribuable à la hausse des dépôts dans des comptes d'épargne à intérêt élevé et des certificats de placement garanti (« CPG ») au sein du secteur Services Financiers. |

6.2 Sommaire des flux de trésorerie

La position de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de la Société, déduction faite de la dette bancaire, s'établissait à 1 327,2 millions de dollars au 2 janvier 2021. Les tableaux suivants présentent certains postes des tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société pour les trimestres et les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019.

| (en millions de dollars canadiens) | T4 2020 | T4 2019 | Variation |
|--|-------------------|------------|------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 762,6 \$ | 1 106,8 \$ | (344,2) \$ |
| Flux de trésorerie (affectés aux) activités d'investissement | (332,5) | (354,0) | 21,5 |
| Flux de trésorerie (affectés aux) activités de financement | (398,9) | (744,3) | 345,4 |
| Flux de trésorerie générés au cours de la période | 31,2 \$ | 8,5 \$ | 22,7 \$ |
| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 | Variation |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 2 442,8 \$ | 1 087,6 \$ | 1 355,2 \$ |
| Flux de trésorerie (affectés aux) activités d'investissement | (848,0) | (758,7) | (89,3) |
| Flux de trésorerie (affectés aux) activités de financement | (462,7) | (604,2) | 141,5 |
| Flux de trésorerie générés (utilisés) au cours de la période | 1 132,1 \$ | (275,3) \$ | 1 407,4 \$ |

| | T4 2020 | Exercice complet |
|-----------------------------------|--|---|
| Activités d'exploitation | <p>▼ Variation de 344,2 millions de dollars</p> <ul style="list-style-type: none"> En excluant l'incidence des variations des créances sur prêts, les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation ont augmenté de 515,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison de variations du fonds de roulement du secteur Détail, favorisées par les stocks accrus et le calendrier des paiements aux fournisseurs. À l'inverse, le solde des créances sur prêts s'est amélioré de 171,6 millions de dollars en raison de la diminution des activités des titulaires de cartes de crédit. | <p>▲ Variation de 1 355,2 millions de dollars</p> <ul style="list-style-type: none"> En excluant l'incidence des variations des créances sur prêts, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont augmenté de 159,7 millions de dollars, principalement en raison du calendrier de paiement de l'impôt de l'exercice considéré. La variation des créances sur prêts a également donné lieu à une amélioration du solde de trésorerie de 1 195,5 millions de dollars, étant donné que moins de trésorerie a été utilisée pendant l'exercice. Le solde des créances sur prêts a diminué en raison de la diminution des activités des détenteurs de cartes de crédit. |
| Activités d'investissement | <p>▼ Variation de 21,5 millions de dollars</p> <ul style="list-style-type: none"> La diminution des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement est attribuable à la baisse des dépenses d'investissement au cours de l'exercice considéré et à l'acquisition de Party City à l'exercice précédent. La diminution a été partiellement compensée par l'acquisition accrue de placements à court terme en raison de l'amélioration de la position de liquidités de la Société. | <p>▲ Variation de 89,3 millions de dollars</p> <ul style="list-style-type: none"> L'augmentation des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement résulte principalement de l'acquisition accrue de placements à court terme en raison de l'amélioration de la position de liquidités de la Société, partiellement contrebalancée par la diminution des dépenses d'investissement pendant l'exercice considéré et par l'incidence de l'acquisition de Party City en 2019. |
| Activités de financement | <p>▼ Variation de 345,4 millions de dollars</p> <ul style="list-style-type: none"> La diminution des flux de trésorerie affectés aux activités de financement est principalement attribuable à une augmentation des dépôts à long terme en raison de l'émission accrue de dépôts dans les comptes d'épargne à intérêt élevé au sein du secteur Services Financiers. | <p>▼ Variation de 141,5 millions de dollars</p> <ul style="list-style-type: none"> La diminution des flux de trésorerie affectés aux activités de financement est principalement attribuable à une augmentation des dépôts à long terme en raison de la hausse des dépôts dans les comptes d'épargne à intérêt élevé et dans des CPG à long terme au sein du secteur Services Financiers, ainsi qu'au remboursement de billets à moyen terme d'un montant de 250 millions de dollars. <p>Par ailleurs, à l'exercice précédent, des flux de trésorerie additionnels ont été générés en raison du produit net de la vente et l'émission de parts de CT REIT pour un montant de 228,9 millions de dollars.</p> |

6.3 Gestion du capital

Le capital peut être défini de différentes façons selon l'entité, le secteur d'activité et l'objectif visé. Dans le cadre du processus de gestion du capital de la Société, la direction inclut les éléments suivants dans sa définition du capital, de même que la dette de GCCT, mais exclut la dette de Franchise Trust.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | % du total | 2019 | % du total |
|---|--------------------|----------------|--------------------|----------------|
| Composantes du capital | | | | |
| Dépôts | 1 228,0 \$ | 9,3 % | 790,8 \$ | 6,4 % |
| Emprunts à court terme | 165,4 | 1,3 % | 450,0 | 3,7 % |
| Tranche courante de la dette à long terme | 150,5 | 1,1 % | 788,2 | 6,5 % |
| Dette à long terme | 4 115,7 | 31,1 % | 3 730,2 | 30,3 % |
| Dépôts à long terme | 2 281,7 | 17,2 % | 1 653,4 | 13,4 % |
| Total de la dette | 7 941,3 \$ | 60,0 % | 7 412,6 \$ | 60,3 % |
| Instrument financier rachetable | 567,0 | 4,3 % | 567,0 | 4,6 % |
| Capital social | 597,0 | 4,5 % | 588,0 | 4,8 % |
| Surplus d'apport | 2,9 | — % | 2,9 | — % |
| Bénéfices non distribués | 4 136,9 | 31,2 % | 3 729,6 | 30,3 % |
| Total du capital sous gestion | 13 245,1 \$ | 100,0 % | 12 300,1 \$ | 100,0 % |

Les objectifs en matière de gestion du capital de la Société consistent à assurer le maintien de liquidités suffisantes afin de remplir ses obligations financières et de mener à bien ses plans opérationnels et stratégiques; le maintien de réserves de liquidités saines et d'un bon accès au capital; la réduction du coût du capital après impôt tout en prenant en considération les risques et les conditions actuels et futurs sur les plans de l'industrie, du marché et de l'économie.

6.3.1 Contexte réglementaire de la Banque Canadian Tire

La BCT gère son capital conformément aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Les lignes directrices concernant le capital réglementaire du BSIF sont fondées sur le document du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire Basel III : A Global Regulatory Framework for More Resilient Banks and Banking Systems (« Bâle III »), qui est entré en vigueur au Canada le 1^{er} janvier 2013, et mesurent le capital par rapport au risque de crédit, au risque de marché et aux risques opérationnels. La Banque a mis en œuvre diverses politiques de gestion du capital, ainsi que des procédures et des contrôles concernant le capital, notamment le processus interne d'évaluation de la suffisance du capital, pour atteindre ses objectifs.

Les objectifs de la Banque sont les suivants :

- disposer d'un capital suffisant pour garder la confiance des investisseurs et des déposants;
- posséder une structure du capital appropriée, selon les évaluations effectuées à l'interne, au sens où l'entendent les organismes de réglementation et par rapport aux autres institutions financières.

Aux quatrièmes trimestres de 2020 et de 2019, la BCT se conformait à toutes les lignes directrices concernant les fonds propres réglementaires du BSIF ainsi qu'aux cibles établies à l'interne dans le cadre du processus interne d'évaluation de la suffisance du capital et à toutes les clauses restrictives financières de sa convention de crédit bancaire.

6.4 Activités d'investissement

6.4.1 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de la Société pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 se présentent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|--|-----------------|-----------------|
| Immobilier | 91,8 \$ | 232,0 \$ |
| Technologies de l'information | 75,4 | 124,1 |
| Autres dépenses d'exploitation | 49,0 | 88,1 |
| Programme d'efficacité opérationnelle | 51,5 | — |
| Dépenses d'investissement liées à l'exploitation | 267,7 | 444,2 |
| Acquisitions et aménagements de CT REIT, excluant les ventes internes conclues avec la Société | 141,4 | 93,1 |
| Capacité de distribution | 43,3 | — |
| Total des dépenses d'investissement¹ | 452,4 \$ | 537,3 \$ |

1. Les dépenses d'investissement sont établies selon la méthode de la comptabilité d'engagement et comprennent les acquisitions de logiciels, mais excluent les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, les acquisitions liées à des regroupements d'entreprises, les actifs de propriété intellectuelle et les commissions de location reçues.

| Exercice complet | |
|--|---|
| Dépenses d'investissement totales | <p>▼ 84,9 millions de dollars</p> <ul style="list-style-type: none"> Au cours de l'exercice, la Société a pris des mesures afin de s'assurer une situation de trésorerie solide et une souplesse financière. En raison de ces mesures, les dépenses d'investissement ont été réduites par rapport à l'exercice précédent. |

Compte tenu de l'incertitude quant à l'incidence future de la COVID-19 sur l'économie, la Société estime qu'il n'est pas approprié à l'heure actuelle d'annoncer une fourchette de dépenses d'investissement attendue pour 2021. Cependant, la Société s'engage à investir dans la santé à long terme de l'entreprise et continue d'affecter du capital à des initiatives stratégiques, comme le commerce électronique.

Engagements en capital

La Société avait des engagements d'environ 263,9 millions de dollars au 2 janvier 2021 (2019 – 201,5 millions) liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

6.5 Liquidités et financement

Puisqu'elle peut accéder à du capital de multiples sources, la Société maintient une solide position de liquidités. La Société, CT REIT et la BCT disposent de diverses sources de financement de rechange afin de s'assurer qu'elles ont accès au niveau de liquidités nécessaire pour réaliser les initiatives clés de la Société.

Dans le contexte actuel sur les plans de l'économie, de l'exploitation et des marchés boursiers, on observe une importance accrue accordée aux liquidités et à la gestion du capital. La direction veille à maintenir un bilan solide et s'assure d'avoir un accès continu à du capital.

Au cours de l'exercice clos le 2 janvier 2021 :

- La Société a obtenu du crédit additionnel par l'entremise d'une facilité de crédit bancaire engagée de 710,0 millions de dollars auprès de cinq institutions financières canadiennes. La nouvelle facilité arrive à échéance le 30 juin 2022, et elle n'a pas encore été utilisée.
- La Société a remboursé des billets à moyen terme non garantis de série E d'un montant de 250,0 millions de dollars.
- GCCT a émis et remboursé un montant de 1,2 milliard de dollars sur la facilité d'achat de billets des Services Financiers auprès de la Banque Scotia.
- GCCT a remboursé des billets à terme d'un montant de 500,0 millions de dollars, constitués de billets de premier rang d'un montant de 465,0 millions, ainsi que des billets subordonnés d'un montant de 35,0 millions.

- GCCT a émis des billets à terme pour un montant de 480,0 millions de dollars, dont la date de remboursement prévue est le 22 septembre 2025, constitués de billets de premier rang d'un montant de 448,8 millions et de billets subordonnés d'un montant de 31,2 millions.
- CT REIT a annoncé l'émission de débentures de premier rang non garanties d'un montant de 150,0 millions de dollars qui a été conclue le 6 janvier 2021, et la date prévue de remboursement est le 6 janvier 2031. Le 10 janvier 2021, le produit net et les fonds en caisse ont été utilisés pour rembourser la totalité du capital en cours des débentures de série C d'un montant de 150,0 millions de dollars.

Au 2 janvier 2021

| (en millions de dollars canadiens) | Résultats consolidés | Détail | Services Financiers | CT REIT |
|---|----------------------|-------------------|---------------------|-----------------|
| Marges de crédit bancaire engagées | 5 338,8 \$ | 2 788,8 \$ | 2 250,0 \$ | 300,0 \$ |
| Moins : emprunts impayés | (50,9) | (50,9) | — | — |
| Moins : papier commercial libellé en dollars américains en cours | — | — | — | — |
| Moins : lettres de crédit en cours | (5,6) | — | — | (5,6) |
| Marges de crédit bancaire engagées disponibles | 5 282,3 \$ | 2 737,9 \$ | 2 250,0 \$ | 294,4 \$ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme | 1 970,2 | 306,2 | 1 659,5 | 4,5 |
| Liquidités | 7 252,5 \$ | 3 044,1 \$ | 3 909,5 \$ | 298,9 \$ |

La Société a terminé 2020 avec de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements à court terme de 2,0 milliards de dollars, et des liquidités de 3,0 milliards, de 3,9 milliards et de 298,9 millions pour les secteurs Détail, Services Financiers et CT REIT, respectivement.

Sources de financement

| | |
|------------------------------------|--|
| Marges de crédit bancaire engagées | <ul style="list-style-type: none"> • Consentie par un consortium de sept institutions financières canadiennes et trois institutions financières étrangères, une marge de crédit bancaire engagée de 1 975 millions de dollars est mise à la disposition de la Société à des fins générales et viendra à échéance en août 2024. La Société n'avait aucun emprunt impayé en vertu de ses marges de crédit bancaire au 2 janvier 2021. • La Société dispose d'une marge de crédit bancaire engagée de 710 millions de dollars consentie par cinq institutions financières canadiennes. Au quatrième trimestre de 2020, l'échéance a été reportée au 30 juin 2022. Il n'y avait aucun emprunt impayé au 2 janvier 2021. • Consentie par un consortium de sept institutions financières canadiennes, une marge de crédit bancaire engagée de 300 millions de dollars est mise à la disposition de CT REIT à des fins générales et viendra à échéance en décembre 2024. CT REIT n'avait aucun emprunt impayé en vertu de ses marges de crédit bancaire au 2 janvier 2021. • La Banque Scotia a consenti à la BCT une facilité de crédit renouvelable engagée non garantie de 250 millions de dollars et une facilité d'achat de billets engagée de 2,0 milliards pour l'achat de billets de premier rang et de billets subordonnés émis par GCCT, facilités qui arrivent toutes deux à échéance en octobre 2022. Au 2 janvier 2021, la BCT n'avait aucun emprunt impayé en vertu de sa marge bancaire et de ses facilités d'achat de billets, à l'exception d'un solde nominal sur la facilité d'achat de billets servant à maintenir la participation de GCCT. • Helly Hansen avait une facilité de crédit renouvelable engagée garantie de 350 millions de couronnes norvégiennes (« NOK ») et une facilité d'affacturage de 350 millions NOK (toutes deux équivalant à 51,9 millions de dollars canadiens) qui ont été consenties par une banque norvégienne et qui arrivent à échéance en octobre 2022. Helly Hansen avait des emprunts impayés équivalant à un total de 50,9 millions de dollars canadiens (343 millions NOK) en vertu de ses facilités de crédit au 2 janvier 2021. |
|------------------------------------|--|

| Sources de financement (suite) | |
|---|--|
| Programmes de papier commercial | <ul style="list-style-type: none"> La Société a un programme de papier commercial lui permettant d'émettre des billets à ordre à court terme pour un montant en capital total maximal de 1,0 milliard de dollars américains aux États-Unis. Les échéances des billets à ordre varient de un jour à 270 jours. Les billets sont émis à escompte et ont égalité de rang de paiement avec toutes les obligations non subordonnées et non garanties existantes et futures envers les créiteurs de la Société. Au 2 janvier 2021, la Société n'avait aucun papier commercial libellé en dollars américains en cours. Parallèlement aux émissions de papier commercial de la Société, celle-ci conclut des dérivés de change afin de couvrir le risque de change associé aux composantes capital et intérêt des emprunts en vertu du programme. La Société ne désigne pas ces dérivés au titre des emprunts comme des couvertures aux fins comptables. Au 2 janvier 2021, GCCT avait du papier commercial adossé à des créances en cours pour un montant de 114,3 millions de dollars. |
| Billets à moyen terme et débetures de premier rang non garanties | <ul style="list-style-type: none"> Au 2 janvier 2021, la Société avait des billets à moyen terme en cours pour un montant en capital total de 951,2 millions de dollars. Au 2 janvier 2021, CT REIT avait des débetures de premier rang non garanties en cours d'un montant en capital total de 1,075 milliard de dollars. Le 6 juillet 2020, la Société a remboursé un montant de 250 millions de dollars au titre des billets à moyen terme qui portent intérêt à un taux de 2,646 pour cent par année. |
| Billets de premier rang à terme et billets subordonnés adossés à des créances | <ul style="list-style-type: none"> Au 2 janvier 2021, GCCT avait des billets à terme adossés à des créances en cours d'un montant en capital total de 2 184 millions de dollars, constitués de billets à terme de premier rang d'un montant en capital de 2 042 millions et de billets à terme subordonnés d'un montant en capital de 142 millions. Le 21 septembre 2020, GCCT a entièrement remboursé des billets à terme de premier rang de série 2015-1 d'un montant de 465 millions de dollars, qui portaient intérêt à un taux de 2,237 pour cent par année, ainsi que des billets à terme subordonnés de série 2015-1 d'un montant de 35,0 millions, qui portaient intérêt à un taux de 3,237 pour cent par année. Le 25 septembre 2020, GCCT a émis des billets à terme de série 2020-1 pour un montant de 480,0 millions de dollars, dont la date de remboursement prévue est le 22 septembre 2025, constitués de billets à terme de premier rang d'un montant en capital de 448,8 millions portant intérêt à 1,388 pour cent par année et de billets à terme subordonnés d'un montant en capital de 31,2 millions portant intérêt à 2,438 pour cent par année. |
| Dépôts de CPG auprès de courtiers | <ul style="list-style-type: none"> Les fonds continuent d'être facilement accessibles à la BCT par l'entremise des réseaux de courtiers. Au 2 janvier 2021, les dépôts de CPG de la BCT auprès de courtiers s'élevaient à 2 497,3 millions de dollars. |
| Dépôts de détail | <ul style="list-style-type: none"> Les dépôts de détail se composent des dépôts dans les comptes d'épargne à intérêt élevé et dans les CPG de détail de la BCT, qui sont offerts dans le cadre des comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI ») ou non. Au 2 janvier 2021, les dépôts de détail de la BCT s'élevaient à 1 012,4 millions de dollars. |
| Immobilier | <ul style="list-style-type: none"> La Société peut effectuer des transactions immobilières stratégiques touchant des immeubles n'appartenant pas à CT REIT. Elle détient également un placement dans CT REIT sous forme de parts de CT REIT négociées en bourse. Des sources de financement supplémentaires sont disponibles pour CT REIT, au besoin, notamment la capacité d'accéder aux marchés de capitaux propres et des titres d'emprunt, sous réserve des modalités de la déclaration de fiducie de CT REIT et de toutes les exigences réglementaires applicables. |

Notations du crédit

Une notation du crédit fournit généralement une indication du risque que l'emprunteur ne remplisse pas ses obligations en temps voulu relativement aux intérêts et au capital. Les notations des instruments d'emprunt à long terme varient selon une fourchette qui va de la plus haute qualité de crédit (habituellement « AAA ») au défaut de paiement (habituellement « D »). Les notations pour les instruments d'emprunt à court terme varient selon une fourchette qui va de « R-1 (élevée) » (DBRS Morningstar), « A-1+ » (S&P), « P-1 » (Moody's) ou « F1+ » (Fitch), représentant la plus haute qualité de crédit, à « D » (DBRS Morningstar), « C » (S&P et Fitch) et « not prime » (Moody's) pour la qualité la moins élevée. Les notations du crédit de la Société ont subi l'incidence liée à la COVID-19 comme il est décrit à la section 4 du présent rapport de gestion.

| Sommaire des notations | DBRS Morningstar | | S&P | | Moody's | | Fitch | |
|---|---------------------------------|----------|------------------------|-------------|----------|-------------|------------------------|-------------|
| | Notation | Tendance | Notation | Perspective | Notation | Perspective | Notation | Perspective |
| La Société | | | | | | | | |
| Canadian Tire | | | | | | | | |
| Notation de l'émetteur | BBB | Stable | BBB | Négative | — | — | — | — |
| Billets à moyen terme | BBB | Stable | BBB | — | — | — | — | — |
| Papier commercial libellé en dollars américains | — | — | A-2 | — | P-2 | Stable | — | — |
| Glacier Credit Card Trust | | | | | | | | |
| Billets à terme de premier rang adossés à des créances ¹ | AAA (satisfaisante) | — | AAA (satisfaisante) | — | — | — | AAA (satisfaisante) | Négative |
| Billets à terme subordonnés adossés à des créances ¹ | A (satisfaisante) | — | A (satisfaisante) | — | — | — | A (satisfaisante) | Négative |
| Papier commercial adossé à des créances | R-1 (élevée) (satisfaisante) | — | — | — | — | — | F1+ (satisfaisante) | — |
| CT REIT | | | | | | | | |
| Notation de l'émetteur | BBB | Stable | BBB | Négative | — | — | — | — |
| Déventures de premier rang non garanties | BBB | Stable | BBB | — | — | — | — | — |

1. DBRS Morningstar note toutes les séries de billets à terme; S&P note toutes les séries de billets à terme, à l'exception des billets à terme de série 2018-1; et Fitch note uniquement les billets à terme de série 2018-1.

6.5.1 Obligations contractuelles, garanties et engagements

La Société fait appel à diverses sources afin d'assurer le financement des dépenses d'investissement, des besoins en fonds de roulement, du versement de dividendes et d'autres besoins financiers, comme les remboursements sur la dette et les rachats d'actions de catégorie A sans droit de vote en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le tableau suivant présente les obligations contractuelles dont la Société doit s'acquitter au cours des cinq prochaines années et au-delà de cette période. Au 2 janvier 2021, la Société était d'avis qu'elle disposait des liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations contractuelles.

Obligations contractuelles exigibles par période

| (en millions de dollars canadiens) | Total | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 et par la suite |
|---|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------|
| Dette à long terme et tranche courante ^{1,3} | 2 240,8 \$ | 150,5 \$ | 159,6 \$ | 455,7 \$ | — \$ | 200,0 \$ | 1 275,0 \$ |
| Dette de Glacier Credit Card Trust ^{2,3} | 2 184,0 | — | 560,0 | 584,0 | 560,0 | 480,0 | — |
| Obligations liées aux contrats de location ⁴ | 2 235,0 | 347,1 | 346,8 | 295,3 | 239,1 | 206,4 | 800,3 |
| Obligations liées aux achats | 4 448,3 | 3 069,7 | 433,5 | 161,4 | 148,1 | 145,8 | 489,8 |
| Dépôts des Services Financiers ³ | 3 521,7 | 1 240,0 | 613,8 | 585,3 | 493,1 | 589,5 | — |
| Autres obligations | 138,9 | 77,2 | 29,5 | 16,6 | 11,9 | 2,8 | 0,9 |
| | 14 768,7 \$ | 4 884,5 \$ | 2 143,2 \$ | 2 098,3 \$ | 1 452,2 \$ | 1 624,5 \$ | 2 566,0 \$ |

1. Exclut les billets de premier rang et les billets à terme subordonnés de GCCT.

2. Représente les billets de premier rang et les billets à terme subordonnés.

3. Exclut les obligations liées aux intérêts sur la dette ou les dépôts.

4. Exclut des options raisonnablement certaines représentant 571,6 millions de dollars et un engagement de 82,8 millions (2019 – 269,4 millions) au titre de contrats de location signés mais qui n'ont pas encore débuté.

Dans le cours normal des activités, la Société conclut plusieurs ententes dont certaines caractéristiques peuvent correspondre à la notion de garantie. Pour une analyse des garanties et des engagements importants de la Société, se reporter à la note 34 des états financiers consolidés de la Société. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit relatif aux garanties et engagements susmentionnés est présentée à la note 5 des états financiers consolidés de 2020 de la Société.

6.6 Frais de financement

Le tableau qui suit présente les frais de financement liés à la dette à court terme et à la dette à long terme et exclut les dépôts détenus par la BCT, la dette de Franchise Trust et les facilités de crédit d'Helly Hansen.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|------------------------------------|----------|----------|
| Charges d'intérêts ¹ | 170,0 \$ | 161,2 \$ |
| Coût de la dette ² | 3,06 % | 3,14 % |

1. Représente les charges d'intérêts liées à la dette à court terme et à la dette à long terme. La dette à court terme comprend les marges de crédit. La dette à long terme comprend les billets à moyen terme, les débetures, les billets de premier rang et les billets à terme subordonnés.

2. Représente le coût moyen pondéré de la dette à court terme et de la dette à long terme au cours de l'exercice.

Se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion pour une analyse des liquidités et des risques de crédit liés à la capacité de la Société de générer les ressources suffisantes pour respecter ses obligations financières.

7. Capitaux propres

7.1 Actions en circulation

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|--|-----------------|----------|
| Autorisées | | |
| 3 423 366 actions ordinaires | | |
| 100 000 000 d'actions de catégorie A sans droit de vote | | |
| Émises | | |
| 3 423 366 actions ordinaires (2019 – 3 423 366) | 0,2 \$ | 0,2 \$ |
| 57 383 758 actions de catégorie A sans droit de vote (2019 – 58 096 958) | 596,8 | 587,8 |
| | 597,0 \$ | 588,0 \$ |

Chaque année, la Société effectue une offre publique de rachat dans le cours normal des activités à la Bourse de Toronto (la « TSX »), qui lui permet de racheter des actions de catégorie A sans droit de vote sur le marché libre.

Le 19 février 2019, la TSX a accepté l'avis d'intention de la Société en vue d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour racheter un nombre maximal de 5,5 millions d'actions de catégorie A sans droit de vote entre le 2 mars 2019 et le 1^{er} mars 2020. Le 14 février 2020, la TSX a accepté l'avis d'intention de la Société en vue d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour racheter un nombre maximal de 5,5 millions d'actions de catégorie A sans droit de vote entre le 2 mars 2020 et le 1^{er} mars 2021.

Le 7 novembre 2019, la Société a annoncé son intention de racheter des actions de catégorie A sans droit de vote pour un montant de 350 millions de dollars en plus du nombre d'actions requis à des fins d'antidilution, d'ici la fin de l'exercice 2020 (l'« intention de rachat d'actions de 2020 »). En raison de la pandémie de COVID-19, les rachats d'actions de catégorie A sans droit de vote aux termes de l'intention de rachat d'actions de 2020 ont été interrompus après le 13 mars 2020 et aucun autre rachat n'a été effectué, mis à part ceux requis aux fins d'antidilution.

Le tableau suivant résume les rachats effectués par la Société relativement à l'intention de rachat d'actions de 2020.

| (en millions de dollars canadiens) | |
|--|----------|
| Actions rachetées en 2019 en vertu de l'annonce du 7 novembre 2019 | 11,4 \$ |
| Actions rachetées en 2020 en vertu de l'annonce du 7 novembre 2019 | 96,4 |
| Total d'actions rachetées en vertu de l'annonce du 7 novembre 2019 | 107,8 \$ |

Les informations qui suivent sont des informations prospectives et les lecteurs sont prévenus que les résultats réels pourraient différer.

La Société entend effectuer une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour racheter un nombre maximal de 5,4 millions d'actions de catégorie A sans droit de vote entre le 2 mars 2021 et le 1^{er} mars 2022. Le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités est assujéti à l'approbation de la TSX. À l'heure actuelle, la Société a l'intention de racheter des actions seulement à des fins d'antidilution en 2021. Les rachats sont effectués au moyen de transactions sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX ou de systèmes de négociation parallèles canadiens, s'ils sont admissibles, au cours du marché des actions de catégorie A sans droit de vote au moment du rachat ou de toute autre façon permise en vertu des règles de la TSX et des lois en valeurs mobilières applicables. Les actions de catégorie A sans droit de vote rachetées par la Société dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités retrouveront le statut d'actions autorisées et non émises. Les détenteurs de titres peuvent obtenir un exemplaire de l'avis sans frais en communiquant avec le secrétaire général de la Société.

7.2 Dividendes

Le ratio de distribution cible à long terme de la Société est d'environ 30 à 40 pour cent du bénéfice normalisé de l'exercice précédent, après avoir tenu compte de la situation de trésorerie et des besoins futurs en liquidités, des conditions des marchés boursiers et des occasions d'investissement à la fin de la période. Le ratio de distribution peut fluctuer pour un exercice donné en raison d'événements inhabituels ou non récurrents, comme l'incidence de la COVID-19 sur la Société.

La Société a déclaré des dividendes payables aux détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires au taux de 1,175 \$ par action, payables le 1^{er} juin 2021 aux actionnaires inscrits aux registres en date du 30 avril 2021. Le dividende est considéré comme un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt.

7.3 Contrats dérivés sur actions

La Société conclut des contrats dérivés sur actions pour compenser partiellement son exposition aux fluctuations des charges liées aux options sur actions et aux régimes d'octroi d'unités d'actions au rendement et d'unités d'actions différées. La Société utilise actuellement des contrats à livrer sur actions à taux variable.

Au cours de l'exercice, les contrats livrés sur actions qui couvraient 1 110 000 options sur actions et unités d'actions au rendement ont été réglés et ont donné lieu à un paiement en trésorerie aux contreparties d'environ 25,4 millions de dollars. Durant l'exercice, la Société a également conclu des contrats à livrer sur 2 005 000 actions à taux variable à un prix d'achat moyen pondéré de 119,62 \$ afin de compenser son exposition aux options sur actions et aux unités d'actions au rendement.

8. Questions fiscales

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet de vérifications menées par l'administration fiscale. Bien que la Société ait établi que les déclarations fiscales qu'elle produit sont appropriées et justifiables, il arrive de temps à autre que certains éléments fassent l'objet d'une révision et soient contestés par l'administration fiscale.

En ce qui a trait aux différences temporaires qui sont liées à la participation de la Société dans ses filiales, la Société est en mesure de contrôler la réalisation des différences temporaires et n'a pas de plans qui entraîneraient une telle réalisation. Par conséquent, la Société n'a constitué aucune provision au titre de l'impôt différé lié à ces différences temporaires qui pourraient découler de transactions relatives au placement de la Société dans ses filiales.

La Société examine périodiquement la possibilité de dénouements défavorables en matière de questions fiscales. La Société est d'avis que la décision finale relativement à ces questions fiscales n'aura pas d'incidence défavorable significative sur ses liquidités, sur sa situation financière consolidée ni sur son bénéfice net, car elle a déterminé qu'elle a constitué des provisions adéquates à l'égard de ces questions fiscales. Si le passif d'impôt définitif diffèrait sensiblement des provisions établies, cela pourrait avoir des répercussions positives ou négatives sur le taux d'imposition effectif de la Société et sur son bénéfice dans la période au cours de laquelle les questions seront en fin de compte résolues.

Pour le trimestre clos le 2 janvier 2021, l'impôt sur le résultat s'est établi à 196,8 millions de dollars, comparativement à 125,4 millions en 2019. Le taux d'imposition effectif pour le trimestre clos le 2 janvier 2021 a augmenté pour s'établir à 27,4 pour cent, comparativement à 25,5 pour cent en 2019, principalement en raison de la hausse de la charge liée aux options sur actions non déductible au cours de la période.

Pour l'exercice complet clos le 2 janvier 2021, l'impôt sur le résultat s'est établi à 309,5 millions de dollars, comparativement à 288,1 millions en 2019. Pour l'exercice complet clos le 2 janvier 2021, le taux d'imposition effectif a augmenté pour s'établir à 26,4 pour cent, comparativement à 24,4 pour cent en 2019, principalement en raison de la hausse de la charge liée aux options sur actions non déductible et de la baisse des ajustements favorables apportés aux règlements fiscaux d'exercices antérieurs au cours de la période.

Compte tenu de l'incertitude quant à l'incidence future potentielle de la COVID-19 sur l'économie, la Société estime qu'il n'est pas approprié à l'heure actuelle d'annoncer un taux d'imposition effectif annuel pour l'exercice 2021.

9. Méthodes et estimations comptables et mesures non conformes aux PCGR

9.1 Estimations comptables critiques

La Société estime certains des montants reflétés dans ses états financiers consolidés en se servant de modèles financiers détaillés qui sont fondés sur des résultats antérieurs, des tendances actuelles et d'autres hypothèses. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La direction est d'avis que les estimations et les méthodes comptables présentées en détail aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés de la Société n'exigent pas que la direction formule des hypothèses sur des questions comportant un degré élevé d'incertitude. Par conséquent, aucune de ces estimations n'est considérée comme une « estimation comptable critique » telle qu'elle est définie dans l'annexe 51-102A1, Rapport de gestion, publiée par les Autorités canadiennes en matière de valeurs mobilières, à l'exception de la correction de valeur pour perte de valeur des créances du secteur Services Financiers.

La note 2 des états financiers consolidés et notes annexes de la Société décrit les méthodes comptables qui font l'objet de jugements et d'estimations et dont l'incidence sur les montants comptabilisés dans les présents états financiers consolidés pourrait être importante de l'avis de la Société, y compris la portée des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les jugements et les estimations.

9.2 Changements de méthodes comptables

Normes, modifications et interprétations publiées et adoptées

Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 1 (modifications à IFRS 9, à IAS 39 et à IFRS 7)

Avec prise d'effet au premier trimestre de 2020, la Société a adopté la *Réforme des taux d'intérêt de référence : modifications à IFRS 9, à IAS 39 et à IFRS 7*, qui a été publiée en septembre 2019. Les modifications prévoient un allègement pendant la période d'incertitude découlant du retrait graduel des taux d'intérêt de référence (notamment les taux interbancaires offerts [« TIO »]).

La Société conclut des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt relatif aux paiements d'intérêts futurs lors d'émissions de certains titres d'emprunt et dépôts. La Société conclut également des instruments financiers dérivés de type swaptions qui procurent l'option de conclure un swap de taux d'intérêt dans le cadre de la stratégie de la Société visant à gérer son exposition au risque de taux d'intérêt quant aux paiements d'intérêts futurs lors d'émissions de certains titres d'emprunt et dépôts. Lorsque la comptabilité de couverture peut s'appliquer, la Société comptabilise ces dérivés à titre de couvertures de flux de trésorerie.

Les relations de couverture de la Société sont fortement exposées au Canadian Dollar Offered Rate (« CDOR »). Dans le cadre de la réforme des TIO, le taux CDOR pourrait être abandonné, faire l'objet de changements de méthodologie ou devenir indisponible. La Banque du Canada a constitué le groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (« TARCOM ») pour définir et s'attacher à élaborer de nouveaux taux de référence pour les opérations en dollars canadiens. Le taux des opérations de pension à un jour (« CORRA ») a été recommandé comme solution de rechange au taux CDOR. Déjà disponible dans le marché, le taux CORRA est en cours d'amélioration et de réforme par son administrateur, la Banque du Canada. Compte tenu de ces changements, il existe de l'incertitude quant au calendrier et aux méthodes de transition des instruments financiers touchés par ceux-ci, ainsi que pour déterminer si les relations de couverture couvrant la variabilité des flux de trésorerie résultant de changements aux TIO continuent de répondre aux critères d'applicabilité de la comptabilité de couverture. Ces modifications adoptées visent notamment les exigences relatives à la comptabilisation de couverture, en permettant à la Société de présumer que le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts et les flux de trésorerie de l'instrument de couverture ne serait pas modifié à la suite de la réforme des TIO, autorisant ainsi le maintien de la comptabilité de couverture.

La direction surveille de près les relations de couverture concernées par les changements possibles au taux CDOR et son remplacement potentiel par un nouveau taux de référence pour les opérations en dollars canadiens. Si les taux nouveaux ou révisés diffèrent des taux de référence antérieurs, des stratégies de couvertures nouvelles ou révisées pourraient être nécessaires pour mieux harmoniser les dérivés désignés comme instruments de couverture et les éléments couverts. Toutefois, étant donné l'incertitude des marchés, l'évaluation de l'incidence sur les stratégies de couverture de la Société et ses plans d'atténuation ne fait que commencer.

L'application obligatoire des modifications cesse au moment où l'incertitude au sujet de l'échéance ou du montant des flux de trésorerie découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence ne subsiste plus ou lorsqu'il est mis fin à la relation de couverture, selon la première occurrence.

Les méthodes comptables décrites à la note 3 des états financiers consolidés de la Société continuent de s'appliquer pour les éléments de comptabilité de couverture qui ne sont pas visés par les modifications et pour les couvertures qui ne sont pas directement concernées par la réforme des TIO.

Normes, modifications et interprétations publiées mais non encore adoptées

Les nouvelles normes, modifications et interprétations suivantes ont été publiées, mais elles ne sont pas en vigueur pour l'exercice clos le 2 janvier 2021 et, par conséquent, n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Contrats d'assurance

En mai 2017, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), qui remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et qui établit un nouveau modèle de comptabilisation des obligations au titre des contrats d'assurance, des produits tirés des primes et des charges liées aux réclamations. IFRS 17 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à IFRS 17 afin de répondre à des préoccupations et à des enjeux liés à la mise en œuvre cernés après la publication d'IFRS 17 en 2017. Ces modifications comprenaient également le report de deux ans de la date d'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est permise. La Société évalue l'incidence potentielle de cette norme.

Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants (modifications à IAS 1)

En janvier 2020, l'IASB a publié le *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants*, qui modifie IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications de portée limitée touchent uniquement la présentation des passifs dans l'état de la situation financière, et non les montants ou le moment de leur comptabilisation. Ces modifications clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants est fondé sur les droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière et que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement d'un passif. Elles établissent également la définition de règlement pour préciser que, par règlement, on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'application anticipée est permise. En juillet 2020, en raison de la COVID-19, l'IASB a reporté la date d'entrée en vigueur de un an afin d'accorder plus de temps aux sociétés pour la mise en œuvre des changements de classement résultant des modifications. La mise en œuvre de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la Société.

Modifications à IFRS 16, Contrats de location – allègements de loyer liés à la COVID-19

En mai 2020, l'IASB a publié une modification à IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), afin de faciliter la comptabilisation par les preneurs des allègements de loyer liés à la COVID-19 comme les congés de loyer et les réductions temporaires de loyer. Aux termes de cette modification, les preneurs n'ont pas à considérer les contrats de location individuellement pour déterminer si les allègements de loyer accordés en tant que conséquence directe de la pandémie de COVID-19 constituent une modification de contrat de location, et elle permet aux preneurs de comptabiliser ces allègements comme s'ils n'étaient pas des modifications de contrats de location. La modification s'applique aux allègements de loyer visant la réduction de paiements de loyers exigibles au plus tard le 30 juin 2021. Elle est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2020, et l'application anticipée est permise. La mise en œuvre de cette modification ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la Société.

Améliorations annuelles 2018-2020 et modifications de portée limitée

En mai 2020, l'IASB a publié des modifications de portée limitée visant trois normes (IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*), ainsi que les améliorations annuelles 2018-2020. Ces modifications visent à clarifier le libellé ou à corriger des conséquences mineures, des incohérences ou des erreurs entre les exigences contenues dans ces normes. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. La mise en œuvre de ces modifications de portée limitée ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la Société.

Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2 (modifications à IFRS 9, à IAS 39, à IFRS 7, à IFRS 4 et à IFRS 16)

En août 2020, à l'achèvement des modifications aux normes IFRS relatives à la réforme des TIO, l'IASB a publié la *Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2, modifications à IFRS 9, à IAS 39, à IFRS 7, à IFRS 4 et à IFRS 16* (les « modifications de la phase 2 »). En ce qui concerne les changements aux instruments financiers qui sont directement requis par la réforme des TIO, les modifications de la phase 2 prévoient essentiellement : i) une mesure de simplification pour comptabiliser un changement dans la base permettant de déterminer les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ou d'un passif financier qui est requis aux termes de la réforme des TIO, sous forme de révision du taux d'intérêt effectif de l'actif financier ou du passif financier; ii) des exceptions aux dispositions relatives à la comptabilité de couverture prévoyant un allègement à la cessation de relations de couverture en raison de changements à la documentation requis aux termes de la réforme des TIO; et iii) certaines informations à fournir supplémentaires à propos de l'exposition de la Société à des risques découlant de la réforme des TIO et des activités de gestion des risques connexes.

IFRS 16 a également été modifiée pour prévoir une exception temporaire visant les situations où des contrats de location qui font mention d'un TIO particulier devront être modifiés en raison de la réforme des TIO. Les preneurs doivent réévaluer leurs obligations locatives comme pour tout autre changement d'estimation, plutôt que par l'entremise d'une modification du contrat de location. Le montant résultant de la réévaluation est comptabilisé à titre d'ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation.

Les modifications de la phase 2 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue l'incidence potentielle de ces modifications.

9.3 Mesures clés de performance opérationnelle et mesures financières non conformes aux PCGR

La Société utilise certaines mesures clés de performance opérationnelle et mesures financières non conformes aux PCGR et elle estime que celles-ci fournissent des renseignements utiles à la direction et aux investisseurs pour évaluer la performance financière et la situation financière de la Société, pour les raisons suivantes.

9.3.1 Mesures clés de performance opérationnelle

Ventes au détail

Les ventes au détail font référence à la valeur au point de vente de tous les biens et services vendus aux clients de détail dans les magasins exploités par des marchands, les franchisés Mark's et SportChek, les détaillants de la Division pétrolière et dans les succursales de toutes les enseignes, et des services fournis dans le cadre de l'offre des Services résidentiels ainsi que des biens vendus par l'entremise des réseaux de vente en ligne de la Société. Le total de ces ventes au détail ne fait pas partie des états financiers consolidés de la Société. Les ventes des enseignes du secteur Détail sont décrites dans les notes de bas de page du tableau figurant à la section 5.2.2 du présent rapport de gestion. Les ventes au détail excluent les ventes au détail d'Helly Hansen dans ses magasins de détail.

La direction est d'avis que les ventes au détail et les données de comparaison d'un exercice à l'autre fournissent des informations utiles aux investisseurs, qui s'attendent à obtenir ces informations et s'y réfèrent en vue d'évaluer la taille et la vitalité financière du réseau de magasins de détail de la Société. Ces mesures servent également d'indication de la solidité de la marque de la Société, ce qui a finalement une incidence sur sa performance financière consolidée.

Ventes comparables

Les ventes comparables sont une mesure utilisée par la direction et qui est également communément utilisée dans le secteur du commerce de détail pour déterminer la croissance des ventes générées par le réseau de magasins existants et éliminer l'incidence de l'ouverture et de la fermeture de magasins au cours de la période. Le calcul comprend les ventes dans tous les magasins ouverts depuis au moins un an et une semaine et les ventes de commerce électronique. La Société examine également les ventes comparables consolidées, qui comprennent les ventes comparables de Canadian Tire (incluant PartSource, PHL et Party City), de SportChek et de Mark's, mais excluent les ventes comparables de la Division pétrolière et d'Helly Hansen. Les ventes comparables et la croissance des ventes au détail de Canadian Tire, de Mark's et de SportChek sont décrites plus en détail à la section 5.2.2 du présent rapport de gestion.

Ventes par pied carré

La direction et les investisseurs ont recours à la comparaison des ventes par pied carré sur plusieurs périodes afin de déterminer si le lancement de nouveaux aménagements de magasins et de stratégies de commercialisation de la Société rend plus productive l'utilisation des actifs existants. Les ventes par pied carré de Canadian Tire, de Mark's et de SportChek sont décrites à la section 5.2.2 du présent rapport de gestion.

Rendement du capital investi dans les activités de détail

La Société estime que le rendement du capital investi dans les activités de détail est utile pour évaluer le rendement du capital investi dans ses actifs de détail. Le rendement du capital investi dans les activités de détail est calculé en divisant le bénéfice tiré des activités de détail sur 12 mois par le capital moyen investi. Le bénéfice tiré des activités de détail est défini comme étant le bénéfice après impôt du secteur Détail, excluant les charges d'intérêts, la dotation à l'amortissement liée aux contrats de location, le bénéfice intersectoriel, les participations ne donnant pas le contrôle et tout élément de normalisation. Le capital investi moyen est défini comme étant le total des actifs du secteur Détail (excluant les actifs au titre de droits d'utilisation liés à IFRS 16), incluant les contrats de location simple inscrits à l'actif en fonction d'un facteur de huit, moins les passifs courants (excluant les obligations locatives aux termes d'IFRS 16) et les soldes intersectoriels du secteur Détail pour l'exercice considéré et l'exercice précédent.

Rendement des créances

Le rendement des créances est utilisé par la direction pour évaluer la rentabilité de l'ensemble du portefeuille de créances des Services Financiers. Le rendement des créances est calculé au moyen de la division du bénéfice avant impôt et des profits/pertes à la cession d'immobilisations corporelles par le total du portefeuille géré moyen sur 12 mois.

9.3.2 Mesures financières non conformes aux PCGR

BAIIA normalisé consolidé ajusté pour tenir compte des charges locatives, BAIIA normalisé et BAIIA

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice consolidé avant impôt, charges financières nettes, amortissements et certains éléments de normalisation non récurrents normalisés, soit le BAIIA normalisé ajusté pour tenir compte des charges locatives et le BAIIA normalisé, respectivement, avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société Canadian Tire, qui est une mesure conforme aux PCGR présentée dans les états financiers consolidés pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019. La direction utilise la normalisation pour exclure des éléments non liés à l'exploitation non récurrents, et elle a ajusté le BAIIA pour inclure une estimation des charges locatives, une charge d'exploitation importante des activités de commerce de détail. Le BAIIA normalisé ajusté pour tenir compte des charges locatives et le BAIIA normalisé, qui comprennent la marge brute normalisée et les frais de vente, généraux et administratifs normalisés ainsi que des ajustements pour tenir compte d'une estimation des charges locatives, servent de mesures supplémentaires pour évaluer la performance des activités courantes de la Société et sa capacité de générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, y compris ses dépenses d'investissement.

| (en millions de dollars canadiens) | T4 2020 | T4 2019 | 2020 | 2019 |
|--|-----------------|----------|-------------------|------------|
| BAIIA normalisé ajusté pour tenir compte des charges locatives | 894,0 \$ | 645,3 \$ | 1 805,6 \$ | 1 783,0 \$ |
| Ajouter : | | | | |
| Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation | 71,9 | 69,8 | 282,6 | 262,3 |
| Charges financières nettes liées aux contrats de location | 22,2 | 24,8 | 92,4 | 101,0 |
| BAIIA normalisé | 988,1 \$ | 739,9 \$ | 2 180,6 \$ | 2 146,3 \$ |
| Moins les éléments de normalisation : | | | | |
| Programme d'efficacité opérationnelle | 35,3 | 6,5 | 56,7 | 34,4 |
| Party City : | | | | |
| Frais connexes à l'acquisition | — | — | — | 2,3 |
| Ajustement de la juste valeur des stocks acquis ¹ | — | 2,4 | — | 2,4 |
| BAIIA | 952,8 \$ | 731,0 \$ | 2 123,9 \$ | 2 107,2 \$ |
| Moins : | | | | |
| Amortissements, excluant les actifs au titre de droits d'utilisation ² | 103,5 | 103,9 | 412,7 | 395,2 |
| Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation | 71,9 | 69,8 | 282,6 | 262,3 |
| Charges financières nettes, autres que celles liées aux contrats de location | 36,6 | 41,2 | 164,1 | 165,8 |
| Charges financières nettes liées aux contrats de location | 22,2 | 24,8 | 92,4 | 101,0 |
| Bénéfice avant impôt | 718,6 \$ | 491,3 \$ | 1 172,1 \$ | 1 182,9 \$ |
| Charge d'impôt | 196,8 | 125,4 | 309,5 | 288,1 |
| Bénéfice net | 521,8 \$ | 365,9 \$ | 862,6 \$ | 894,8 \$ |
| Bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 33,0 | 31,8 | 110,8 | 116,4 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société Canadian Tire | 488,8 \$ | 334,1 \$ | 751,8 \$ | 778,4 \$ |

1. Lié à l'ajustement de la juste valeur des stocks de Party City comptabilisé dans le cadre de l'acquisition le 1^{er} octobre 2019.

2. Les amortissements présentés dans les coûts des activités génératrices de produits pour les périodes de 14 et de 53 semaines closes le 2 janvier 2021 se sont chiffrés à 3,2 millions de dollars (2019 – 3,2 millions) et à 12,9 millions (2019 – 10,1 millions).

BAIIA normalisé consolidé ajusté pour tenir compte des charges locatives, BAIIA normalisé et BAIIA du secteur Détail

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice avant impôt, charges financières nettes, amortissements et certains éléments de normalisation non récurrents normalisés du secteur Détail, soit le BAIIA normalisé ajusté pour tenir compte des charges locatives et le BAIIA normalisé, respectivement, avec le bénéfice avant impôt, qui est une mesure supplémentaire conforme aux PCGR présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019. La direction utilise la normalisation pour exclure des éléments non liés à l'exploitation non récurrents, et elle a ajusté le BAIIA pour inclure une estimation des charges locatives, une charge d'exploitation importante des activités de commerce de détail. Le BAIIA normalisé ajusté pour tenir compte des charges locatives et le BAIIA normalisé, qui comprennent la marge brute normalisée et les frais de vente, généraux et administratifs normalisés ainsi que des ajustements pour tenir compte d'une estimation des charges locatives, servent de mesures supplémentaires pour évaluer la performance des activités courantes de la Société et sa capacité de générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, y compris ses dépenses d'investissement.

| (en millions de dollars canadiens) | T4 2020 | T4 2019 | 2020 | 2019 |
|--|----------|----------|------------|------------|
| BAIIA normalisé ajusté pour tenir compte des charges locatives | 694,1 \$ | 448,2 \$ | 1 132,6 \$ | 1 017,9 \$ |
| Ajouter : | | | | |
| Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation | 132,1 | 128,7 | 520,0 | 495,5 |
| Charges financières nettes liées aux contrats de location | 53,9 | 58,3 | 220,9 | 236,8 |
| BAIIA normalisé | 880,1 \$ | 635,2 \$ | 1 873,5 \$ | 1 750,2 \$ |
| Moins les éléments de normalisation : | | | | |
| Programme d'efficacité opérationnelle | 35,3 | 6,5 | 56,7 | 34,4 |
| Party City : | | | | |
| Frais connexes à l'acquisition | — | — | — | 2,3 |
| Ajustement de la juste valeur des stocks acquis ¹ | — | 2,4 | — | 2,4 |
| BAIIA | 844,8 \$ | 626,3 \$ | 1 816,8 \$ | 1 711,1 \$ |
| Moins : | | | | |
| Amortissements, excluant les actifs au titre de droits d'utilisation ² | 84,2 | 88,1 | 338,3 | 327,6 |
| Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation | 132,1 | 128,7 | 520,0 | 495,5 |
| (Produits financiers nets) charges financières nettes, autres que ceux liés aux contrats de location | (3,3) | (0,4) | (0,7) | 3,4 |
| Charges financières nettes liées aux contrats de location | 53,9 | 58,3 | 220,9 | 236,8 |
| Bénéfice avant impôt | 577,9 \$ | 351,6 \$ | 738,3 \$ | 647,8 \$ |

1. Lié à l'ajustement de la juste valeur des stocks de Party City comptabilisé dans le cadre de l'acquisition le 1^{er} octobre 2019.

2. Les amortissements présentés dans les coûts des activités génératrices de produits pour les périodes de 14 et de 53 semaines closes le 2 janvier 2021 se sont chiffrés à 3,2 millions de dollars (2019 – 3,2 millions) et à 12,9 millions (2019 – 10,1 millions).

Marge brute normalisée

Le tableau suivant présente un rapprochement de la marge brute normalisée avec la marge brute, qui est une mesure supplémentaire conforme aux PCGR présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019.

| (en millions de dollars canadiens) | T4 2020 | T4 2019 | 2020 | 2019 |
|--|------------|------------|------------|------------|
| Marge brute normalisée | 1 859,4 \$ | 1 505,4 \$ | 5 086,1 \$ | 4 876,2 \$ |
| Moins les éléments de normalisation : | | | | |
| Programme d'efficacité opérationnelle | 9,5 | — | 9,5 | — |
| Party City – ajustement de la juste valeur des stocks ¹ | — | 2,4 | — | 2,4 |
| Marge brute | 1 849,9 \$ | 1 503,0 \$ | 5 076,6 \$ | 4 873,8 \$ |

1. Lié à l'ajustement de la juste valeur des stocks de Party City comptabilisé dans le cadre de l'acquisition le 1^{er} octobre 2019.

Autres charges (produits) normalisés

Le tableau suivant présente un rapprochement des autres charges (produits) normalisés avec les autres charges (produits), qui est une mesure supplémentaire conforme aux PCGR présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019.

| (en millions de dollars canadiens) | T4 2020 | T4 2019 | 2020 | 2019 |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|-----------|
| Autres charges (produits) normalisés | 1,7 \$ | 0,7 \$ | 31,5 \$ | (14,7) \$ |
| Plus les éléments de normalisation : | | | | |
| Programme d'efficacité opérationnelle | 17,2 | 1,3 | 17,2 | 1,3 |
| Autres charges (produits) | 18,9 \$ | 2,0 \$ | 48,7 \$ | (13,4) \$ |

Frais de vente, généraux et administratifs normalisés ajustés pour tenir compte des charges locatives

Le tableau suivant présente un rapprochement des frais de vente, généraux et administratifs normalisés ajustés pour tenir compte des charges locatives, et les frais de vente, généraux et administratifs normalisés, avec les frais de vente, généraux et administratifs, qui est une mesure supplémentaire conforme aux PCGR présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019. La direction utilise la normalisation pour exclure des éléments non liés à l'exploitation non récurrents, et elle a ajusté les frais de vente, généraux et administratifs pour inclure une estimation des charges locatives, une charge d'exploitation importante des activités de commerce de détail. Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés ajustés pour tenir compte des charges locatives et les frais de vente, généraux et administratifs normalisés servent de mesures supplémentaires pour évaluer la performance des activités courantes de la Société.

| (en millions de dollars canadiens) | T4 2020 | T4 2019 | 2020 | 2019 |
|---|------------|----------|------------|------------|
| Frais de vente, généraux et administratifs normalisés ajustés pour tenir compte des charges locatives | 966,9 \$ | 862,6 \$ | 3 261,9 \$ | 3 118,0 \$ |
| Ajouter : | | | | |
| Amortissements, excluant les actifs au titre de droits d'utilisation | 100,3 | 100,7 | 399,8 | 385,1 |
| Moins : | | | | |
| Charges financières nettes liées aux contrats de location | 22,2 | 24,8 | 92,4 | 101,0 |
| Frais de vente, généraux et administratifs normalisés | 1 045,0 \$ | 938,5 \$ | 3 569,3 \$ | 3 402,1 \$ |
| Plus les éléments de normalisation : | | | | |
| Programme d'efficacité opérationnelle | 8,6 | 5,2 | 30,0 | 33,1 |
| Party City – frais connexes à l'acquisition | — | — | — | 2,3 |
| Frais de vente, généraux et administratifs | 1 053,6 \$ | 943,7 \$ | 3 599,3 \$ | 3 437,5 \$ |

Marge brute normalisée du secteur Détail

Le tableau suivant présente un rapprochement de la marge brute normalisée du secteur Détail avec la marge brute du secteur Détail, qui est une mesure supplémentaire définie par les PCGR présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019.

| (en millions de dollars canadiens) | T4 2020 | T4 2019 | 2020 | 2019 |
|--|------------|------------|------------|------------|
| Marge brute normalisée du secteur Détail | 1 639,8 \$ | 1 306,6 \$ | 4 368,2 \$ | 4 078,2 \$ |
| Moins les éléments de normalisation : | | | | |
| Programme d'efficacité opérationnelle | 9,5 | — | 9,5 | — |
| Party City – ajustement de la juste valeur des stocks ¹ | — | 2,4 | — | 2,4 |
| Marge brute du secteur Détail | 1 630,3 \$ | 1 304,2 \$ | 4 358,7 \$ | 4 075,8 \$ |

1. Lié à l'ajustement de la juste valeur des stocks de Party City comptabilisé dans le cadre de l'acquisition le 1^{er} octobre 2019.

Autres (produits) normalisés du secteur Détail

Le tableau suivant présente un rapprochement des autres (produits) normalisés du secteur Détail avec les autres (produits) du secteur Détail, qui est une mesure supplémentaire conforme aux PCGR présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019.

| (en millions de dollars canadiens) | T4 2020 | T4 2019 | 2020 | 2019 |
|--|-----------|-----------|-----------|------------|
| Autres (produits) normalisés du secteur Détail | (27,3) \$ | (29,6) \$ | (88,0) \$ | (140,1) \$ |
| Plus les éléments de normalisation : | | | | |
| Programme d'efficacité opérationnelle | 17,2 | 1,3 | 17,2 | 1,3 |
| Autres (produits) du secteur Détail | (10,1) \$ | (28,3) \$ | (70,8) \$ | (138,8) \$ |

Frais de vente, généraux et administratifs normalisés du secteur Détail ajustés pour tenir compte des charges locatives

Le tableau suivant présente un rapprochement des frais de vente, généraux et administratifs normalisés du secteur Détail ajustés pour tenir compte des charges locatives, et les frais de vente, généraux et administratifs normalisés du secteur Détail, avec les frais de vente, généraux et administratifs du secteur Détail, qui est une mesure supplémentaire conforme aux PCGR présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019. La direction utilise la normalisation pour exclure des éléments non liés à l'exploitation non récurrents, et elle a ajusté les frais de vente, généraux et administratifs pour inclure une estimation des charges locatives, une charge d'exploitation importante des activités de commerce de détail. Les frais de vente, généraux et administratifs normalisés ajustés pour tenir compte des charges locatives et les frais de vente, généraux et administratifs normalisés servent de mesures supplémentaires pour évaluer la performance des activités courantes de la Société.

| (en millions de dollars canadiens) | T4 2020 | T4 2019 | 2020 | 2019 |
|---|------------|----------|------------|------------|
| Frais de vente, généraux et administratifs normalisés ajustés pour tenir compte des charges locatives | 976,2 \$ | 891,2 \$ | 3 336,5 \$ | 3 210,5 \$ |
| Ajouter : | | | | |
| Amortissements, excluant les actifs au titre de droits d'utilisation | 81,0 | 84,9 | 325,4 | 317,5 |
| Moins : | | | | |
| Charges financières nettes liées aux contrats de location | 53,9 | 58,3 | 220,9 | 236,8 |
| Frais de vente, généraux et administratifs normalisés | 1 003,3 \$ | 917,8 \$ | 3 441,0 \$ | 3 291,2 \$ |
| Plus les éléments de normalisation : | | | | |
| Programme d'efficacité opérationnelle | 8,6 | 5,2 | 30,0 | 33,1 |
| Party City – frais connexes à l'acquisition | — | — | — | 2,3 |
| Frais de vente, généraux et administratifs | 1 011,9 \$ | 923,0 \$ | 3 471,0 \$ | 3 326,6 \$ |

Bénéfice net normalisé

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net normalisé et du bénéfice net, qui est une mesure conforme aux PCGR présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019. La direction est d'avis que le fait de normaliser le bénéfice net, une mesure conforme aux PCGR, est une méthode utile permettant d'évaluer la performance opérationnelle sous-jacente de la Société et aidant celle-ci à prendre des décisions en ce qui a trait à ses activités courantes.

| (en millions de dollars canadiens) | T4 2020 | T4 2019 | 2020 | 2019 |
|--|----------|----------|----------|----------|
| Bénéfice net normalisé | 548,4 \$ | 372,4 \$ | 904,9 \$ | 923,3 \$ |
| Moins les éléments de normalisation : | | | | |
| Programme d'efficacité opérationnelle | 26,6 | 4,7 | 42,3 | 25,1 |
| Party City : | | | | |
| Frais connexes à l'acquisition | — | — | — | 1,6 |
| Ajustement de la juste valeur des stocks acquis ¹ | — | 1,8 | — | 1,8 |
| Bénéfice net | 521,8 \$ | 365,9 \$ | 862,6 \$ | 894,8 \$ |

1. Lié à l'ajustement de la juste valeur des stocks de Party City comptabilisé dans le cadre de l'acquisition le 1^{er} octobre 2019.

Bénéfice net normalisé attribuable aux actionnaires et bénéfice net par action normalisé

La direction est d'avis que le fait de normaliser le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société et le BPA de base, qui sont des mesures conformes aux PCGR, pour ces éléments non liés à l'exploitation est une méthode utile permettant d'évaluer la performance opérationnelle sous-jacente de la Société et aidant celle-ci à prendre des décisions en ce qui a trait à ses activités courantes.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société normalisé et du BPA de base et dilué normalisé avec les mesures conformes aux PCGR correspondantes.

| (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action) | T4 2020 | BPA | T4 2019 | BPA | 2020 | BPA | 2019 | BPA |
|---|----------|---------|----------|---------|----------|----------|----------|----------|
| Bénéfice net/BPA de base | 488,8 \$ | 8,04 \$ | 334,1 \$ | 5,42 \$ | 751,8 \$ | 12,35 \$ | 778,4 \$ | 12,60 \$ |
| Ajout de l'incidence après impôt des éléments suivants, attribuables aux actionnaires de la Société : | | | | | | | | |
| Programme d'efficacité opérationnelle | 26,6 | 0,43 | 4,7 | 0,08 | 42,3 | 0,69 | 25,1 | 0,40 |
| Party City – frais connexes à l'acquisition et ajustement de la juste valeur ¹ | — | — | 1,8 | 0,03 | — | — | 3,4 | 0,06 |
| Bénéfice net normalisé/BPA de base normalisé | 515,4 \$ | 8,47 \$ | 340,6 \$ | 5,53 \$ | 794,1 \$ | 13,04 \$ | 806,9 \$ | 13,06 \$ |
| Bénéfice net normalisé/BPA dilué normalisé | 515,4 \$ | 8,40 \$ | 340,6 \$ | 5,53 \$ | 794,1 \$ | 13,00 \$ | 806,9 \$ | 13,04 \$ |

1. Lié à l'ajustement de la juste valeur des stocks de Party City comptabilisé dans le cadre de l'acquisition le 1^{er} octobre 2019.

Dettes nettes ajustées

Les tableaux suivants présentent un rapprochement de la dette nette ajustée avec les mesures conformes aux PCGR. La Société est d'avis que la dette nette ajustée est pertinente pour évaluer le montant du levier financier utilisé.

Au 2 janvier 2021

| (en millions de dollars canadiens) | Résultats consolidés | Détail | Services Financiers | CT REIT |
|--|----------------------|------------|---------------------|------------|
| Dettes nettes consolidées | | | | |
| Dettes bancaires | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ |
| Dépôts à court terme | 1 228,0 | — | 1 228,0 | — |
| Dépôts à long terme | 2 281,7 | — | 2 281,7 | — |
| Emprunts à court terme | 165,4 | 51,1 | 114,3 | — |
| Tranche courante de la dette à long terme | 150,5 | — | — | 150,5 |
| Dettes à long terme | 4 115,7 | 950,9 | 2 177,6 | 987,2 |
| Dettes | 7 941,3 | 1 002,0 | 5 801,6 | 1 137,7 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme ¹ | (1 970,2) | (306,2) | (1 659,5) | (4,5) |
| Placements à long terme ¹ | (146,2) | — | (146,2) | — |
| Dettes nettes | 5 824,9 | 695,8 | 3 995,9 | 1 133,2 |
| Dettes intersociétés | — | (1 568,5) | 53,7 | 1 514,8 |
| Dettes nettes ajustées | 5 824,9 \$ | (872,7) \$ | 4 049,6 \$ | 2 648,0 \$ |

1. Comprend des réserves réglementaires.

Au 28 décembre 2019

| (en millions de dollars canadiens) | Résultats consolidés | Détail | Services Financiers | CT REIT |
|---|----------------------|------------|---------------------|------------|
| Dette nette consolidée | | | | |
| Dette bancaire | 10,4 \$ | 2,0 \$ | 8,4 \$ | — \$ |
| Dépôts à court terme | 790,8 | — | 790,8 | — |
| Dépôts à long terme | 1 653,4 | — | 1 653,4 | — |
| Emprunts à court terme | 450,0 | 67,0 | 383,0 | — |
| Tranche courante de la dette à long terme | 788,2 | 250,5 | 500,0 | 37,7 |
| Dette à long terme | 3 730,2 | 950,8 | 1 698,0 | 1 081,4 |
| Dette | 7 423,0 | 1 270,3 | 5 033,6 | 1 119,1 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme ^{1, 2} | (407,2) | (110,2) | (287,3) | (9,7) |
| Placements à long terme ^{1, 2} | (138,9) | — | (138,9) | — |
| Dette nette | 6 876,9 | 1 160,1 | 4 607,4 | 1 109,4 |
| Dette intersociétés ² | — | (1 756,7) | 303,1 | 1 453,6 |
| Dette nette ajustée | 6 876,9 \$ | (596,6) \$ | 4 910,5 \$ | 2 563,0 \$ |

1. Comprend des réserves réglementaires.

2. Les chiffres de la période précédente ont été retraités afin de refléter la présentation de l'exercice considéré.

Mesures financières de CT REIT non conformes aux PCGR

Bénéfice d'exploitation net

Le bénéfice d'exploitation net s'entend des produits locatifs ayant un effet de trésorerie tirés des immeubles de placement moins les charges d'exploitation liées aux immeubles. Le bénéfice d'exploitation net est utilisé comme un indicateur clé de la performance, puisqu'il s'agit d'une mesure des activités d'exploitation des biens immobiliers sur laquelle la direction exerce un contrôle.

CT REIT évalue sa performance en comparant le rendement du portefeuille, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments non liés à l'exploitation et des acquisitions au cours de l'exercice en cours.

Le tableau suivant présente le lien entre le bénéfice d'exploitation net et les produits tirés des immeubles ainsi que les charges liées aux immeubles, calculés conformément aux PCGR, tels qu'ils sont présentés dans les états consolidés du résultat et du résultat global de CT REIT.

| (en millions de dollars canadiens) | T4 2020 | T4 2019 | 2020 | 2019 |
|---|----------|----------|----------|----------|
| Produits tirés des immeubles | 126,8 \$ | 123,7 \$ | 502,3 \$ | 489,0 \$ |
| Moins : | | | | |
| Charges liées aux immeubles | 27,8 | 26,8 | 110,8 | 106,1 |
| Produits locatifs comptabilisés de manière linéaire | 2,2 | 3,5 | 10,0 | 14,1 |
| Bénéfice d'exploitation net | 96,8 \$ | 93,4 \$ | 381,5 \$ | 368,8 \$ |

Flux de trésorerie liés aux opérations et flux de trésorerie liés aux opérations ajustés

CT REIT calcule ses flux de trésorerie liés aux opérations et ses flux de trésorerie liés aux opérations ajustés conformément au livre blanc de l'Association des biens immobiliers du Canada sur les flux de trésorerie liés aux opérations et les flux de trésorerie liés aux opérations ajustés pour les normes IFRS, qui a été publié en février 2019. Les flux de trésorerie liés aux opérations et les flux de trésorerie liés aux opérations ajustés ne devraient pas être considérés comme des mesures de substitution au bénéfice net ou aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation calculés conformément aux normes IFRS.

La direction est d'avis que les flux de trésorerie liés aux opérations fournissent une mesure de la performance opérationnelle qui, dans le cadre d'une comparaison d'une période à l'autre, illustre l'incidence sur l'exploitation des tendances en matière de taux d'occupation, de taux de location, de charges d'exploitation et d'impôts fonciers, des activités d'acquisition et des charges d'intérêts, et offrent une perspective à l'égard de la performance financière que ne révèle pas nécessairement le bénéfice net établi conformément aux normes IFRS. Les flux de trésorerie liés aux opérations ajoutent des éléments au bénéfice net qui ne découlent pas des activités d'exploitation, comme les ajustements de la juste valeur. Cependant, les flux de trésorerie liés aux opérations comprennent les produits sans effet sur la trésorerie relatifs à la comptabilisation des produits locatifs calculés de manière linéaire et ne présentent aucune déduction au titre des dépenses d'investissement récurrentes nécessaires au maintien des flux de rentrées existants.

Les flux de trésorerie liés aux opérations ajustés sont une mesure supplémentaire du bénéfice économique récurrent utilisée dans le secteur immobilier pour évaluer la capacité de distribution d'une entité. CT REIT calcule les flux de trésorerie liés aux opérations ajustés en ajustant le bénéfice net en fonction de tous les ajustements utilisés pour calculer les flux de trésorerie liés aux opérations, ainsi que des ajustements pour tenir compte d'éléments des produits et des charges sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des produits locatifs comptabilisés de manière linéaire. Le bénéfice net est également ajusté au moyen d'une réserve servant à préserver la capacité de production nécessaire au maintien de l'infrastructure des immeubles et des produits tirés des immeubles, de même que des coûts de location directs. Les dépenses d'investissement liées aux immeubles ne sont pas engagées uniformément au cours de l'exercice ni d'un exercice à l'autre. Les réserves au titre des dépenses d'investissement dont on tient compte dans le calcul des flux de trésorerie liés aux opérations ajustés visent à refléter un niveau de dépenses annuelles moyen.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice avant impôt, tel qu'il est présenté dans les notes annexes aux états financiers consolidés pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019, et des flux de trésorerie liés aux opérations et des flux de trésorerie liés aux opérations ajustés.

| (en millions de dollars canadiens) | T4 2020 | T4 2019 | 2020 | 2019 |
|--|---------|---------|----------|----------|
| Bénéfice avant impôt | 14,0 \$ | 76,9 \$ | 183,3 \$ | 307,2 \$ |
| Perte (profit) à la juste valeur | 53,9 | (10,6) | 87,4 | (47,3) |
| Impôt différé | (0,6) | (0,5) | — | (0,4) |
| Paiements sur le capital des contrats de location liés aux actifs au titre de droits d'utilisation | (0,3) | (0,1) | (0,8) | (0,1) |
| Juste valeur des attributions de titres de capitaux propres | 0,8 | 0,7 | 0,1 | 2,0 |
| Charges liées à la location interne | 0,3 | 0,2 | 0,8 | 0,5 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations | 68,1 | 66,6 | 270,8 | 261,9 |
| Ajustement des produits locatifs tirés des immeubles comptabilisés de manière linéaire | (2,2) | (3,5) | (10,0) | (14,1) |
| Réserve au titre des dépenses d'investissement | (6,1) | (5,8) | (24,3) | (23,5) |
| Flux de trésorerie liés aux opérations ajustés | 59,8 \$ | 57,3 \$ | 236,5 \$ | 224,3 \$ |

10. Principaux risques et gestion des risques

Aperçu

Dans le cours normal de ses activités, la Société est régulièrement exposée à des risques et à des occasions. La gestion efficace des risques est une priorité clé pour la Société afin de soutenir la réalisation de ses stratégies et de ses objectifs d'affaires. La Société a par conséquent adopté un cadre de gestion des risques d'entreprise (le « cadre de GRE ») aux fins de l'identification, de l'évaluation, de la surveillance, de l'atténuation et de la communication des risques et des occasions qui se présentent à la Société. Se reporter à la section 2.6 de la notice annuelle de 2020 pour plus d'information sur le cadre de GRE de la Société.

10.1 Principaux risques

La Société évalue régulièrement ses entreprises pour identifier et évaluer les principaux risques qui, pris de manière isolée ou combinés à d'autres risques connexes, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la marque et la performance financière de la Société, et/ou sur sa capacité de réaliser ses objectifs stratégiques. La section qui suit présente une perspective globale des risques de la Société qui sont le plus susceptibles d'avoir une incidence sur ses entreprises, ainsi que des approches adoptées par la Société pour atténuer de tels risques.

L'atténuation et la gestion des risques sont effectuées selon une approche globale de manière à ce que l'exposition à tous les risques soit prise en considération. Bien que la Société estime que les mesures prises pour atténuer les risques décrits ci-dessous sont raisonnables, rien ne garantit qu'elles permettront d'atténuer de façon efficace tous les risques qui pourraient avoir une incidence négative sur la performance financière et la marque de la Société, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques. De plus, de nombreux autres facteurs de risque, comme les facteurs macroéconomiques et géopolitiques, les pandémies ou les nouvelles technologies, sont difficiles à prévoir et pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance financière, les plans et les objectifs.

La durée et la gravité de la pandémie de COVID-19 demeurent incertaines, tout comme son incidence défavorable à long terme sur la Société. La Société a mis en œuvre un certain nombre de stratégies exhaustives et évolutives de gestion des activités et des risques afin de soutenir ses entreprises et d'assurer la santé et le bien-être de ses employés et de ses clients pendant la pandémie, comme il est décrit ci-après. Pour plus d'information sur l'incidence de la COVID-19 sur les activités, les clients et la performance financière de la Société, se reporter à la section 4 du présent rapport de gestion.

Stratégie

La Société exerce ses activités dans plusieurs secteurs qui sont très concurrentiels et en constante évolution. Elle établit des stratégies visant à tenir compte des occasions et des risques et à se distinguer de façon positive à cet égard dans le marché. Si la Société n'était pas en mesure de réagir adéquatement aux fluctuations au sein du contexte commercial externe en raison de son inaction, de stratégies inefficaces ou de la mise en œuvre inadéquate des stratégies, la performance financière et la marque de la Société, ou sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques, pourraient en subir l'incidence négative. Les facteurs défavorables à ces risques peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- les changements dans le paysage concurrentiel des secteurs de la vente au détail, des services bancaires ou de l'immobilier ayant une incidence sur l'attrait de magasiner dans les entreprises de la Société et sur la valeur de ses actifs immobiliers;
- une récession, une dépression économique ou une inflation élevée ayant une incidence sur les dépenses de consommation;
- les changements au contexte politique national ou international ayant une incidence sur les coûts des articles ou la capacité de faire des affaires;
- les changements dans le comportement d'achat des consommateurs, la démographie ou les conditions météorologiques ayant une incidence sur la pertinence des articles et services offerts par la Société;
- la transition et l'intégration d'acquisitions importantes dans le modèle d'affaires de la Société et la capacité à réaliser les plans de performance et de croissance attendus;
- l'arrivée de nouvelles technologies et tendances ayant une incidence sur les articles, les canaux et les services de la Société;
- les crises sanitaires, comme la pandémie de COVID-19, qui ont une incidence sur les activités et la performance financière de la Société ainsi que les comportements des clients.

Stratégie de gestion des risques :

La Société évalue régulièrement ses stratégies afin d'être en mesure de réaliser ses aspirations financières. Ces stratégies sont composées d'un certain nombre d'objectifs stratégiques. Au moins chaque trimestre, la Société identifie et évalue les risques externes et internes qui pourraient nuire à l'atteinte des objectifs stratégiques, ce qui comprend le suivi régulier des développements sur les plans de l'économie, de la politique, de la santé, de la démographie, de la géographie et de la concurrence au Canada et dans d'autres pays où la Société exerce ses activités, ainsi que des capacités, de la complémentarité stratégique et d'autres avantages réalisés dans le cadre d'initiatives et d'acquisitions clés. Cette approche vise à assurer la détection rapide et la communication ascendante au sein de la Société des risques importants et à faire en sorte que la direction prenne les mesures appropriées afin d'atténuer ces risques. En plus de soutenir la mise en œuvre des stratégies, cette approche permet à la direction d'évaluer l'efficacité de ses stratégies en tenant compte des conditions externes et internes, et de proposer des modifications aux objectifs stratégiques qu'elle juge appropriées.

Relations d'affaires clés

Le modèle d'affaires de la Société repose sur certaines relations d'affaires clés. Ces relations comprennent, entre autres, ses relations avec ses marchands, agents, franchisés, fournisseurs et prestataires de services.

La portée, la complexité, l'importance ou le caractère critique de ces relations d'affaires clés peuvent affecter le service à la clientèle, l'approvisionnement, la livraison des articles et la prestation des services, la sécurité de l'information et la gestion des dépenses. Si la Société ne gérait pas efficacement ces relations, la performance financière et la marque de la Société, ainsi que sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques, pourraient en subir l'incidence négative.

Stratégie de gestion des risques :

La Société évalue régulièrement les capacités, la complémentarité stratégique et d'autres avantages réalisés des relations d'affaires clés au regard de leur apport à ses stratégies. Les structures de gouvernance, y compris les politiques, les processus, les contrats, les ententes de niveau de service et d'autres activités de gestion, sont en place en vue d'entretenir et de renforcer les relations qui sont essentielles au succès de la Société et qui répondent à ses besoins stratégiques généraux.

Les relations de la Société avec les marchands Canadian Tire sont considérées comme des relations clés. La haute direction de la Société est responsable de la gestion de ces relations, sous la supervision du chef de la direction et du conseil d'administration.

En réaction à la pandémie de COVID-19, la Société a également travaillé en étroite collaboration avec ses marchands, ses agents, ses franchisés, ses fournisseurs et ses prestataires de services afin d'aider à maintenir des activités commerciales sécuritaires et de répondre aux besoins des Canadiens et des collectivités en continuant de fournir les articles et les services essentiels dont ils ont besoin.

Marque

La solidité de la marque de la Société contribue considérablement à la réussite de la Société et elle est maintenue grâce à la culture et aux processus de la Société. Le maintien et l'accroissement de la notoriété de la marque permettent à la Société d'innover en vue de mieux servir ses clients, ainsi que de croître et de réaliser ses objectifs financiers et ses aspirations stratégiques. La réputation de la Société et, par conséquent, sa marque peuvent subir l'incidence négative de divers facteurs, dont certains échappent à son contrôle. Si ces facteurs se concrétisaient, la confiance des parties prenantes dans la Société, la perception de ce que représentent sa marque et sa relation avec les clients et, subséquemment, la notoriété de sa marque pourraient en souffrir considérablement. Par conséquent, la situation financière et la marque de la Société, ainsi que sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques, pourraient en subir l'incidence négative.

Stratégie de gestion des risques :

Les stratégies de la Société comprennent des plans et des investissements afin de protéger et de rehausser ses principales marques. On s'attend à ce que tous les employés gèrent les risques qui peuvent avoir une incidence sur ces marques. La plupart des risques qui pourraient avoir une incidence sur la marque de la Société sont gérés par l'entremise du cadre de gestion des risques. De plus, la haute direction est responsable de s'assurer que les employés sont en mesure de reconnaître et de signaler les questions susceptibles de poser un risque pour la marque. Le service des communications de la Société surveille diverses sources afin de déterminer les problèmes rendus publics qui sont susceptibles de poser un risque pour la marque, et il offre son soutien à la haute direction en matière de gestion des mesures à prendre à l'égard de ces problèmes. Le Code d'éthique de la Société fournit des directives aux employés, aux sous-traitants, aux fournisseurs et aux administrateurs quant aux valeurs éthiques et aux comportements attendus permettant de maintenir la culture d'intégrité. Afin de protéger ses marques, la Société a également établi des exigences quant aux matières utilisées, à la qualité de ses produits, de ses emballages et de son étiquetage, lesquels répondent aux normes réglementaires ou les excèdent. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la santé et le bien-être de ses employés et de ses clients demeurent la priorité absolue de la Société en ce qui a trait à la protection de ses marques et de sa réputation.

Aspects financiers

Les conditions macroéconomiques sont extrêmement cycliques et volatiles, et elles peuvent avoir une incidence importante sur la capacité de la Société à réaliser les objectifs et les aspirations stratégiques. Pour faire face à la pandémie de COVID-19, la Société a mis en œuvre un plan visant à réduire les coûts d'exploitation, à réduire les dépenses d'investissement discrétionnaires et les besoins en fonds de roulement, et à suspendre les rachats d'actions à des fins autres que celles d'antidilution. La Société a également obtenu du crédit additionnel auprès d'institutions financières canadiennes. La Société gère un certain nombre de risques financiers à l'égard des instruments financiers, des liquidités, du change et des taux d'intérêt, qui sont décrits plus en détail ci-après.

Risques liés aux instruments financiers

Les principaux risques découlant des instruments financiers auxquels est exposée la Société ont trait aux créances sur cartes de crédit et à la charge pour pertes de crédit afférente, ainsi qu'à la valeur des instruments financiers (y compris les dérivés et les placements) de la Société utilisés pour gérer l'exposition au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque sur actions, qui sont tous assujettis à la volatilité des marchés financiers. Pour plus d'information sur les instruments financiers de la Société, leur classement, leur incidence sur les états financiers et la détermination de la juste valeur, se reporter à la note 33 des états financiers consolidés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à remplir les obligations liées à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La démarche de la Société pour gérer le risque de liquidité consiste à raisonnablement s'assurer qu'elle disposera des liquidités suffisantes pour régler ses passifs à leur échéance, dans des conditions normales, avec la capacité de faire face à une certaine incertitude. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, la Société a mis davantage l'accent sur le maintien des liquidités et d'un bilan solide et sur l'accès continu au capital.

Pour une analyse détaillée du risque de liquidité de la Société, se reporter à la note 5 des états financiers consolidés.

Risque de change

La Société s'approvisionne en marchandises sur les marchés mondiaux. Environ 40 pour cent, 38 pour cent et dix pour cent de la valeur des stocks achetés pour les bannières Canadian Tire, Mark's et SportChek, respectivement, provient directement de fournisseurs situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord, et est principalement libellée en dollars américains. La majorité des achats d'Helly Hansen sont libellés en dollars américains et en euros. Pour atténuer l'incidence des fluctuations des taux de change sur les coûts des achats, la Société a établi un programme de gestion du risque de change qui régit la proportion des achats prévus en dollars américains qui est couverte par la conclusion de dérivés de change. Ce programme vise à fournir une certitude quant à une partie de l'incidence des coûts liés au change pour les achats de marchandises futurs.

Comme la Société a couvert une partie importante de ses achats prévus en dollars américains à court terme, une variation des taux de change n'aura pas d'incidence significative sur cette partie des coûts de tels achats. La Société exécute son programme de couverture de façon continue afin de s'assurer que les variations persistantes des taux sont reflétées dans le coût des achats en dollars américains de la Société sur la durée totale de l'horizon de couverture. Cette façon de faire assure que le coût des achats en dollars américains est aplani relativement au marché des changes, ce qui permet à la Société de différer l'incidence de fluctuations soudaines des taux de change sur les marges et d'avoir le temps d'élaborer des stratégies afin d'atténuer l'incidence d'une variation persistante des taux de change. Certains fournisseurs ont une exposition sous-jacente aux fluctuations du dollar américain, ce qui peut avoir une incidence sur le prix qu'ils demandent à la Société pour les marchandises; le programme de couverture de la Société n'atténue pas ce risque. Bien qu'il soit possible que la Société puisse transférer aux clients les variations des taux de change par l'intermédiaire des prix, une telle décision serait prise en fonction des conditions du marché.

Risque de taux d'intérêt

La Société peut recourir à des dérivés de taux pour gérer son risque de taux d'intérêt. La Société s'est dotée d'une politique qui exige que, sur une base consolidée, au moins 75 pour cent de sa dette consolidée (à court et à long terme) soit à taux d'intérêt fixe plutôt qu'à taux d'intérêt variable.

Le défaut d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies efficaces en vue de gérer ces risques pourrait entraîner une insuffisance de capital pour absorber les pertes imprévues ou les diminutions de marges ou les variations de la valeur des actifs, ce qui aurait une incidence négative sur la situation financière et la marque de la Société, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques.

Stratégie de gestion des risques :

La Société a en place une politique de gestion des risques financiers approuvée par le conseil pour la gestion des instruments financiers, des liquidités, du change, des taux d'intérêts et des autres risques financiers. Le trésorier et le chef des finances assurent le respect de cette politique. Se reporter à la section 6.3 pour plus de détails.

Plus particulièrement, les activités de couverture de la Société sont régies par cette politique. Les opérations de couverture sont effectuées auprès d'institutions financières dont la notation du crédit est élevée, et la Société surveille toute dérogation aux restrictions de sa politique.

Talents

Pour soutenir ses stratégies, ses objectifs et ses activités commerciales normales, la Société doit maintenir une main-d'œuvre suffisamment qualifiée, ciblée et engagée. Si la Société ne gérait pas le risque lié à ses talents, sa situation financière, sa marque ou sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques pourraient en subir l'incidence négative.

Stratégie de gestion des risques :

La Société gère le risque lié à ses talents par l'entremise de sa structure organisationnelle, des programmes de recrutement d'employés, des systèmes de planification de la relève, des structures de rémunération, de la formation continue, des programmes de perfectionnement professionnel, du Code d'éthique et de la gestion du rendement. La Société continue également à adopter des stratégies visant à attirer et à maintenir en poste des personnes talentueuses, particulièrement pour soutenir les domaines d'affaires clés et émergents comme le cyberspace, le numérique et l'analytique des données liées aux consommateurs.

Innovation et investissement dans les technologies

L'arrivée de nouvelles technologies peut avoir une incidence positive ou négative sur les produits, les canaux et les services de la Société. Les investissements que la Société choisit de faire dans les technologies peuvent soutenir sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques ou peuvent avoir une incidence négative sur sa situation financière, sa marque ou sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques. La pandémie de COVID-19 a entraîné un changement rapide du comportement des consommateurs, qui se sont tournés vers les achats en ligne, et la majorité des employés de la Société sont passés à un modèle de travail à domicile, ce qui a accru le risque pour les plateformes numériques et les systèmes de TI de la Société.

Stratégie de gestion des risques :

La Société gère ses risques en investissant dans le personnel, les processus et les technologies, afin de combler ses besoins sur les plans de l'exploitation et de la sécurité et de tirer profit des avancées technologiques sur le marché.

La Société a mis en place des politiques, des processus et des contrôles portant sur les capacités, la performance, la sécurité et la disponibilité, y compris la résilience et la reprise après sinistre des systèmes, de l'infrastructure et des données.

La Société surveille et analyse régulièrement ses besoins et sa performance en matière de technologie afin d'assurer l'efficacité de ses investissements et d'établir ses priorités en matière d'investissement. La Société a apporté une série d'améliorations à ses plateformes numériques afin de répondre efficacement à la demande accrue des clients pour le commerce en ligne en raison de la pandémie de COVID-19 et de rehausser l'expérience client et l'expérience de commerce électronique des marchands. Les améliorations des TI liées à l'infrastructure réseau, aux appareils, à la sécurité et à la gestion des incidents soutiennent efficacement le modèle de travail à domicile.

Systemes informatiques

La Société dépend de systèmes informatiques dans tous ses secteurs d'activités. Les systèmes informatiques de la Société sont exposés à un nombre croissant de cybermenaces sophistiquées. Les méthodes utilisées pour obtenir des accès non autorisés, pour interrompre ou détériorer le service ou pour saboter les systèmes sont en constante évolution. Une fuite d'information sensible ou une atteinte aux systèmes pourrait avoir une incidence négative sur la situation financière et la marque de la Société, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques. Partout dans le monde, les auteurs de cybermenaces déploient des efforts concertés de plus en plus importants pour tirer parti des perturbations liées à la pandémie de COVID-19.

Stratégie de gestion des risques :

La Société a mis en place des politiques, des processus et des contrôles portant sur les capacités, la performance, la sécurité et la disponibilité, y compris la résilience et la reprise après sinistre des systèmes, de l'infrastructure et des données. Des protocoles de sécurité et des politiques en matière de sécurité de l'information visent la conformité avec les normes de sécurité de l'information, notamment les renseignements appartenant aux clients et aux employés de la Société. La Société surveille activement, gère et améliore constamment sa capacité à atténuer les risques informatiques dans le cadre de ses programmes dans l'ensemble de l'entreprise. Compte tenu des risques accrus connexes, la Société a mis en œuvre des mesures de sécurité additionnelles en ce qui a trait à la formation des employés, à la surveillance et aux tests, à la protection des systèmes, aux plans de continuité des activités et aux plans d'urgence.

Données et information

Dans le cours normal des activités, la Société recueille et conserve des données sensibles, notamment les renseignements personnels de ses clients et de ses employés, des renseignements sur ses partenaires d'affaires et des renseignements internes. L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sont cruciales pour les activités commerciales et les stratégies. Le modèle de travail à domicile a accru l'importance de la sécurité et de la confidentialité des données et de l'information.

Le manque d'intégrité et de fiabilité de l'information utilisée pour la prise de décision, ou encore la perte, la divulgation inappropriée ou l'appropriation illicite d'information sensible pourraient avoir une incidence négative sur la situation financière et la marque de la Société, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques.

Stratégie de gestion des risques :

La Société a mis en place des politiques, des processus et des contrôles qui sont conçus pour gérer et protéger les renseignements de ses clients et de ses employés et les renseignements internes durant leur cycle de vie. La Société continue d'accroître sa capacité à atténuer le risque lié à l'information parallèlement à ses programmes de gestion des risques informatiques. La Société surveille et applique ses pratiques soutenant la sécurité, le respect de la vie privée et la confidentialité des données et des renseignements sensibles.

Activités

La Société exerce des activités complexes et diversifiées dans ses unités commerciales et secteurs fonctionnels. Les sources de risque opérationnel comprennent, entre autres, le marchandisage, la chaîne d'approvisionnement, les réseaux de magasins, la gestion et l'aménagement de biens, les Services Financiers, les interruptions des activités, les exigences réglementaires et la dépendance aux technologies.

Le risque lié aux activités constitue le risque de perte potentielle découlant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus ou de systèmes internes, d'interactions humaines ou d'événements externes. La concrétisation de ce risque pourrait avoir une incidence négative sur la situation financière et la marque de la Société, de même que sur sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques.

Les directives et les restrictions mises en place par les gouvernements pour faire face à la pandémie de COVID-19 ont donné lieu à la mise en œuvre de plusieurs mesures opérationnelles qui ont eu une incidence sur les bureaux, les centres d'appels, les magasins et les réseaux de distribution de la Société, notamment la fermeture temporaire d'installations, la réduction des heures d'ouverture et de la capacité des magasins, et la mise en œuvre de protocoles de nettoyage plus rigoureux et de mesures favorisant la distanciation physique. D'autres mesures gouvernementales pourraient avoir une incidence défavorable supplémentaire sur les activités et la performance financière de la Société.

La pandémie de COVID-19 a également accru l'exposition de la Société aux risques tels que la santé et la sécurité des employés, l'absentéisme en raison d'une maladie ou d'une quarantaine et, compte tenu du fait qu'une grande partie des employés travaillent à partir de leur domicile, la connectivité et la continuité des fonctions d'affaires critiques. De plus, la Société, ses marchands, ses agents et ses franchisés pourraient faire face à une pénurie de main-d'œuvre pour les postes de première ligne, en raison des préoccupations quant à l'exposition accrue au virus.

Stratégie de gestion des risques :

Il incombe à la direction de chacune des enseignes et fonctions de la Société de veiller à ce que les politiques, les processus et les procédures soient conçus adéquatement et fonctionnent efficacement, en vue d'appuyer les objectifs stratégiques et les objectifs de performance de la Société, la disponibilité des services et la conformité aux règlements de l'enseigne qu'il exploite ou dirige. Pour assurer la continuité des activités et des services, la Société a déterminé les processus essentiels et élaboré des plans de continuité des activités solides pour atténuer les perturbations majeures et rétablir les activités.

Pendant la pandémie de COVID-19, la Société se concentre sur le maintien d'activités commerciales sécuritaires et résilientes pour soutenir les Canadiens et les collectivités en leur fournissant les articles et les services essentiels pour les travaux et les loisirs de la vie ici. La Société a continué de prendre les mesures et les précautions nécessaires pour protéger la santé et le bien-être de ses employés et de ses clients, y compris la mise en œuvre de protocoles de distanciation physique, les activités de nettoyage accrues et l'équipement de protection, en respectant toujours les directives avisées des autorités de santé publique.

La Société et ses marchands ont instauré un paiement de soutien supplémentaire pour tous les employés de première ligne actifs afin de reconnaître leur engagement à servir la Société et leurs communautés. Consciente de l'importance d'obtenir de l'information fiable et en temps opportun, la Société a également accru ses communications avec les employés en les mettant régulièrement à jour sur l'état des affaires et en leur fournissant des outils et des ressources pour aider à soutenir la santé et le mieux-être.

La section 10.2 présente plus d'information sur l'exposition de la Société aux risques de chacun des secteurs d'activité.

Présentation de l'information financière

Les sociétés ouvertes comme la Société sont exposées au risque lié au retraitement et à la nouvelle publication des états financiers, qui peut résulter :

- de la non-conformité avec les normes régissant la comptabilité et la présentation de l'information financière et avec les règlements en matière de valeurs mobilières relatifs à la présentation de l'information financière;
- d'activités frauduleuses ou du défaut de maintenir un système de contrôles internes efficaces;
- de l'explication inadéquate de la performance opérationnelle, de la situation financière et des perspectives futures de la Société.

La concrétisation d'un ou de plusieurs de ces risques pourrait entraîner des problèmes en ce qui a trait à la réglementation ou avoir une incidence négative sur la situation financière et la marque de la Société, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques.

Stratégie de gestion des risques :

Les contrôles internes, qui comprennent les politiques, les processus et les procédures, fournissent une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers et d'autres documents d'information. Ces contrôles permettent de faire le suivi des modifications apportées aux règles et aux normes régissant la comptabilité et la présentation de l'information financière et de prendre toute mesure nécessaire. Se reporter à la section 11 pour plus de détails.

Crédit

Le risque de crédit de la Société correspond au risque qu'un client ou une contrepartie ne soit pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles; il découle principalement des activités liées au portefeuille de créances sur cartes de crédit de la Banque, des interactions de la Société avec son réseau de marchands et de franchisés et des instruments financiers, lesquels sont analysés plus en détail ci-après.

Risque de crédit à la consommation

En accordant des cartes de crédit aux clients de la Banque, la Société assume certains risques quant à la capacité et à la volonté des clients de la Banque de rembourser leur prêt. En réaction à la pandémie de COVID-19, les autorités gouvernementales ont mis en œuvre et continuent de mettre en œuvre d'importants programmes d'aide afin de fournir un soutien économique aux particuliers et aux entreprises. Bien qu'à court terme ces mesures aient atténué certains effets de la pandémie, à long terme, elles pourraient ne pas suffire à compenser entièrement son incidence négative sur la Société ou les conditions de récession qu'elle pourrait créer. À la cessation de ces mesures, la Société s'attend à une augmentation des défaillances des titulaires de cartes ou des pertes de valeur, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur sa performance financière et ses objectifs stratégiques.

Risque lié aux marchands et aux clients de commerce de gros

Le risque de crédit lié aux débiteurs découle principalement des marchands, des franchisés et des clients de commerce de gros. En outre, la Société est tenue de rehausser le crédit de Franchise Trust au titre des emprunts de certains marchands au moyen de lettres de garantie émises par des institutions financières affichant une excellente cote de solvabilité et garanties par la Société, et elle peut également fournir des garanties portant sur des ententes d'emprunt auprès de banques tierces ou des accords de rachat de stocks, dans le cadre de ses programmes de financement offerts aux marchands et aux franchisés.

Risque lié aux contreparties à un instrument financier

La politique de gestion des risques financiers de la Société vise la gestion des divers risques, y compris le risque de crédit lié aux contreparties, relativement aux soldes de trésorerie, aux activités d'investissement et à l'utilisation de dérivés financiers. La Société limite son exposition au risque de crédit lié aux contreparties en ne faisant affaire qu'avec des institutions financières et d'autres contreparties affichant une excellente cote de solvabilité, de même qu'en gérant dans certaines limites l'exposition au risque de crédit et la durée jusqu'à l'échéance. Le portefeuille d'instruments financiers de la Société est réparti entre des institutions financières, les gouvernements provinciaux et fédéral et, dans une moindre mesure, des sociétés émettrices et des émetteurs de titres adossés à des actifs qui reçoivent des notations d'au moins deux agences de notation et qui ont une notation du crédit minimale (s'ils ont deux notations) ou médiane (s'ils ont trois notations ou plus) de « A (faible) » ou d'une catégorie équivalente ou meilleure.

Le défaut de gérer efficacement ce risque pourrait avoir une incidence négative sur la situation financière et la marque de la Société, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques.

Stratégie de gestion des risques :

Des politiques, des processus et des contrôles approuvés par le conseil sont employés pour gérer et atténuer l'exposition de la Société au risque de crédit et font l'objet d'une surveillance pour s'assurer de leur respect des limites établies.

À mesure de l'évolution de la pandémie de COVID-19, la Société a constaté une réduction des dépenses liées aux cartes de crédit des clients. Les Services Financiers ont offert divers programmes d'aide aux titulaires de cartes pendant cette période d'incertitude économique. Se reporter à la section 10.2.2 pour plus de renseignements sur l'exposition au risque de crédit à la consommation de la Société.

Pour plus d'information sur l'exposition maximale de la Société au risque de crédit, en plus des montants présentés dans les bilans consolidés, se reporter à la note 5.3.2 des états financiers consolidés.

Pour plus d'information sur la correction de valeur pour perte de valeur des créances sur prêts, se reporter à la note 9 des états financiers consolidés.

Risques juridiques et réglementaires et litiges

La Société fait l'objet, ou pourrait faire l'objet, de réclamations, de litiges ou de poursuites judiciaires ou faire face à des questions liées à la conformité aux règlements survenant dans le cours normal des activités. L'issue d'un litige ne peut être prédite ni garantie. Les décisions défavorables pourraient avoir une incidence négative importante sur la situation financière et la marque de la Société, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques. En raison de la pandémie de COVID-19, des lois, des règlements, des initiatives réglementaires ou des procédures supplémentaires pourraient être adoptés ou mis en œuvre, ce qui pourrait imposer des contraintes additionnelles aux activités de la Société, et avoir une incidence négative sur sa performance financière.

Le risque lié à la réglementation s'entend du risque que les activités, le bénéfice ou le capital, les relations avec les organismes de réglementation, la marque ou la réputation de la Société subissent l'incidence négative du défaut de se conformer ou de s'adapter à la réglementation actuelle et en évolution ou aux attentes en matière de réglementation.

Stratégie de gestion des risques :

Diverses politiques, divers processus et divers contrôles approuvés par le conseil tiennent compte des exigences relatives à la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques réglementaires applicables, y compris ceux liés à la réaction à la pandémie de COVID-19. Une équipe de professionnels du droit aide les employés à atténuer et à gérer les risques liés aux réclamations et aux réclamations potentielles, aux litiges et aux poursuites judiciaires. Le service de la conformité juridique de la Société veille à ce que l'organisation respecte les lois et formule des lignes directrices à son intention, et est responsable du développement et de la maintenance d'un système de gestion de la conformité avec la réglementation. Parmi les activités ayant pour but d'aider la Société à adhérer aux normes à cet égard, mentionnons la communication des exigences réglementaires, la prestation de conseils, de même que des activités de formation, de mise à l'essai et de surveillance. Elles comprennent également la présentation des déficiences en matière de contrôles, ainsi que leur signalement à la haute direction.

10.2 Risques des secteurs d'activités

10.2.1 Risques d'entreprise du secteur Détail

Dans le cours normal des activités, le secteur Détail est exposé à un certain nombre de risques pouvant éventuellement nuire à sa performance opérationnelle. Certains risques ont été amplifiés par la pandémie de COVID-19. Les risques d'entreprise les plus pertinents du secteur Détail sont énumérés ci-dessous. Se reporter à la section 10.1 du présent rapport de gestion pour de plus amples renseignements sur les stratégies de gestion des risques de la Société.

Risque lié à la saisonnalité

Canadian Tire génère une part importante de ses produits de la vente d'articles saisonniers et doit par conséquent composer avec une certaine instabilité des ventes découlant de conditions météorologiques inhabituelles. Dans la mesure du possible, Canadian Tire atténue ce risque grâce à un éventail de produits variés, à une gestion proactive des assortiments et à des pratiques efficaces en matière d'approvisionnement et de gestion des stocks, ainsi qu'au développement de produits et d'offres qui stimule la demande des clients pour des articles non saisonniers et offerts tout au long de l'année, qui ne sont pas touchés directement par les conditions météorologiques.

Les activités de Mark's fluctuent en fonction des saisons, le quatrième trimestre générant d'ordinaire la plus grande part des ventes et du bénéfice annuel. Les rapports détaillés des ventes et les modules de planification des marchandises aident Mark's à atténuer les risques et les incertitudes liés aux conditions météorologiques inhabituelles de même qu'au comportement des consommateurs pendant l'importante saison hivernale; toutefois, ils ne peuvent éliminer entièrement ces risques puisque certaines commandes de marchandises, particulièrement une grande partie de celles provenant d'outre-mer, doivent être passées bien avant que la saison ne soit amorcée.

SportChek subit l'incidence des tendances saisonnières qui caractérisent généralement l'industrie des vêtements, des chaussures et des biens durables. SportChek tente de réduire l'incidence de la saisonnalité des activités en modifiant la composition de ses marchandises à certains moments de l'année afin de refléter la demande des consommateurs.

Comportement des consommateurs et habitudes de magasinage en évolution

Avant la pandémie de COVID-19, le commerce de détail évoluait rapidement à mesure que les consommateurs magasinaient de plus en plus en ligne et par l'entremise d'applications mobiles de commerce électronique. En raison des restrictions relatives à la COVID-19, la Société a observé un changement accru du comportement des consommateurs avec une augmentation sans précédent de la demande de magasinage en ligne. L'incapacité à offrir des plateformes numériques attrayantes, conviviales et sécurisées qui répondent continuellement aux attentes changeantes des magasiniers en ligne pourrait avoir une incidence négative sur la réputation de la Société, désavantager la Société par rapport à la concurrence ou avoir une incidence négative sur les activités. Afin d'atténuer ce risque, la Société surveille le contexte concurrentiel, les nouveautés numériques et les tendances de commerce électronique pour s'assurer que ses initiatives stratégiques sont conçues de façon à maintenir le positionnement concurrentiel et à demeurer pertinentes. Compte tenu de la COVID-19, la Société a amélioré ses plateformes numériques et adopté un modèle de ramassage en bordure de magasin pour soutenir la croissance du commerce électronique et continuer de servir les clients dans les zones visées par la fermeture temporaire de magasins.

Risque lié à la chaîne d'approvisionnement

Une proportion considérable de l'assortiment d'articles de la Société provient de fournisseurs étrangers, ce qui étend la chaîne d'approvisionnement et accroît le délai entre le point de commande et le point de livraison. Canadian Tire, Mark's et SportChek ont recours à des ressources internes et à des prestataires de services logistiques pour gérer la circulation des marchandises acquises à l'étranger auprès des fournisseurs vers les centres de distribution et les magasins de détail de la Société. Par conséquent, la Société pourrait être touchée par une interruption de la chaîne d'approvisionnement découlant d'une défaillance de la part des fournisseurs étrangers, des crises sanitaires comme la pandémie de COVID-19, des événements météorologiques extrêmes, des risques géopolitiques, des conflits de travail ou un manque de capacités aux ports ainsi que de risques relatifs à des retards ou à des pertes de marchandises en transit. Afin d'atténuer ces risques, la Société utilise des systèmes avancés de suivi et des outils de visibilité, choisit avec soin ses fournisseurs et établit de bonnes pratiques d'approvisionnement, entretient des liens solides avec les sociétés de transport et les autorités portuaires et autres autorités en matière d'expédition et se dote de contrats d'assurance maritime. La capacité continue de la Société de satisfaire aux habitudes de magasinage de ses clients a été considérablement mise à l'épreuve par la pandémie de COVID-19 en raison de la demande sans précédent pour certains articles. Les relations stratégiques clés avec les fournisseurs et la capacité d'utiliser les stocks d'autres enseignes de détail ont contribué à la capacité de la Société à répondre à la demande des clients au cours du trimestre.

Risque lié à l'éthique

Les articles sont approvisionnés dans des usines situées dans des pays en voie de développement où les conditions de travail et les lois du travail retiennent beaucoup l'attention du public, ce qui pose un risque accru quant à la réputation et à la marque de la Société. Afin d'atténuer ces risques, la Société travaille de concert avec ses fournisseurs pour s'assurer que les articles sont approvisionnés, fabriqués et transportés selon les normes établies dans le Code d'éthique à l'intention des fournisseurs de Canadian Tire. La Société utilise également la méthodologie d'audit des usines de la Business Social Compliance Initiative (la « BSCI ») pour évaluer les pratiques d'embauche et d'emploi, ainsi que les normes de santé et de sécurité de ses fournisseurs étrangers.

Risque environnemental

Le risque environnemental auquel la Société est exposée se rapporte principalement au stockage, à la manutention et au recyclage de certaines matières. La Société a établi et suit des politiques et des pratiques exhaustives en matière de responsabilité environnementale afin d'éviter des répercussions négatives sur l'environnement, de se conformer aux lois sur la protection de l'environnement et de protéger la réputation de la Société. Elle respecte les exigences en matière de gérance environnementale applicables et prend les mesures nécessaires pour gérer la fin de vie des produits conformément à ces exigences. La Division pétrolière est également assujettie à la réglementation fédérale et provinciale en matière de lutte contre les changements climatiques, comme la taxe sur le carbone et les programmes de plafonnement et échange. Le programme complet de conformité aux règlements de la Division pétrolière comprend des études d'impact environnemental et la remise en état de sites contaminés, au besoin, en plus d'une couverture d'assurance en matière d'environnement.

Risque lié aux prix des marchandises et risque d'interruption

Les fluctuations du prix du pétrole peuvent avoir une incidence sur la performance opérationnelle de la Division pétrolière. Le prix de gros de l'essence est assujetti aux conditions de l'offre et de la demande du pétrole à l'échelle mondiale, aux politiques intérieures et étrangères, aux spéculations sur les marchandises, à la conjoncture économique mondiale et aux interruptions possibles de la chaîne d'approvisionnement par suite de catastrophes naturelles et de celles causées par l'homme ou de crises sanitaires comme des pandémies. Pour atténuer ce risque à l'égard de sa rentabilité, la Division pétrolière contrôle rigoureusement ses coûts d'exploitation et conclut des ententes d'achat d'essence à long terme avec des grossistes d'essence intégrés. La Division pétrolière accroît également sa rentabilité grâce à une stratégie exhaustive de marketing conjoint avec d'autres enseignes de détail et aux activités connexes dégageant des marges plus élevées, comme les ventes dans les dépanneurs et les lave-autos.

Risque lié à l'obsolescence du marché

Tous les détaillants de vêtements sont exposés aux préférences sans cesse changeantes des consommateurs en matière de mode. Le risque a augmenté en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le comportement des consommateurs. SportChek et Mark's atténuent ce risque en s'assurant de positionner leur marque, d'observer les préférences des consommateurs, de prévoir la demande et d'apporter un soin particulier au choix des marchandises et au processus de développement des articles chez Mark's. SportChek offre un vaste assortiment d'articles de marques reconnues et de marques privées sous diverses enseignes et s'est associée à des fournisseurs nationaux de marques réputées qui améliorent constamment leurs assortiments pour tenir compte des préférences des clients. SportChek a en outre recours à diverses pratiques de gestion des stocks, notamment certaines ententes avec des fournisseurs pour gérer les articles non vendus et pour offrir des réductions de prix en dollars afin de compenser la détérioration de la marge résultant de la liquidation de stocks désuets. Mark's cible particulièrement les consommateurs à la recherche de vêtements tout-aller durables de tous les jours, ce qui lui permet d'être moins exposée aux variations des tendances que les détaillants ciblant les vêtements et les accessoires à la dernière mode. La catégorie des vêtements de travail de Mark's est exposée aux fluctuations des secteurs des ressources et de la construction.

Risque lié à l'approvisionnement mondial

Comme pour d'autres détaillants qui s'approvisionnent en marchandises à l'étranger, la Société est exposée à des risques en faisant affaire avec des fournisseurs étrangers, notamment les fluctuations de change, la stabilité des activités de fabrication dans d'autres pays, les crises sanitaires comme les pandémies, les pratiques en matière de main-d'œuvre dans d'autres pays (se reporter à la section Risque lié à l'éthique) et les interruptions de service dans le transport et dans les ports (se reporter à la section Risque lié à la chaîne d'approvisionnement). La Société utilise des ressources internes et fait appel à des prestataires de contrôle de la qualité pour gérer activement la qualité des produits des fournisseurs étrangers. La Société est d'avis que ses pratiques commerciales permettent d'atténuer adéquatement les risques. Pour plus d'information sur l'exposition de la Société au risque de change, se reporter à la section 10.1.

10.2.2 Risques d'entreprise du secteur Services Financiers

Dans le cours normal des activités, les Services Financiers sont exposés à un certain nombre de risques pouvant éventuellement nuire à leur performance opérationnelle. Certains risques ont été amplifiés par la pandémie de COVID-19. Les risques d'entreprise les plus pertinents du secteur Services Financiers sont énumérés ci-dessous. Se reporter à la section 10.1 pour de plus amples renseignements sur les stratégies de gestion des risques de la Société.

Risque de crédit à la consommation

Les Services Financiers octroient du crédit à leurs clients par l'intermédiaire de leurs cartes de crédit qui peuvent comporter diverses options de paiement. En octroyant du crédit, les Services Financiers encourent certains risques quant à la capacité et à la volonté de leurs clients de rembourser une dette. Les Services Financiers gèrent le risque de crédit afin de maximiser la rentabilité, dans le cadre de la politique interne de gestion des risques, par les moyens suivants :

- ils ont recours à des modèles évolués de notation dans le but d'effectuer un suivi constant de la solvabilité de leurs clients;
- ils font appel à la technologie la plus récente pour prendre des décisions avisées pour chacun des comptes de manière à réduire le risque de crédit;
- ils ont adopté une technologie visant à améliorer l'efficacité du processus de recouvrement;
- ils suivent de près le contexte macroéconomique, particulièrement en ce qui a trait aux niveaux de la dette à la consommation, aux taux d'intérêt, à la situation de l'emploi et aux niveaux des revenus.

En raison de la pandémie de COVID-19, les Services Financiers s'attendent à une augmentation des défaillances des titulaires de carte ou des pertes de valeur lorsque les divers programmes d'aide gouvernementale prendront fin. Les Services Financiers ont constaté une réduction des dépenses liées aux cartes de crédit à la consommation en raison de la pandémie, et ils ont soutenu les titulaires de cartes au moyen de divers programmes de soutien qui répondent aux besoins des titulaires de cartes en cette période d'incertitude économique.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement s'entend du risque que les Services Financiers ne soient pas en mesure de remplir leurs obligations de financement ou d'obtenir du financement à un coût raisonnable. Les Services Financiers atténuent ce risque en maintenant des sources de financement diversifiées qui comprennent la titrisation de créances, des certificats de placement garanti émis par l'entremise de courtiers, des dépôts de détail et des marges de crédit bancaire engagées. L'importance du maintien de sources de financement diversifiées a été démontrée lors des perturbations des marchés financiers au cours des premiers moments de la pandémie de COVID-19. Ce risque est également atténué par le maintien d'un ensemble de titres négociables de haute qualité qui peuvent être utilisés comme source de liquidités en cas de crise à court terme. La Banque Scotia a consenti à la BCT une facilité de crédit renouvelable engagée non garantie de 250,0 millions de dollars et des facilités d'achat de billets de 2,0 milliards pour l'achat de billets de premier rang et de billets subordonnés émis par GCCT, facilités qui sont toutes deux engagées jusqu'en octobre 2022. Certaines mesures réglementaires sont surveillées, comme le ratio de couverture par les liquidités et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Pour plus d'information sur les sources de financement des Services Financiers, se reporter à la section 6.5.

Risque de taux d'intérêt

Le secteur Services Financiers est exposé au risque de taux d'intérêt dans la mesure où les variations des taux d'intérêt ont une incidence sur les produits d'intérêts nets et sur la valeur économique nette. Une portion importante de la capitalisation est à taux fixe, ce qui réduit le risque de taux d'intérêt. Une variation de un pour cent des taux d'intérêt n'a pas d'incidence importante sur les produits d'intérêts nets ni sur la valeur économique nette.

Risque lié à la réglementation

Le risque lié à la réglementation s'entend du risque que les activités, le bénéfice ou le capital, les relations avec les organismes de réglementation ou la réputation de l'entreprise subissent l'incidence négative du défaut de se conformer ou de s'adapter à la réglementation actuelle et en évolution ou aux attentes en matière de réglementation. Le service de la conformité de la Banque est responsable du développement et de la maintenance d'un système de gestion de la conformité avec la réglementation. Parmi les activités ayant pour but d'aider la Société à adhérer aux normes à cet égard, mentionnons la communication des exigences réglementaires, la prestation de conseils, de même que des activités de formation, de mise à l'essai et de surveillance. Elles comprennent également la présentation des déficiences en matière de contrôles et de risques réglementaires, ainsi que leur signalement au niveau hiérarchique supérieur.

10.2.3 Risques d'entreprise du secteur CT REIT

Dans le cours normal des activités, CT REIT est exposée à un certain nombre de risques pouvant éventuellement nuire à sa performance opérationnelle. Certains risques ont été amplifiés par la pandémie de COVID-19. Certains risques d'entreprise clés propres aux activités de CT REIT sont énumérés ci-après. Se reporter à la section 4 de la notice annuelle de CT REIT et à la section 12, Gestion des risques d'entreprise, du rapport de gestion de CT REIT pour la période close le 31 décembre 2020, qui ne sont pas intégrés par renvoi dans le présent rapport de gestion, pour une analyse des risques qui ont une incidence sur les activités de CT REIT, et à la section 10.1 du présent rapport de gestion pour plus de renseignements sur les stratégies de gestion des risques.

Contexte économique externe

CT REIT est exposée aux risques découlant des fluctuations ou des changements fondamentaux dans le contexte commercial externe, ce qui peut comprendre les changements de la conjoncture économique actuelle et future, la stabilité économique des marchés locaux, la concentration géographique et sectorielle, les comportements de magasinage au détail et les habitudes des consommateurs, ainsi que la concurrence accrue parmi les investisseurs, les promoteurs, les propriétaires et les exploitants d'immeubles semblables.

En réaction à la pandémie de COVID-19, les autorités gouvernementales ont mis en œuvre et continuent de mettre en œuvre d'importants programmes d'aide afin de fournir un soutien économique aux particuliers et aux entreprises. Bien qu'à court terme ces mesures aient atténué certains effets de la pandémie, à long terme, elles pourraient ne pas suffire à compenser entièrement son incidence négative ou les conditions de récession qu'elle pourrait créer. À la cessation de ces mesures, CT REIT pourrait enregistrer une hausse des défauts de paiement de loyers des locataires, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur sa performance financière.

Relations d'affaires clés

La relation de CT REIT avec son porteur de parts majoritaire, la Société, est cruciale pour sa stratégie d'affaires. Les principaux facteurs au cœur de cette relation comprennent les situations où les intérêts de la Société et de CT REIT entrent en conflit, y compris le fait que les produits de CT REIT sont tributaires de la capacité de la Société à s'acquitter de ses obligations de locataire et à renouveler ses contrats de location, la concentration des locataires, la dépendance à l'égard des services d'employés clés, y compris certains employés de la Société, ainsi que les renouvellements de contrat de location et les hausses de loyer de la Société.

Aspects financiers

Les risques associés aux conditions macroéconomiques, qui sont extrêmement cycliques et volatiles, pourraient avoir une incidence importante sur CT REIT. Parmi ces risques, nommons les variations des taux d'intérêt, la disponibilité de capital, les risques liés au prix des parts et le niveau de levier de CT REIT.

Conformité en matière juridique et réglementaire

Le défaut de se conformer aux lois et aux règlements, ainsi qu'aux changements aux lois et aux règlements applicables aux activités de CT REIT pourrait avoir une incidence négative, y compris en ce qui concerne les risques liés à l'impôt, les risques liés à la réglementation et les risques liés à l'environnement.

Activités

CT REIT est assujettie au risque qu'une perte directe ou indirecte des capacités d'exploitation se produise en raison de risques liés aux immeubles, aux projets d'aménagement, de réaménagement et de rénovation, aux catastrophes, aux crises sanitaires comme les pandémies, aux cyberincidents, aux changements climatiques, à la planification inefficace de la continuité des activités et des situations d'urgence, et aux pénuries de talents.

Les directives et les restrictions mises en place par les gouvernements pour faire face à la pandémie de COVID-19 ont donné lieu à la mise en œuvre de plusieurs mesures opérationnelles qui ont eu une incidence sur CT REIT et ses locataires, notamment la fermeture temporaire de magasins de détail et d'autres entreprises, la réduction des heures d'ouverture et de la capacité des entreprises, et la mise en œuvre de protocoles de nettoyage plus rigoureux et de mesures favorisant la distanciation physique. D'autres mesures gouvernementales pourraient avoir une incidence négative supplémentaire sur les activités et la performance financière de la FPI.

La santé et le bien-être des employés, des locataires, des employés des locataires et des clients de CT REIT sont demeurés une priorité absolue tout au long de la pandémie, et la FPI a continué de prendre les mesures et les précautions nécessaires pour les protéger et les soutenir, en respectant les directives avisées du gouvernement et des autorités de santé publique.

11. Contrôles et procédures

11.1 Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction a la responsabilité de concevoir et de maintenir un système de contrôles et de procédures à l'égard de la communication au public de l'information financière et des autres éléments d'information de la Société. Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est rassemblée et présentée en temps utile à la haute direction, notamment au chef de la direction et au chef des finances, de sorte qu'elle peut prendre des décisions appropriées concernant la communication de l'information au public.

Le système de contrôles et de procédures de communication de l'information de la Société comprend, sans s'y restreindre, la directive sur la communication d'information sur l'exploitation, le Code d'éthique, le fonctionnement efficace du comité responsable de la communication de l'information, les procédures en place pour cerner systématiquement les questions justifiant la prise en considération de la communication de l'information, les processus de vérification concernant certains critères d'ordre financier et non financier ainsi que les renseignements contenus dans les rapports annuels et intermédiaires déposés, y compris les états financiers consolidés, les rapports de gestion, la notice annuelle et les autres documents et informations externes.

Conformément aux exigences du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 »), une évaluation du caractère adéquat de la conception (trimestriellement) et de l'efficacité du fonctionnement (annuellement) des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société a été effectuée sous la supervision de la direction, notamment le chef de la direction et le chef des finances, au 2 janvier 2021. L'évaluation portait sur l'examen de la documentation, les enquêtes et les autres procédures que la direction jugeait appropriées dans les circonstances. Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles et des procédures de communication de l'information étaient efficaces au 2 janvier 2021.

11.2 Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est également responsable de la mise en place et du maintien d'un processus adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société comprend, sans s'y restreindre, des politiques et des procédures détaillées liées à la comptabilité générale et à la présentation de l'information financière ainsi que des contrôles à l'égard des systèmes qui traitent et condensent les transactions. Les procédures relatives à l'information financière de la Société englobent aussi la participation active de spécialistes financiers qualifiés, de membres de la haute direction ainsi que du comité d'audit.

Tous les systèmes de contrôle interne, peu importe la qualité de leur conception, comportent des limites inhérentes. Par conséquent, ces systèmes, qui n'en sont pas moins jugés efficaces, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable relativement à la préparation et à la présentation des états financiers.

Conformément aux exigences du Règlement 52-109, la direction, notamment le chef de la direction et le chef des finances, a procédé à une évaluation du caractère adéquat de la conception (trimestriellement) et de l'efficacité du fonctionnement (annuellement) du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, comme il est défini aux termes du Règlement 52-109, au 2 janvier 2021. Lors de cette évaluation, la direction, notamment le chef de la direction et le chef des finances, a utilisé les critères énoncés dans l'Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. L'évaluation comprenait notamment un examen de la documentation des contrôles, l'évaluation de la conception et de l'efficacité du fonctionnement des contrôles, ainsi que les conclusions qui en ont été tirées. Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 2 janvier 2021 pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers consolidés aux fins de la publication de l'information financière conformément aux normes IFRS.

11.3 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre et de l'exercice clos le 2 janvier 2021, il n'y a eu aucun changement au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière, à l'exception de ce qui suit.

12. Responsabilité environnementale et sociale

12.1 Aperçu

En tant qu'entreprise fièrement canadienne et citoyenne responsable, la Société a fait de la durabilité environnementale une priorité. S'alignant sur les efforts déployés à l'échelle mondiale et au Canada pour lutter contre les changements climatiques, la Société s'est fixé des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (« GES ») et a réalisé des progrès en ce qui a trait à la mise en œuvre d'initiatives de développement durable visant à réduire la consommation d'énergie et les déchets, ainsi qu'à l'utilisation de matériaux plus durables dans ses articles. Pour plus de détails sur la stratégie de la Société en matière de développement durable, se reporter à la section 2.8 de la notice annuelle de 2020. Un exemplaire du Rapport de durabilité est disponible à l'adresse <https://corp.canadiantire.ca/French/durabilite/default.aspx>.

La Société soutient diverses causes sociales, mais la principale bénéficiaire est la Fondation Bon départ. Pour plus de détails sur l'engagement de la Société à l'égard de diverses causes sociales visant à améliorer le contexte social pour les Canadiens, se reporter à la section 2.8 de la notice annuelle de 2020. Veuillez consulter le site de Bon départ pour plus d'information : <http://bondepart.canadiantire.ca/>.

12.1.2 Durabilité environnementale – avantages économiques

Le tableau ci-dessous présente les avantages économiques et environnementaux découlant des initiatives de développement durable qui contribuent aux objectifs de réduction des GES de la Société et des initiatives additionnelles qui améliorent la productivité et réduisent son empreinte environnementale. Pour obtenir plus de détails sur ces initiatives et une explication de la façon dont les avantages sont calculés, veuillez consulter le Rapport sur le rendement en matière de durabilité à l'adresse <https://corp.canadiantire.ca/French/durabilite/rapports-de-performance/default.aspx>.

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Avantage économique ¹ en 2020 (en millions de dollars) | Économie de consommation énergétique ² (en giga-joules) | Production d'énergie faible en carbone ³ (en giga-joules) | Réduction des émissions de gaz à effet de serre ² (en tonnes d'éq. CO ₂) | Réduction de la quantité de déchets ² (en tonnes) | Réduction de la quantité de déchets ⁴ (en tonnes) | (en %) | Avantage économique sur la durée de vie ⁵ (en millions de dollars) |
|---|---|---|---|--|---|---|---------------|--|
| Produits et emballages ⁶ | 59,1 \$ | 137 089 | — | 3 847 | 17 716 | — | — | 396,9 \$ |
| Transport des produits ⁷ | 1,5 \$ | 21 913 | — | 928 | 106 | — | — | 30,4 \$ |
| Activités commerciales et activités de détail ⁸ | 6,7 \$ | 53 585 | 39 236 | 3 350 | 4 862 | 26 472 | 77,3 % | 114,7 \$ |
| Total | 67,3 \$ | 212 587 | 39 236 | 8 125 | 22 684 | 26 472 | 77,3 % | 542,0 \$ |

1. L'avantage économique représente l'économie de coût (par exemple, les coûts d'énergie) et les produits gagnés (par exemple, à la vente de matières recyclables) dans le cadre des initiatives de développement durable.
2. L'économie est déterminée par rapport au scénario de référence, qui est défini comme étant « ce qui serait le plus probablement arrivé en l'absence d'une initiative de développement durable ». Les améliorations concernent les initiatives spécifiques présentées et ne représentent pas la totalité des améliorations apportées au secteur de la chaîne de valeur.
3. Représente l'énergie produite par les installations de panneaux solaires. Pour que l'énergie soit considérée comme faible en carbone, les émissions de GES résultant de l'énergie produite doivent être moins élevées que pour la production d'énergie traditionnelle. Cette énergie est acheminée au réseau de distribution d'électricité de l'Ontario pour la consommation générale dans la province.
4. Les matières détournées des sites d'enfouissement grâce à la réutilisation, au recyclage et au compostage.
5. L'avantage économique pour la Société, ses marchands et ses franchisés réalisé depuis 2011, l'année de référence, pour la durée de vie utile de l'initiative (par exemple, la modernisation de l'éclairage en magasin réalisée au cours de l'année de référence de 2011 continuera à produire un avantage chaque année pour la durée de vie attendue de l'actif). Chaque initiative a une durée de vie utile qui lui est propre, allant de un an à 25 ans.
6. La réduction de la consommation énergétique réalisée résulte du transport de produits et d'emballages optimisés, de la réduction de la consommation énergétique réalisée des clients résultant de la vente d'articles écoénergétiques et de la réduction des déchets liée à la réduction des emballages, des dommages et des déchets liés aux produits à la fin de vie utile et, à compter de 2019, des initiatives d'économie de papier, comme la réduction des circulaires, qui étaient auparavant classées dans les activités commerciales et les activités de détail.
7. La réduction de la consommation énergétique réalisée résulte de l'utilisation de modes de transport et de véhicules à faible consommation d'essence (un train routier, par exemple).
8. La réduction de la consommation énergétique des bâtiments et des activités au moyen d'initiatives en matière d'efficacité énergétique (par exemple, de nouvelles constructions et des réaménagements), de l'énergie renouvelable produite par les panneaux solaires installés sur les toits, et le pourcentage de déchets détournés des sites d'enfouissement résultant des initiatives de gestion des déchets dans les magasins et les centres de distribution.

13. Déclarations prospectives et autres communications aux investisseurs

Mise en garde relative aux déclarations prospectives

Le présent document contient des déclarations de nature prospective qui sont fondées sur les attentes actuelles de la direction quant à diverses questions, comme la performance financière et les résultats d'exploitation futurs de la Société. Les déclarations prospectives décrites ou intégrées par renvoi dans le présent document comprennent, sans s'y limiter, les affirmations concernant les éléments suivants :

- les répercussions de la COVID-19, aux sections 4 et 10;
- le programme d'efficacité opérationnelle de la Société, y compris l'objectif en matière d'économies annualisées, à la section 5.1.1;
- l'intention de la Société quant au rachat de ses actions sans droit de vote de catégorie A, à la section 7.1.

Les déclarations prospectives fournissent de l'information sur les attentes et les projets actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et aux autres lecteurs de mieux comprendre la situation financière, les résultats d'exploitation et le contexte opérationnel anticipés de la Société. Les lecteurs sont prévenus que ces renseignements pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Certaines déclarations ne portant pas sur des faits historiques qui figurent dans le présent document, y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations ayant trait aux attentes actuelles de la direction en ce qui concerne les résultats et les perspectives futurs possibles ou hypothétiques, les objectifs et priorités stratégiques de la Société, ses actions et leurs résultats, de même que les perspectives économiques et commerciales pour la Société, peuvent constituer des déclarations prospectives. Les

déclarations prospectives sont souvent, mais pas toujours, signalées par des mots tels que « pouvoir », « supposer », « avoir l'intention de », « croire », « estimer », « planifier », « perspective », « prévision », « anticiper », « aspirer », « prévoir », « continuer », « en cours » ou la forme négative de ces mots ou par des variantes similaires. Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses posées, des analyses ou des estimations faites et des avis et des opinions donnés par la direction à la lumière de son expérience et selon sa perception des tendances, de la situation actuelle et des faits futurs prévus ainsi que d'autres facteurs qu'elle estime appropriés et raisonnables à la date à laquelle ces déclarations sont faites.

Par leur nature, les déclarations prospectives obligent la direction à poser des hypothèses et comportent des risques et des incertitudes intrinsèques, ce qui pourrait faire en sorte que les hypothèses, les analyses, les estimations, les avis et les opinions de la Société soient incorrects et que les attentes et les plans de la Société ne se réalisent pas. Les hypothèses importantes et les avis de la direction, qui pourraient s'avérer inexacts, comprennent, sans s'y limiter, la durée et l'incidence de la COVID-19, y compris les mesures adoptées par les autorités gouvernementales ou publiques en réaction à la pandémie, l'efficacité de certaines mesures de performance, les conditions actuelles et futures en matière de concurrence et la position de la Société dans le contexte concurrentiel, les capacités fondamentales de la Société et les attentes quant à la capacité de la Société à disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses obligations contractuelles. Les attentes de la direction quant au programme d'efficacité opérationnelle sont fondées sur certaines hypothèses liées aux économies de coût et aux gains d'efficacité opérationnelle anticipés. Bien que la Société estime que l'information prospective présentée dans ce document repose sur des renseignements, des hypothèses et des avis qui sont actuels, raisonnables et complets, une telle information est nécessairement assujettie à un certain nombre de facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes et des plans de la direction qui y sont exprimés. Ces facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Société et dont elle peut difficilement prédire les répercussions, comprennent a) le risque de crédit, le risque de marché, le risque de change, les risques opérationnels, le risque de liquidité et le risque de financement, y compris les changements de la conjoncture et les variations des taux d'intérêt et des taux d'imposition; b) la capacité de la Société à attirer et à conserver des dirigeants et des employés pour toutes ses entreprises, des marchands, des détaillants de la Division pétrolière de Canadian Tire, ainsi que des franchisés Mark's et SportChek de grande qualité, ainsi que les ententes financières de la Société avec eux; c) la croissance de certaines activités et de certains secteurs du marché et la volonté des clients d'effectuer leurs achats dans les magasins de la Société ou de se procurer des articles de ses marques maison et ses produits et services financiers; d) les marges et les ventes de la Société et celles de ses concurrents; e) les préférences et les attentes changeantes des consommateurs envers le commerce électronique, la vente au détail en ligne et l'arrivée de nouvelles technologies; f) les effets possibles sur nos activités de conflits internationaux, des contextes politiques et d'autres faits nouveaux, notamment les changements concernant ou touchant les questions économiques et commerciales ainsi que l'écllosion de contagions et de maladies pandémiques; g) les risques et les incertitudes liés à la gestion de l'information, aux technologies, aux cybermenaces, à la gestion et à l'aménagement de biens, aux risques liés à l'environnement, à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, à la sécurité des produits, à la concurrence, à la saisonnalité, aux conditions météorologiques, aux changements climatiques, aux prix des marchandises et à la continuité des activités; h) les relations de la Société avec les marchands, les franchisés, les fournisseurs, les fabricants, les partenaires et les autres tiers; i) les modifications aux lois, aux règles, aux règlements et aux politiques applicables aux activités de la Société; j) le risque d'atteinte à la réputation et à la marque de la Société; k) le coût de l'expansion du réseau de magasins et des conversions; l) la structure du capital, la stratégie de financement, le programme de contrôle des coûts et le cours des actions de la Société; m) la capacité de la Société à obtenir toutes les approbations réglementaires requises; n) la capacité de la Société à conclure toute acquisition proposée; o) la capacité de la Société à réaliser les avantages et les synergies attendus de ses acquisitions. En ce qui concerne les déclarations à l'égard du programme d'efficacité opérationnelle de la Société, ces facteurs comprennent aussi : a) la possibilité que la Société ne réalise pas les économies annualisées ciblées; b) la possibilité que le programme entraîne des répercussions inattendues sur la performance globale; c) la possibilité que les coûts non récurrents et les dépenses d'investissement liés au programme soient plus importants que prévu; et d) la possibilité que la Société ne réalise pas la récupération attendue dans le délai anticipé pour les indemnités de départ, les coûts liés à la fermeture de magasins et les autres charges connexes enregistrés. La direction signale que la liste de facteurs et d'hypothèses qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Société. Les investisseurs et les autres lecteurs sont priés de tenir compte des risques, des incertitudes, des facteurs et des hypothèses susmentionnés au moment d'évaluer les déclarations prospectives et sont prévenus de ne pas se fier indûment à celles-ci.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques, les incertitudes et les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter à la section 10 (Risques clés et gestion des risques) du présent rapport de gestion et à toutes les sous-sections qui s'y rapportent, ainsi qu'aux autres documents publics déposés par la Société, disponibles sur le site de SEDAR (Système d'analyse et de recherche électroniques), aux adresses www.sedar.com et <https://investors.canadiantire.ca>.

L'information prospective présentée dans ce document reflète certains facteurs et hypothèses à la date des présentes. Elle ne tient pas compte de l'incidence des transactions, des éléments non récurrents, ni des autres éléments inhabituels annoncés ou survenus après la date de présentation de ces déclarations sur les activités de la Société. La Société ne s'engage pas à mettre à jour quelque énoncé prospectif que ce soit, verbal ou écrit, qu'elle peut formuler à l'occasion ou qui peut être fait en son nom, pour tenir compte de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour un autre motif, sauf si les lois sur les valeurs mobilières en vigueur l'exigent.

L'information disponible sur les sites Web mentionnés dans le présent rapport de gestion ou pouvant être obtenue par l'intermédiaire de ces sites ne fait pas partie de ce rapport de gestion et n'est pas intégrée par renvoi dans le présent rapport de gestion. Les références à des sites Web ne constituent pas des hyperliens et ne sont faites qu'à titre d'information, et à aucune autre fin.

Le présent document contient des noms commerciaux, des marques de commerce et des marques de service de la Société et d'autres organisations, qui sont toutes la propriété de leur propriétaire respectif. À des fins pratiques, les noms commerciaux, les marques de commerce et les marques de service mentionnés dans ce document ne portent pas les symboles MD ou MC.

Engagement en matière de présentation de l'information à fournir et de communication aux investisseurs

La Société s'efforce de respecter des normes élevées en matière de présentation de l'information à fournir et de communication aux investisseurs, et ses méthodes de publication de l'information financière ont été reconnues comme exemplaires. Reflet de l'engagement de la Société à fournir une information intégrale et transparente, la section Investisseurs du site Web de la Société, à l'adresse <https://investors.canadiantire.ca/French/investisseurs/default.aspx>, fournit toute l'information pertinente pour les investisseurs, notamment les documents suivants :

- le rapport aux actionnaires;
- la notice annuelle;
- la circulaire d'information de la direction;
- les rapports trimestriels;
- les fiches d'information trimestrielles et autres renseignements supplémentaires;
- les documents de référence sur les changements apportés à la présentation de l'information de la Société;
- les conférences téléphoniques diffusées sur le Web (archivées pendant un an).

Le rapport aux actionnaires, la notice annuelle, la circulaire d'information de la direction et les rapports trimestriels de la Société sont également disponibles à l'adresse www.sedar.com.

Pour communiquer avec le service des relations avec les investisseurs, veuillez envoyer un courriel à l'adresse investor.relations@cantire.com.

14. Parties liées

Martha Billes est l'actionnaire majoritaire de la Société; elle est la propriétaire véritable, elle contrôle ou elle dirige environ 61,4 pour cent des actions ordinaires de la Société par l'intermédiaire de deux sociétés fermées, soit Tire 'N' Me Pty. Ltd. et Albikin Management Inc.

Les transactions avec les membres du conseil d'administration de la Société qui sont également des marchands ont représenté moins de un pour cent des produits totaux de la Société et étaient conformes à la politique mise en place par la Société s'appliquant à tous les marchands. Les autres transactions avec des parties liées, telles qu'elles sont définies par les normes IFRS, ont été négligeables au cours de l'exercice.

Le 17 février 2021

Index des états financiers consolidés et notes annexes

| | | | |
|---|------------|---|------------|
| RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS | 69 | Note 13. Immobilisations corporelles | 114 |
| RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT | 70 | Note 14. Contrats de location | 115 |
| ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS | | Note 15. Filiales | 117 |
| Bilans consolidés | 75 | Note 16. Impôt sur le résultat | 119 |
| États consolidés du résultat net | 76 | Note 17. Dépôts | 121 |
| États consolidés du résultat global | 77 | Note 18. Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 121 |
| Tableaux consolidés des flux de trésorerie | 78 | Note 19. Provisions | 122 |
| États consolidés des variations des capitaux propres | 79 | Note 20. Éventualités | 122 |
| NOTES ANNEXES | | Note 21. Emprunts à court terme | 123 |
| Note 1. La Société et ses activités | 80 | Note 22. Emprunts | 123 |
| Note 2. Base d'établissement | 80 | Note 23. Dette à long terme | 124 |
| Note 3. Principales méthodes comptables | 85 | Note 24. Autres passifs à long terme | 126 |
| Note 4. Gestion du capital | 98 | Note 25. Avantages du personnel | 126 |
| Note 5. Gestion des risques financiers | 101 | Note 26. Capital social | 127 |
| Note 6. Secteurs opérationnels | 104 | Note 27. Paiements fondés sur des actions | 129 |
| Note 7. Trésorerie et équivalents de trésorerie | 106 | Note 28. Produits | 132 |
| Note 8. Créances clients et autres débiteurs | 106 | Note 29. Coûts des activités génératrices de produits | 132 |
| Note 9. Créances sur prêts | 107 | Note 30. Frais de vente, généraux et administratifs | 133 |
| Note 10. Créances à long terme et autres actifs | 110 | Note 31. Charges financières nettes | 133 |
| Note 11. Goodwill et immobilisations incorporelles | 111 | Note 32. Notes aux tableaux consolidés des flux de trésorerie | 134 |
| Note 12. Immeubles de placement | 113 | Note 33. Instruments financiers | 135 |
| | | Note 34. Garanties et engagements | 139 |
| | | Note 35. Parties liées | 141 |

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de La Société Canadian Tire Limitée (la « Société ») est responsable de l'intégrité et de la fiabilité des états financiers consolidés ci-joints. Ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction selon les Normes internationales d'information financière et comprennent des montants fondés sur des jugements et des estimations. Tous les renseignements financiers contenus dans le rapport de gestion sont conformes à ceux qui sont présentés dans ces états financiers consolidés.

La direction a la responsabilité de concevoir et de maintenir des systèmes adéquats de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ces systèmes sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les registres financiers sont fiables et peuvent servir de base adéquate à la préparation d'états financiers avec exactitude et en temps opportun. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société conformément au cadre établi dans le document Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO »), et a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société était efficace en date de ces états financiers consolidés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement aux états financiers consolidés principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit. Ce comité se compose uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Société. Il se réunit avec les membres de la direction et avec les auditeurs indépendants de la Société, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., pour passer en revue les états financiers consolidés et recommander leur approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit est chargé de formuler des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la nomination des auditeurs de la Société et, sous réserve de l'approbation des actionnaires autorisant le conseil d'administration à le faire, d'approuver leur rémunération et les conditions de leur mission. Par ailleurs, le comité d'audit se réunit avec les auditeurs, sans que la direction soit présente, afin de discuter des résultats de leur audit.

Les états financiers consolidés ont fait l'objet d'un audit par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport des auditeurs figure à la page suivante.

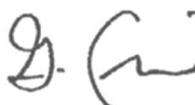
Le président et chef de la direction,



Greg Hicks

Le 17 février 2021

Le vice-président directeur et chef des finances,



Gregory Craig

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de La Société Canadian Tire Limitée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Société Canadian Tire Limitée (la « Société ») et de ses filiales, qui comprennent les bilans consolidés au 2 janvier 2021 et au 28 décembre 2019 et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les tableaux consolidés des flux de trésorerie et les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 2 janvier 2021 et au 28 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 2 janvier 2021. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Description de la question clé de l'audit – dépréciation d'actifs

L'évaluation de la perte de valeur du goodwill par la Société consiste à comparer la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie à sa valeur comptable. Le solde du goodwill se chiffrait à 889,5 millions de dollars au 2 janvier 2021, dont une tranche de 398,4 millions de dollars était liée à l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») d'Helly Hansen. La valeur recouvrable de l'UGT d'Helly Hansen est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie, estimée au moyen de flux de trésorerie actualisés en fonction d'un taux d'actualisation après impôt et étayé par l'approche des multiples de marché. Pour ce faire, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses importantes à l'égard des produits projetés et des marges connexes du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA »), du taux de croissance final, du taux d'actualisation et des multiples des sociétés ouvertes comparables (« SOC »). Des changements à ces hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur. La valeur recouvrable de l'UGT excédait sa valeur comptable à la date d'évaluation et, par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Compte tenu des jugements importants formulés par la direction pour estimer la juste valeur de l'UGT d'Helly Hansen, la mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer le caractère raisonnable des estimations et des hypothèses relatives aux flux de trésorerie projetés, au taux de croissance final, au taux d'actualisation et aux multiples des SOC a nécessité un degré élevé de jugement de la part de l'auditeur et un effort accru, y compris la nécessité de faire appel à des spécialistes de la juste valeur.

Rapport de l'auditeur indépendant

Comment cette question clé de l'audit a été traitée

Nos procédures d'audit relatives aux produits projetés et aux marges connexes du BAIIA, au taux de croissance final, au taux d'actualisation et aux multiples des SOC utilisés par la direction pour estimer la juste valeur du goodwill de l'UGT d'Helly Hansen comprennent, entre autres :

- Évaluer la capacité de la direction à prévoir avec exactitude les produits et les marges du BAIIA futurs en comparant les résultats réels aux prévisions historiques de la direction;
- Évaluer le caractère raisonnable des prévisions de la direction à l'égard des produits et des marges du BAIIA futurs en comparant les prévisions aux éléments suivants :
 - Produits et marges d'exploitation historiques;
 - Communications internes à la direction et au conseil d'administration;
 - Analyses sous-jacentes détaillant les stratégies d'affaires et les plans de croissance;
 - Recherche économique de tiers et croissance prévue et historique du groupe de pairs d'Helly Hansen;
- Avec l'aide de nos spécialistes de la juste valeur :
 - Comparer le taux de croissance final avec les données du secteur disponibles et les taux d'inflation prévus à long terme;
 - Évaluer le caractère raisonnable du taux d'actualisation en testant l'information source sous-jacente à la détermination du taux d'actualisation, et en établissant une fourchette d'estimations indépendantes et en les comparant au taux d'actualisation utilisé.

Évaluer le caractère raisonnable des multiples des SOC en testant l'information source sous-jacente à l'estimation, et en établissant une estimation indépendante des multiples des SOC et en la comparant à ceux utilisés par la direction.

Description de la question clé de l'audit – correction de valeur à l'égard des créances sur cartes de crédit

L'estimation de la correction de valeur à l'égard des créances sur cartes de crédit de la Société est évaluée au moyen d'un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues. Comme il est présenté aux notes 2 et 9 des états financiers consolidés, la Société a comptabilisé une correction de valeur de 864 millions de dollars au titre des créances sur cartes de crédit dans son bilan consolidé au 2 janvier 2021 au moyen du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues. La correction de valeur à l'égard des créances sur cartes de crédit représente une estimation comptable complexe fondée sur une évaluation de la probabilité de défaillance, de l'exposition en cas de défaillance et de la perte en cas de défaillance de chaque détenteur de carte. Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues de la Société a recours à l'analyse des données historiques, à des indicateurs économiques et à l'expérience en matière de défaillance ou de défaut pour estimer le montant des créances sur cartes de crédit qui pourrait faire l'objet de défaillances par suite d'événements passés ou futurs, compte tenu de certains ajustements se rapportant à toute autre circonstance pertinente susceptible d'influer sur la recouvrabilité de ces créances sur cartes de crédit. Les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues sont évaluées à des montants équivalant : i) à des pertes de crédit attendues sur 12 mois; ou ii) aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie des créances sur cartes de crédit qui ont connu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe des indications objectives de dépréciation.

La correction de valeur à l'égard des créances sur cartes de crédit a été identifiée comme une question clé de l'audit, étant donné la complexité intrinsèque des modèles, des hypothèses et des jugements et l'interdépendance de ces variables dans l'évaluation des pertes de crédit attendues. Bien que de nombreuses estimations et hypothèses soient requises, celles qui présentent le degré le plus élevé de subjectivité et l'incidence la plus élevée sur la correction de valeur sont liées à la probabilité de défaillance, à l'exposition en cas de défaillance, à la perte en cas de défaillance, à l'augmentation importante du risque de crédit, aux pertes de crédit sur la durée de vie, au taux d'intérêt effectif, aux scénarios prospectifs, y compris la pondération de ces scénarios et l'application du jugement d'expert en matière de crédit ainsi que l'incidence de la COVID-19. Ces questions exigeaient un degré élevé de jugement de la part de l'auditeur et un effort accru dans le cadre de l'audit, ainsi que la participation de spécialistes de la modélisation financière.

Rapport de l'auditeur indépendant

Comment cette question clé de l'audit a été traitée

Nos procédures d'audit liées aux tests des modèles, des hypothèses et des jugements utilisés par la direction pour estimer les pertes de crédit attendues comprennent, entre autres :

- Évaluer l'efficacité des contrôles internes de la direction relativement aux données du portefeuille de cartes de crédit, la gouvernance et la surveillance à l'égard des résultats modélisés et le recours au jugement d'experts en matière de crédit;
- Évaluer l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'estimation des pertes de crédit attendues;
- Avec l'aide de spécialistes de la modélisation financière :
 - Évaluer la méthode de correction de valeur pour pertes de crédit attendues de la Société et les hypothèses clés utilisées pour assurer la conformité aux IFRS;
 - Évaluer le caractère approprié de la méthode et des données utilisées dans les modèles pour estimer la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaillance, la perte en cas de défaillance, l'augmentation importante du risque de crédit, les pertes de crédit sur la durée de vie et la conception des scénarios prospectifs, y compris la pondération de ces scénarios;
 - Évaluer les évaluations quantitatives des pertes de crédit attendues en comparant l'estimation de la direction en ce qui a trait à la probabilité de défaillance aux taux de défaillance réels et en comparant les estimations de la direction en ce qui a trait à l'exposition en cas de défaillance et à la perte en cas de défaillance aux pertes réelles passées;
 - Sur la base d'un échantillon, les pertes de crédit attendues ont été recalculées de façon indépendante;
 - Évaluer les évaluations qualitatives comprises dans les pertes de crédit attendues en comparant les jugements d'experts en matière de crédit de la direction aux tendances macroéconomiques et en évaluant ces jugements afin de s'assurer qu'ils reflètent la qualité du crédit du portefeuille de cartes de crédit, y compris l'incidence de la COVID-19.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent :

- le rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Rapport de l'auditeur indépendant

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Rapport de l'auditeur indépendant

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Adam Charles Burke.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

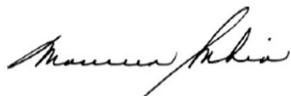
Le 17 février 2021
Toronto (Ontario)

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)

| | Au 2 janvier 2021 | Au 28 décembre 2019 |
|---|--------------------|---------------------|
| ACTIF | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 7) | 1 327,2 \$ | 205,5 \$ |
| Placements à court terme | 643,0 | 201,7 |
| Créances clients et autres débiteurs (note 8) | 973,6 | 938,3 |
| Créances sur prêts (note 9) | 5 031,8 | 5 813,8 |
| Stocks de marchandises | 2 312,9 | 2 212,9 |
| Impôt sur le résultat à recouvrer | 21,9 | 33,2 |
| Charges payées d'avance et dépôts | 193,8 | 139,3 |
| Actifs classés comme détenus en vue de la vente | 42,6 | 10,6 |
| Total des actifs courants | 10 546,8 | 9 555,3 |
| Créances à long terme et autres actifs (note 10) | 631,9 | 807,8 |
| Placements à long terme | 146,2 | 138,9 |
| Goodwill et immobilisations incorporelles (note 11) | 2 372,8 | 2 414,3 |
| Immeubles de placement (note 12) | 385,8 | 389,1 |
| Immobilisations corporelles (note 13) | 4 298,2 | 4 283,3 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation (note 14) | 1 696,7 | 1 610,4 |
| Impôt différé (note 16) | 298,7 | 319,2 |
| Total de l'actif | 20 377,1 \$ | 19 518,3 \$ |
| PASSIF | | |
| Dette bancaire (note 7) | — \$ | 10,4 \$ |
| Dépôts (note 17) | 1 228,0 | 790,8 |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs (note 18) | 2 508,3 | 2 492,4 |
| Provisions (note 19) | 196,7 | 190,2 |
| Emprunts à court terme (note 21) | 165,4 | 450,0 |
| Emprunts (note 22) | 506,6 | 621,5 |
| Tranche courante des obligations locatives | 329,9 | 335,3 |
| Impôt à payer | 120,4 | 72,6 |
| Tranche courante de la dette à long terme (note 23) | 150,5 | 788,2 |
| Total des passifs courants | 5 205,8 | 5 751,4 |
| Provisions à long terme (note 19) | 70,3 | 61,1 |
| Dette à long terme (note 23) | 4 115,7 | 3 730,2 |
| Dépôts à long terme (note 17) | 2 281,7 | 1 653,4 |
| Obligations locatives à long terme | 1 896,6 | 1 871,0 |
| Impôt différé (note 16) | 122,0 | 136,4 |
| Autres passifs à long terme (note 24) | 850,3 | 810,1 |
| Total du passif | 14 542,4 | 14 013,6 |
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital social (note 26) | 597,0 | 588,0 |
| Surplus d'apport | 2,9 | 2,9 |
| Cumul des autres éléments de (perte) globale | (237,7) | (129,9) |
| Bénéfices non distribués | 4 136,9 | 3 729,6 |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société Canadian Tire | 4 499,1 | 4 190,6 |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (note 15) | 1 335,6 | 1 314,1 |
| Total des capitaux propres | 5 834,7 | 5 504,7 |
| Total du passif et des capitaux propres | 20 377,1 \$ | 19 518,3 \$ |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



Maureen J. Sabia
Administratrice



Diana L. Chant
Administratrice

États consolidés du résultat net

Pour les exercices clos

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

| | le 2 janvier 2021 | le 28 décembre 2019 |
|--|--------------------|---------------------|
| Produits (note 28) | 14 871,0 \$ | 14 534,4 \$ |
| Coûts des activités génératrices de produits (note 29) | 9 794,4 | 9 660,6 |
| Marge brute | 5 076,6 | 4 873,8 |
| Autres charges (produits) | 48,7 | (13,4) |
| Frais de vente, généraux et administratifs (note 30) | 3 599,3 | 3 437,5 |
| Charges financières nettes (note 31) | 256,5 | 266,8 |
| Bénéfice avant impôt | 1 172,1 | 1 182,9 |
| Impôt sur le résultat (note 16) | 309,5 | 288,1 |
| Bénéfice net | 862,6 \$ | 894,8 \$ |
| Bénéfice net attribuable aux : | | |
| Actionnaires de la Société Canadian Tire | 751,8 \$ | 778,4 \$ |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (note 15) | 110,8 | 116,4 |
| | 862,6 \$ | 894,8 \$ |
| Bénéfice par action de base | 12,35 \$ | 12,60 \$ |
| Bénéfice par action dilué | 12,31 \$ | 12,58 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote en circulation : | | |
| De base | 60 896 809 | 61 794 565 |
| Dilué | 61 090 111 | 61 861 486 |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos

(en millions de dollars canadiens)

| | le 2 janvier 2021 | le 28 décembre 2019 |
|---|-------------------|---------------------|
| Bénéfice net | 862,6 \$ | 894,8 \$ |
| Autres éléments de (perte globale) déduction faite de l'impôt | | |
| Éléments qui pourront ultérieurement être reclassés en résultat net : | | |
| (Pertres nettes) liées à la juste valeur sur les instruments de couverture conclus pour les couvertures de flux de trésorerie ne faisant pas l'objet d'un ajustement de base | (34,7) | (4,5) |
| Coût différé de la couverture ne faisant pas l'objet d'un ajustement de base – variations de la juste valeur de la valeur temps d'une option relativement à des éléments couverts liés à un intervalle de temps | (12,0) | (18,7) |
| Reclassement de la perte en résultat | 2,8 | 0,6 |
| Écart de change | (13,0) | (60,7) |
| Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net : | | |
| Pertes actuarielles | (10,7) | (15,1) |
| (Pertres nettes) liées à la juste valeur sur les instruments de couverture conclus pour les couvertures de flux de trésorerie assujettis à l'ajustement de base | (29,9) | (52,7) |
| Autres éléments de (perte globale) | (97,5) \$ | (151,1) \$ |
| Autres éléments de (perte globale) attribuables aux : | | |
| Actionnaires de la Société Canadian Tire | (88,4) \$ | (146,1) \$ |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | (9,1) | (5,0) |
| | (97,5) \$ | (151,1) \$ |
| Bénéfice global | 765,1 \$ | 743,7 \$ |
| Bénéfice global attribuable aux : | | |
| Actionnaires de la Société Canadian Tire | 663,4 \$ | 632,3 \$ |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 101,7 | 111,4 |
| | 765,1 \$ | 743,7 \$ |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos
(en millions de dollars canadiens)

| | le 2 janvier 2021 | le 28 décembre 2019 |
|---|-------------------|---------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités suivantes : | | |
| Activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net | 862,6 \$ | 894,8 \$ |
| Ajustements pour tenir compte des éléments suivants : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et d'actifs au titre de droits d'utilisation (notes 29 et 30) | 582,6 | 546,7 |
| Perte de valeur des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des immeubles de placement et des actifs au titre de droits d'utilisation | 46,9 | 1,9 |
| Impôt sur le résultat (note 16) | 309,5 | 288,1 |
| Charges financières nettes (note 31) | 256,5 | 266,8 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles (note 30) | 112,7 | 110,8 |
| (Profit) à la cession d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement, d'actifs détenus en vue de la vente et d'actifs au titre de droits d'utilisation | (12,1) | (25,8) |
| Total, à l'exception des éléments suivants : | 2 158,7 | 2 083,3 |
| Intérêts versés | (272,6) | (297,3) |
| Intérêts reçus | 15,8 | 27,3 |
| Impôt sur le résultat payé | (200,5) | (347,9) |
| Variation des créances sur prêts | 925,1 | (270,4) |
| Variation du fonds de roulement d'exploitation et autres | (183,7) | (107,4) |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 2 442,8 | 1 087,6 |
| Activités d'investissement | | |
| Entrées d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement | (307,2) | (435,2) |
| Entrées d'immobilisations incorporelles | (129,3) | (178,6) |
| Total des entrées | (436,5) | (613,8) |
| Acquisition de placements à court terme | (710,0) | (297,3) |
| Produit à l'échéance et à la cession de placements à court terme | 328,8 | 326,0 |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placements et d'actifs détenus en vue de la vente | 13,3 | 20,2 |
| Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise | — | (177,3) |
| Paiements de loyers au titre de contrats de sous-location sous forme de contrats de location-financement (sur le capital) | 16,8 | 16,4 |
| Acquisition de placements à long terme et autres | (60,4) | (32,9) |
| Flux de trésorerie (affectés aux) activités d'investissement | (848,0) | (758,7) |
| Activités de financement | | |
| Dividendes versés | (262,9) | (242,5) |
| Distributions payées à des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | (96,2) | (84,1) |
| Total des dividendes et des distributions payés | (359,1) | (326,6) |
| (Remboursement net) émission nette de titres d'emprunt à court terme | (284,6) | 71,9 |
| Émission de titres d'emprunt | 248,9 | 259,2 |
| Remboursement de titres d'emprunt | (363,6) | (292,3) |
| Émission de titres d'emprunt à long terme | 1 198,6 | 571,3 |
| Remboursement sur la dette à long terme | (1 450,8) | (500,3) |
| Paiement d'obligations locatives (sur le capital) | (367,9) | (313,3) |
| Paiement des coûts de transaction liés à la dette à long terme | (2,8) | (2,6) |
| Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote | (111,5) | (218,0) |
| Produit de la cession partielle d'une participation dans CT REIT | — | 142,6 |
| Produit net de l'émission de parts de fiducie à des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | — | 86,3 |
| Paiements liés aux instruments financiers | (30,9) | (51,6) |
| Variation des dépôts | 1 061,0 | (30,8) |
| Flux de trésorerie (affectés aux) activités de financement | (462,7) | (604,2) |
| Flux de trésorerie générés (utilisés) au cours de la période | 1 132,1 | (275,3) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite de la dette bancaire, au début | 195,1 | 470,4 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite de la dette bancaire, à la fin (note 7) | 1 327,2 \$ | 195,1 \$ |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

| (en millions de dollars canadiens) | Total du cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale) | | | | | | | | |
|--|---|------------------|------------------------------------|-----------------|---|--------------------------|--|---|----------------------------|
| | Capital social | Surplus d'apport | Couvertures des flux de trésorerie | Écart de change | Total du cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale) | Bénéfices non distribués | Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société Canadian Tire | Capitaux propres attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
| Solde au 28 décembre 2019 | 588,0 \$ | 2,9 \$ | (28,3) \$ | (101,6) \$ | (129,9) \$ | 3 729,6 \$ | 4 190,6 \$ | 1 314,1 \$ | 5 504,7 \$ |
| Bénéfice net | — | — | — | — | — | 751,8 | 751,8 | 110,8 | 862,6 |
| Autres éléments de bénéfice global (perte globale) | — | — | (65,1) | (13,0) | (78,1) | (10,3) | (88,4) | (9,1) | (97,5) |
| Total du bénéfice global (de la perte globale) | — | — | (65,1) | (13,0) | (78,1) | 741,5 | 663,4 | 101,7 | 765,1 |
| Transferts des (profits) liés aux couvertures de flux de trésorerie dans les actifs non financiers | — | — | (29,7) | — | (29,7) | — | (29,7) | — | (29,7) |
| Apports des/distributions aux actionnaires de la Société Canadian Tire | | | | | | | | | |
| Émission d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 26) | 14,3 | — | — | — | — | — | 14,3 | — | 14,3 |
| Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 26) | (110,7) | — | — | — | — | — | (110,7) | — | (110,7) |
| Reprise de la charge à payer au titre de l'engagement relatif au programme de rachat d'actions automatique (note 26) | 3,0 | — | — | — | — | 46,1 | 49,1 | — | 49,1 |
| Excédent du prix de rachat sur le coût moyen (note 26) | 102,4 | — | — | — | — | (102,4) | — | — | — |
| Dividendes | — | — | — | — | — | (277,9) | (277,9) | — | (277,9) |
| Apports des/distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | | | | | | | | | |
| Émission de parts de fiducie à des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, déduction faite des coûts de transaction | — | — | — | — | — | — | — | 16,2 | 16,2 |
| Distributions et dividendes aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | — | — | — | — | — | — | — | (96,4) | (96,4) |
| Total des apports et des distributions | 9,0 | — | (29,7) | — | (29,7) | (334,2) | (354,9) | (80,2) | (435,1) |
| Solde au 2 janvier 2021 | 597,0 \$ | 2,9 \$ | (123,1) \$ | (114,6) \$ | (237,7) \$ | 4 136,9 \$ | 4 499,1 \$ | 1 335,6 \$ | 5 834,7 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | Total du cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale) | | | | | | | | |
|--|---|------------------|------------------------------------|-----------------|---|--------------------------|--|---|----------------------------|
| | Capital social | Surplus d'apport | Couvertures des flux de trésorerie | Écart de change | Total du cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale) | Bénéfices non distribués | Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société Canadian Tire | Capitaux propres attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
| Au 30 décembre 2018, tel qu'il a été présenté antérieurement | 591,5 \$ | 2,9 \$ | 92,0 \$ | (40,9) \$ | 51,1 \$ | 3 720,7 \$ | 4 366,2 \$ | 1 048,8 \$ | 5 415,0 \$ |
| Ajustements transitoires – IFRS 16 | — | — | — | — | — | (246,9) | (246,9) | (0,1) | (247,0) |
| Solde retraité au 30 décembre 2018 | 591,5 | 2,9 | 92,0 | (40,9) | 51,1 | 3 473,8 | 4 119,3 | 1 048,7 | 5 168,0 |
| Bénéfice net | — | — | — | — | — | 778,4 | 778,4 | 116,4 | 894,8 |
| Autres éléments de (perte globale) | — | — | (70,8) | (60,7) | (131,5) | (14,6) | (146,1) | (5,0) | (151,1) |
| Total (de la perte globale) du bénéfice global | — | — | (70,8) | (60,7) | (131,5) | 763,8 | 632,3 | 111,4 | 743,7 |
| Transferts des (profits) liés aux couvertures de flux de trésorerie dans les actifs non financiers | — | — | (49,5) | — | (49,5) | — | (49,5) | — | (49,5) |
| Apports des/distributions aux actionnaires de la Société Canadian Tire | | | | | | | | | |
| Émission d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 26) | 14,3 | — | — | — | — | — | 14,3 | — | 14,3 |
| Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 26) | (215,2) | — | — | — | — | — | (215,2) | — | (215,2) |
| Reprise de la charge à payer au titre de l'engagement relatif au programme de rachat d'actions automatique (note 26) | (3,0) | — | — | — | — | (46,1) | (49,1) | — | (49,1) |
| Excédent du prix de rachat sur le coût moyen (note 26) | 200,4 | — | — | — | — | (200,4) | — | — | — |
| Dividendes | — | — | — | — | — | (261,5) | (261,5) | — | (261,5) |
| Apports des/distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | | | | | | | | | |
| Vente de titres de participation dans les activités de CT REIT, déduction faite des coûts de transaction | — | — | — | — | — | — | — | 142,7 | 142,7 |
| Émission de parts de fiducie à des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, déduction faite des coûts de transaction | — | — | — | — | — | — | — | 96,7 | 96,7 |
| Distributions et dividendes aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | — | — | — | — | — | — | — | (85,4) | (85,4) |
| Total des apports et des distributions | (3,5) | — | (49,5) | — | (49,5) | (508,0) | (561,0) | 154,0 | (407,0) |
| Solde au 28 décembre 2019 | 588,0 \$ | 2,9 \$ | (28,3) \$ | (101,6) \$ | (129,9) \$ | 3 729,6 \$ | 4 190,6 \$ | 1 314,1 \$ | 5 504,7 \$ |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. La Société et ses activités

La Société Canadian Tire Limitée est une société ouverte canadienne principalement présente au Canada. Son siège social est situé au 2180, rue Yonge, Toronto (Ontario) M4P 2V8, Canada. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CTC, CTC.A). Dans les présents états financiers consolidés, La Société Canadian Tire Limitée et les entités qu'elle contrôle sont collectivement appelées la « Société » ou la « Société Canadian Tire ». Se reporter à la note 15 pour obtenir de l'information sur les principales filiales de la Société.

La Société est constituée de trois principaux secteurs d'activités commerciales, qui offrent un grand éventail de produits et de services de détail, y compris des articles d'usage courant, des vêtements, des articles de sport, de l'essence, des Services Financiers, dont une banque, et des activités immobilières. La note 6 donne le détail des trois secteurs opérationnels à présenter de la Société.

Le présent document contient des noms commerciaux, des marques de commerce et des marques de service de la Société et d'autres organisations, qui sont toutes la propriété de leur propriétaire respectif. À des fins pratiques, les noms commerciaux, les marques de commerce et les marques de service mentionnés dans ce document ne portent pas les symboles ^{MD} ou ^{MC}.

2. Base d'établissement

Exercice

L'exercice de la Société s'étend sur 52 ou 53 semaines et se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Les états financiers consolidés de 2020 et de 2019 et les notes s'y rapportant sont présentés pour les périodes de 53 semaines et de 52 semaines closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019, respectivement.

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») au moyen des méthodes comptables décrites dans les présentes notes.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 17 février 2021.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants, qui ont été évalués à la juste valeur :

- les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net;
- les instruments financiers dérivés;
- les passifs au titre des régimes de paiements fondés sur des actions;
- la comptabilisation initiale des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

De plus, l'obligation au titre des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée à sa valeur actualisée.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens (« \$ » ou « \$ CA »), soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

Jugements et estimations

La préparation de ces états financiers consolidés en vertu des normes IFRS exige que la direction formule des jugements et procède à des estimations qui influent sur les éléments suivants :

- l'application des méthodes comptables;
- les montants présentés de l'actif et du passif;
- la présentation des actifs et des passifs éventuels;
- les montants présentés des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière.

Les résultats réels peuvent différer des estimations présentées dans les états financiers consolidés.

Des jugements sont formulés lors de la sélection et de l'évaluation des méthodes comptables de la Société. Les estimations servent principalement à déterminer l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés. Les estimations se fondent sur l'expérience antérieure et sur d'autres facteurs, y compris les attentes relatives aux événements futurs qui semblent raisonnables compte tenu des circonstances. Les jugements et les estimations sont souvent interreliés. Les jugements et les estimations de la Société sont réévalués de façon continue afin de s'assurer qu'ils demeurent pertinents. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et au cours des périodes ultérieures touchées par la révision.

Le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'écllosion de coronavirus (« COVID-19 ») constituait une pandémie. Il existe une incertitude importante quant à la portée et à la durée de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les activités de la Société. La portée de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les jugements et les estimations décrits plus en détail dans la présente note dépendra des développements futurs, qui sont grandement incertains et ne peuvent être anticipés. La direction continuera de surveiller et d'évaluer l'incidence de la pandémie sur ses jugements, ses estimations, ses méthodes comptables et les montants comptabilisés dans les présents états financiers consolidés.

Ci-dessous sont présentées les méthodes comptables qui font l'objet de jugements et d'estimations, et dont l'incidence sur les montants comptabilisés dans les présents états financiers consolidés pourrait être importante de l'avis de la Société.

Dépréciation d'actifs

Jugement – La Société formule un jugement lorsqu'elle détermine les regroupements d'actifs qui composeront ses unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles, du goodwill et des immobilisations incorporelles. La Société a établi que ses UGT du Groupe détail comprennent des magasins individuels ou des groupes de magasins. Pour les tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. En ce qui a trait aux tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les actifs sont affectés aux UGT auxquelles ces immobilisations se rapportent. En outre, chaque trimestre, la Société formule un jugement pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation, ce qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation trimestriel, en plus du test de dépréciation annuel.

Estimation – L'estimation par la Société de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est fondée sur la valeur d'utilité et implique une estimation des flux de trésorerie futurs avant impôt. L'estimation des flux de trésorerie futurs est fondée sur une extrapolation pluriannuelle des résultats historiques réels ou des budgets les plus récents et sur une valeur finale calculée en actualisant les données de l'année finale à perpétuité. Le taux de croissance appliqué à la valeur finale est fondé sur le taux d'inflation cible de la Banque du Canada ou sur une estimation par la direction du taux de croissance particulier à l'élément faisant l'objet du test. Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont ensuite actualisés au moyen d'un taux d'actualisation approprié comprenant une prime de risque propre à chaque secteur d'activité.

Pour déterminer le montant recouvrable au titre d'une UGT ou d'un groupe d'UGT en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, la Société se fonde sur des facteurs comme les taux de redevance et les taux de location sur le marché pour des actifs comparables, ou il est estimé au moyen des flux de trésorerie actualisés selon un taux d'actualisation après impôt, en fonction des hypothèses qu'utiliserait un intervenant du marché. Lors de l'utilisation de flux de trésorerie actualisés selon un taux d'actualisation après impôt, les valeurs attribuées aux hypothèses clés représentent l'évaluation de la direction des tendances futures dans le secteur pertinent et elles sont fondées sur des données historiques provenant de sources externes et internes, y compris l'examen des taux de croissance historiques et projetés, l'inflation à long terme et les estimations de la croissance du produit intérieur brut nominal des principaux pays où l'UGT ou le groupe d'UGT exerce ses activités, conformément aux hypothèses qu'utiliserait un intervenant du marché.

Évaluation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable

Jugement – La Société formule un jugement lorsqu'elle détermine la juste valeur de l'instrument financier rachetable émis dans le cadre de la vente d'une participation de 20 pour cent dans les activités des Services Financiers de la Société. Dans le calcul de la juste valeur, on a recours au jugement pour déterminer les taux d'actualisation et de croissance appliqués au bénéfice projeté selon le modèle d'évaluation des flux de trésorerie actualisés. Se reporter à la note 33 pour plus d'information sur cet instrument financier.

Estimation – Les données utilisées pour évaluer la juste valeur proviennent de marchés observables, dans la mesure du possible. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, des hypothèses doivent être formulées pour déterminer la juste valeur. La juste valeur de l'instrument financier rachetable est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la Société du bénéfice projeté attribuable aux activités des Services Financiers, ajusté pour tenir compte des bénéfices non distribués.

Stocks de marchandises

Estimation – Les stocks de marchandises sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. L'estimation de la valeur nette de réalisation est fondée sur les éléments probants disponibles les plus fiables à l'égard du montant que les stocks de marchandises devraient réaliser. De plus, une estimation des provisions pour stocks est nécessaire en raison de la freinte de stocks.

Impôt et autres impôts et taxes

Jugement – Pour calculer l'impôt sur le résultat exigible, l'impôt différé ou les autres impôts et taxes, la Société formule un jugement dans l'interprétation des règles fiscales propres aux territoires où elle exerce ses activités. La Société formule également un jugement en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en tenant compte des attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, du moment et de la résorption des différences temporaires et des vérifications possibles des déclarations d'impôt sur le résultat et des autres déclarations soumises aux autorités fiscales applicables.

Consolidation

Jugement – La Société formule un jugement pour déterminer les entités qu'elle contrôle et procède à une consolidation en conséquence. Une entité est contrôlée si la Société a le pouvoir sur cette entité, si elle est exposée aux rendements variables du fait de sa participation dans l'entité ou qu'elle possède des droits sur ces rendements variables, et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. La Société détient le pouvoir sur une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, soit celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité émettrice. Puisque le pouvoir provient des droits, le pouvoir peut découler d'engagements contractuels. Certains engagements contractuels comprennent des droits définis dans le but de protéger la participation de la Société sans toutefois que celle-ci ait le pouvoir sur l'entité.

Correction de valeur à l'égard des créances sur prêts

Estimation – L'estimation par la Société de la correction de valeur à l'égard des créances sur prêts à l'égard des créances sur cartes de crédit repose sur un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues qui a recours à l'analyse des données historiques, à des indicateurs économiques et à l'expérience en matière de défaut pour estimer le montant des prêts qui pourrait faire l'objet de défaillances par suite d'événements passés ou futurs, compte tenu de certains ajustements se rapportant à toute autre circonstance pertinente susceptible d'influer sur la recouvrabilité de ces créances sur prêts. L'évaluation de la réduction de valeur des prêts tient compte de la présence d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la création des prêts et de l'intégration d'informations prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit attendues. Les taux de défaut, les taux de perte et l'échelonnement prévu des recouvrements futurs sont comparés périodiquement aux résultats réels afin de s'assurer qu'ils demeurent pertinents. Le comportement futur des clients peut être influencé par certains facteurs, notamment la variation des taux d'intérêt ou de chômage et les changements à la structure de programmes.

Avantages postérieurs à l'emploi

Estimation – La comptabilisation du régime d'avantages postérieurs à l'emploi de la Société requiert l'utilisation d'hypothèses. Le passif au titre des prestations constituées est calculé en fonction de données actuarielles déterminées et des meilleures estimations de la Société relativement à l'accroissement des salaires, à l'âge de la retraite des employés, au taux de rotation du personnel, au taux de mortalité, aux taux d'actualisation du marché et aux frais prévus pour les soins de santé et les soins dentaires.

Obligations locatives

Estimation – Pour évaluer les obligations locatives, la direction examine tous les facteurs qui créent un avantage économique à exercer des options de prolongation ou à ne pas exercer des options de résiliation qui sont prévues dans les contrats de location. Les options de prolongation, ou les périodes assujetties aux options de résiliation, sont seulement incluses dans les modalités du contrat de location si la direction détermine qu'il est raisonnablement certain que le contrat de location sera prolongé et non résilié. L'évaluation est réexaminée s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui a une incidence sur l'évaluation qui dépend de la volonté du preneur.

Estimation – La Société utilise généralement le taux d'emprunt marginal du preneur lors de la comptabilisation initiale des contrats de location d'immeubles. Pour les contrats de location d'immeubles, les taux implicites ne sont pas aisément disponibles puisque l'information du bailleur concernant la juste valeur des actifs sous-jacents et les coûts directs initiaux engagés par celui-ci relativement aux actifs loués n'est pas disponible. La Société détermine le taux d'emprunt marginal comme étant le taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire.

Autres

Parmi les autres estimations, mentionnons la détermination de la durée d'utilité et du mode d'amortissement des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles aux fins de leur amortissement; la comptabilisation ou l'évaluation des éléments tels que les produits différés, les provisions et les ajustements du prix d'achat dans le cadre de regroupements d'entreprises; et l'évaluation de certaines justes valeurs telles que celles liées à l'évaluation des regroupements d'entreprises, des paiements fondés sur des actions et des instruments financiers.

Normes, modifications et interprétations publiées et adoptées

Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 1 (modifications à IFRS 9, à IAS 39 et à IFRS 7)

Avec prise d'effet au premier trimestre de 2020, la Société a adopté la *Réforme des taux d'intérêt de référence : modifications à IFRS 9, à IAS 39 et à IFRS 7*, qui a été publiée en septembre 2019. Les modifications prévoient un allègement pendant la période d'incertitude découlant du retrait graduel des taux d'intérêt de référence (notamment les taux interbancaires offerts [« TIO »]).

La Société conclut des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt relatif aux paiements d'intérêts futurs lors d'émissions de certains titres d'emprunt et dépôts. La Société conclut également des instruments financiers dérivés de type swaptions qui procurent l'option de conclure un swap de taux d'intérêt dans le cadre de la stratégie de la Société visant à gérer son exposition au risque de taux d'intérêt quant aux paiements d'intérêts futurs lors d'émissions de certains titres d'emprunt et dépôts. Lorsque la comptabilité de couverture peut s'appliquer, la Société comptabilise ces dérivés à titre de couvertures de flux de trésorerie.

Les relations de couverture de la Société sont fortement exposées au Canadian Dollar Offered Rate (« CDOR »). Dans le cadre de la réforme des TIO, le taux CDOR pourrait être abandonné, faire l'objet de changements de méthodologie ou devenir indisponible. La Banque du Canada a constitué le groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (« TARCOM ») pour définir et s'attacher à élaborer de nouveaux taux de référence pour les opérations en dollars canadiens. Le taux des opérations de pension à un jour (« CORRA ») a été recommandé comme solution de rechange au taux CDOR. Déjà disponible dans le marché, le taux CORRA est en cours d'amélioration et de réforme par son administrateur, la Banque du Canada. Compte tenu de ces changements, il existe de l'incertitude quant au calendrier et aux méthodes de transition des instruments financiers touchés par ceux-ci, ainsi que pour déterminer si les relations de couverture couvrant la variabilité des flux de trésorerie résultant de changements aux TIO continuent de répondre aux critères d'applicabilité de la comptabilité de couverture. Ces modifications adoptées visent notamment les exigences relatives à la comptabilisation de couverture, en permettant à la Société de présumer que le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts et les flux de trésorerie de l'instrument de couverture ne serait pas modifié à la suite de la réforme des TIO, autorisant ainsi le maintien de la comptabilité de couverture.

La direction surveille de près les relations de couverture concernées par les changements possibles au taux CDOR et son remplacement potentiel par un nouveau taux de référence pour les opérations en dollars canadiens. Si les taux nouveaux ou révisés diffèrent des taux de référence antérieurs, des stratégies de couvertures nouvelles ou révisées pourraient être nécessaires pour mieux harmoniser les dérivés désignés comme instruments de couverture et les éléments couverts. Toutefois, étant donné l'incertitude des marchés, l'évaluation de l'incidence sur les stratégies de couverture de la Société et ses plans d'atténuation ne fait que commencer.

L'application obligatoire des modifications cesse au moment où l'incertitude au sujet de l'échéance ou du montant des flux de trésorerie découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence ne subsiste plus ou lorsqu'il est mis fin à la relation de couverture, selon la première occurrence.

Les méthodes comptables décrites à la note 3 continuent de s'appliquer pour les éléments de comptabilité de couverture qui ne sont pas visés par les modifications et pour les couvertures qui ne sont pas directement concernées par la réforme des TIO.

Normes, modifications et interprétations publiées mais non encore adoptées

Les nouvelles normes, modifications et interprétations suivantes ont été publiées, mais elles ne sont pas en vigueur pour l'exercice se clôturant le 2 janvier 2021 et, par conséquent, n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Contrats d'assurance

En mai 2017, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), qui remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et qui établit un nouveau modèle de comptabilisation des obligations au titre des contrats d'assurance, des produits tirés des primes et des charges liées aux réclamations. IFRS 17 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à IFRS 17 afin de répondre à des préoccupations et à des enjeux liés à la mise en œuvre cernés après la publication d'IFRS 17 en 2017. Ces modifications comprenaient également le report de deux ans de la date d'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est permise. La Société évalue l'incidence potentielle de cette norme.

Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants (modifications à IAS 1)

En janvier 2020, l'IASB a publié le *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants*, qui modifie IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications de portée limitée touchent uniquement la présentation des passifs dans l'état de la situation financière, et non les montants ou le moment de leur comptabilisation. Ces modifications clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants est fondé sur les droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière et que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement d'un passif. Elles établissent également la définition de règlement pour préciser que, par règlement, on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'application anticipée est permise. En juillet 2020, en raison de la COVID-19, l'IASB a reporté la date d'entrée en vigueur de un an afin d'accorder plus de temps aux sociétés pour la mise en œuvre des changements de classement résultant des modifications. La mise en œuvre de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la Société.

Modifications à IFRS 16, Contrats de location – allègements de loyer liés à la COVID-19

En mai 2020, l'IASB a publié une modification à IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), afin de faciliter la comptabilisation par les preneurs des allègements de loyer liés à la COVID-19 comme les congés de loyer et les réductions temporaires de loyer. Aux termes de cette modification, les preneurs n'ont pas à considérer les contrats de location individuellement pour déterminer si les allègements de loyer accordés en tant que conséquence directe de la pandémie de COVID-19 constituent une modification de contrat de location, et elle permet aux preneurs de comptabiliser ces allègements comme s'ils n'étaient pas des modifications de contrats de location. La modification s'applique aux allègements de loyer visant la réduction de paiements de loyers exigibles au plus tard le 30 juin 2021. Elle est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2020, et l'application anticipée est permise. La mise en œuvre de cette modification ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la Société.

Améliorations annuelles 2018-2020 et modifications de portée limitée

En mai 2020, l'IASB a publié des modifications de portée limitée visant trois normes (IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*), ainsi que les améliorations annuelles 2018-2020. Ces modifications visent à clarifier le libellé ou à corriger des conséquences mineures, des incohérences ou des erreurs entre les exigences contenues dans ces normes. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. La mise en œuvre de ces modifications de portée limitée ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la Société.

Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2 (modifications à IFRS 9, à IAS 39, à IFRS 7, à IFRS 4 et à IFRS 16)

En août 2020, à l'achèvement des modifications aux normes IFRS relatives à la réforme des TIO, l'IASB a publié la *Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2, modifications à IFRS 9, à IAS 39, à IFRS 7, à IFRS 4 et à IFRS 16* (les « modifications de la phase 2 »). En ce qui concerne les changements aux instruments financiers qui sont directement requis par la réforme des TIO, les modifications de la phase 2 prévoient essentiellement : i) une mesure de simplification pour comptabiliser un changement dans la base permettant de déterminer les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ou d'un passif financier qui est requis aux termes de la réforme des TIO, sous forme de révision du taux d'intérêt effectif de l'actif financier ou du passif financier; ii) des exceptions aux dispositions relatives à la comptabilité de couverture prévoyant un allègement à la cessation de relations de couverture en raison de changements à la documentation requis aux termes de la réforme des TIO; et iii) certaines informations à fournir supplémentaires à propos de l'exposition de la Société à des risques découlant de la réforme des TIO et des activités de gestion des risques connexes.

IFRS 16 a également été modifiée pour prévoir une exception temporaire visant les situations où des contrats de location qui font mention d'un TIO particulier devront être modifiés en raison de la réforme des TIO. Les preneurs doivent réévaluer leurs obligations locatives comme pour tout autre changement d'estimation, plutôt que par l'entremise d'une modification du contrat de location. Le montant résultant de la réévaluation est comptabilisé à titre d'ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation.

Les modifications de la phase 2 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue l'incidence potentielle de ces modifications.

Les relations de couverture de la Société sont fortement exposées au taux CDOR. La direction surveille de près les relations de couverture concernées par les changements possibles au taux CDOR et son remplacement potentiel par un nouveau taux de référence. En novembre 2020, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, l'administrateur du taux CDOR, a annoncé que les taux CDOR à six mois et à 12 mois cesseront d'être publiés à compter du 17 mai 2021. Les taux CDOR à un mois, à deux mois et à trois mois continueront néanmoins d'être publiés. En date des présents états financiers, les instruments de couverture de la Société ne précisent pas les taux CDOR à six mois et à 12 mois.

Les mesures de simplification prévues au titre de ces modifications seront appliquées pour l'exercice 2021 et par la suite, lorsque la réforme des TIO commencera à avoir une incidence sur la base permettant de déterminer les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ou d'un passif financier et sur les dispositions relatives à la comptabilité de couverture.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, à l'exception des éléments présentés ci-après, et elles ont été appliquées de façon systématique dans l'ensemble de la Société.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés englobent les comptes de la Société Canadian Tire et des entités qu'elle contrôle. Une entité est contrôlée lorsque la Société a la capacité de diriger les activités pertinentes de cette entité, lorsqu'elle est exposée aux rendements variables du fait de ses liens avec l'entité ou lorsqu'elle possède des droits sur ces rendements variables, et lorsqu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Se reporter à la note 15.1 pour le détail des entités importantes de la Société.

Les résultats de certaines filiales, dont la date de clôture d'exercice est différente, ont été inclus dans les présents états financiers consolidés pour la période de 53 semaines close le 2 janvier 2021 et pour la période de 52 semaines close le 28 décembre 2019. La date de fin d'exercice de CT Real Estate Investment Trust (« CT REIT »), d'Helly Hansen, de Franchise Trust et de CTFS Holdings Limited et ses filiales est le 31 décembre.

Le résultat et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux actionnaires de la Société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Le total du bénéfice global est attribué aux actionnaires de la Société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle même si un solde déficitaire des participations ne donnant pas le contrôle en découle au moment de la consolidation.

Regroupements d'entreprises

La Société a recours à la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser les regroupements d'entreprises.

La Société évalue le goodwill comme l'écart entre la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, et le montant comptabilisé net (la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée comprend la juste valeur des actifs transférés (y compris la trésorerie), des passifs contractés par la Société au nom de l'entreprise acquise, la juste valeur de toute contrepartie éventuelle et les titres de capitaux propres émis par la Société.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, les participations précédemment détenues dans l'entité acquise sont réévaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle la Société obtient le contrôle; le profit ou la perte qui en découle, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants découlant des participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net.

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisée à la suite d'un regroupement d'entreprises est évaluée selon l'approche coût ou l'approche marché, selon le cas. La valeur de marché d'un bien immobilier correspond au montant estimatif contre lequel le bien immobilier pourrait être échangé à la date d'évaluation entre un vendeur et un acheteur consentants lors d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales après une commercialisation convenable dans le cadre de laquelle chacune des parties agit en connaissance de cause et délibérément. Dans le cas de l'approche coût, le coût de remplacement ou le coût de reconstitution courant de chacune des principales immobilisations est calculé.

La juste valeur des enseignes et des marques de commerce acquises lors d'un regroupement d'entreprises est établie selon une approche par le résultat. L'approche de l'« exemption de redevances » a été appliquée à la valeur actualisée des produits prévus, selon un taux de redevance approprié. On obtient ainsi une estimation de la valeur des immobilisations incorporelles acquises par la Société.

La juste valeur des contrats de franchise et d'autres immobilisations incorporelles, comme les relations avec les clients, est déterminée selon une approche par le résultat ou selon la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes. Cette dernière est fondée sur les flux de trésorerie actualisés devant être générés par la détention des immobilisations. La valeur actualisée des flux de trésorerie représente la valeur de l'immobilisation incorporelle. La juste valeur des contrats de location hors marché acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée en fonction de la valeur actualisée de l'écart entre les taux de marché et les taux au titre des contrats de location en vigueur.

La juste valeur des stocks acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée selon le prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimatifs de vente, et d'une marge bénéficiaire raisonnable basée sur l'effort nécessaire pour achever et vendre les stocks.

Les coûts de transaction engagés par la Société relativement à un regroupement d'entreprises sont immédiatement comptabilisés en charges.

Les obligations locatives et les actifs au titre de droits d'utilisation correspondants sont comptabilisés pour les contrats de location pour lesquels l'entreprise acquise est un preneur. L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers restants comme si le contrat de location acquis était un nouveau contrat de location à la date d'acquisition. Le montant de l'actif au titre du droit d'utilisation correspond à celui de l'obligation locative, ajusté de manière à refléter le caractère favorable ou défavorable des conditions du contrat de location par rapport à celles du marché.

Partenariat

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé en fonction duquel les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Un partenariat est classé comme une entreprise commune lorsque les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat. La Société comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges d'une entreprise commune.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. La Société comptabilise sa participation dans une coentreprise à titre de placement, selon la méthode de la mise en équivalence.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Chaque filiale étrangère de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments de chaque filiale étrangère inclus dans les états financiers consolidés sont évalués selon cette monnaie fonctionnelle. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture, et les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les profits et les pertes de change sont comptabilisés à titre de composante des capitaux propres. Au moment de la cession d'un établissement à l'étranger, ou de la perte du contrôle, la composante du cumul des autres éléments du résultat global liée à l'établissement à l'étranger est reclassée en résultat net.

Transactions et soldes en monnaie étrangère

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité aux cours en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change de clôture à la date du bilan. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change à la date de la transaction initiale. Les profits ou les pertes de change découlant de conversions, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres (produits) charges ou les coûts des activités génératrices de produits dans les comptes consolidés de résultat.

Instrument financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les dérivés, sont comptabilisés dans les bilans consolidés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier ou d'un contrat de dérivé non financier. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers, autres que les actifs et les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont ajoutés à la juste valeur ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

Classement et évaluation subséquente

Au moment de la comptabilisation initiale, la Société classe les actifs financiers selon son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des conditions contractuelles des flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés selon les catégories d'évaluation suivantes : a) au coût amorti et b) à la juste valeur par le biais du résultat net.

Instrument financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti si les deux conditions suivantes sont respectées et si les actifs financiers ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et font l'objet d'une dépréciation. Les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé, modifié ou déprécié.

Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net pour la période au cours de laquelle le passif a été décomptabilisé, sauf pour ce qui est des passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces passifs financiers, incluant les passifs dérivés et l'instrument financier rachetable, sont ultérieurement évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net au cours de la période pendant laquelle elles surviennent, dans la mesure où ces passifs financiers ne font pas partie d'une relation de couverture désignée. Après la comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net pour la période au cours de laquelle le passif a été décomptabilisé.

Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont détenus à des fins de transaction ou s'ils sont désignés comme tels au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis principalement en vue d'être vendus dans un proche avenir ou s'ils font partie d'un portefeuille identifié d'instruments financiers gérés ensemble par la Société et qui présentent un profil réel récent de prise de bénéfices à court terme. Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés au coût amorti sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui comprend les actifs financiers dérivés qui ne font pas partie d'une relation de couverture désignée.

Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net au cours de la période pendant laquelle elles surviennent.

Dépréciation des instruments financiers

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de façon prospective d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les actifs financiers évalués au coût amorti, sauf pour les éléments suivants, qui sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues sur 12 mois :

- les instruments de dette, s'il est déterminé que leur risque de crédit est faible à la date de clôture et que leur notation de crédit est équivalente à la notation « catégorie investissement »;
- les autres actifs financiers comme les créances sur prêts, dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie représentent les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance probables dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. En revanche, les pertes de crédit attendues sur 12 mois représentent la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les pertes au titre des créances sur cartes de crédit dépréciées sont comptabilisées lorsque le crédit est consenti. Des pertes de crédit attendues sur 12 mois sont comptabilisées au titre des créances sauf lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, auquel cas, le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour la durée de vie est appliqué. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en fonction des variations de la probabilité de défaillance depuis la comptabilisation initiale, ainsi que de l'information qualitative portant spécifiquement sur l'emprunteur, ou lorsque la créance est en souffrance depuis plus de 30 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et en défaillance lorsqu'elles sont en souffrance depuis plus de 90 jours ou lorsqu'il existe un doute suffisant quant à la recouvrabilité finale du principal et/ou de l'intérêt. L'estimation des créances sur cartes de crédit pour les comptes dont le client a amorcé un processus de proposition de consommateur en cas d'insolvabilité est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus en fonction des modalités des ententes de proposition de consommateur reçues au cours de l'exercice. Les créances sur cartes de crédit qui sont en souffrance depuis plus de 180 jours sont réduites à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus.

Les pertes de crédit attendues se calculent comme étant le produit de la probabilité de défaillance, de l'exposition en cas de défaillance et des pertes en cas de défaillance sur la durée de vie résiduelle attendue des prêts et sont actualisées à la date de clôture. Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues tient également compte d'informations prospectives, ce qui accroît le degré de jugement requis pour déterminer quelle sera l'incidence des facteurs macroéconomiques sur les pertes de crédit attendues. Les facteurs macroéconomiques pris en considération comprennent, sans s'y limiter, le taux de chômage, et nécessitent une évaluation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue du cycle macroéconomique. Les méthodologies et les hypothèses, incluant les prévisions concernant la conjoncture économique future, sont examinées régulièrement.

Toutes les créances sur prêts sont soumises à un test de dépréciation. Celles qui n'ont pas subi de dépréciation spécifique sont ensuite évaluées collectivement. Les créances sur prêts assorties de risques similaires sont regroupées aux fins d'un test de dépréciation collectif.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif viennent à expiration ou lorsque la Société transfère l'actif financier à un tiers sans conserver le contrôle ou la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Toute participation dans des actifs financiers transférés créée ou conservée par la Société est comptabilisée comme un actif ou un passif distinct.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles qui y sont rattachées sont exécutées, annulées, ou qu'elles viennent à expiration.

Instruments financiers dérivés

La Société conclut divers instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie visant à gérer son exposition aux fluctuations du change et des taux d'intérêt. La Société conclut également des contrats dérivés sur actions afin de couvrir certaines charges à l'égard des paiements fondés sur des actions futurs. La Société ne détient pas et n'émet pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction.

Tous les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés dans des contrats financiers ou non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur. Le profit ou la perte qui découle de la réévaluation à chaque période de présentation de l'information financière est immédiatement comptabilisé en résultat net, à moins que le dérivé ne soit un instrument de couverture désigné et efficace à ce titre. Dans ce cas, le moment de la comptabilisation en résultat net dépend de la nature de la relation de couverture.

Comptabilité de couverture

Lorsqu'il est possible d'appliquer la comptabilité de couverture, certains critères sont documentés dès la mise en place de la couverture et mis à jour à chaque date de clôture.

Couvertures de flux de trésorerie

Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument dérivé de couverture, déduction faite de l'impôt, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que les parties inefficaces et non couvertes sont immédiatement comptabilisées en résultat net. Les montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net pour les périodes pendant lesquelles l'élément couvert a une incidence sur le résultat net. Toutefois, lorsqu'une transaction prévue faisant l'objet d'une couverture donne lieu à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits et les pertes auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont directement transférés hors du cumul des autres éléments du résultat global et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif non financier, sans incidence sur les autres éléments du bénéfice global.

Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, les montants comptabilisés auparavant dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net pour les périodes au cours desquelles la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur le résultat net. Si l'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture parce qu'on ne prévoit plus que l'élément couvert se produira, le montant auparavant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassé immédiatement en résultat net.

La Société conclut des dérivés de change afin de couvrir son exposition au risque de change à l'égard du paiement futur de certains achats de stocks et de certaines charges libellés en devises. La politique de la Société vise à aligner les conditions essentielles des dérivés de change sur l'élément couvert, et elle applique un ratio de couverture de 1:1. Les variations de la juste valeur des dérivés de change sont comprises dans les autres éléments du résultat global dans la mesure où les couvertures continuent d'être efficaces. Il peut y avoir inefficacité de la couverture si l'échéancier des transactions couvertes change par rapport à l'estimation initiale. Une fois les stocks reçus, la Société transfère le montant connexe du cumul des autres éléments du résultat global au poste Stocks de marchandises, et les changements subséquents à la juste valeur des dérivés de change sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils surviennent. Lorsque les charges sont engagées, la Société reclasse le montant connexe du cumul des autres éléments du résultat global dans les charges.

La Société conclut des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt relatif aux paiements d'intérêts futurs lors d'émissions de certains titres d'emprunt et dépôts. La Société conclut également des options sur swap d'instruments financiers dérivés qui comprennent l'option de conclure un swap de taux d'intérêt dans le cadre de la stratégie de la Société visant à gérer son exposition au risque de taux d'intérêt quant aux paiements d'intérêts futurs lors d'émissions de certains titres d'emprunt et dépôts.

La politique de la Société vise à aligner les conditions essentielles des swaps de taux d'intérêt et des contrats d'options sur swap sur l'élément couvert, et elle applique un ratio de couverture de 1:1. Les variations de la juste valeur des dérivés de change sont comprises dans les autres éléments du résultat global dans la mesure où les couvertures continuent d'être efficaces. La Société désigne uniquement la variation de la juste valeur de la valeur intrinsèque de l'instrument comme instrument de couverture. La valeur temps de l'option a trait à un élément couvert lié à un intervalle de temps. La variation de la valeur temps est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et est ultérieurement amortie sur une base systématique et rationnelle sur la période au cours de laquelle l'ajustement de la couverture au titre de la valeur intrinsèque de l'option est susceptible d'influer sur le résultat net. Il peut y avoir inefficacité de la couverture si l'échéancier des transactions couvertes change par rapport à l'estimation initiale. Lorsque les charges d'intérêts sont engagées, la Société reclasse le montant du cumul des autres éléments du résultat global dans les charges financières.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse et des certificats de dépôt très liquides assortis de notations élevées ou du papier commercial ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués des placements dans des certificats de dépôt très liquides assortis de notations élevées, dans du papier commercial ou dans d'autres titres, principalement des titres des gouvernements canadien et américain ou des billets d'autres parties ayant des cotes de solvabilité élevées, dont l'échéance initiale est de plus de trois mois et dont l'échéance est dans moins de un an.

Créances clients et autres débiteurs

La correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie est comptabilisée au titre des créances clients et autres débiteurs. Elle est estimée en fonction de l'historique de pertes enregistrées de la Société, ajusté pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture. La valeur comptable de l'actif est diminuée par le biais d'un compte de correction de valeur, et le montant de la perte est comptabilisé au poste Frais de vente, généraux et administratifs des comptes consolidés de résultat. Si une créance client est réputée irrécouvrable, elle est sortie en diminuant le compte de correction de valeur. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment sortis est comptabilisé en tant que recouvrement au poste Frais de vente, généraux et administratifs des comptes consolidés de résultat.

Créances sur prêts

Les créances sur prêts sont constituées des créances sur cartes de crédit, des prêts au titre de marges de crédit et des prêts à certains marchands, qui sont des exploitants indépendants de magasins Canadian Tire. Les créances sur prêts sont comptabilisées lorsque des liquidités sont avancées à un emprunteur. Elles sont décomptabilisées lorsque l'emprunteur rembourse ses obligations, lorsque les prêts sont vendus ou radiés, ou lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée.

Les pertes au titre des prêts douteux sont comptabilisées lorsque le prêt est créé. Les corrections de valeur pour dépréciation sont calculées pour des prêts distincts et pour des groupes de prêts évalués collectivement. Les pertes de valeur sont comptabilisées au poste Coûts des activités génératrices de produits des comptes consolidés de résultat. La valeur comptable des créances sur prêts dans les bilans consolidés est réduite au moyen de comptes de correction de valeur.

Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

La contrepartie en trésorerie reçue de fournisseurs est comptabilisée à titre de réduction du coût des stocks connexes, à moins que la contrepartie en trésorerie reçue constitue soit un remboursement des frais supplémentaires engagés par la Société, soit un paiement à l'égard d'actifs ou de services procurés au fournisseur.

Le coût des stocks de marchandises est déterminé selon le coût moyen pondéré et comprend tous les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Tous les stocks sont des produits finis.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif des stocks dans le cours normal des activités, diminué des frais de vente estimatifs.

Placements à long terme

Les placements dans des titres très liquides qui sont assortis de notations élevées et dont l'échéance est supérieure à un an sont classés dans les placements à long terme. L'exposition de la Société aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêt relatifs aux autres placements est présentée à la note 5.

Immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part de la Société des actifs identifiables acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le goodwill est évalué au coût, diminué de tout cumul des pertes de valeur, et il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût et sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, généralement sur une période de deux à dix ans. La durée d'utilité estimative et les modes d'amortissement sont révisés annuellement et l'incidence de tout changement dans l'estimation est comptabilisée de manière prospective.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût diminué de tout cumul des pertes de valeur, et ne font l'objet d'aucun amortissement.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus en vue d'en retirer des produits locatifs ou de valoriser le capital, ou les deux. La Société a établi que les biens immobiliers qu'elle fournit à ses marchands, à ses franchisés et à ses agents ne constituent pas des immeubles de placement, car ils sont liés à ses activités d'exploitation. Pour en arriver à cette conclusion, la Société s'est fondée sur certains critères, notamment si la Société fournit d'importants services accessoires aux preneurs des biens immobiliers. La Société a inclus les biens immobiliers qu'elle loue à des tiers (autres que les marchands, les franchisés et les agents) dans les immeubles de placement. Les immeubles de placement sont évalués et amortis de la même manière que les immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. Les terrains sont évalués au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Les biens immobiliers en cours de construction sont évalués au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend les coûts directement attribués à son acquisition, et les estimations initiales du coût relatif au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située.

Les bâtiments, les agencements et le matériel sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative. La durée d'utilité estimative, le mode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont révisés annuellement et l'incidence de tout changement dans l'estimation est comptabilisée de manière prospective.

Les améliorations locatives sont amorties selon le mode linéaire sur la durée des contrats de location respectifs ou sur la durée d'utilité, si elle est moindre.

Le tableau suivant présente les durées d'utilité estimatives.

| Catégorie d'actifs | Durées d'utilité estimatives |
|---|---|
| Bâtiments | 10 à 45 ans |
| Agencements et matériel (y compris les actifs incorporels liés aux logiciels) | 3 à 25 ans |
| Améliorations locatives | La plus courte de la durée du contrat ou de la durée d'utilité estimative |

Actifs loués

Preneur

À la passation d'un contrat, la Société évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation, et une obligation locative correspondante est comptabilisée à la date de début. Chaque paiement de loyer inclus dans l'obligation locative est ventilé entre le remboursement de la dette et une charge financière. La charge financière est comptabilisée dans les charges financières nettes dans l'état consolidé du résultat net pendant la durée du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde de l'obligation locative pour chaque période. Les obligations locatives comprennent la valeur actualisée nette des paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux ou, sous réserve d'un renouvellement à la juste valeur de marché, les sommes que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, le prix d'exercice de toute option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer, et les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par le preneur de cette option. La Société répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives. L'obligation locative ne comprend pas les avantages incitatifs à la location à recevoir. La valeur actualisée des paiements de loyers est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer ce taux, du taux d'emprunt marginal du preneur. La période au cours de laquelle les paiements de loyers sont actualisés est la durée raisonnablement certaine du contrat de location, incluant les options de renouvellement que la Société est raisonnablement certaine d'exercer. Des options de renouvellement sont incluses dans un certain nombre de contrats de location de la Société.

Les paiements liés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont les actifs sont de faible valeur sont comptabilisés de manière linéaire à titre de charges dans les frais de vente, généraux et administratifs des états consolidés du résultat net. Les contrats de location à court terme sont des contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ni assujettis à un renouvellement à la juste valeur de marché sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés dans les frais de vente, généraux et administratifs des états consolidés du résultat net.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, qui est calculé comme étant le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative majoré de tout paiement de loyer effectué à la date de début ou avant cette date, des coûts directs initiaux et des coûts de remise en état connexes. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte des deux périodes suivantes : la durée du contrat de location ou la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte le fait que la Société prévoit exercer une option d'achat, l'actif au titre du droit d'utilisation connexe est amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location.

Bailleur

Dans le cas où la Société est le bailleur dans le cadre d'un contrat de location simple, les produits locatifs sont comptabilisés en résultat net de manière linéaire sur la durée du contrat.

Contrats de sous-location

Lorsque la Société conclut des arrangements de sous-location en tant que bailleur intermédiaire, elle détermine si la sous-location est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal. Un contrat de sous-location constitue un contrat de location-financement si la quasi-totalité des risques et des avantages de l'actif au titre du droit d'utilisation du contrat de location principal connexe a été transférée au preneur du contrat de sous-location. Lorsque la Société est un bailleur intermédiaire, elle comptabilise le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts.

Pour ce qui est des contrats de sous-location sous forme de contrats de location-financement, la Société décomptabilise l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant et comptabilise un placement net au titre du contrat de sous-location, et les produits d'intérêts connexes sont comptabilisés dans les charges financières nettes. Le placement net dans le contrat de sous-location est comptabilisé dans les créances clients et autres débiteurs et dans les créances à long terme et autres actifs.

Cession-bail

Le traitement comptable d'une transaction de cession-bail est évalué selon la substance de la transaction et le fait que la cession d'un actif est considérée ou non comme une vente lorsque le contrôle de l'actif a été cédé à l'acheteur.

Si la cession de l'actif par la Société en tant que vendeur-preneur est considérée comme une vente, la Société évalue l'actif au titre du droit d'utilisation découlant de la transaction de cession-bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure de l'actif dont la Société conserve le droit d'utilisation. Par conséquent, le montant du profit ou de la perte lié aux droits cédés à l'acheteur-bailleur est comptabilisé dans les autres produits des états consolidés du résultat net.

Si la cession d'un actif n'est pas considérée comme une vente, l'actif continue d'être comptabilisé et un passif financier correspondant au produit de la cession est comptabilisé.

Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des immeubles de placement, des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est révisée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour déterminer s'il existe un quelconque indice de dépréciation. Les indices de dépréciation peuvent inclure une baisse marquée de la valeur de marché d'un actif, des changements défavorables significatifs du contexte d'exploitation externe ayant une incidence sur le mode d'utilisation actuel ou attendu d'un actif, l'obsolescence d'un actif, les dommages matériels à un actif ou la fermeture permanente prévue d'un magasin liée à un contrat de location immobilière. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service ne sont pas amortis, mais ces éléments sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

Unités génératrices de trésorerie

S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la Société évalue la valeur recouvrable des UGT auxquelles l'actif appartient. Les UGT correspondent au plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté à chacune des UGT (ou à chacun des groupes d'UGT) qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont affectées aux UGT auxquelles elles se rapportent.

Estimation de la valeur recouvrable

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif, ou de l'UGT à laquelle celui-ci appartient, excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Pour évaluer la valeur d'utilité, on actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs. Les flux de trésorerie sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation comprenant une prime de risque spécifique à chaque ligne d'activité. Les estimations par la Société des flux de trésorerie avant impôt sont fondées sur les résultats ou les budgets les plus récents. Les flux de trésorerie sont ensuite extrapolés sur une période maximale de cinq ans, en prenant en compte une valeur finale calculée en actualisant les données de l'année finale à perpétuité. Le taux de croissance appliqué à la valeur finale est fondé sur le taux d'inflation cible de la Banque du Canada ou sur un taux de croissance particulier à l'élément faisant l'objet du test, selon la meilleure estimation de la direction.

Comptabilisation des pertes de valeur et des reprises de pertes de valeur

Les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées dans les autres charges (produits) dans les comptes consolidés de résultat. Toute perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT, puis imputée aux autres actifs de l'UGT. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent pas être reprises. Les pertes de valeur d'autres actifs qui ont été comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer si les indicateurs de dépréciation se sont inversés ou n'existent plus. Il y a reprise de perte de valeur lorsque la valeur recouvrable estimée excède la valeur comptable. La valeur comptable d'un actif augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours de périodes antérieures.

Actifs classés comme détenus en vue de la vente

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés à titre d'actifs détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable doit être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et celle-ci devrait normalement répondre, dans l'année suivant son classement, aux critères de comptabilisation à titre de vente réalisée. Les actifs (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au moindre de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et ils ne sont pas amortis. L'évaluation à la juste valeur des actifs détenus en vue de la vente est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (se reporter à la note 33.2 pour la définition des niveaux de la hiérarchie des justes valeurs).

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont inscrits à l'actif. Les actifs qualifiés sont des actifs qui exigent un minimum de trois mois de préparation avant de pouvoir être utilisés aux fins prévues. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans les coûts des activités génératrices de produits ou les charges financières nettes dans les comptes consolidés de résultat de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges lorsque le service connexe est fourni.

La Société comptabilise un passif et une charge pour les avantages à court terme tels que les primes, l'intéressement et l'actionnariat des employés si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant en raison de services passés fournis par les employés et si l'obligation peut être estimée de manière raisonnable.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre certains régimes de soins de santé, de soins dentaires, d'assurance vie et d'autres avantages, mais non des régimes de retraite, à certains employés retraités, conformément à la politique de la Société. La Société comptabilise le coût des avantages du personnel pendant les périodes au cours desquelles les avantages sont acquis par les employés. Les coûts des avantages du personnel gagnés par les employés sont déterminés de façon actuarielle à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata de la durée des services ainsi que des meilleures estimations de la direction quant à l'accroissement des salaires, à l'âge de la retraite des employés, au taux de rotation du personnel, à l'espérance de vie et aux frais prévus pour les soins de santé et les soins dentaires. Les coûts sont actualisés en fonction d'un taux basé sur les taux du marché à la date d'évaluation. Tout écart actuariel net est immédiatement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

La Société fournit également des avantages postérieurs à l'emploi en cotisant à un régime de participation différée aux bénéfices (le « RPDB »).

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont payables lorsque la Société met fin à l'emploi avant l'âge normal de départ à la retraite, ou lorsqu'un employé accepte de partir volontairement en échange de ces indemnités. La Société comptabilise une provision d'indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'elle est manifestement engagée à mettre fin à l'emploi des membres du personnel actuels selon un plan formalisé et détaillé, sans possibilité de se rétracter, ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail à la suite d'une offre effectuée pour encourager les départs volontaires.

Paiements fondés sur des actions

Des options sur actions attribuées en conjonction avec des droits à l'appréciation d'actions (désignées sous l'appellation « options sur actions ») sont attribuées, ce qui permet à l'employé d'exercer l'option sur actions ou de recevoir un paiement en trésorerie correspondant à l'écart entre le prix du marché de une action de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date d'exercice et le prix d'exercice de l'option sur actions. Les options sur actions sont considérées comme des instruments composés. La juste valeur des instruments composés est évaluée à chaque date de clôture, compte tenu des termes et des conditions selon lesquels les droits à trésorerie ou à instruments de capitaux propres sont attribués. Puisque la juste valeur du règlement en trésorerie est identique à la juste valeur du règlement découlant d'une option sur actions traditionnelle, la juste valeur de l'option sur actions est identique à la juste valeur de la composante dette. La charge et le passif correspondants sont comptabilisés sur la période correspondante d'acquisition des droits.

La juste valeur du montant payable aux employés à l'égard des régimes d'unités d'actions et des régimes de parts de fiducie, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée à mesure que les services sont fournis pendant la période d'acquisition des droits. La juste valeur du passif est réévaluée à chaque date de clôture et les variations du passif sont comptabilisées dans les frais de vente, généraux et administratifs dans les comptes consolidés de résultat.

Réserve au titre de l'assurance

Une réserve au titre de l'assurance est incluse dans les dettes fournisseurs et autres créditeurs et consiste en un montant déterminé à partir des rapports de pertes et de cas individuels ainsi qu'en un montant, basé sur l'expérience passée, pour les pertes subies mais non présentées. Ces estimations sont révisées continuellement et sont soumises à l'incidence des modifications futures de facteurs tels que la gravité et la fréquence des demandes de règlement. La direction estime que le montant de la réserve est adéquat, mais il est possible que l'obligation définitive soit supérieure ou inférieure aux montants comptabilisés et tout ajustement sera comptabilisé en résultat net pendant les périodes au cours desquelles les montants sont connus.

La Société utilise des évaluations actuarielles afin de déterminer sa réserve pour les pertes en cours et les charges liées aux pertes au moyen d'une méthode de calcul de la réserve appropriée à chaque ligne d'activité. La Société n'actualise pas ses provisions pour sinistres non réglés.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qui peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant comptabilisé au titre de la provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et du degré d'incertitude des flux de trésorerie. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif.

Retours sur ventes et retours sous garantie

La provision pour retours sur ventes et retours sous garantie se rapporte à l'obligation qu'a la Société à l'égard des biens défectueux présents dans les stocks des magasins et des biens défectueux qui ont été vendus aux clients et qui n'ont pas encore été retournés, du service après-vente à l'égard des pièces de rechange et des retours sur ventes futurs des succursales. Les charges à payer relatives aux retours sur ventes et aux retours sous garantie sont évaluées selon les retours et les échanges historiques et comptabilisées à titre de réduction des produits. Ces charges à payer sont régulièrement révisées et mises à jour pour refléter la meilleure estimation de la direction en fonction du montant le plus probable à chaque date de clôture.

Remise en état des sites et démantèlement

Les obligations juridiques et implicites liées à la mise hors service de réservoirs d'essence souterrains et aux coûts liés à la remise en état des sites après la mise hors service de certaines immobilisations corporelles ainsi qu'à la résiliation de certains contrats de location sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles surviennent ou sont engagées, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera exigée et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière raisonnable. Les obligations sont initialement évaluées selon la meilleure estimation de la Société, en utilisant une approche fondée sur la valeur attendue, et sont actualisées.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages que la Société s'attend à retirer d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables pour satisfaire à ses obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu de la résiliation de contrat ou du coût net attendu de la continuité du contrat.

Dette

Une dette est classée comme courante lorsque la Société s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal, lorsqu'elle détient le passif principalement à des fins de transaction, lorsque le passif doit être réglé dans les 12 mois suivant la date des bilans consolidés ou lorsque la Société ne bénéficie pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins 12 mois après la date des bilans consolidés.

Capital social

Les actions émises par la Société sont comptabilisées pour la valeur du produit reçu. Les actions rachetées sont sorties des capitaux propres. Aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés en résultat net lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions de la Société.

Les rachats d'actions sont imputés au capital social au coût moyen par action en circulation. L'excédent du prix de rachat sur le coût moyen est d'abord imputé au surplus d'apport connexe, et le montant résiduel est imputé aux bénéfices non distribués.

Dividendes

Les dividendes déclarés et payables aux actionnaires de la Société sont comptabilisés à titre de passif dans les bilans consolidés de la période au cours de laquelle les dividendes sont approuvés par le conseil d'administration de la Société.

Distributions

Les distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées à titre de passif dans les bilans consolidés de la période au cours de laquelle les distributions sont déclarées.

Produits

Vente de biens

Les produits provenant de la vente de biens comprennent les marchandises vendues aux marchands, de même qu'aux franchisés Mark's et SportChek, les ventes d'essence par l'entremise d'agents, la vente de biens au grand public dans les succursales de Mark's, de PartSource, de SportChek¹, d'Helly Hansen et de Party City², ainsi que la vente de biens par l'entremise du réseau de commerce de gros d'Helly Hansen. Ces produits sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés, diminués d'une estimation des retours sur ventes et des retours sous garantie. Les produits provenant de la vente de biens sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée d'une déduction appropriée pour les retours attendus et les retours réels, pour les remises, pour les rabais et pour les coûts de garantie et du programme de fidélisation de la clientèle, déduction faite des taxes de vente.

1. « SportChek » désigne les activités de détail exercées par FGL Sports Itée, y compris les magasins exploités sous les noms et les marques de commerce SportChek, Sports Experts, Atmosphere, National Sports, Sports Rousseau et Hockey Experts.

2. « Party City » désigne l'entreprise d'articles de fête qui exerce ses activités sous le nom et les marques de commerce Party City au Canada.

Programmes de fidélisation de la clientèle

Les récompenses de fidélisation émises lors d'une transaction de vente donnent lieu à des produits qui doivent être différés jusqu'à ce que la récompense de fidélisation soit échangée par le client. De plus, une obligation est générée par le programme de fidélisation lorsque la Société vend les marchandises aux marchands, pour lesquelles des récompenses peuvent être émises dans le cadre de la transaction de vente subséquente avec le client. Cette obligation est évaluée à la juste valeur par référence à la juste valeur des récompenses contre lesquelles elles peuvent être échangées et en fonction de la probabilité attendue de leur échange. Les coûts liés au programme de fidélisation sont comptabilisés à titre de réduction des produits dans l'état consolidé du résultat net.

Produits d'intérêts sur les créances sur prêts

Les produits d'intérêts comprennent les intérêts sur les créances sur prêts et les frais qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif sur les instruments financiers. Les produits d'intérêts sur les actifs financiers sont déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Services rendus

Les produits tirés des services comprennent les produits provenant de l'adhésion au Programme d'Assistance routière, les commissions d'interchange et les commissions payées par les marchands, les frais de traitement, les frais pour avances en trésorerie, les frais au titre des services résidentiels, les frais de change et les frais de service sur les créances sur prêts du secteur opérationnel Services Financiers. Les produits tirés des services sont comptabilisés selon les dispositions contractuelles de l'accord, généralement lorsque le service est fourni ou sur la durée de la période contractuelle.

Les commissions d'interchange, les commissions payées par les marchands, les frais de traitement, les frais pour avances en trésorerie et les frais de change sur les transactions par carte de crédit sont comptabilisés à titre de produits au moment où les transactions sont réalisées.

Produits tirés de la réassurance

Les primes de réassurance sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement et sont comprises dans le résultat net sur une base proportionnelle sur la durée du contrat d'assurance, et la partie non acquise est différée dans les bilans consolidés. Les primes qui sont soumises à un ajustement sont évaluées selon les informations disponibles. Toute variation par rapport aux estimations est comptabilisée dans les périodes au cours desquelles elle apparaît.

Redevances et droits de licence

Les redevances et les droits de licence comprennent les droits de licence des agents de la Division pétrolière et des marchands ainsi que les redevances des franchisés de Mark's et de SportChek. Les produits provenant des redevances et des droits de licence sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés selon la substance de l'accord concerné, qui est généralement fondé sur le pourcentage de ventes réalisées.

Produits locatifs

Lorsque la Société est le bailleur, les produits locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de manière linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Remises de fournisseurs

La Société comptabilise une contrepartie en trésorerie reçue de fournisseurs en réduction du prix des biens des fournisseurs et l'inscrit à titre de réduction du coût des stocks connexes ou, si ces derniers ont été vendus, à titre de réduction du coût des activités génératrices de produits. Certaines exceptions s'appliquent quand la contrepartie en trésorerie reçue constitue soit un remboursement des frais de vente supplémentaires engagés par la Société, soit un paiement à l'égard d'actifs ou de services procurés au fournisseur, auquel cas le coût est reflété à titre de réduction des frais de vente, généraux et administratifs.

La Société comptabilise les remises qui sont laissées au choix du fournisseur lorsqu'elles sont effectuées par le fournisseur ou lorsque celui-ci accepte de les effectuer et que le paiement est considéré comme probable et pouvant faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Charges financières nettes

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts sur les fonds investis et les produits d'intérêts sur les créances locatives pour les contrats de location sous forme de contrats de location-financement. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils s'accumulent, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts (y compris les emprunts liés au programme de prêts aux marchands), la désactualisation des provisions et les charges financières nettes sur les obligations locatives, déduction faite des coûts d'emprunt inscrits à l'actif. Les intérêts sur les dépôts sont comptabilisés dans les coûts des activités génératrices de produits dans les comptes consolidés de résultat.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée en résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Dans ce cas, la charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, respectivement.

La charge d'impôt sur le résultat est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date des bilans consolidés dans les pays où la Société exerce ses activités et génère un bénéfice imposable.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable lorsqu'il existe des pertes fiscales non utilisées, des avantages fiscaux non utilisés et des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il découle d'une comptabilisation initiale de goodwill ou d'une comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, ne touche ni le résultat net comptable ni le bénéfice imposable. L'impôt différé est déterminé selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date des bilans consolidés et qui devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé connexe est réalisé ou que le passif d'impôt différé est réglé.

L'actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable futur auquel les différences temporaires pourront être imputées. Le passif d'impôt différé est comptabilisé lorsqu'il existe des différences temporaires découlant de placements dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de résorption des différences temporaires est contrôlé par la Société et qu'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir proche.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action de base (le « BPA de base ») est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Le bénéfice par action dilué (le « BPA dilué ») est calculé en ajustant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte des effets de tous les instruments de capitaux propres potentiellement dilutifs, à savoir les options sur actions des employés. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société est le même pour le calcul du BPA de base et du BPA dilué.

Participations ne donnant pas le contrôle

Lorsque le pourcentage des titres de participation détenus par les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle varie, la Société ajuste la valeur comptable des participations donnant le contrôle et des participations ne donnant pas le contrôle afin de refléter les variations de la participation relative dans la filiale. Tout écart entre le montant des participations ne donnant pas le contrôle ajustées et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement en capitaux propres par la Société et attribué aux actionnaires de la Société.

4. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- le maintien de liquidités suffisantes afin de remplir ses obligations financières et de mener à bien ses plans stratégiques et opérationnels;
- le maintien de réserves de liquidités saines et d'un bon accès au capital;
- la réduction du coût du capital après impôt tout en prenant en considération les risques et les conditions actuels et futurs sur les plans de l'industrie, du marché et de l'économie.

Le capital peut être défini de différentes façons selon l'entité, le secteur d'activité et l'objectif visé. Dans le cadre du processus de gestion du capital de la Société, la direction inclut les éléments suivants dans la définition du capital, qui inclut la dette de Glacier Credit Card Trust (« GCCT »), mais exclut celle de Franchise Trust.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | % du total | 2019 | % du total |
|---|--------------------|----------------|--------------------|----------------|
| Composantes du capital | | | | |
| Dépôts | 1 228,0 \$ | 9,3 % | 790,8 \$ | 6,4 % |
| Emprunts à court terme | 165,4 | 1,3 % | 450,0 | 3,7 % |
| Tranche courante de la dette à long terme | 150,5 | 1,1 % | 788,2 | 6,5 % |
| Dette à long terme | 4 115,7 | 31,1 % | 3 730,2 | 30,3 % |
| Dépôts à long terme | 2 281,7 | 17,2 % | 1 653,4 | 13,4 % |
| Total de la dette | 7 941,3 \$ | 60,0 % | 7 412,6 \$ | 60,3 % |
| Instrument financier rachetable (note 24) | 567,0 | 4,3 % | 567,0 | 4,6 % |
| Capital social | 597,0 | 4,5 % | 588,0 | 4,8 % |
| Surplus d'apport | 2,9 | — % | 2,9 | — % |
| Bénéfices non distribués | 4 136,9 | 31,2 % | 3 729,6 | 30,3 % |
| Total du capital sous gestion | 13 245,1 \$ | 100,0 % | 12 300,1 \$ | 100,0 % |

La Société surveille sa structure du capital en évaluant le ratio de la dette par rapport au bénéfice et gère le service de sa dette et ses autres obligations fixes en faisant un suivi de ses ratios de couverture des intérêts et autres ratios de couverture, et en prévoyant les liquidités générales.

La Société gère sa structure du capital à long terme de manière à optimiser l'équilibre entre l'efficacité du capital, la souplesse financière et l'atténuation des risques. La direction calcule ses ratios afin de simuler les méthodes employées par les agences de notation du crédit et d'autres participants du marché sur une base courante et prospective. Bon nombre de ces ratios incluent les obligations locatives. Pour évaluer l'efficacité avec laquelle elle gère son capital, la direction surveille ces ratios en fonction des fourchettes cibles.

La Société a mis en place une politique pour gérer son capital. Dans le cadre de la gestion générale du capital, la direction et le comité d'audit du conseil d'administration s'assurent de la conformité et de la performance de la Société à l'égard de cette politique. De plus, un examen périodique de la politique est effectué afin d'en garantir la conformité aux niveaux de tolérance aux risques.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la Société dispose de la souplesse nécessaire pour ajuster les dépenses d'investissement discrétionnaires, ajuster le montant des actions rachetées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser des dettes, émettre de nouveaux titres d'emprunt ou de capitaux propres, monétiser divers actifs, conclure d'autres transactions de cession-bail sur des propriétés immobilières, ou encore augmenter ou diminuer le montant des ventes de participations en copropriété dans des créances sur cartes de crédit à GCCT.

Compte tenu des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19, la Société a pris des mesures pour améliorer sa situation de trésorerie et sa souplesse financière, y compris la mise en œuvre d'un plan de réduction des coûts d'exploitation au siège social et dans les succursales, la réduction des dépenses d'investissement discrétionnaires et des exigences du fonds de roulement dans l'ensemble de la Société, ainsi que la suspension des rachats d'actions, mis à part ceux requis aux fins d'antidilution.

Les clauses restrictives financières comprises dans les ententes d'emprunt existantes font l'objet d'une surveillance continue par la direction afin d'assurer la conformité à ces ententes. La clause restrictive financière clé de la Société Canadian Tire est l'obligation pour le secteur Détail de maintenir en tout temps un ratio du total de la dette sur le total du capital investi égal ou inférieur à un ratio maximal spécifique (tel qu'il est défini dans les ententes de crédit bancaire de la Société, qui excluent les dépôts de CTFS Holdings Limited, de CT REIT, de Franchise Trust et de leurs filiales respectives).

Helly Hansen est tenue de se conformer aux clauses restrictives établies en vertu de ses conventions de crédit bancaire, et elle respectait toutes les clauses restrictives financières aux termes de ces conventions aux 31 décembre 2020 et 2019.

CT REIT est tenue de se conformer aux clauses restrictives établies en vertu de la déclaration de fiducie, de l'acte de fiducie et de la convention de crédit bancaire et elle respectait toutes les clauses restrictives financières aux termes de celles-ci aux 31 décembre 2020 et 2019.

Au 2 janvier 2021 et au 28 décembre 2019, la Société était conforme à toutes les clauses restrictives financières établies en vertu de ses conventions de crédit existantes. En vertu de ces clauses restrictives, la Société dispose d'une souplesse suffisante pour soutenir la croissance des activités.

La Banque Canadian Tire (la « BCT » ou la « Banque »), une banque à charte fédérale de l'annexe I, est tenue de se conformer aux exigences réglementaires en matière de capital, à d'autres exigences réglementaires qui ont une incidence sur ses activités commerciales et à certaines clauses restrictives financières établies en vertu de sa convention de crédit bancaire.

La BCT gère son capital conformément aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Les lignes directrices concernant le capital réglementaire du BSIF sont fondées sur le document du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire Basel III : A Global Regulatory Framework for More Resilient Banks and Banking Systems (« Bâle III »), qui est entré en vigueur au Canada le 1^{er} janvier 2013, et mesurent le capital par rapport au risque de crédit, au risque de marché et aux risques opérationnels. La Banque a mis en œuvre diverses politiques de gestion du capital, ainsi que des procédures et des contrôles concernant le capital, notamment le processus interne d'évaluation de la suffisance du capital, pour atteindre ses objectifs.

Les objectifs de la Banque sont les suivants :

- détenir un capital suffisant pour garder la confiance des investisseurs et des déposants;
- posséder une structure du capital appropriée, selon les évaluations effectuées à l'interne, au sens où l'entendent les organismes de réglementation et par rapport aux autres institutions financières.

Les lignes directrices concernant le capital réglementaire du BSIF en vertu de Bâle III autorisent deux catégories de capital. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprenaient les actions ordinaires, les bénéfices non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite d'ajustements réglementaires, qui sont déduits du capital. À l'heure actuelle, la Banque ne détient aucun autre instrument dans les fonds propres de catégorie 1, de sorte que les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque sont équivalents au total de ses fonds propres réglementaires. Les fonds propres de catégorie 2 sont composés de la portion admissible des provisions générales. Les actifs pondérés en fonction des risques comprennent une composante liée au risque de crédit pour tous les actifs figurant au bilan pondérés pour tenir compte du risque inhérent à chaque type d'actif, les instruments financiers hors bilan, une composante liée au risque opérationnel fondée sur un pourcentage des produits moyens pondérés en fonction des risques, ainsi qu'une composante liée au risque de marché pour les actifs détenus à des fins de transaction. Aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques, les transactions de titrisation sont considérées comme des transactions hors bilan; les actifs titrisés ne sont donc pas inclus dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques. Les actifs sont classés comme détenus à des fins de transaction lorsqu'ils sont détenus dans l'intention d'une éventuelle transaction.

Le ratio de levier prescrit par la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF permet de mesurer de façon globale la suffisance des fonds propres d'une institution, et il est défini comme étant les fonds propres de catégorie 1 « tout compris » divisés par l'exposition du ratio de levier. L'exposition du ratio de levier est la somme des expositions au bilan, des expositions sur dérivés, des expositions aux opérations de financement par titres et des éléments hors bilan.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, la BCT se conformait à toutes les lignes directrices concernant les fonds propres réglementaires du BSIF ainsi qu'aux cibles établies à l'interne dans le cadre du processus interne d'évaluation de la suffisance du capital et à toutes les clauses restrictives financières en vertu de sa convention de crédit bancaire.

5. Gestion des risques financiers

5.1 Aperçu

La Société est exposée aux risques suivants en raison de l'utilisation qu'elle fait des instruments financiers :

- le risque de crédit;
- le risque de liquidité;
- le risque de marché, qui comprend le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

La présente note contient des renseignements sur l'exposition de la Société à chacun des risques énumérés ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures d'évaluation et de gestion des risques. D'autres informations quantitatives sont fournies tout au long des présents états financiers consolidés et des notes annexes.

5.2 Cadre de gestion des risques

La politique de gestion des risques financiers approuvée par le conseil de la Société est établie de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la Société doit faire face, l'établissement de limites et de contrôles relatifs à la tolérance aux risques, ainsi que la surveillance des risques et du respect de ces limites. Les stratégies et les systèmes de gestion des risques financiers sont régulièrement passés en revue pour faire en sorte qu'ils demeurent conformes aux objectifs de la Société et à sa tolérance aux risques et soient adaptés aux tendances et à la conjoncture du marché. La Société, grâce à ses normes et à ses procédures en matière de formation et de gestion, vise à maintenir un environnement de contrôle structuré et constructif permettant à tous les membres du personnel de comprendre leurs rôles et obligations.

5.3 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour la Société si un client ou une contrepartie n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles; il découle principalement des activités liées au portefeuille de créances sur cartes de crédit de la Banque, des interactions de la Société avec ses réseaux de marchands et de franchisés et des instruments financiers, lesquels sont analysés plus en détail ci-après.

5.3.1 Risque de crédit lié aux contreparties à un instrument financier

La politique de gestion des risques financiers de la Société est mise en place pour assurer la gestion des divers risques, y compris le risque de crédit lié aux contreparties, relativement aux soldes de trésorerie, aux activités d'investissement et à l'utilisation de dérivés financiers. La Société limite son risque de crédit lié aux contreparties en ne faisant affaire qu'avec des institutions financières et autres contreparties affichant une excellente cote de solvabilité de même qu'en gérant dans certaines limites l'exposition au risque de crédit et la durée jusqu'à l'échéance. Le portefeuille d'instruments financiers de la Société est réparti entre des institutions financières, les gouvernements provinciaux et fédéral et, dans une moindre mesure, des sociétés émettrices et des émetteurs de titres adossés à des actifs qui reçoivent des notations d'au moins deux agences de notation et qui ont une notation du crédit minimale (s'ils ont deux notations) ou médiane (s'ils ont trois notations ou plus) de « A (faible) » ou d'une catégorie équivalente ou meilleure.

5.3.2 Risque de crédit lié aux consommateurs et aux marchands/franchisés

En offrant des cartes de crédit aux clients de la Banque, la Société encourt certains risques quant à la capacité et à la volonté des clients de la Banque de rembourser les prêts dus. En outre, la Société est tenue de rehausser le crédit de Franchise Trust relativement aux emprunts de certains marchands au moyen de lettres de garantie émises par des institutions financières affichant une excellente cote de solvabilité et garanties par la Société, et elle peut également fournir des garanties portant sur des ententes d'emprunt auprès de banques tierces ou des accords de rachat de stocks de marchandises dans le cadre de ses programmes de financement offerts aux marchands et aux franchisés (note 34).

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, en plus des montants présentés dans les bilans consolidés, s'établit comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|------------------------------------|-------------|-------------|
| Engagements de prêt non utilisés | 9 993,9 \$ | 10 695,9 \$ |
| Garanties | 377,0 | 414,9 |
| Total | 10 370,9 \$ | 11 110,8 \$ |

Se reporter à la note 9 pour obtenir de l'information sur la qualité du crédit et la performance au chapitre des créances sur prêts.

5.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à remplir les obligations liées à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La démarche de la Société pour gérer le risque de liquidité consiste à raisonnablement s'assurer qu'elle disposera des liquidités suffisantes pour régler ses passifs à leur échéance, dans des conditions normales, avec la capacité de faire face à une certaine incertitude. En raison de la pandémie de COVID-19, la Société a déployé des efforts accrus pour maintenir des liquidités et un bilan solide ainsi que pour assurer un accès continu à du capital. La politique de gestion des risques financiers de la Société permet de gérer son exposition au risque de liquidité. La Société utilise un modèle de prévision des flux de trésorerie consolidés détaillé pour surveiller périodiquement ses besoins en liquidités à court et à long terme, lequel lui permet d'optimiser sa position de trésorerie et sa dette à court terme tout en évaluant des stratégies de financement à long terme et de répartition du capital.

La BCT a également mis en place une politique en matière de gestion de l'actif et du passif. La BCT a pour objectif de s'assurer que des fonds suffisants sont disponibles en maintenant un solide cadre de gestion des liquidités et de respecter toutes les exigences réglementaires et prévues par la loi.

Consentie par un consortium de sept institutions financières canadiennes et trois institutions financières étrangères, une facilité de crédit renouvelable engagée non garantie de 1,975 milliard de dollars est mise à la disposition de la Société à des fins générales et viendra à échéance en août 2024.

Au deuxième trimestre de 2020, en raison de la COVID-19, la Société a obtenu une nouvelle facilité de crédit bancaire renouvelable engagée non garantie de 710 millions de dollars auprès de cinq institutions financières canadiennes. Cette facilité arrive à échéance en juin 2022.

Consentie par un consortium de sept institutions financières canadiennes, une facilité de crédit bancaire renouvelable engagée non garantie de 300,0 millions de dollars est mise à la disposition de CT REIT à des fins générales et viendra à échéance en décembre 2024.

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia ») a accordé à la BCT une facilité de crédit renouvelable engagée non garantie de 250,0 millions de dollars et des facilités d'achat de billets engagées de 2,0 milliards pour l'achat de billets de premier rang et de billets subordonnés émis par GCCT, facilités qui arrivent chacune à échéance en octobre 2022.

Consentie par un consortium de cinq institutions financières canadiennes, une facilité de trésorerie engagée de 300,0 millions de dollars sert de crédit de sûreté pour les titres de série 1997-1 du programme de papier commercial adossé à des créances de GCCT, arrivant à échéance en août 2022.

En plus des principales facilités de crédit bancaire engagées susmentionnées, la Société a accès à d'autres facilités et sources de financement, notamment la trésorerie autogénérée, l'accès aux marchés financiers publics et privés, la monétisation de divers actifs et les transactions immobilières stratégiques. Les actifs de la BCT sont financés par la titrisation de créances sur cartes de crédit par l'intermédiaire de GCCT, des certificats de placement garanti (« CPG ») émis par l'entremise de courtiers, des CPG de détail et des dépôts dans des comptes d'épargne à intérêt élevé. La BCT détient également des actifs liquides de haute qualité, comme l'exigent les autorités de réglementation, lesquels peuvent être utilisés en cas de perturbations du financement.

La Société a un programme de papier commercial libellé en dollars américains lui permettant d'émettre des billets à ordre à court terme pour un montant en capital total maximal de 1,0 milliard de dollars américains aux États-Unis. Dans le cadre de ce programme, des fonds peuvent être empruntés, avec des échéances allant de un jour à 270 jours. Les émissions sont effectuées à escompte en vertu du programme, et les billets ont égalité de rang de paiement avec toutes les obligations non subordonnées et non garanties existantes et futures envers les créanciers de la Société.

En raison de la diversification de ses sources de financement, la Société n'est pas excessivement exposée à quelque risque de concentration que ce soit.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société, incluant les paiements de capital et d'intérêts.

| (en millions de dollars canadiens) | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | Par la suite | Total |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Passifs financiers non dérivés | | | | | | | |
| Dépôts ^{1, 2} | 1 240,0 \$ | 613,8 \$ | 585,3 \$ | 493,1 \$ | 589,5 \$ | — \$ | 3 521,7 \$ |
| Dettes fournisseurs et autres créiteurs (note 18) | 1 962,4 | — | — | — | — | — | 1 962,4 |
| Emprunts à court terme | 165,4 | — | — | — | — | — | 165,4 |
| Emprunts | 506,6 | — | — | — | — | — | 506,6 |
| Dettes à long terme | 150,0 | 710,0 | 984,0 | 560,0 | 680,0 | 1 125,0 | 4 209,0 |
| Emprunts hypothécaires | 0,5 | 9,6 | 55,7 | — | — | — | 65,8 |
| Paiements d'intérêts ³ | 187,5 | 167,6 | 126,8 | 93,1 | 70,3 | 272,9 | 918,2 |
| Total | 4 212,4 \$ | 1 501,0 \$ | 1 751,8 \$ | 1 146,2 \$ | 1 339,8 \$ | 1 397,9 \$ | 11 349,1 \$ |

1. Les dépôts ne comprennent pas l'escompte sur les frais de courtage des CPG de 12,0 millions de dollars.

2. La durée restante moyenne des dépôts dans des CPG était de 32 mois au 2 janvier 2021.

3. Le montant comprend les paiements d'intérêts sur les dépôts, les emprunts à court terme, les emprunts et la dette à long terme.

La Société ne s'attend pas à ce que les flux de trésorerie compris dans l'analyse des échéances se produisent sensiblement plus tôt ou s'élèvent à des montants sensiblement différents.

5.5 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les produits de la Société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements. La politique de gestion des risques de la Société établit des lignes directrices concernant la manière dont la Société doit gérer le risque de marché inhérent à ses activités et procure des mécanismes qui permettent de s'assurer que les transactions commerciales sont effectuées conformément aux limites, aux processus et aux procédures établis.

Toutes les transactions commerciales sont menées conformément aux lignes directrices établies et, de façon générale, la Société cherche à appliquer la comptabilité de couverture afin de gérer la volatilité à l'égard de son résultat net.

5.5.1 Risque de change

La Société s'approvisionne en marchandises sur les marchés mondiaux. Environ 40 pour cent, 38 pour cent et dix pour cent de la valeur des stocks achetés pour les enseignes Canadian Tire, Mark's et SportChek, respectivement, provient directement de fournisseurs situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord, et est libellée en dollars américains. La majorité des achats d'Helly Hansen sont libellés en dollars américains et en euros. Pour atténuer l'incidence des fluctuations des taux de change sur les coûts des achats, la Société a établi un programme de gestion du risque de change qui régit la proportion des achats prévus en dollars américains qui est couverte par la conclusion de dérivés de change. Ce programme vise à fournir une certitude quant à une partie de l'incidence des coûts liés au change pour les achats de marchandises futurs.

Comme la Société a couvert une partie importante des coûts de ses achats prévus en dollars américains à court terme, une variation des taux de change n'aura pas d'incidence significative sur cette partie des coûts de tels achats. La Société exécute son programme de couverture de façon continue afin de s'assurer que les variations persistantes des taux sont reflétées dans le coût des achats en dollars américains de la Société sur la durée totale de l'horizon de couverture. Cette façon de faire assure que le coût des achats en dollars américains est aplani relativement au marché des changes, ce qui permet à la Société de différer l'incidence de fluctuations soudaines des taux de change sur les marges et d'avoir le temps d'élaborer des stratégies afin d'atténuer l'incidence d'une variation persistante des taux de change. Certains fournisseurs ont une exposition sous-jacente aux fluctuations du dollar américain, ce qui peut avoir une incidence sur le prix qu'ils demandent à la Société pour les marchandises; le programme de couverture de la Société n'atténue pas ce risque. Bien qu'il soit possible que la Société puisse transférer aux clients les variations des taux de change par l'intermédiaire des prix, une telle décision serait prise en fonction des conditions du marché.

5.5.2 Risque de taux d'intérêt

La Société peut recourir à des dérivés de taux pour gérer son risque de taux d'intérêt. La Société s'est dotée d'une politique qui exige que, sur une base consolidée, au moins 75 pour cent de sa dette consolidée (à court et à long terme) soit à taux d'intérêt fixe plutôt qu'à taux d'intérêt variable.

Une variation de un pour cent des taux d'intérêt n'aurait donc pas d'incidence importante sur le résultat net ou les capitaux propres de la Société, étant donné que les emprunts de cette dernière sont principalement assortis de taux fixes, ce qui réduit au minimum le risque lié à une exposition aux taux d'intérêt variables.

L'exposition de la Société aux fluctuations des taux d'intérêt se rapporte essentiellement aux emprunts à court terme du secteur Détail (sur les marges bancaires ou dans les marchés du papier commercial) et aux activités des Services Financiers, car les taux d'intérêt sur les émissions futures de CPG, de comptes d'épargne à intérêt élevé, de comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI ») et sur les transactions de titrisation sont tributaires du marché. Ce risque est partiellement atténué par les taux d'intérêt sur les cartes de crédit et le fait qu'une proportion importante de la capitalisation est à taux fixe. De plus, la BCT a conclu des dérivés de taux d'intérêt pour couvrir une partie des émissions de titres d'emprunt à terme de GCCT et des dépôts dans des CPG qui sont prévus de 2021 à 2025. La BCT a également des placements à court terme productifs d'intérêts détenus en réserve afin de soutenir ses liquidités et les exigences réglementaires.

6. Secteurs opérationnels

La Société possède trois secteurs opérationnels à présenter : les secteurs Détail, Services Financiers et CT REIT. Les secteurs opérationnels à présenter sont des unités commerciales stratégiques qui offrent différents produits et services. Ils sont gérés séparément en raison de leur nature distincte. Les activités de chacun des secteurs à présenter de la Société sont détaillées comme suit :

- Les activités de détail sont menées sous de nombreuses enseignes, notamment Canadian Tire, les postes d'essence Canadian Tire (la « Division pétrolière »), Mark's, PartSource, Helly Hansen, Party City et diverses enseignes SportChek. Les activités de détail comprennent également le programme de prêts aux marchands (la partie [le silo] de Franchise Trust qui octroie des prêts à certains marchands). Les activités liées à l'immobilier ne concernant pas CT REIT sont incluses dans le secteur Détail.
- Les Services Financiers émettent les cartes de crédit de la marque Triangle de Canadian Tire, soit les cartes de crédit Mastercard Triangle, World Mastercard Triangle et World Elite Mastercard Triangle. Les Services Financiers offrent également les produits Mastercard Advantage Remise et Mastercard Advantage Essence, des produits d'assurance et de garantie, et fournissent des services de règlement aux entreprises liées de la Société. Les Services Financiers comprennent la BCT, une banque de l'annexe I réglementée en vertu des lois fédérales qui gère et finance les portefeuilles de cartes Mastercard et de cartes personnelles des clients de la Société, de même qu'un ensemble existant de prêts au titre de marges de crédit de marque Canadian Tire. La BCT offre également des dépôts dans des comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé, des CELI et des dépôts de CPG, directement et par l'entremise de courtiers indépendants. Les Services Financiers comprennent GCCT, une entité structurée établie dans le but d'acheter des participations en copropriété dans les créances sur cartes de crédit de la Société. GCCT émet des titres d'emprunt au profit d'investisseurs indépendants pour financer ses acquisitions.
- CT REIT est un fonds de placement immobilier à capital fixe non constitué en personne morale. CT REIT détient un portefeuille d'immeubles répartis géographiquement principalement constitué de magasins sous l'enseigne Canadian Tire, d'immeubles de commerce de détail dont Canadian Tire est le locataire clé, d'un immeuble commercial à usage mixte et de centres de distribution.

Le rendement est évalué selon le résultat avant impôt du secteur, tel qu'il figure dans les rapports internes de la direction. La direction a déterminé que cette mesure est la plus pertinente pour évaluer les résultats des secteurs et pour affecter les ressources. Le tableau suivant détaille les informations concernant les résultats de chaque secteur opérationnel à présenter.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | | | | | 2019 | | | | |
|---|----------|---------------------|----------|-----------------------------|-------------|-------------|---------------------|----------|-----------------------------|-------------|
| | Détail | Services Financiers | CT REIT | Éliminations et ajustements | Total | Détail | Services Financiers | CT REIT | Éliminations et ajustements | Total |
| Produits externes | 13 617,2 | \$ 1 208,7 | \$ 53,7 | \$ (8,6) | \$ 14 871,0 | \$ 13 205,1 | \$ 1 291,4 | \$ 51,6 | \$ (13,7) | \$ 14 534,4 |
| Produits intersociétés | 2,8 | 39,7 | 448,6 | (491,1) | — | 4,7 | 42,7 | 437,4 | (484,8) | — |
| Total des produits | 13 620,0 | 1 248,4 | 502,3 | (499,7) | 14 871,0 | 13 209,8 | 1 334,1 | 489,0 | (498,5) | 14 534,4 |
| Coûts des activités génératrices de produits | 9 261,3 | 602,7 | — | (69,6) | 9 794,4 | 9 134,0 | 596,9 | — | (70,3) | 9 660,6 |
| Marge brute | 4 358,7 | 645,7 | 502,3 | (430,1) | 5 076,6 | 4 075,8 | 737,2 | 489,0 | (428,2) | 4 873,8 |
| Autres (produits) charges | (70,8) | 0,6 | — | 118,9 | 48,7 | (138,8) | 1,9 | — | 123,5 | (13,4) |
| Frais de vente, généraux et administratifs | 3 471,0 | 319,3 | 123,7 | (314,7) | 3 599,3 | 3 326,6 | 310,0 | 120,3 | (319,4) | 3 437,5 |
| Charges financières nettes (produits financiers nets) | 220,2 | (1,5) | 107,9 | (70,1) | 256,5 | 240,2 | (1,0) | 108,8 | (81,2) | 266,8 |
| Perte (profit) lié à la juste valeur sur les immeubles de placement | — | — | 87,4 | (87,4) | — | — | — | (47,3) | 47,3 | — |
| Bénéfice avant impôt | 738,3 | \$ 327,3 | \$ 183,3 | \$ (76,8) | \$ 1 172,1 | \$ 647,8 | \$ 426,3 | \$ 307,2 | \$ (198,4) | \$ 1 182,9 |
| Éléments inclus ci-dessus : | | | | | | | | | | |
| Amortissements | 858,3 | \$ 13,3 | \$ — | \$ (176,3) | \$ 695,3 | \$ 823,1 | \$ 13,2 | \$ — | \$ (178,8) | \$ 657,5 |
| Produits d'intérêts | 87,9 | 1 059,0 | 0,1 | (66,9) | 1 080,1 | 105,3 | 1 115,1 | 0,3 | (69,7) | 1 151,0 |
| Charges d'intérêts | 295,3 | 147,2 | 108,0 | (201,6) | 348,9 | 325,0 | 137,5 | 109,1 | (210,6) | 361,0 |

Les éliminations et les ajustements comprennent les éléments suivants :

- le reclassement de certains produits et de certaines charges des Services Financiers dans les (produits financiers nets) charges financières nettes;
- le passage de la méthode d'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement de CT REIT au modèle du coût de la Société, notamment la comptabilisation de l'amortissement;
- les éliminations et les ajustements intersectoriels, incluant les loyers intersociétés, les frais de gestion immobilière, les frais de traitement des transactions par carte de crédit et la variation de la juste valeur de l'instrument financier rachetable.

Bien qu'elle exerce principalement ses activités au Canada, la Société exerce également ses activités à l'étranger, principalement par l'entremise d'Helly Hansen. Les produits gagnés à l'étranger par Helly Hansen se sont établis à 493,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 2 janvier 2021 (2019 – 513,3 millions). Les immobilisations corporelles et incorporelles (marque et goodwill) et les actifs au titre de droits d'utilisation situés à l'extérieur du Canada se chiffraient à 963,3 millions de dollars au 2 janvier 2021 (2019 – 984,7 millions).

Le tableau suivant détaille les dépenses d'investissement par secteur opérationnel à présenter.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | | | | 2019 | | | |
|--|--------|---------------------|----------|----------|----------|---------------------|---------|----------|
| | Détail | Services Financiers | CT REIT | Total | Détail | Services Financiers | CT REIT | Total |
| Dépenses d'investissement ¹ | 304,9 | \$ 6,1 | \$ 141,4 | \$ 452,4 | \$ 432,2 | \$ 12,0 | \$ 93,1 | \$ 537,3 |

1. Les dépenses d'investissement sont établies selon la méthode de la comptabilité d'engagement et comprennent les acquisitions de logiciels, mais excluent les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, les acquisitions liées à des regroupements d'entreprises, les entrées d'actifs de propriété intellectuelle et les commissions de location reçues.

Le tableau suivant détaille les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation par secteur opérationnel à présenter.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | | | | 2019 | | | |
|---|--------|---------------------|---------|----------|----------|---------------------|---------|----------|
| | Détail | Services Financiers | CT REIT | Total | Détail | Services Financiers | CT REIT | Total |
| Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation | 410,3 | \$ 1,8 | \$ 3,0 | \$ 415,1 | \$ 129,0 | \$ — | \$ — | \$ 129,0 |

Le tableau suivant détaille le total de l'actif par secteur opérationnel à présenter.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|------------------------------------|-------------|-------------|
| Détail | 15 937,2 \$ | 15 995,4 \$ |
| Services Financiers | 7 134,2 | 6 606,4 |
| CT REIT | 6 176,1 | 6 024,5 |
| Éliminations et ajustements | (8 870,4) | (9 108,0) |
| Total de l'actif ¹ | 20 377,1 \$ | 19 518,3 \$ |

1. La Société utilise un modèle de services partagés pour plusieurs fonctions administratives, notamment les finances, les technologies de l'information, les ressources humaines et les services juridiques. Par conséquent, les charges liées à ces fonctions sont affectées de manière systématique et rationnelle aux secteurs opérationnels à présenter. Les actifs et les passifs connexes ne sont pas affectés entre les secteurs dans les mesures présentées des actifs et des passifs sectoriels.

Le tableau suivant détaille le total du passif par secteur opérationnel à présenter.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|------------------------------------|-------------|-------------|
| Détail | 9 534,6 \$ | 9 870,2 \$ |
| Services Financiers | 6 120,5 | 5 589,9 |
| CT REIT | 2 800,3 | 2 690,4 |
| Éliminations et ajustements | (3 913,0) | (4 136,9) |
| Total du passif ¹ | 14 542,4 \$ | 14 013,6 \$ |

1. La Société utilise un modèle de services partagés pour plusieurs fonctions administratives, notamment les finances, les technologies de l'information, les ressources humaines et les services juridiques. Par conséquent, les charges liées à ces fonctions sont affectées de manière systématique et rationnelle aux secteurs opérationnels à présenter. Les actifs et les passifs connexes ne sont pas affectés entre les secteurs dans les mesures présentées des actifs et des passifs sectoriels.

Les éliminations et les ajustements comprennent les éléments suivants :

- le passage de la méthode d'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement de CT REIT au modèle du coût de la Société, notamment la comptabilisation de l'amortissement;
- les éliminations intersectorielles.

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|---|------------|----------|
| Trésorerie | 750,7 \$ | 117,9 \$ |
| Équivalents de trésorerie | 540,3 | 69,4 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à restrictions ¹ | 36,2 | 18,2 |
| Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ² | 1 327,2 \$ | 205,5 \$ |
| Dette bancaire | — | (10,4) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite de la dette bancaire | 1 327,2 \$ | 195,1 \$ |

1. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions ont trait à GCCT et sont soumis à restrictions en vue du paiement de capital et d'intérêts aux porteurs de billets et d'autres frais de financement de 29,7 millions de dollars (2019 – 12,8 millions) ainsi que d'autres éléments liés à l'exploitation d'Helly Hansen de 6,6 millions (2019 – 5,4 millions).

2. Sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les montants détenus en réserve en vue de soutenir les liquidités et les exigences réglementaires de la BCT (se reporter à la note 32.1).

8. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs se composent des éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|---|----------|----------|
| Créances clients | 697,4 \$ | 747,9 \$ |
| Autres débiteurs | 190,3 | 151,7 |
| Investissement net dans des contrats de sous-location | 15,9 | 17,5 |
| Dérivés (note 33.2) | 70,0 | 21,2 |
| | 973,6 \$ | 938,3 \$ |

Les créances clients proviennent principalement des marchands, des franchisés et des clients de commerce de gros d'Helly Hansen. Il s'agit d'un vaste groupe dispersé sur le plan géographique, dont les créances, prises individuellement, représentent généralement moins de un pour cent du total du solde à recevoir. Les autres débiteurs sont principalement constitués de montants à recevoir de fournisseurs et de locataires et de montants à recevoir au titre de l'assurance.

Les montants à recevoir des marchands interviennent dans le cours normal des activités et font l'objet d'ententes de partage des coûts et de la marge. La période de crédit sur la vente de biens est de un jour à 120 jours.

9. Créances sur prêts

Le tableau suivant présente des renseignements quantitatifs sur le portefeuille de créances sur prêts de la Société.

| (en millions de dollars canadiens) | Capital total des créances ¹ | |
|--|---|------------|
| | 2020 | 2019 |
| Créances sur cartes de crédit ² | 4 983,8 \$ | 5 794,1 \$ |
| Prêts aux marchands ³ | 507,7 | 622,5 |
| Total des créances sur prêts | 5 491,5 | 6 416,6 |
| Moins : tranche à long terme ⁴ | 459,7 | 602,8 |
| Tranche courante des créances sur prêts | 5 031,8 \$ | 5 813,8 \$ |

1. Les montants sont présentés déduction faite de la correction de valeur à l'égard des créances sur prêts.

2. Comprend les prêts au titre de marges de crédit, qui devraient être recouverts moins de un an après la date de clôture.

3. Prêts émis à certains marchands par Franchise Trust (se reporter à la note 22).

4. La tranche à long terme des créances sur prêts est comprise dans les créances à long terme et autres actifs et inclut les prêts aux marchands d'un montant de 458,7 millions de dollars (2019 – 601,6 millions).

Pour l'exercice clos le 2 janvier 2021, la trésorerie reçue découlant des intérêts sur cartes de crédit et sur prêts s'est élevée à 1 014,6 millions de dollars (2019 – 1 043,9 millions).

La valeur comptable des créances sur prêts comprend les prêts consentis à certains marchands qui sont garantis par les actifs des magasins Canadian Tire des marchands correspondants. L'exposition de la Société au risque de crédit découlant des créances sur prêts se rapporte à Franchise Trust et à la Banque. L'exposition au risque de crédit à la Banque dépend principalement des caractéristiques propres à chaque titulaire de carte de crédit. La Banque utilise des modèles d'évaluation du crédit, des technologies de surveillance et des techniques de modélisation du recouvrement élaborés qui lui permettent de mettre en œuvre et de gérer des stratégies, des politiques et des limites conçues pour atténuer le risque. Les créances sur prêts proviennent d'un vaste groupe de clients dispersés sur le plan géographique. Le risque de crédit actuel est limité à la perte que la Société subirait si toutes les contreparties de la Banque manquaient en même temps à leurs obligations.

Les corrections de valeur des créances sur prêts de la Société ont augmenté de 67,2 millions de dollars par rapport au 28 décembre 2019, principalement en raison de l'incertitude économique résultant de la COVID-19. Cette augmentation des corrections de valeur découle des changements apportés aux hypothèses de la direction quant aux indicateurs économiques de nature prospective, ainsi que de la probabilité accrue de défaillance et de défaut de paiement des détenteurs de cartes.

La continuité des corrections de valeur à l'égard des créances sur prêts de la Société se présente comme suit :

| | 2020 | | | |
|--|--|--|--|----------|
| (en millions de dollars canadiens) | Pertes de crédit attendues sur 12 mois (phase 1) | Pertes de crédit attendues pour la durée de vie – actifs non dépréciés (phase 2) | Pertes de crédit attendues pour la durée de vie – actifs dépréciés (phase 3) | Total |
| Solde au 28 décembre 2019 | 300,5 \$ | 192,1 \$ | 304,2 \$ | 796,8 \$ |
| Augmentation (diminution) au cours de la période | | | | |
| Radiations | (11,3) | (32,3) | (397,5) | (441,1) |
| Recouvrements | — | — | 85,5 | 85,5 |
| Nouveaux prêts émis | 13,6 | — | — | 13,6 |
| Transferts | | | | |
| à la phase 1 | 121,0 | (68,4) | (52,6) | — |
| à la phase 2 | (14,9) | 21,2 | (6,3) | — |
| à la phase 3 | (30,6) | (40,5) | 71,1 | — |
| Réévaluations nettes | 30,8 | 89,2 | 289,2 | 409,2 |
| Solde au 2 janvier 2021 | 409,1 \$ | 161,3 \$ | 293,6 \$ | 864,0 \$ |

| | 2019 | | | |
|--|--|--|--|----------|
| (en millions de dollars canadiens) | Pertes de crédit attendues sur 12 mois (phase 1) | Pertes de crédit attendues pour la durée de vie – actifs non dépréciés (phase 2) | Pertes de crédit attendues pour la durée de vie – actifs dépréciés (phase 3) | Total |
| Solde au 29 décembre 2018 | 253,0 \$ | 186,1 \$ | 325,5 \$ | 764,6 \$ |
| Augmentation (diminution) au cours de la période | | | | |
| Radiations | (14,1) | (28,9) | (436,8) | (479,8) |
| Recouvrements | — | — | 82,8 | 82,8 |
| Nouveaux prêts émis | 25,3 | — | — | 25,3 |
| Transferts | | | | |
| à la phase 1 | 147,1 | (92,5) | (54,6) | — |
| à la phase 2 | (26,8) | 37,1 | (10,3) | — |
| à la phase 3 | (26,8) | (27,6) | 54,4 | — |
| Réévaluations nettes | (57,2) | 117,9 | 343,2 | 403,9 |
| Solde au 28 décembre 2019 | 300,5 \$ | 192,1 \$ | 304,2 \$ | 796,8 \$ |

Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis plus de 90 jours ou lorsqu'il existe un doute suffisant quant à la recouvrabilité du solde impayé. Aucune garantie n'est détenue à l'égard de ces créances sur prêts, sauf en ce qui concerne les prêts aux marchands, comme il est expliqué précédemment. La Banque continue de chercher à recouvrer les montants qui ont été radiés au cours de la période, à moins qu'elle n'ait plus le droit de recouvrement, que la créance ait été vendue à un tiers, ou que toutes les mesures raisonnables de recouvrement aient été épuisées.

Les tableaux suivants présentent l'information relative à l'exposition au risque de crédit des créances sur prêts.

| | | | | 2020 |
|--|------------|----------|----------|------------|
| (en millions de dollars canadiens) | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Total |
| Risque faible | 2 364,6 \$ | 58,9 \$ | — \$ | 2 423,5 \$ |
| Risque modéré | 1 799,3 | 108,4 | — | 1 907,7 |
| Risque élevé | 698,1 | 168,8 | 649,7 | 1 516,6 |
| Total de la valeur comptable brute | 4 862,0 | 336,1 | 649,7 | 5 847,8 |
| Correction de valeur pour pertes de crédit attendues | 409,1 | 161,3 | 293,6 | 864,0 |
| Valeur comptable nette | 4 452,9 \$ | 174,8 \$ | 356,1 \$ | 4 983,8 \$ |

| | | | | 2019 |
|--|------------|----------|----------|------------|
| (en millions de dollars canadiens) | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Total |
| Risque faible | 2 536,5 \$ | 67,0 \$ | — \$ | 2 603,5 \$ |
| Risque modéré | 1 982,5 | 137,0 | — | 2 119,5 |
| Risque élevé | 923,9 | 325,7 | 618,3 | 1 867,9 |
| Total de la valeur comptable brute | 5 442,9 | 529,7 | 618,3 | 6 590,9 |
| Correction de valeur pour pertes de crédit attendues | 300,5 | 192,1 | 304,2 | 796,8 |
| Valeur comptable nette | 5 142,4 \$ | 337,6 \$ | 314,1 \$ | 5 794,1 \$ |

Transfert d'actifs financiers

Glacier Credit Card Trust

GCCT est une entité structurée qui a été créée afin de titriser les créances sur cartes de crédit de la Banque. La Banque a transféré à GCCT la participation en copropriété dans les créances sur cartes de crédit, et elle a déterminé, aux fins comptables, que la consolidation de GCCT est appropriée. Les passifs connexes, au 2 janvier 2021 et au 28 décembre 2019, qui sont garantis par les actifs en question, comprennent le papier commercial et les billets à terme dans les bilans consolidés et sont comptabilisés au coût amorti. Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des créances sur cartes de crédit transférées de la Banque et des passifs connexes.

| | 2020 | | 2019 | |
|--|------------------|--------------|------------------|--------------|
| (en millions de dollars canadiens) | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Créances sur cartes de crédit transférées ¹ | 2 280,0 \$ | 2 280,0 \$ | 2 370,8 \$ | 2 370,8 \$ |
| Passifs connexes | 2 291,9 | 2 379,0 | 2 364,9 | 2 380,0 |
| Position nette | (11,9) \$ | (99,0) \$ | 5,9 \$ | (9,2) \$ |

1. L'évaluation de la juste valeur des créances sur cartes de crédit est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Se reporter à la note 33.2 pour la définition des niveaux.

Du point de vue du droit, les participations en copropriété dans les créances sur cartes de crédit de la Banque détenues par GCCT ont été vendues à GCCT et ne sont pas accessibles aux créanciers de la Banque. De plus, les passifs de GCCT ne constituent pas des obligations légales de la Société.

La Banque n'a pas cerné de facteurs découlant des conditions actuelles du marché qui pourraient faire en sorte qu'elle doive fournir des liquidités ou du soutien au crédit à GCCT au-delà des ententes conclues ou qui pourraient autrement modifier la substance de la relation entre elle et GCCT. Aucun changement pertinent n'a été apporté à la structure du capital de GCCT depuis l'évaluation de la Banque en vue de la consolidation.

Franchise Trust

Les états financiers consolidés comprennent une partie (un silo) de Franchise Trust, une entité juridique commanditée par une banque tierce qui veille au montage et à la gestion des prêts à certains marchands pour l'achat de stocks et d'immobilisations corporelles (les « prêts aux marchands »). La Société s'est entendue avec plusieurs importantes banques canadiennes pour que celles-ci fournissent des lettres de garantie à Franchise Trust à titre de soutien au crédit pour les prêts aux marchands. Franchise Trust a vendu tous ses droits dans les lettres de garantie et les prêts aux marchands qui étaient en cours à d'autres fiducies indépendantes créées par d'importantes banques canadiennes (les « fiducies de copropriétaires ») qui financent leurs participations en copropriété par l'entremise des marchés des capitaux. Comme Franchise Trust conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux prêts aux marchands, les transferts sont comptabilisés à titre de transactions de financement garanti. Par conséquent, la Société comptabilise toujours la tranche courante de ces actifs dans les créances sur prêts et la tranche à long terme dans les créances à long terme et autres actifs et comptabilise les passifs connexes garantis par ces actifs à titre d'emprunts, soit les emprunts contractés par Franchise Trust pour financer les prêts aux marchands. Les prêts aux marchands et les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis ultérieurement comptabilisés au coût amorti.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | | 2019 | |
|------------------------------------|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Prêts aux marchands ¹ | 506,6 \$ | 506,6 \$ | 621,5 \$ | 621,5 \$ |
| Passifs connexes | 506,6 | 506,6 | 621,5 | 621,5 |
| Position nette | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ |

1. L'évaluation de la juste valeur des prêts aux marchands est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Se reporter à la note 33.2 pour la définition des niveaux.

Du point de vue du droit, les prêts aux marchands ont été vendus et ne sont pas accessibles aux créanciers de la Société. Les emprunts ne constituent pas une responsabilité légale pour la Société.

En cas de défaut de paiement du prêt de la part d'un marchand, la Société a le droit d'acheter ce prêt des fiducies de copropriétaires, qui céderont à la Société l'instrument d'emprunt du marchand concerné et les documents de garantie connexes. La cession de ces documents accorde à la Société des droits prioritaires en matière de garantie quant aux actifs du marchand, à moins que certaines réclamations de nature réglementaire aient préséance.

Dans la plupart des cas, la Société s'attend à recouvrer les paiements effectués pour acheter un prêt en souffrance, y compris les charges qui y sont liées. Si la Société choisit de ne pas acheter le prêt au marchand en souffrance, les fiducies de copropriétaires peuvent tirer des montants sur les lettres de garantie.

Les fiducies de copropriétaires peuvent aussi tirer des montants sur ces lettres de garantie afin de couvrir les insuffisances liées à certains frais connexes qui leur sont dus. Dans tous les cas où un montant est tiré sur les lettres de garantie, la Société a consenti à rembourser les montants ainsi tirés à la banque qui a émis les lettres de garantie. Se reporter à la note 34 pour obtenir de l'information additionnelle.

10. Créances à long terme et autres actifs

Les créances à long terme et autres actifs se composent des éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|---|----------|----------|
| Créances sur prêts (note 9) | 459,7 \$ | 602,8 \$ |
| Investissement net dans des contrats de sous-location | 103,9 | 112,5 |
| Dérivés (note 33.2) | 42,6 | 42,9 |
| Prêts hypothécaires | 10,0 | 32,1 |
| Autres débiteurs | 8,5 | 7,0 |
| Total des créances à long terme | 624,7 | 797,3 |
| Autres | 7,2 | 10,5 |
| | 631,9 \$ | 807,8 \$ |

11. Goodwill et immobilisations incorporelles

Le tableau suivant présente les variations du coût, ainsi que de l'amortissement et de la perte de valeur cumulés du goodwill et des immobilisations incorporelles de la Société.

| (en millions de dollars canadiens) | | | | | | 2020 |
|---|--|----------------------------------|---|--|--------------------------------------|-------------------|
| | Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et goodwill | | | Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée | | Total |
| | Goodwill | Enseignes et marques de commerce | Contrats de franchise et autres immobilisations incorporelles | Logiciels | Autres immobilisations incorporelles | |
| | | | | | | |
| Coût | | | | | | |
| Solde au début | 893,0 \$ | 932,9 \$ | 167,7 \$ | 1 167,1 \$ | 11,7 \$ | 3 172,4 \$ |
| Entrées | — | 1,4 | — | 101,7 | — | 103,1 |
| Cessions/mises hors service | — | — | — | (5,9) | — | (5,9) |
| Reclassements et transferts | — | — | — | (10,6) | — | (10,6) |
| Écart de change | 0,5 | (0,2) | — | — | — | 0,3 |
| Solde à la fin | 893,5 \$ | 934,1 \$ | 167,7 \$ | 1 252,3 \$ | 11,7 \$ | 3 259,3 \$ |
| Amortissement et perte de valeur cumulés | | | | | | |
| Solde au début | (1,9) \$ | (0,6) \$ | — \$ | (743,9) \$ | (11,7) \$ | (758,1) \$ |
| Amortissement au cours de l'exercice | — | — | — | (112,7) | — | (112,7) |
| Perte de valeur | (2,1) | (16,0) | — | — | — | (18,1) |
| Cessions/mises hors service | — | — | — | 2,4 | — | 2,4 |
| Solde à la fin | (4,0) \$ | (16,6) \$ | — \$ | (854,2) \$ | (11,7) \$ | (886,5) \$ |
| Valeur comptable nette à la fin | 889,5 \$ | 917,5 \$ | 167,7 \$ | 398,1 \$ | — \$ | 2 372,8 \$ |

2019

| (en millions de dollars canadiens) | Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et goodwill | | | Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée | | Total |
|--|--|----------------------------------|---|--|--------------------------------------|-------------------|
| | Goodwill | Enseignes et marques de commerce | Contrats de franchise et autres immobilisations incorporelles | Logiciels | Autres immobilisations incorporelles | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| Coût | | | | | | |
| Solde, tel qu'il a été présenté antérieurement | 863,5 \$ | 832,7 \$ | 165,5 \$ | 1 048,1 \$ | 23,1 \$ | 2 932,9 \$ |
| Ajustement transitoire au titre d'IFRS 16 ¹ | — | — | — | — | (11,4) | (11,4) |
| Solde au début | 863,5 | 832,7 | 165,5 | 1 048,1 | 11,7 | 2 921,5 |
| Entrées | — | 68,5 | 2,2 | 121,9 | — | 192,6 |
| Entrées liées aux regroupements d'entreprises | 48,4 | 57,0 | — | — | — | 105,4 |
| Cessions/mises hors service | — | — | — | (2,9) | — | (2,9) |
| Écart de change | (18,9) | (25,3) | — | — | — | (44,2) |
| Solde à la fin | 893,0 \$ | 932,9 \$ | 167,7 \$ | 1 167,1 \$ | 11,7 \$ | 3 172,4 \$ |
| Amortissement et perte de valeur cumulés | | | | | | |
| Solde, tel qu'il a été présenté antérieurement | (1,9) \$ | (0,6) \$ | — \$ | (636,0) \$ | (22,4) \$ | (660,9) \$ |
| Ajustement transitoire au titre d'IFRS 16 ¹ | — | — | — | — | 10,7 | 10,7 |
| Solde au début | (1,9) | (0,6) | — | (636,0) | (11,7) | (650,2) \$ |
| Amortissement au cours de l'exercice | — | — | — | (110,8) | — | (110,8) |
| Cessions/mises hors service | — | — | — | 2,9 | — | 2,9 |
| Solde à la fin | (1,9) \$ | (0,6) \$ | — \$ | (743,9) \$ | (11,7) \$ | (758,1) \$ |
| Valeur comptable nette à la fin | 891,1 \$ | 932,3 \$ | 167,7 \$ | 423,2 \$ | — \$ | 2 414,3 \$ |

1. Lié aux contrats de location hors marché de SportChek.

Le tableau suivant présente le détail du goodwill de la Société.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|------------------------------------|----------|----------|
| Helly Hansen | 398,4 \$ | 397,9 \$ |
| SportChek | 362,5 | 364,6 |
| Mark's | 56,7 | 56,7 |
| Canadian Tire | 71,9 | 71,9 |
| Total | 889,5 \$ | 891,1 \$ |

Les enseignes et les marques de commerce de la Société, qui comprennent les enseignes de magasins, les marques de commerce et les marques maison acquises de SportChek, de Mark's, d'Helly Hansen et de Party City, sont des marques de commerce autorisées de la Société et sont assorties de dates d'expiration allant de 2021 à 2038, et elles peuvent être renouvelées au gré de la Société, selon son utilisation de celles-ci. Comme la Société n'a aucun plan approuvé visant le changement des enseignes des magasins et a l'intention de continuer à utiliser et à renouveler toutes ses marques de commerce et ses marques maison à chaque date d'expiration dans un avenir prévisible, il n'y a pas de limite prévisible quant à la période durant laquelle les actifs devraient générer des entrées nettes de trésorerie. Elle considère donc que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée.

Les contrats de franchise ont une date d'expiration assortie d'options de renouvellement ou une durée d'utilité indéterminée. Comme la Société a l'intention de renouveler ces contrats à chaque date d'expiration dans un avenir prévisible, il n'y a pas de limite prévisible quant à la période durant laquelle les contrats de franchise et les emplacements des magasins franchisés généreront des entrées nettes de trésorerie. Elle considère donc que ces actifs ont une durée d'utilité indéterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur une période de deux à dix ans.

Les coûts d'emprunt inscrits à l'actif se sont chiffrés à 4,8 millions de dollars en 2020 (2019 – 5,9 millions). Le taux de capitalisation utilisé pour calculer ce montant s'établissait à 4,9 pour cent au cours de l'exercice (2019 – 4,4 pour cent).

La dotation aux amortissements relative aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est incluse dans le poste Frais de vente, généraux et administratifs des comptes consolidés de résultat.

Perte de valeur des immobilisations incorporelles et reprise subséquente

La Société a soumis le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de toutes les UGT au test de dépréciation annuel fondé sur la valeur d'utilité, sauf indication contraire. Les projections de flux de trésorerie comprenaient des estimations précises sur une période maximale de cinq ans et des taux de croissance à l'infini utilisés pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions les plus récentes, mis à part ce qui est mentionné ci-après.

Pour ce qui est du goodwill et des immobilisations incorporelles, sauf indication contraire, la valeur recouvrable est estimée à partir de la valeur d'utilité excédant la valeur comptable. Un changement significatif de l'une quelconque des hypothèses utilisées pour tester le goodwill et les immobilisations incorporelles pourrait faire en sorte que la valeur comptable excède la valeur recouvrable estimative.

La Société a comptabilisé une charge pour perte de valeur de 16,0 millions de dollars au titre de ses enseignes et ses marques de commerce, ce qui reflète l'incidence des défis économiques globaux découlant de la COVID-19 sur le calendrier de certaines stratégies de croissance, sur les flux de trésorerie futurs et sur le taux d'actualisation lié à Musto, la marque d'articles pour la voile de la Société.

En 2020, principalement en raison de la décision de la direction de fermer National Sports et, dans une moindre mesure, de l'incidence des défis économiques globaux découlant de la COVID-19 sur les flux de trésorerie futurs et sur le taux d'actualisation lié à certains magasins SportChek, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 30,9 millions de dollars au titre du goodwill, des immeubles de placement, des actifs détenus en vue de la vente, des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. La charge pour perte de valeur a été comptabilisée au titre du secteur Détail au poste Autres charges (produits) des comptes consolidés de résultat.

En 2020, la valeur recouvrable du goodwill et des immobilisations incorporelles d'Helly Hansen était fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie, estimée au moyen des flux de trésorerie actualisés en fonction d'un taux d'actualisation après impôt, et étayée par l'approche des multiples de marché, selon les multiples des sociétés ouvertes comparables. L'évaluation de la juste valeur a été classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs en fonction des données d'entrée de la technique d'évaluation utilisée. Les projections des flux de trésorerie comprennent des estimations précises pour huit ans, en prenant en compte une valeur finale calculée en actualisant les données de l'année finale à perpétuité. Un changement significatif dans l'une ou l'autre des hypothèses utilisées pour tester le goodwill et les immobilisations incorporelles d'Helly Hansen pourrait faire en sorte que la valeur comptable excède la valeur recouvrable estimative.

Le tableau suivant présente les hypothèses clés utilisées dans l'estimation de la valeur recouvrable de toutes les UGT.

| | 2020 | 2019 |
|--------------------------|-------------|-------------|
| Taux d'actualisation | 6,0 à 9,0 % | 6,5 à 7,5 % |
| Taux de croissance final | 2,0 à 3,0 % | 2,0 à 2,5 % |

Aucune reprise de perte de valeur des immobilisations incorporelles n'a été comptabilisée en 2020 et en 2019.

12. Immeubles de placement

Le tableau suivant présente les variations du coût, ainsi que de l'amortissement et de la perte de valeur cumulés des immeubles de placement de la Société.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|--|-----------------|-----------------|
| Coût | | |
| Solde, tel qu'il a été présenté antérieurement | 445,4 \$ | 416,4 \$ |
| Ajustement transitoire au titre d'IFRS 16 | — | 4,6 |
| Solde au début | 445,4 | 421,0 |
| Entrées | 15,6 | 45,6 |
| Autres ¹ | (14,0) | (21,2) |
| Solde à la fin | 447,0 \$ | 445,4 \$ |
| Amortissement et perte de valeur cumulés | | |
| Solde au début | (56,3) \$ | (51,7) \$ |
| Amortissement au cours de l'exercice | (7,0) | (6,2) |
| Autres ¹ | 2,1 | 1,6 |
| Solde à la fin | (61,2) \$ | (56,3) \$ |
| Valeur comptable nette à la fin² | 385,8 \$ | 389,1 \$ |

1. Comprend les cessions, les mises hors service, les pertes de valeur, les reclassements et les transferts.

2. Les immeubles de placement comprennent un montant de 6,8 millions de dollars (2019 – 4,6 millions) lié aux actifs au titre de droits d'utilisation relatifs à des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement aux termes desquels la Société est un bailleur intermédiaire.

Les immeubles de placement ont généré des produits locatifs de 56,7 millions de dollars (2019 – 54,9 millions). Les charges d'exploitation directes (y compris les réparations et l'entretien) découlant des immeubles de placement, qui sont comptabilisées en résultat net, se sont chiffrées à 22,8 millions de dollars (2019 – 24,3 millions).

La juste valeur estimée des immeubles de placement se chiffrait à 542,7 millions de dollars (2019 – 541,0 millions). Cette évaluation à la juste valeur récurrente est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (se reporter à la note 33.2 pour la définition des niveaux). La Société détermine la juste valeur des immeubles de placement en appliquant un taux de capitalisation avant impôt aux produits locatifs annuels tirés des contrats de location en vigueur. Le taux de capitalisation variait de 4,82 pour cent à 8,00 pour cent (2019 – 4,75 pour cent à 7,75 pour cent). Les flux de trésorerie sont d'une durée de cinq ans et comprennent une valeur finale. La Société possède une expertise en gestion immobilière qui est mise à profit pour l'évaluation des immeubles de placement, et elle a également effectué des évaluations indépendantes sur certains immeubles de placement détenus par CT REIT.

Perte de valeur d'immeubles de placement et reprise subséquente

Toute perte de valeur ou reprise de perte de valeur subséquente sont présentées au poste Autres charges (produits) des comptes consolidés de résultat.

13. Immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente les variations du coût ainsi que de l'amortissement et de la perte de valeur cumulés des immobilisations corporelles de la Société.

| (en millions de dollars canadiens) | | | | | | 2020 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------|------------------|-------------------|
| | Terrains | Bâtiments | Agencements et matériel | Améliorations locatives | Travaux en cours | Total |
| Coût | | | | | | |
| Solde au début | 1 054,3 \$ | 3 543,6 \$ | 1 680,4 \$ | 1 238,6 \$ | 118,0 \$ | 7 634,9 \$ |
| Entrées | 18,2 | 148,0 | 80,4 | 56,6 | 31,9 | 335,1 |
| Cessions/mises hors service ¹ | — | (8,7) | (46,3) | (5,3) | — | (60,3) |
| Écart de change | — | — | (0,2) | 0,2 | 0,2 | 0,2 |
| Reclassements et transferts | 0,1 | (38,6) | (6,5) | 1,0 | (0,4) | (44,4) |
| Solde à la fin | 1 072,6 \$ | 3 644,3 \$ | 1 707,8 \$ | 1 291,1 \$ | 149,7 \$ | 7 865,5 \$ |
| Amortissement et perte de valeur cumulés | | | | | | |
| Solde au début | (7,0) \$ | (1 726,0) \$ | (999,0) \$ | (619,6) \$ | — \$ | (3 351,6) \$ |
| Amortissement au cours de l'exercice | — | (85,5) | (136,5) | (71,0) | — | (293,0) |
| Perte de valeur | — | (0,4) | (2,3) | (5,0) | — | (7,7) |
| Cessions/mises hors service ¹ | — | 7,3 | 44,7 | 5,2 | — | 57,2 |
| Reclassements et transferts | — | 11,0 | 8,3 | 8,5 | — | 27,8 |
| Solde à la fin | (7,0) \$ | (1 793,6) \$ | (1 084,8) \$ | (681,9) \$ | — \$ | (3 567,3) \$ |
| Valeur comptable nette à la fin | 1 065,6 \$ | 1 850,7 \$ | 623,0 \$ | 609,2 \$ | 149,7 \$ | 4 298,2 \$ |

1. Les cessions de l'exercice considéré comprennent un montant de 40,1 millions de dollars lié à des actifs d'une valeur comptable nette de zéro qui ne sont plus utilisés.

| (en millions de dollars canadiens) | | | | | | 2019 | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------|---|------------------|-------------------|
| | Terrains | Bâtiments | Agencements et matériel | Améliorations locatives | Actifs loués en vertu de contrats de location-financement | Travaux en cours | Total |
| Coût | | | | | | | |
| Solde, tel qu'il a été présenté antérieurement | 971,8 \$ | 3 390,1 \$ | 1 535,1 \$ | 1 319,4 \$ | 199,6 \$ | 165,6 \$ | 7 581,6 \$ |
| Ajustements transitoires au titre d'IFRS 16 | — | — | (6,8) | (63,1) | (199,6) | — | (269,5) |
| Solde au début | 971,8 | 3 390,1 | 1 528,3 | 1 256,3 | — | 165,6 | 7 312,1 |
| Entrées | 113,6 | 109,8 | 152,8 | 66,4 | — | (75,0) | 367,6 |
| Entrées liées au regroupement d'entreprises | — | — | 9,3 | 11,1 | — | — | 20,4 |
| Cessions/mises hors service ¹ | (0,4) | (4,0) | (40,0) | (22,1) | — | — | (66,5) |
| Écart de change | — | — | — | (0,3) | — | — | (0,3) |
| Reclassements et transferts | (30,7) | 47,7 | 30,0 | (72,8) | — | 27,4 | 1,6 |
| Solde à la fin | 1 054,3 \$ | 3 543,6 \$ | 1 680,4 \$ | 1 238,6 \$ | — \$ | 118,0 \$ | 7 634,9 \$ |
| Amortissement et perte de valeur cumulés | | | | | | | |
| Solde, tel qu'il a été présenté antérieurement | (7,0) \$ | (1 652,5) \$ | (911,8) \$ | (583,3) \$ | (143,8) \$ | — \$ | (3 298,4) \$ |
| Ajustements transitoires au titre d'IFRS 16 | — | — | 3,1 | — | 143,8 | — | 146,9 |
| Solde au début | (7,0) | (1 652,5) | (908,7) | (583,3) | — | — | (3 151,5) |
| Amortissement au cours de l'exercice | — | (84,8) | (127,5) | (65,2) | — | — | (277,5) |
| Perte de valeur | — | — | (1,6) | — | — | — | (1,6) |
| Reprise de pertes de valeur | — | — | 0,2 | — | — | — | 0,2 |
| Cessions/mises hors service ¹ | — | 3,2 | 39,0 | 22,1 | — | — | 64,3 |
| Reclassements et transferts | — | 8,1 | (0,4) | 6,8 | — | — | 14,5 |
| Solde à la fin | (7,0) \$ | (1 726,0) \$ | (999,0) \$ | (619,6) \$ | — \$ | — \$ | (3 351,6) \$ |
| Valeur comptable nette à la fin | 1 047,3 \$ | 1 817,6 \$ | 681,4 \$ | 619,0 \$ | — \$ | 118,0 \$ | 4 283,3 \$ |

1. Les cessions de l'exercice considéré comprennent un montant de 33,8 millions de dollars lié à des actifs d'une valeur comptable nette de zéro qui ne sont plus utilisés.

La Société a inscrit à l'actif des coûts d'emprunt de 4,8 millions de dollars (2019 – 5,0 millions) se rapportant aux emprunts bancaires liés aux immobilisations corporelles en construction. Le taux utilisé pour calculer ce montant s'établissait à 4,7 pour cent au cours de l'exercice (2019 – 4,3 pour cent).

Perte de valeur des immobilisations corporelles et reprise subséquente

La perte de valeur des immobilisations corporelles s'est établie à 7,7 millions de dollars en 2020 (2019 – 1,6 million). Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée en 2020 (2019 – 0,2 million de dollars). Toute perte de valeur ou reprise de perte de valeur sont présentées au poste Autres produits des comptes consolidés de résultat.

14. Contrats de location

14.1 En tant que preneur

Des options de prolongation et de résiliation sont incluses dans un certain nombre de contrats de location de la Société, particulièrement des contrats de location immobilière. Ces conditions sont utilisées en vue de maximiser la flexibilité opérationnelle aux fins de la gestion des contrats. La majorité des options de prolongation et de résiliation détenues ne peuvent être exercées que par la Société, et ne peuvent l'être par les bailleurs respectifs.

14.1.1 Actifs au titre de droits d'utilisation

Le tableau suivant présente les variations de la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation de la Société à la date de clôture.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | | |
|---------------------------------------|----------------------------------|--|-------------------|
| | Contrats de location immobilière | Autres contrats de location ¹ | Total |
| Solde au début | 1 581,4 \$ | 29,0 \$ | 1 610,4 \$ |
| Entrées | 393,3 | 21,8 | 415,1 |
| Amortissement au cours de l'exercice | (269,5) | (13,1) | (282,6) |
| Perte de valeur | (19,9) | — | (19,9) |
| Cessions/mises hors service et autres | (26,1) | (0,2) | (26,3) |
| Solde à la fin | 1 659,2 \$ | 37,5 \$ | 1 696,7 \$ |

1. Les autres contrats de location visent le matériel informatique et les actifs liés à la chaîne d'approvisionnement et au transport qui sont loués.

| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | | |
|---|----------------------------------|--|-------------------|
| | Contrats de location immobilière | Autres contrats de location ¹ | Total |
| Solde au début | — \$ | — \$ | — \$ |
| Ajustement transitoire | 1 672,6 | 31,7 | 1 704,3 |
| Entrées | 121,3 | 7,7 | 129,0 |
| Entrées liées aux regroupements d'entreprises | 76,1 | — | 76,1 |
| Amortissement au cours de l'exercice | (253,1) | (9,2) | (262,3) |
| Cessions/mises hors service et autres | (35,5) | (1,2) | (36,7) |
| Solde à la fin | 1 581,4 \$ | 29,0 \$ | 1 610,4 \$ |

1. Les autres contrats de location visent le matériel informatique et les actifs liés à la chaîne d'approvisionnement et au transport qui sont loués.

14.1.2 Flux de trésorerie non actualisés

Les paiements de loyers annuels pour les contrats de location immobilière et les autres contrats de location s'établissent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|---|-------------------|------------|
| Moins de un an | 386,7 \$ | 437,1 \$ |
| Entre un an et cinq ans | 1 427,6 | 1 446,5 |
| Plus de cinq ans | 992,3 | 894,7 |
| Total de l'obligation liée aux contrats de location non actualisée¹ | 2 806,6 \$ | 2 778,3 \$ |

1. Exclut un engagement de 82,8 millions de dollars (2019 – 269,4 millions) au titre de contrats de location signés mais qui n'ont pas encore débuté.

14.2 En tant que bailleur

La Société loue plusieurs de ses immeubles de placement (se reporter à la note 12), et a certains arrangements de sous-location, la plupart comportant une option de renouvellement après l'expiration. Le locataire n'a pas la possibilité d'acheter le bien immobilier à l'expiration de la période de location.

14.2.1 Investissement net dans des contrats de sous-location

Le tableau ci-dessous résume les flux de trésorerie contractuels de la Société provenant de son investissement net dans des contrats de sous-location.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|--|-----------------|-----------------|
| Moins de un an | 21,9 \$ | 23,2 \$ |
| Entre un an et deux ans | 21,2 | 23,2 |
| Entre deux et trois ans | 18,8 | 22,5 |
| Entre trois et quatre ans | 19,5 | 20,6 |
| Plus de cinq ans | 57,2 | 66,2 |
| Total des paiements de loyers à recevoir non actualisés | 138,6 | 155,7 |
| Produits financiers non acquis | (18,8) | (25,7) |
| Investissement net dans des contrats de sous-location | 119,8 \$ | 130,0 \$ |

14.2.2 Contrats de location simple

Le tableau ci-dessous résume les paiements de loyers minimaux annuels non actualisés à recevoir de preneurs en vertu de contrats de location simple non résiliables.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Moins de un an | 31,6 \$ | 31,0 \$ |
| Entre un an et deux ans | 28,9 | 28,2 |
| Entre deux et trois ans | 24,8 | 26,0 |
| Entre trois et quatre ans | 22,2 | 22,3 |
| Plus de cinq ans | 99,9 | 101,2 |
| Total | 207,4 \$ | 208,7 \$ |

15. Filiales

15.1 Contrôle sur les filiales et composition de la Société

Les présents états financiers consolidés comprennent les entités contrôlées par la Société Canadian Tire. La Société Canadian Tire détient le contrôle lorsqu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes et les rendements d'une entité. Les états financiers de ces entités sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date de début du contrôle jusqu'à la date à laquelle la Société cesse d'avoir le contrôle. Le tableau suivant donne le détail des entités importantes de la Société.

| Nom de la filiale | Principales activités | Pays de constitution et d'exploitation | Participation | |
|--|---|--|---------------|---------|
| | | | 2020 | 2019 |
| CTFS Holdings Limited ¹ | Commercialisation de produits d'assurance, traitement des transactions par carte de crédit dans les magasins Canadian Tire, services bancaires et réassurance | Canada | 80,0 % | 80,0 % |
| Immobilière Canadian Tire Limitée | Immobilier | Canada | 100,0 % | 100,0 % |
| CT Real Estate Investment Trust | Immobilier | Canada | 69,2 % | 69,4 % |
| FGL Sports Itée (« SportChek ») ² | Détaillant d'articles de sport, de vêtements et de chaussures | Canada | 100,0 % | 100,0 % |
| Franchise Trust ³ | Programme de prêts aux marchands Canadian Tire | Canada | 0,0 % | 0,0 % |
| Glacier Credit Card Trust ⁴ | Programme de financement visant à acheter des participations en copropriété dans les créances sur cartes de crédit de la Banque | Canada | 0,0 % | 0,0 % |
| Mark's Work Wearhouse Ltd. | Détaillant de vêtements et de chaussures | Canada | 100,0 % | 100,0 % |
| Helly Hansen Group AS | Société de portefeuille pour les activités mondiales de commerce de gros des vêtements de sport et de travail de la marque Helly Hansen | Norvège | 100,0 % | 100,0 % |

1. L'entité juridique CTFS Holdings Limited, établie en 2014, est la société mère de la BCT et de CTFS Bermuda Ltd. Les principales activités de la BCT sont la prestation de services bancaires, la commercialisation de produits d'assurance, de même que le traitement des transactions par carte de crédit dans les magasins de la Société. La principale activité de CTFS Bermuda Ltd. est la réassurance.
2. « SportChek » désigne les activités de détail exercées par FGL Sports Itée, y compris les magasins exploités sous les noms et les marques de commerce SportChek, Sports Experts, Atmosphere, National Sports, Sports Rousseau et Hockey Experts.
3. Franchise Trust est une entité juridique parrainée par une banque tierce qui accorde des prêts à certains marchands en vertu du programme de prêts aux marchands. La Société ne détient aucune participation dans Franchise Trust; toutefois, la Société a établi qu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes et les rendements du silo d'actifs et de passifs de Franchise Trust lié au programme de prêts aux marchands Canadian Tire. Comme la Société contrôle ce silo d'actifs et de passifs, il est consolidé dans les présents états financiers.
4. GCCT a été constituée dans le but de répondre à des besoins particuliers de la Société, soit d'acheter des participations en copropriété dans les créances sur cartes de crédit de la Société. GCCT émet des titres d'emprunt au profit d'investisseurs indépendants pour financer de tels achats. La Société ne détient aucune participation dans GCCT; toutefois, la Société a établi qu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes et les rendements de GCCT. Comme elle exerce un contrôle sur GCCT, celle-ci est consolidée dans les présents états financiers.

15.2 Informations détaillées sur les filiales qui ne sont pas entièrement détenues et qui comportent des participations ne donnant pas le contrôle

La portion de l'actif net et du bénéfice attribuable aux tiers est présentée à titre de participations ne donnant pas le contrôle et de bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les bilans consolidés et les comptes consolidés de résultat, respectivement. Les participations ne donnant pas le contrôle de CT REIT et de CTFS Holdings Limited ont initialement été évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition.

Le tableau suivant présente un résumé de l'information concernant les participations ne donnant pas le contrôle.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | | | Total |
|---|------------------------------------|----------------------|---------------------|------------|
| | CTFS Holdings Limited ¹ | CT REIT ² | Autres ³ | |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 20,0 % | 30,8 % | 50,0 % | |
| Actifs courants | 6 773,3 \$ | 13,0 \$ | 7,8 \$ | 6 794,1 \$ |
| Actifs non courants | 360,9 | 6 163,1 | 51,8 | 6 575,8 |
| Passifs courants | 1 614,1 | 290,6 | 1,6 | 1 906,3 |
| Passifs non courants | 4 506,4 | 2 509,7 | 42,3 | 7 058,4 |
| Actif net | 1 013,7 | 3 375,8 | 15,7 | 4 405,2 |
| Produits | 1 345,2 \$ | 502,3 \$ | 137,4 \$ | 1 984,9 \$ |
| Bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 47,2 \$ | 62,4 \$ | 1,2 \$ | 110,8 \$ |
| Capitaux propres attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 500,6 | 827,2 | 7,8 | 1 335,6 |
| Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | (38,9) | (56,0) | (1,5) | (96,4) |

1. Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de CTFS Holdings Limited ajusté pour tenir compte des exigences contractuelles établies dans la convention universelle entre actionnaires.
2. Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de CT REIT ajusté dans le but de faire correspondre sa comptabilisation à la méthode du coût de la Société, y compris la comptabilisation de l'amortissement.
3. Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de la filiale ajusté pour tenir compte des exigences contractuelles établies dans l'entente de propriété.

| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | | | Total |
|---|------------------------------------|----------------------|---------------------|------------|
| | CTFS Holdings Limited ¹ | CT REIT ² | Autres ³ | |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 20,0 % | 30,6 % | 50,0 % | |
| Actifs courants | 6 157,4 \$ | 15,8 \$ | 12,8 \$ | 6 186,0 \$ |
| Actifs non courants | 398,0 | 6 008,7 | 53,3 | 6 460,0 |
| Passifs courants | 2 140,9 | 343,0 | 3,8 | 2 487,7 |
| Passifs non courants | 3 398,1 | 2 347,4 | 43,8 | 5 789,3 |
| Actif net | 1 016,4 | 3 334,1 | 18,5 | 4 369,0 |
| Produits | 1 425,0 \$ | 489,0 \$ | 211,7 \$ | 2 125,7 \$ |
| Bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 61,7 \$ | 51,3 \$ | 3,4 \$ | 116,4 \$ |
| Capitaux propres attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 501,5 | 804,5 | 8,1 | 1 314,1 |
| Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | (40,8) | (42,1) | (2,5) | (85,4) |

1. Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de CTFS Holdings Limited ajusté pour tenir compte des exigences contractuelles établies dans la convention universelle entre actionnaires.
2. Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de CT REIT ajusté dans le but de faire correspondre sa comptabilisation à la méthode du coût de la Société, y compris la comptabilisation de l'amortissement.
3. Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est fondé sur le bénéfice net de la filiale ajusté pour tenir compte des exigences contractuelles établies dans l'entente de propriété.

16. Impôt sur le résultat

16.1 Actifs et passifs d'impôt différé

Le montant d'actif ou de passif d'impôt différé comptabilisé dans le bilan consolidé et la fluctuation correspondante comptabilisée dans le compte consolidé de résultat ou dans l'état consolidé des variations des capitaux propres ou découlant d'un regroupement d'entreprises se présentent comme suit :

| | 2020 | | | | | |
|--|-----------------|-------------------------------|---|---|--------------------|-----------------|
| (en millions de dollars canadiens) | Solde au début | Comptabilisés en résultat net | Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | Comptabilisés dans les capitaux propres | Autres ajustements | Solde à la fin |
| Provisions, produits différés et réserves | 247,8 \$ | (47,9) \$ | — \$ | (0,1) \$ | — \$ | 199,8 \$ |
| Immobilisations corporelles | (52,7) | (1,4) | — | — | — | (54,1) |
| Immobilisations incorporelles | (267,3) | (7,7) | — | (0,1) | — | (275,1) |
| Avantages du personnel | 46,5 | 0,5 | 3,9 | — | — | 50,9 |
| Couvertures de flux de trésorerie | 11,9 | — | 26,4 | 10,7 | — | 49,0 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives | 155,9 | (2,2) | — | — | — | 153,7 |
| Pertes autres qu'en capital reportées en avant | 34,6 | 9,6 | — | 0,3 | — | 44,5 |
| Autres | 6,1 | 1,8 | — | 0,1 | — | 8,0 |
| Actif (passif) d'impôt différé, montant net¹ | 182,8 \$ | (47,3) \$ | 30,3 \$ | 10,9 \$ | — \$ | 176,7 \$ |

1. Comprend des montants nets d'actif d'impôt différé de 298,7 millions de dollars et de passif d'impôt différé de 122,0 millions.

| | 2019 | | | | | |
|--|----------------|-------------------------------|---|---|--------------------|-----------------|
| (en millions de dollars canadiens) | Solde au début | Comptabilisés en résultat net | Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | Comptabilisés dans les capitaux propres | Autres ajustements | Solde à la fin |
| Provisions, produits différés et réserves | 311,4 \$ | 25,6 \$ | — \$ | (89,2) \$ | — \$ | 247,8 \$ |
| Immobilisations corporelles | (60,4) | (16,8) | — | 26,1 | (1,6) | (52,7) |
| Immobilisations incorporelles | (277,5) | 1,5 | — | 6,0 | 2,7 | (267,3) |
| Avantages du personnel | 40,4 | 0,8 | 5,3 | — | — | 46,5 |
| Couvertures de flux de trésorerie | (33,6) | — | 27,4 | 18,1 | — | 11,9 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives | — | (14,8) | — | 171,2 | (0,5) | 155,9 |
| Contrats de location-financement | 13,6 | — | — | (13,6) | — | — |
| Pertes autres qu'en capital reportées en avant | 33,7 | 2,3 | — | (1,4) | — | 34,6 |
| Autres | 3,7 | 1,4 | — | 1,6 | (0,6) | 6,1 |
| Actif (passif) d'impôt différé, montant net¹ | 31,3 \$ | — \$ | 32,7 \$ | 118,8 \$ | — \$ | 182,8 \$ |

1. Comprend des montants nets d'actif d'impôt différé de 319,2 millions de dollars et de passif d'impôt différé de 136,4 millions.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard du montant des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable des participations dans des filiales et des entreprises associées, des investissements dans des succursales et des intérêts dans des partenariats aux fins des présents états financiers consolidés et le montant du coût des placements aux fins de l'impôt. La Société est capable de contrôler le calendrier de résorption des différences temporaires, et elle estime qu'il est probable que la résorption n'aura pas lieu dans un avenir prévisible. Le montant de ces différences temporaires imposables s'établissait à environ 2,5 milliards de dollars au 2 janvier 2021 (2019 – 2,4 milliards).

Aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il n'est pas probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les imputer. Le montant de ces différences temporaires déductibles s'établissait à environ 156,5 millions de dollars au 2 janvier 2021 (2019 – 153,4 millions).

16.2 Charge d'impôt

Le tableau suivant présente les principales composantes de la charge d'impôt sur le résultat.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|---|-----------------|-----------------|
| Charge d'impôt exigible | | |
| Période considérée | 303,3 \$ | 282,2 \$ |
| Ajustements au titre d'exercices antérieurs | (41,1) | 5,9 |
| | 262,2 \$ | 288,1 \$ |
| Charge (économie) d'impôt différé | | |
| Charge d'impôt sur le résultat différé afférente à la naissance et à la résorption de différences temporaires | 10,7 \$ | 13,0 \$ |
| Ajustements de la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat différé au titre d'exercices antérieurs | 35,7 | (13,5) |
| Charge d'impôt sur le résultat différé découlant de la variation du taux d'imposition | 0,9 | 0,5 |
| | 47,3 | — |
| Total de la charge d'impôt sur le résultat | 309,5 \$ | 288,1 \$ |

Les économies d'impôt comptabilisées dans les autres éléments du résultat global se présentent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|---|------------------|------------------|
| (Pertes nettes) liées à la juste valeur sur les instruments de couverture conclus aux fins de couverture des flux de trésorerie ne faisant pas l'objet d'un ajustement de base | (12,5) \$ | (1,6) \$ |
| Coût différé de la couverture ne faisant pas l'objet d'un ajustement de base – variations de la juste valeur de la valeur temps d'une option relativement à des éléments couverts liés à un intervalle de temps | (4,3) | (6,7) |
| Reclassement de la perte en résultat | 1,0 | 0,2 |
| (Pertes nettes) liées à la juste valeur sur les instruments de couverture conclus pour les couvertures de flux de trésorerie faisant l'objet d'un ajustement de base | (10,6) | (19,3) |
| Pertes actuarielles | (3,9) | (5,3) |
| Total de (l'économie) d'impôt sur le résultat | (30,3) \$ | (32,7) \$ |

Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat

Les données relatives à l'impôt sur le résultat présentées dans les comptes consolidés de résultat diffèrent des montants qui seraient calculés au moyen du taux d'imposition sur le résultat prévu par la loi pour les raisons suivantes :

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|--|-----------------|-----------------|
| Bénéfice avant impôt | 1 172,1 \$ | 1 182,9 \$ |
| Impôt sur le résultat en fonction du taux d'imposition applicable prévu par la loi de 26,49 % (2019 – 26,65 %) | 310,5 \$ | 315,3 \$ |
| Ajustement à l'impôt sur le résultat découlant de ce qui suit : | | |
| Bénéfice attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les entités intermédiaires | (16,8) | (14,7) |
| Règlement fiscal d'exercices antérieurs | (0,2) | (5,3) |
| Partie non imposable des gains en capital | (0,2) | (3,0) |
| Charge (économie) liée aux options sur actions non déductible (non imposable) | 14,8 | — |
| Autres | 1,4 | (4,2) |
| Charge d'impôt | 309,5 \$ | 288,1 \$ |

Le taux d'imposition prévu par la loi applicable correspond au total du taux d'imposition fédéral canadien de 15,0 pour cent (2019 – 15,0 pour cent) et du taux d'imposition provincial canadien de 11,49 pour cent (2019 – 11,65 pour cent).

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet de vérifications menées par l'administration fiscale. Bien que la Société ait établi que les déclarations fiscales qu'elle produit sont appropriées et justifiables, il existe toutefois la possibilité que certains éléments fassent l'objet d'une révision et soient contestés par l'administration fiscale.

La Société examine périodiquement la possibilité de dénouements défavorables en matière de questions fiscales. La Société est d'avis que la décision finale relativement à ces questions fiscales n'aura pas d'incidence défavorable significative sur ses liquidités, sur ses bilans consolidés ni sur son bénéfice net, car elle a établi des provisions adéquates à l'égard de ces questions fiscales. Si le passif d'impôt définitif différait sensiblement des provisions établies, cela pourrait avoir des répercussions positives ou négatives sur le taux d'imposition effectif de la Société et sur son bénéfice dans la période au cours de laquelle les questions seront en fin de compte résolues.

17. Dépôts

Les dépôts se composent des dépôts de courtiers et des dépôts de détail.

Les flux de trésorerie provenant des dépôts de courtiers sont générés par la vente de CPG par l'entremise de courtiers plutôt que directement aux clients des services bancaires de détail. Les CPG offerts par les courtiers sont d'une durée allant de 30 jours à cinq ans et ne prévoient aucune disposition de remboursement par anticipation, sauf en certaines circonstances exceptionnelles. Au 2 janvier 2021, le total des dépôts des courtiers à court terme et à long terme en cours s'élevait à 2 497,3 millions de dollars (2019 – 1 916,6 millions).

Les dépôts de détail se composent des dépôts dans les comptes d'épargne à intérêt élevé, des CPG et des dépôts dans les CELI. Au 2 janvier 2021, le total des dépôts de détail en cours s'élevait à 1 012,4 millions de dollars (2019 – 527,6 millions).

Pour obtenir de l'information sur les remboursements de dépôts exigibles, se reporter à la note 5.4. Le tableau suivant présente les taux d'intérêt effectifs.

| | 2020 | 2019 |
|---|--------|--------|
| Dépôts sous forme de CPG | 2,81 % | 2,87 % |
| Dépôts dans des comptes d'épargne à intérêt élevé | 1,82 % | 1,78 % |

18. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs comprennent les éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|--|------------|------------|
| Dettes fournisseurs et charges à payer | 1 962,4 \$ | 2 087,0 \$ |
| Dérivés (note 33.2) | 119,3 | 28,3 |
| Total des passifs financiers | 2 081,7 | 2 115,3 |
| Produits différés | 246,8 | 222,8 |
| Réserve au titre de l'assurance | 8,1 | 8,6 |
| Autres | 171,7 | 145,7 |
| | 2 508,3 \$ | 2 492,4 \$ |

Les produits différés sont composés principalement des produits non acquis tirés des cartes-cadeaux et des récompenses du programme de fidélisation de la clientèle. Les produits différés seront comptabilisés à titre de produits lorsque les clients utilisent leurs cartes-cadeaux et lorsque les récompenses sont échangées. La majorité des produits différés devrait être échangée dans l'année suivant l'émission. Un montant de 199,9 millions de dollars inclus dans les produits différés au début de la période a été comptabilisé à titre de produits en 2020 (2019 – 198,3 millions).

Le poste Autres est composé principalement de la tranche courante des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et des taxes de vente à payer.

La période de crédit sur les dettes fournisseurs varie de un jour à 150 jours (2019 – de un jour à 180 jours).

19. Provisions

Le tableau suivant présente les variations des provisions de la Société.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | | | |
|---------------------------------------|----------------------|---|---------|----------|
| | Garanties et retours | Remise en état des sites et démantèlement | Autres | Total |
| Solde au début | 183,7 \$ | 50,6 \$ | 17,0 \$ | 251,3 \$ |
| Charges, déduction faite des reprises | 585,5 | 7,3 | 5,3 | 598,1 |
| Utilisations | (571,9) | (9,5) | (6,1) | (587,5) |
| Ajustements d'actualisation | 1,0 | 4,1 | — | 5,1 |
| Solde à la fin | 198,3 \$ | 52,5 \$ | 16,2 \$ | 267,0 \$ |
| Tranche courante | 187,1 | 3,6 | 6,0 | 196,7 |
| Provisions à long terme | 11,2 | 48,9 | 10,2 | 70,3 |

20. Éventualités

Questions juridiques

La Société est partie à des poursuites de nature judiciaire et réglementaire, et elle a déterminé que toute poursuite représente une question courante inhérente à ses activités et que la résolution ultime de ces poursuites n'aura pas d'incidence significative sur son bénéfice net consolidé, sur ses flux de trésorerie consolidés ni sur sa situation financière consolidée.

Les avis de cotisation relatifs aux taxes à la consommation de la Banque pour les exercices allant de 2011 à 2015 ont fait l'objet d'un appel devant la Cour canadienne de l'impôt. Les exercices 2016 et 2017 ont également fait l'objet d'une nouvelle cotisation. La direction s'est opposée aux nouvelles cotisations, et elle attend la réponse de l'Agence du revenu du Canada. Lorsqu'elle recevra une réponse, la direction prendra les mesures requises pour intégrer les nouvelles cotisations à l'appel. La Banque estime que certains services fournis par les réseaux de cartes de crédit constituent des services financiers exonérés aux termes de la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada). Même si la Cour de l'impôt a récemment rendu une décision dans une affaire non liée à la Banque établissant que des services semblables étaient assujettis aux taxes de vente fédérale et du Québec, cette décision a récemment été annulée par une décision de la Cour d'appel fédérale. Par conséquent, la Banque continue d'être d'avis qu'il est plus probable qu'improbable que les services soient considérés par la Cour comme étant des services financiers exonérés. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée en prévision des montants à payer, dans l'éventualité d'une décision défavorable. Si la Cour rend une décision défavorable à la Banque, le risque global ne serait pas important en 2020.

21. Emprunts à court terme

Les emprunts à court terme comprennent le papier commercial émis par la Société et GCCT, les emprunts sur la facilité d'achat de billets émise par GCCT, les prélèvements sur la marge de crédit bancaire et les emprunts aux termes de la facilité d'affacturage. Les emprunts à court terme peuvent comporter des intérêts payables à l'échéance ou être vendus à escompte, puis arriver à échéance à leur valeur nominale.

Le papier commercial est constitué de billets à court terme assortis d'échéances variées, dont l'échéance initiale est de un an ou moins pour le papier commercial adossé à des créances de GCCT, et de 270 jours ou moins pour le papier commercial libellé en dollars américains de la Société, et dont le taux d'intérêt est établi au moment de chaque renouvellement. Le papier commercial est comptabilisé au coût amorti. Au 2 janvier 2021, GCCT avait du papier commercial adossé à des créances en cours de 114,3 millions de dollars (2019 – 166,9 millions), et aucun emprunt n'était impayé sur les facilités d'achat de billets engagées de la BCT, à l'exception d'un solde nominal sur l'une d'elles pour maintenir la participation en copropriété de GCCT. La BCT n'avait aucun emprunt impayé en vertu de sa facilité de crédit bancaire engagée non garantie (2019 – 216,0 millions de dollars).

Au 2 janvier 2021, la Société (excluant Helly Hansen) n'avait prélevé aucun montant sur ses facilités de crédit bancaire engagées non garanties, et aucun papier commercial libellé en dollars américains n'était en cours. Helly Hansen avait des emprunts impayés équivalant à un total de 50,9 millions de dollars canadiens (2019 – 67,0 millions) en vertu de sa facilité de crédit bancaire engagée (180 millions de couronnes norvégiennes [« NOK »]) et de sa facilité d'affacturage (163,1 millions NOK). CT REIT n'avait aucun emprunt en cours en vertu de sa facilité de crédit bancaire engagée (2019 – néant).

22. Emprunts

Franchise Trust, une entité ad hoc, est une entité juridique commanditée par une banque tierce qui accorde des prêts à certains marchands. Pour financer ces prêts à certains marchands, qui sont garantis par les actifs des magasins de ces derniers, Franchise Trust contracte elle-même des emprunts. Ces emprunts ne constituent pas une responsabilité légale directe pour la Société, mais ils ont été comptabilisés dans les comptes de la Société, puisque cette dernière exerce un contrôle effectif sur le silo de Franchise Trust dont fait partie le programme de prêts aux marchands.

Les emprunts, qui sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ensuite évalués au coût amorti, viennent à échéance dans moins de un an.

23. Dette à long terme

La dette à long terme se détaille comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | | 2019 | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Valeur nominale | Valeur comptable | Valeur nominale | Valeur comptable |
| Billets à terme de premier rang (GCCT) | | | | |
| Série 2015-1, à 2,237 %, échéant le 21 septembre 2020 | — | — | 465,0 | 464,8 |
| Série 2017-1, à 2,048 %, échéant le 20 septembre 2022 | 523,6 | 522,8 | 523,6 | 522,2 |
| Série 2018-1, à 3,138 %, échéant le 20 septembre 2023 | 546,0 | 544,5 | 546,0 | 544,0 |
| Série 2019-1, à 2,280 %, échéant le 6 juin 2024 | 523,6 | 521,7 | 523,6 | 521,3 |
| Série 2020-1, à 1,388 %, échéant le 22 septembre 2025 | 448,8 | 446,6 | — | — |
| Billets à terme subordonnés (GCCT) | | | | |
| Série 2015-1, à 3,237 %, échéant le 21 septembre 2020 | — | — | 35,0 | 35,0 |
| Série 2017-1, à 3,298 %, échéant le 20 septembre 2022 | 36,4 | 36,4 | 36,4 | 36,4 |
| Série 2018-1, à 4,138 %, échéant le 20 septembre 2023 | 38,0 | 37,9 | 38,0 | 38,0 |
| Série 2019-1, à 3,430 %, échéant le 6 juin 2024 | 36,4 | 36,4 | 36,4 | 36,4 |
| Série 2020-1, à 2,438 %, échéant le 22 septembre 2025 | 31,2 | 31,2 | — | — |
| Débiteures (CT REIT) | | | | |
| Série C, à 2,159 %, échéant le 1 ^{er} juin 2021 | 150,0 | 150,0 | 150,0 | 149,8 |
| Série A, à 2,852 %, échéant le 9 juin 2022 | 150,0 | 149,8 | 150,0 | 149,6 |
| Série B, à 3,527 %, échéant le 9 juin 2025 | 200,0 | 199,2 | 200,0 | 199,1 |
| Série D, à 3,289 %, échéant le 1 ^{er} juin 2026 | 200,0 | 199,2 | 200,0 | 199,1 |
| Série E, à 3,469 %, échéant le 16 juin 2027 | 175,0 | 174,2 | 175,0 | 174,1 |
| Série F, à 3,865 %, échéant le 7 décembre 2027 | 200,0 | 199,1 | 200,0 | 198,9 |
| Billets à moyen terme (la Société) | | | | |
| À 2,646 %, échéant le 6 juillet 2020 | — | — | 250,0 | 249,8 |
| À 3,167 %, échéant le 6 juillet 2023 | 400,0 | 399,2 | 400,0 | 398,9 |
| À 6,375 %, échéant le 13 avril 2028 | 150,0 | 150,8 | 150,0 | 150,6 |
| À 6,445 %, échéant le 24 février 2034 | 200,0 | 201,5 | 200,0 | 201,4 |
| À 5,61 %, échéant le 4 septembre 2035 | 200,0 | 199,7 | 200,0 | 199,7 |
| Emprunts hypothécaires | | | | |
| | 65,8 | 66,0 | 47,7 | 48,0 |
| Billet à ordre et autres | | | | |
| | — | — | 1,3 | 1,3 |
| Total de la dette | 4 274,8 \$ | 4 266,2 \$ | 4 528,0 \$ | 4 518,4 \$ |
| Dette courante | 150,5 | 150,5 | 788,2 | 788,2 |
| Dette à long terme | 4 124,3 | 4 115,7 | 3 739,8 | 3 730,2 |

La valeur comptable de la dette à long terme est présentée déduction faite des frais d'émission des titres d'emprunt de 13,8 millions de dollars (2019 – 14,6 millions).

Billets à terme de premier rang et subordonnés

Les billets à terme de premier rang et subordonnés adossés à des créances émis par GCCT sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Sous réserve du paiement de certaines sommes prioritaires, les billets à terme adossés à des créances de premier rang d'une série sont garantis de façon prioritaire par les recouvrements attribuables aux participations en copropriété de ces séries connexes dans un portefeuille de créances sur cartes de crédit titrisées provenant de la BCT. Les billets à terme adossés à des créances subordonnés d'une telle série sont garantis de façon subordonnée par les recouvrements attribuables aux billets à terme adossés à des créances de premier rang de cette série quant au paiement du capital et, dans certains cas, des intérêts. Les droits que peuvent exercer les porteurs de billets et autres parties sur ces actifs sont régis par les clauses relatives à la priorité et aux paiements établies dans l'acte de fiducie de GCCT daté du 29 novembre 1995, tel qu'il a été modifié, et les suppléments connexes en vertu desquels les séries de billets en cours ont été émises, ainsi que par les conventions d'achat de séries, qui établissent le processus de surdimensionnement de la Banque.

Le remboursement du capital des billets à terme de série 2017-1, de série 2018-1, de série 2019-1 et de série 2020-1 aura lieu aux dates de remboursement prévues, indiquées dans le tableau précédent. Après la date de remboursement prévue, les recouvrements distribués à GCCT à l'égard de la participation en copropriété connexe seront affectés à tout montant restant à payer.

Les remboursements de capital peuvent commencer plus tôt que les dates de remboursement prévues (période d'amortissement), advenant certaines circonstances, notamment :

- l'incapacité de la Banque à effectuer les paiements nécessaires à GCCT ou à s'acquitter de ses engagements ou autres obligations contractuelles;
- la non-conformité de la performance des créances sur cartes de crédit titrisées relativement aux critères établis;
- l'insuffisance de créances sur cartes de crédit disponibles dans le portefeuille.

Aucune de ces circonstances n'est survenue au cours de l'exercice de la Banque clos le 31 décembre 2020.

Au deuxième trimestre de 2020, en raison de la COVID-19, la BCT a mobilisé de façon préventive un financement sous forme de prélèvements sur ses facilités d'achat de billets fournies par la Banque Scotia. Un financement de 500 millions de dollars a été obtenu au moyen des billets à taux variable de série 2016-A existants de GCCT, qui avaient été établis pour prélever des fonds avec préavis le jour même. Ce financement a été remboursé au deuxième trimestre de 2020 peu de temps après que GCCT a émis des billets à terme de série 2020-A échéant dans deux ans assortis d'une clause de remboursement anticipé d'un montant de 700 millions de dollars en vertu de la facilité d'achat de billets, avec un préavis de 35 jours. Ces billets de série 2020-A ont été remboursés de façon anticipée, en totalité, au cours du troisième trimestre de 2020.

Le 21 septembre 2020, à l'échéance, GCCT a remboursé les billets à terme de série 2015-1 d'un montant de 500 millions de dollars, constitués de billets à terme de premier rang d'un montant de 465 millions, qui portaient intérêt à un taux de 2,237 pour cent par année, ainsi que de billets à terme subordonnés d'un montant de 35 millions, qui portaient intérêt à un taux de 3,237 pour cent par année.

Le 25 septembre 2020, GCCT a émis des billets à terme de série 2020-1 pour un montant de 480 millions de dollars, dont la date de remboursement prévue est le 22 septembre 2025, constitués de billets à terme de premier rang d'un montant de 448,8 millions portant intérêt à 1,388 pour cent par année et de billets à terme subordonnés d'un montant de 31,2 millions portant intérêt à 2,438 pour cent par année.

Billets à moyen terme et débetures

Les billets à moyen terme et les débetures ne sont pas garantis, et ceux émis par la Société et par CT REIT dont la durée est de plus de deux ans sont rachetables en tout temps par la Société ou par CT REIT, selon le cas, en tout ou en partie, à la valeur nominale ou en fonction d'une formule de prix fondée sur les taux d'intérêt au moment du rachat, selon le plus élevé des deux montants.

Le 6 juillet 2020, la Société a remboursé à l'échéance les billets à moyen terme d'un montant de 250 millions de dollars, qui portaient intérêt à un taux de 2,646 pour cent par année.

Le 10 décembre 2020, CT REIT a annoncé avoir fourni aux porteurs de ses débetures de série C un avis de rachat des débetures de série C pour la totalité du montant en capital en cours de 150,0 millions de dollars de façon anticipée au 10 janvier 2021 à un prix de rachat par tranche de 1 000 \$ de capital correspondant à 1 004,95 \$ plus les intérêts courus et impayés jusqu'à la date de rachat, exclusivement, de 2,37 \$. Les débetures de série C ont été rachetées au moyen du produit d'une nouvelle émission de débetures de série G d'un montant de 150 millions de dollars, qui s'est conclue le 6 janvier 2021.

Emprunts hypothécaires

Au 2 janvier 2021, les emprunts hypothécaires étaient assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,27 pour cent et de dates d'échéance allant du 1^{er} juillet 2022 au 10 mars 2023.

24. Autres passifs à long terme

Les autres passifs à long terme comprennent les éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|--|----------|----------|
| Instrument financier rachetable ¹ | 567,0 \$ | 567,0 \$ |
| Avantages du personnel (note 25) | 194,7 | 176,4 |
| Dérivés (note 33.2) | 10,4 | 5,6 |
| Autres | 78,2 | 61,1 |
| | 850,3 \$ | 810,1 \$ |

1. Passif financier; se reporter à la note 33 pour plus d'information sur l'instrument financier rachetable.

Les autres éléments se rapportent principalement à la tranche à long terme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

25. Avantages du personnel

Régime de participation aux bénéfices

La Société offre un régime de participation aux bénéfices à certains employés. Le montant attribué aux employés est calculé d'après la rentabilité de la Société, mais il doit équivaloir au minimum à un pour cent du profit net après impôt réalisé par la Société à l'exercice précédent. Une partie de l'attribution (l'« attribution de base ») est versée dans un RPDB à l'intention des employés. Le montant maximal que verse la Société au titre de l'attribution de base dans le RPDB par employé par année est assujéti aux plafonds établis par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Chaque employé participant doit investir et conserver l'équivalent de dix pour cent de l'attribution de base dans un fonds d'actions de la Société du RPDB. Le fonds d'actions détient des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société. Les droits aux montants que la Société verse au RPDB par employé sont acquis dans une proportion de 20 pour cent après un an de service ininterrompu et en totalité après deux ans de service ininterrompu.

En 2020, la Société a versé un montant de 25,4 millions de dollars (2019 – 25,3 millions) conformément aux modalités du RPDB.

Régime à prestations définies

En vertu de sa politique, la Société offre à certains employés retraités certains avantages au titre des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance vie et d'autres avantages. La Société n'offre aucun régime de retraite. Le tableau qui suit présente des renseignements sur le régime à prestations définies de la Société.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|--|----------|----------|
| Variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies | | |
| Obligation au titre des prestations définies au début | 176,4 \$ | 151,9 \$ |
| Coût des services rendus | 2,1 | 1,7 |
| Coût financier | 5,4 | 5,8 |
| Perte actuarielle découlant de changements aux hypothèses financières | 15,6 | 21,4 |
| Gain actuariel découlant des ajustements aux hypothèses liées à l'expérience | (1,0) | (1,0) |
| Prestations versées | (3,8) | (3,4) |
| Obligation au titre des prestations définies à la fin ¹ | 194,7 \$ | 176,4 \$ |

1. L'obligation au titre des prestations définies n'est pas financée, parce que le financement est versé lorsque les prestations sont payées. Par conséquent, le régime ne compte pas d'actifs.

Principales hypothèses actuarielles utilisées :

| | 2020 | 2019 |
|---|--------|--------|
| Obligation au titre des prestations définies à la fin : | | |
| Taux d'actualisation | 2,60 % | 3,10 % |
| Charge nette au titre du régime d'avantages pour l'exercice : | | |
| Taux d'actualisation | 3,10 % | 3,90 % |

Aux fins du calcul, on a présumé un taux tendanciel moyen pondéré du coût des soins de santé de 3,85 pour cent en 2020 (2019 – 3,96 pour cent). Ce taux devrait reculer graduellement pour s'établir à 2,11 pour cent en 2040 et demeurer à ce niveau par la suite.

La plus récente évaluation actuarielle de l'obligation a été effectuée en date du 28 décembre 2019.

Au 2 janvier 2021, le montant cumulé des pertes actuarielles, avant impôt, qui a été comptabilisé en capitaux propres était de 76,9 millions de dollars (2019 – 62,3 millions).

Analyse de sensibilité

Le régime à prestations définies de la Société est exposé aux risques actuariels, notamment les hypothèses relatives à la tendance des coûts des soins de santé, au taux d'actualisation et à l'espérance de vie. Le tableau suivant présente la sensibilité des obligations au titre des prestations définies à ces hypothèses. Pour chaque analyse de sensibilité, on présente l'incidence de la variation raisonnablement possible d'un seul facteur en présumant que les autres hypothèses demeurent inchangées.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | |
|--|--|-------------------|
| | Obligations au titre des prestations constituées | |
| | <i>Augmentation</i> | <i>Diminution</i> |
| Une augmentation ou une diminution de 50 points de base des taux d'actualisation hypothétiques | (15,7) \$ | 17,8 \$ |
| Une augmentation ou une diminution de un point de pourcentage des taux tendanciel hypothétiques du coût des soins de santé | 20,5 | (17,5) |
| Une augmentation ou une diminution de un an de l'espérance de vie hypothétique | 5,5 | (5,5) |

Au 2 janvier 2021, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 17,2 ans (2019 – 16,9 ans).

26. Capital social

Le capital social comprend les éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|--|-----------------|-----------------|
| Autorisées | | |
| 3 423 366 actions ordinaires | | |
| 100 000 000 d'actions de catégorie A sans droit de vote | | |
| Émises | | |
| 3 423 366 actions ordinaires (2019 – 3 423 366) | 0,2 \$ | 0,2 \$ |
| 57 383 758 actions de catégorie A sans droit de vote (2019 – 58 096 958) | 596,8 | 587,8 |
| | 597,0 \$ | 588,0 \$ |

Toutes les actions émises sont entièrement libérées. La Société ne détient aucune action ordinaire ou action de catégorie A sans droit de vote. Ni les actions ordinaires ni les actions de catégorie A sans droit de vote n'ont de valeur nominale.

Au cours de 2020 et de 2019, la Société a émis et racheté des actions de catégorie A sans droit de vote. Les rachats d'actions de la Société ont été effectués dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, dans le cadre de sa politique antidilutive et des intentions de rachat d'actions annoncées.

Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Société a envoyé un avis à son courtier dans le cadre de son programme de rachat d'actions automatique (« PRAA ») visant le rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote à des fins d'annulation aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pendant la période d'interdiction d'opération de la Société commençant le 28 décembre 2019. Au 28 décembre 2019, une obligation au titre du rachat d'actions de 49,1 millions de dollars a été comptabilisée dans les dettes fournisseurs et autres créditeurs en vertu du PRAA. Au premier trimestre de 2020, à la conclusion des rachats effectués conformément à l'avis émis au quatrième trimestre de 2019 en vertu du PRAA, la Société a repris la charge à payer précédemment comptabilisée. Au cours de 2020, la Société n'a pas donné d'avis à son courtier en vertu de son PRAA visant le rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote à des fins d'annulation aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pendant la période d'interdiction d'opération de la Société commençant le 2 janvier 2021.

Les transactions suivantes à l'égard des actions de catégorie A sans droit de vote ont été conclues au cours de 2020 et de 2019.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | | 2019 | |
|---|------------|----------|-------------|----------|
| | Nombre | \$ | Nombre | \$ |
| Actions en circulation au début | 58 096 958 | 587,8 \$ | 59 478 460 | 591,3 \$ |
| Émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes | 105 102 | 14,3 | 99 863 | 14,3 |
| Rachetées ¹ | (818 302) | (110,7) | (1 481 365) | (215,2) |
| Charge à payer au titre de l'engagement relatif au PRAA | — | 3,0 | — | (3,0) |
| Excédent du prix de rachat sur le coût moyen | — | 102,4 | — | 200,4 |
| Actions en circulation à la fin | 57 383 758 | 596,8 \$ | 58 096 958 | 587,8 \$ |

1. Les actions rachetées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ont retrouvé le statut d'actions autorisées et non émises. La Société comptabilise les actions rachetées à la date de transaction.

Conditions rattachées aux actions de catégorie A sans droit de vote et aux actions ordinaires

Les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote ont le droit de toucher un dividende privilégié cumulatif fixe annuel de 0,01 \$ par action. Après le versement d'un dividende privilégié cumulatif fixe annuel de 0,01 \$ sur chaque action de catégorie A sans droit de vote pour l'exercice considéré et chaque exercice précédent et le versement d'un dividende non cumulatif au même taux sur chaque action ordinaire pour l'exercice considéré, les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote et les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de toucher d'autres dividendes déclarés et versés du même montant, sans préférence ni distinction, ni priorité d'une action sur une autre.

Advenant la liquidation ou la dissolution de la Société, toutes les sommes de la Société disponibles aux fins de distribution aux détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires seront versées ou distribuées de manière égale, action pour action, aux détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote et aux détenteurs d'actions ordinaires, sans préférence ni distinction, ni priorité d'une action sur une autre.

Les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote ont le droit de recevoir un avis de convocation à toutes les assemblées des actionnaires et d'assister à ces dernières. Ils ne peuvent toutefois pas voter à ces assemblées, sauf dans la mesure permise par la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario et sous réserve des conditions décrites ci-après. Les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote, exerçant leur droit de vote séparément en fonction de leur catégorie distincte, sont habilités à élire : i) trois administrateurs ou ii) un cinquième du nombre total d'administrateurs de la Société, selon le nombre le plus élevé.

Les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir un avis de convocation à toutes les assemblées des détenteurs d'actions ordinaires, d'assister à ces dernières et d'y exercer leur droit de vote pour chaque action détenue, la seule restriction portant sur le droit d'élire certains administrateurs élus par les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote, comme il est décrit plus haut.

Les actions ordinaires peuvent être converties à tout moment, au gré de chaque détenteur d'actions ordinaires, en actions de catégorie A sans droit de vote, à parité numérique. Le nombre autorisé d'actions d'une catégorie ne peut être augmenté sans l'approbation des détenteurs d'au moins deux tiers des actions de chaque catégorie représentée qui ont voté lors de l'assemblée des actionnaires tenue afin d'examiner une telle hausse. Ni les actions de catégorie A sans droit de vote ni les actions ordinaires ne peuvent être modifiées de quelque manière que ce soit par voie de fractionnement, de regroupement, de reclassement, d'échange ni autrement, à moins que l'autre catégorie d'actions ne soit également modifiée au même moment, de la même manière et dans les mêmes proportions.

Si une offre visant l'achat des actions ordinaires est faite à la totalité ou à la quasi-totalité des détenteurs ou est requise par les lois applicables sur les valeurs mobilières ou par la Bourse de Toronto pour tous les détenteurs d'actions ordinaires en Ontario et que la majorité des actions ordinaires alors émises et en circulation sont remises et acceptées conformément à cette offre, les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront alors et par la suite droit à un vote par action à toutes les assemblées des actionnaires et, par la suite, les actions de catégorie A sans droit de vote seront désignées comme des actions de catégorie A. Le droit au vote susmentionné assorti aux actions de catégorie A sans droit de vote ne serait pas applicable dans le cas d'une offre visant à la fois l'achat des actions de catégorie A sans droit de vote et l'achat d'actions ordinaires au même prix par action et selon les mêmes modalités.

Ce qui précède constitue un résumé de certaines conditions rattachées aux actions de catégorie A sans droit de vote de la Société. Il y a lieu de se reporter aux statuts de modification datés du 15 décembre 1983 de la Société pour connaître le texte intégral de ces conditions, qui se trouvent sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Au 2 janvier 2021, la Société avait des dividendes déclarés et payables aux détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires d'un montant de 70,5 millions de dollars (2019 – 70,0 millions) au taux de 1,1750 \$ par action (2019 – 1,1375 \$ par action).

Le 17 février 2021, le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende de 1,1750 \$ par action payable le 1^{er} juin 2021 aux actionnaires inscrits aux registres en date du 30 avril 2021.

Les dividendes déclarés se sont élevés à 4,5875 \$ par action en 2020 (2019 – 4,2500 \$).

L'effet de dilution des options sur actions des employés est de 193 302 (2019 – 66 921).

27. Paiements fondés sur des actions

Les régimes de paiements fondés sur des actions de la Société sont exposés ci-dessous.

Options sur actions

La Société a attribué à certains employés des options sur actions attribuées en conjonction avec des droits à l'appréciation d'actions, ce qui leur permet d'exercer leurs options sur actions et de souscrire des actions de catégorie A sans droit de vote, ou d'échanger leurs options et de recevoir un paiement en trésorerie. Ce paiement en trésorerie est calculé comme étant la différence entre la juste valeur de marché des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date de l'échange et le prix d'exercice de l'option. Les droits sur les options sur actions s'acquièrent sur une période de trois ans. Toutes les options sur actions en circulation peuvent être exercées sur une période de sept ans. Au 2 janvier 2021 et au 28 décembre 2019, le nombre total d'actions de catégorie A sans droit de vote autorisées à être émises en vertu du régime d'options sur actions était de 3,4 millions.

Les transactions effectuées relativement aux options sur actions en 2020 et en 2019 se sont établies comme suit :

| | 2020 | | 2019 | |
|--|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|
| | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
| En circulation au début | 1 286 007 | 146,71 \$ | 1 026 545 | 144,91 \$ |
| Attribuées | 1 021 688 | 80,49 | 446 227 | 144,08 |
| Exercées et échangées ¹ | (134 521) | 121,08 | (134 928) | 121,07 |
| Frappées de déchéance | (227 846) | 129,88 | (51 837) | 155,13 |
| En circulation à la fin | 1 945 328 | 115,67 \$ | 1 286 007 | 146,71 \$ |
| Options sur actions pouvant être exercées à la fin | 620 716 | | 362 552 | |

1. Le prix de marché moyen pondéré des actions de la Société lorsque les options ont été exercées en 2020 était de 158,78 \$ (2019 – 146,73 \$).

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en circulation et pouvant être exercées au 2 janvier 2021.

| Fourchette des prix d'exercice | Options en circulation | | Options pouvant être exercées | |
|--------------------------------|---------------------------------|---|-------------------------------|-------------------------------|
| | Nombre d'options en circulation | Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée ¹ | Prix d'exercice moyen pondéré | Prix d'exercice moyen pondéré |
| 177,09 \$ | 212 402 | 5,17 | 177,09 \$ | — \$ |
| 156,29 | 199 160 | 4,17 | 156,29 | 156,29 |
| 144,35 | 362 716 | 6,16 | 144,35 | 144,35 |
| 129,14 à 129,92 | 189 899 | 2,81 | 129,63 | 129,63 |
| 80,49 à 99,72 | 981 151 | 7,08 | 80,98 | 85,67 |
| 80,49 à 177,09 \$ | 1 945 328 | 5,99 | 115,67 \$ | 134,85 \$ |

1. La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est exprimée en années.

Régimes d'unités d'actions au rendement et de parts au rendement

La Société attribue à certains de ses employés des unités d'actions au rendement dont les droits s'acquiescent généralement après trois ans. Pour chaque unité d'actions au rendement qu'il détient, le participant peut choisir de recevoir un paiement en trésorerie équivalant à la juste valeur de marché des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date fixée dans le régime d'unités d'actions au rendement, multiplié par un facteur établi selon des critères précis axés sur le rendement aux termes du régime d'unités d'actions au rendement et un modificateur du rendement global relatif pour les actionnaires.

CT REIT attribue des parts au rendement à certains de ses employés. Les droits de ces parts sont généralement acquis après trois ans. Chaque part au rendement accorde au participant le droit à un paiement en trésorerie équivalant à la juste valeur de marché des parts de CT REIT à la date fixée dans le régime de parts au rendement, multiplié par un facteur établi selon des critères précis axés sur le rendement aux termes du régime de parts au rendement.

La juste valeur des options sur actions et des unités d'actions au rendement à la fin de l'exercice a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et des hypothèses suivantes :

| | 2020 | | 2019 | |
|---|---------------------|-------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| | Options sur actions | Unités d'actions au rendement | Options sur actions | Unités d'actions au rendement |
| Cours de l'action à la fin de l'exercice (en \$ CA) | 167,33 \$ | 167,33 \$ | 140,63 \$ | 140,63 \$ |
| Prix d'exercice moyen pondéré ¹ (en \$ CA) | 117,99 \$ | s.o. | 146,80 \$ | s.o. |
| Durée de vie résiduelle attendue (en années) | 4,1 | 1,6 | 3,6 | 1,3 |
| Dividendes attendus | 3,0 % | 3,3 % | 4,0 % | 4,5 % |
| Volatilité attendue ² | 29,5 % | 35,6 % | 19,8 % | 18,3 % |
| Taux d'intérêt sans risque | 0,7 % | 0,5 % | 2,0 % | 2,1 % |

1. Reflète les déchéances attendues.

2. Reflète la volatilité historique sur une période comparable à la durée restante des options sur actions, ce qui ne correspond pas nécessairement aux résultats réels.

La détermination de la juste valeur ne prend pas en compte les conditions de service et les conditions de performance non liées au marché dont sont assorties les transactions.

Régimes d'unités d'actions différées et de parts différées

La Société offre des régimes d'unités d'actions différées à certains dirigeants et aux membres de son conseil d'administration. En vertu du régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants, les dirigeants admissibles peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leur prime annuelle sous forme d'unités d'actions différées. Le régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants prévoit également l'attribution d'unités d'actions différées discrétionnaires. En vertu du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs, les administrateurs admissibles peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Les unités d'actions attribuées en vertu des régimes d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants et des administrateurs sont réglées en trésorerie à la cessation d'emploi au sein de la Société ou de fonction au sein du conseil d'administration en fonction de la juste valeur de marché des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date de règlement.

CT REIT offre également un régime de parts différées à l'intention des membres de son conseil des fiduciaires. En vertu de ce régime, les fiduciaires admissibles peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires au titre de fiduciaire annuels sous forme de parts différées. Les parts différées sont réglées au moyen de l'émission d'un nombre équivalent de parts de CT REIT ou, au choix du fiduciaire, par un montant en trésorerie lorsque le fiduciaire quitte le conseil.

Régime de parts restreintes

CT REIT offre un régime de parts restreintes à ses dirigeants. Ces parts peuvent être émises à titre d'attributions discrétionnaires, ou les dirigeants peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur prime annuelle sous forme de parts restreintes. À la fin de la période d'acquisition des droits, qui est habituellement d'une durée de trois ans suivant la date d'attribution des parts (dans le cas des attributions discrétionnaires) et d'une durée de cinq ans suivant la date de paiement de la prime annuelle (dans le cas des primes différées), les dirigeants reçoivent un nombre équivalent de parts de CT REIT ou, à leur choix, un montant équivalent en trésorerie.

La Société conclut également des contrats dérivés sur actions afin de couvrir les paiements fondés sur des actions, et elle n'applique pas la comptabilité de couverture. La charge comptabilisée à l'égard de la rémunération fondée sur des actions se détaille comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|--|----------|---------|
| Charge découlant des transactions dont le paiement est fondé sur des actions | 115,5 \$ | 31,6 \$ |
| Effet des conventions de couverture | (82,1) | 4,9 |
| Total de la charge incluse dans le bénéfice net | 33,4 \$ | 36,5 \$ |

La valeur comptable du passif lié aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions au 2 janvier 2021 totalisait 172,9 millions de dollars (2019 – 86,7 millions).

La valeur intrinsèque de l'obligation au titre des avantages acquis au 2 janvier 2021 se chiffrait à 55,6 millions de dollars (2019 – 33,6 millions).

28. Produits

Le tableau suivant détaille les produits par secteur opérationnel à présenter.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | | | | | 2019 | | | | |
|--|-------------|---------------------|---------|-------------|-------------|-------------|---------------------|---------|-------------|-------------|
| | Détail | Services Financiers | CT REIT | Ajustements | Total | Détail | Services Financiers | CT REIT | Ajustements | Total |
| Vente de biens | 13 062,1 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 13 062,1 \$ | 12 708,3 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 12 708,3 \$ |
| Produits d'intérêts sur les créances sur prêts | 12,9 | 1 056,6 | — | (4,9) | 1 064,6 | 20,5 | 1 113,4 | — | (10,5) | 1 123,4 |
| Redevances et droits de licence | 50,0 | — | — | — | 50,0 | 55,4 | — | — | — | 55,4 |
| Services rendus | 21,1 | 152,1 | — | (3,7) | 169,5 | 19,4 | 178,0 | — | (2,4) | 195,0 |
| Produits locatifs | 471,1 | — | 53,7 | — | 524,8 | 401,5 | — | 51,6 | (0,8) | 452,3 |
| | 13 617,2 \$ | 1 208,7 \$ | 53,7 \$ | (8,6) \$ | 14 871,0 \$ | 13 205,1 \$ | 1 291,4 \$ | 51,6 \$ | (13,7) \$ | 14 534,4 \$ |

Le tableau suivant ventile les produits du secteur Détail.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|--|-------------|-------------|
| Canadian Tire | 8 639,5 \$ | 7 418,0 \$ |
| SportChek | 1 814,8 | 2 036,3 |
| Mark's | 1 213,2 | 1 274,3 |
| Helly Hansen ¹ | 541,9 | 554,2 |
| Division pétrolière | 1 358,7 | 1 894,5 |
| Autres et éliminations intersectorielles | 49,1 | 27,8 |
| | 13 617,2 \$ | 13 205,1 \$ |

1. Les produits d'Helly Hansen représentent des produits externes seulement. Les chiffres de la période précédente ont été retraités pour que leur présentation reflète la présentation de l'exercice considéré.

Principaux clients

La Société ne dépend pas d'un client en particulier.

29. Coûts des activités génératrices de produits

Les coûts des activités génératrices de produits comprennent les éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|---|------------|------------|
| Coût des ventes de stocks ¹ | 9 260,4 \$ | 9 116,8 \$ |
| Perte de valeur nette relative aux créances sur prêts | 405,9 | 409,5 |
| Charges financières sur les dépôts | 76,8 | 66,6 |
| Autres | 51,3 | 67,7 |
| | 9 794,4 \$ | 9 660,6 \$ |

1. Le coût des ventes de stocks comprend l'amortissement pour l'exercice clos le 2 janvier 2021 de 12,9 millions de dollars (2019 – 10,1 millions).

Les réductions de valeur des stocks comptabilisées au cours de l'exercice clos le 2 janvier 2021, en raison du fait que la valeur nette de réalisation est inférieure au coût, s'élevaient à 91,5 millions de dollars (2019 – 50,7 millions).

Les réductions de valeur des stocks comptabilisées au cours de périodes antérieures et reprises au cours de l'exercice clos le 2 janvier 2021 s'élevaient à 8,3 millions de dollars (2019 – 7,8 millions). Les réductions de valeur ont été reprises parce que les pertes réelles sont inférieures aux estimations.

Les réductions de valeur et les reprises sont incluses dans le coût des ventes de stocks.

30. Frais de vente, généraux et administratifs

Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|--|-------------------|-------------------|
| Charges liées au personnel | 1 429,8 \$ | 1 375,0 \$ |
| Occupation | 433,5 | 417,6 |
| Marketing et publicité | 301,9 | 312,8 |
| Amortissement des immobilisations corporelles et des immeubles de placement ¹ | 287,1 | 274,3 |
| Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation | 282,6 | 262,3 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 112,7 | 110,8 |
| Systèmes informatiques | 212,6 | 187,0 |
| Autres | 539,1 | 497,7 |
| | 3 599,3 \$ | 3 437,5 \$ |

1. Se reporter à la note 29 pour l'amortissement compris dans les coûts des activités génératrices de produits.

31. Charges financières nettes

Les charges financières nettes comprennent les éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|---|-----------------|-----------------|
| (Produits) financiers | (9,8) \$ | (21,5) \$ |
| (Produits) financiers sur les créances locatives | (5,8) | (6,1) |
| Charges financières | 173,9 | 187,3 |
| Charges financières sur les obligations locatives | 98,2 | 107,1 |
| | 256,5 \$ | 266,8 \$ |

32. Notes aux tableaux consolidés des flux de trésorerie

Les variations des passifs découlant d'activités de financement se composent des éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | | |
|--|--------------------------|-------------------|------------------------|
| | Obligations locatives | Dépôts | Dettes à long terme |
| Solde au début | 2 206,3 \$ | 2 444,2 \$ | 4 518,4 \$ |
| Variations résultant des flux de trésorerie : | | | |
| Paiement d'obligations locatives (sur le capital) | (367,9) | — | — |
| Variation des dépôts | — | 1 061,0 | — |
| Émission de titres d'emprunt à long terme | — | — | 1 180,0 |
| Remboursement sur la dette à long terme | — | — | (1 450,4) |
| Émission d'emprunts hypothécaires | — | — | 18,6 |
| Remboursement d'emprunts hypothécaires | — | — | (0,4) |
| Paiement des coûts de transaction liés à la dette à long terme | — | — | (2,8) |
| Total des variations résultant des flux de trésorerie liés aux activités de financement | (367,9) | 1 061,0 | (255,0) |
| Variations sans contrepartie de trésorerie : | | | |
| Nouveaux contrats de location, désactualisation, écart de change et autres | 388,1 | — | (1,0) |
| Amortissement de la commission de courtage | — | 4,5 | — |
| Amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt | — | — | 3,8 |
| Solde à la fin | 2 226,5 \$ | 3 509,7 \$ | 4 266,2 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | | |
|--|--------------------------|-------------------|------------------------|
| | Obligations locatives | Dépôts | Dettes à long terme |
| Solde au début | — \$ | 2 471,2 \$ | 4 553,9 \$ |
| Variations résultant des flux de trésorerie : | | | |
| Paiement d'obligations locatives (sur le capital) | (313,3) | — | — |
| Variation des dépôts | — | (30,8) | — |
| Émission de titres d'emprunt à long terme | — | — | 560,4 |
| Remboursement sur la dette à long terme | — | — | (500,0) |
| Émission d'emprunts hypothécaires | — | — | 10,9 |
| Remboursement d'emprunts hypothécaires | — | — | (0,3) |
| Paiement des coûts de transaction liés à la dette à long terme | — | — | (2,6) |
| Total des variations résultant des flux de trésorerie liés aux activités de financement | (313,3) | (30,8) | 68,4 |
| Variations sans contrepartie de trésorerie : | | | |
| Ajustement transitoire au titre d'IFRS 16 | 2 346,3 | — | (108,0) |
| Nouveaux contrats de location, désactualisation et autres | 101,3 | — | — |
| Acquisition par l'entremise de regroupements d'entreprises | 74,1 | — | — |
| Écart de change | (2,1) | — | — |
| Amortissement de la commission de courtage | — | 3,8 | — |
| Amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt | — | — | 4,1 |
| Solde à la fin | 2 206,3 \$ | 2 444,2 \$ | 4 518,4 \$ |

32.1 Trésorerie et placements négociables détenus en réserve

La trésorerie et les placements négociables comprennent les réserves que détiennent les Services Financiers en vue de soutenir les liquidités et les exigences réglementaires. Au 2 janvier 2021, les réserves que détenaient les Services Financiers totalisaient 398,3 millions de dollars (2019 – 347,4 millions) et comprenaient la trésorerie soumise à restrictions dont il est question à la note 7 et les placements à court terme.

33. Instruments financiers

33.1 Juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs ont été déterminées aux fins d'évaluation et de présentation d'informations à fournir selon les méthodes énumérées ci-dessous :

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créances sur prêts, de la dette bancaire, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, des titres d'emprunt à court terme et des emprunts de la Société se rapproche de leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme ou parce que ce sont des dérivés, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

La valeur comptable des créances à long terme et autres actifs se rapproche de leur juste valeur, parce que les taux d'intérêt utilisés pour évaluer la valeur comptable se rapprochent des taux d'intérêt actuels du marché ou parce que ce sont des dérivés, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers reflète le risque de crédit de la Société et des contreparties, le cas échéant.

Placements dans les titres d'emprunt

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs est déterminée par référence à leur cours acheteur de clôture ou au cours du courtier à la date de clôture. Pour les placements qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs, la Société détermine les justes valeurs à l'aide d'une combinaison de modèles fondés sur les flux de trésorerie actualisés, de la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des prix de marché observables existent et d'autres modèles d'évaluation.

Dérivés

La juste valeur d'un contrat de change à terme est évaluée en actualisant la différence entre le prix à terme contractuel et le prix à terme en cours pour la durée à courir jusqu'à l'expiration du contrat en utilisant un taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État).

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et des swaptions reflète les montants estimatifs que la Société devrait recevoir ou payer si elle mettait fin aux contrats à la date d'évaluation, et elle est déterminée par un évaluateur externe au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des dérivés sur actions est déterminée par référence aux fluctuations du cours des actions, ajusté pour tenir compte des intérêts, selon les taux d'intérêt du marché propres aux modalités des contrats dérivés sous-jacents.

Instrument financier rachetable

Le 1^{er} octobre 2014, la Banque Scotia a acquis auprès de la Société une participation de 20,0 pour cent dans les activités des Services Financiers pour un produit de 476,8 millions de dollars, déduction faite des coûts de transaction de 23,2 millions. Dans le cadre de la transaction, la Banque Scotia a obtenu l'option de vendre la totalité de sa participation et d'exiger de la Société qu'elle la rachète à tout moment au cours des six mois suivant le dixième anniversaire de la transaction. Cette obligation donne lieu à un passif pour la Société (l'« instrument financier rachetable »), qui est comptabilisé dans les bilans consolidés de la Société dans les autres passifs à long terme. Le prix d'achat sera fondé sur la juste valeur des activités des Services Financiers et de la quote-part de la Banque Scotia des activités des Services Financiers à ce moment.

L'instrument financier rachetable a été initialement comptabilisé à un montant de 500,0 millions de dollars et est par la suite évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net au cours de la période pendant laquelle elles surviennent. Les évaluations subséquentes de la juste valeur de l'instrument financier rachetable sont calculées au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés en fonction des bénéfices attribuables aux activités des Services Financiers, ajustés pour tenir compte des bénéfices non distribués et de la quote-part de la Banque Scotia. La Société estime les bénéfices annuels futurs pour la période des prévisions, en prenant en compte une valeur finale calculée en actualisant les données de l'année finale à perpétuité. Le taux de croissance appliqué à la valeur finale est fondé sur une estimation des activités des Services Financiers axée sur le secteur d'activité. Le taux d'actualisation reflète le coût des capitaux propres des activités des Services Financiers et est fondé sur les taux du marché attendus, ajustés pour tenir compte du profil de risque des activités. L'évaluation de la juste valeur est effectuée chaque trimestre au moyen d'estimations et de jugements internes auxquels s'ajoutent des données provenant d'un tiers, au besoin. Cette évaluation à la juste valeur récurrente est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (se reporter à la note 33.2).

33.2 Juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés selon la hiérarchie des justes valeurs

La Société utilise une hiérarchie des justes valeurs afin de catégoriser les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers. Les niveaux sont les suivants :

- Niveau 1 – Données d'entrée correspondant à des prix cotés non ajustés d'instruments identiques sur des marchés actifs;
- Niveau 2 – Données d'entrée autres que les prix cotés du niveau 1, mais observables pour l'actif ou le passif de façon directe ou indirecte;
- Niveau 3 – Données d'entrée non fondées sur des données d'entrée observables sur le marché.

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à la juste valeur et classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

| (en millions de dollars canadiens) | | 2020 | | 2019 | |
|--|--|--------|---------|--------|-------|
| | Catégorie | Niveau | | Niveau | |
| Créances clients et autres débiteurs | Juste valeur par le biais du résultat net ¹ | 2 | 69,8 \$ | 2 | 12,1 |
| Créances clients et autres débiteurs | Instruments de couverture efficaces | 2 | 0,2 | 2 | 9,1 |
| Créances à long terme et autres actifs | Juste valeur par le biais du résultat net ¹ | 2 | 28,2 | 2 | — |
| Créances à long terme et autres actifs | Instruments de couverture efficaces | 2 | 14,4 | 2 | 42,9 |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | Juste valeur par le biais du résultat net ¹ | 2 | 25,6 | 2 | 9,2 |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | Instruments de couverture efficaces | 2 | 93,7 | 2 | 19,1 |
| Instrument financier rachetable | Juste valeur par le biais du résultat net | 3 | 567,0 | 3 | 567,0 |
| Autres passifs à long terme | Juste valeur par le biais du résultat net ¹ | 2 | 2,2 | 2 | 0,4 |
| Autres passifs à long terme | Instruments de couverture efficaces | 2 | 8,2 | 2 | 5,2 |

1. Lié aux dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture.

Aucun transfert n'a été effectué entre les catégories en 2020 et en 2019.

Variations de l'évaluation de la juste valeur des instruments classés au niveau 3

Les instruments financiers de niveau 3 comprennent un instrument financier rachetable.

Au 2 janvier 2021, la juste valeur de l'instrument financier rachetable était estimée à 567,0 millions de dollars (2019 – 567,0 millions). La détermination de la juste valeur de l'instrument financier rachetable requiert un jugement important de la part de la direction. Se reporter à la note 2 des présents états financiers consolidés pour plus d'information.

33.3 Évaluation à la juste valeur des placements, de la dette et des dépôts

L'évaluation à la juste valeur des placements, de la dette et des dépôts est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (se reporter à la note 33.2). Le tableau suivant présente la juste valeur des placements, de la dette et des dépôts de la Société par rapport à leur valeur comptable.

| (en millions de dollars canadiens) | Au 2 janvier 2021 | | Au 28 décembre 2019 | |
|------------------------------------|-------------------|--------------|---------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Placements à court terme | 643,0 \$ | 642,3 \$ | 201,7 \$ | 201,7 \$ |
| Placements à long terme | 146,2 | 146,1 | 138,9 | 139,5 |
| Dette à long terme | 4 266,2 | 4 593,3 | 4 518,4 | 4 711,7 |
| Dépôts | 3 509,7 | 3 613,3 | 2 444,2 | 2 459,0 |

L'écart entre la juste valeur et la valeur comptable (excluant les coûts de transaction, qui sont inclus dans la valeur comptable de la dette) est attribuable à la variation des taux d'intérêt du marché pour des instruments semblables. La juste valeur est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs connexes au moyen des taux d'intérêt actuels du marché pour des éléments présentant un risque semblable.

33.4 Éléments des produits, des charges, des profits ou des pertes

Le tableau suivant présente certains montants des produits, des charges, des profits ou des pertes découlant des instruments financiers qui ont été comptabilisés en résultat net ou en capitaux propres.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|---|---------|-----------|
| (Pertes nettes) profits nets sur les éléments suivants : | | |
| Instruments financiers désignés comme étant/classés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹ | 71,0 \$ | (20,5) \$ |
| Produits (charges) d'intérêts : | | |
| Total des produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net | 1 074,4 | 1 144,8 |
| Total des charges d'intérêts calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net | (247,7) | (261,7) |
| Charges de commissions liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net : | | |
| Autres charges de commissions | (16,5) | (9,8) |

1. Exclut les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie, qui sont des relations de couvertures efficaces et sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

33.5 Dérivés désignés comme instruments de couverture

Le tableau suivant présente l'efficacité des relations de couverture et les montants reclassés de la réserve de couverture au résultat net.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | | |
|------------------------------------|---|---|--|
| | Profits (pertes) de couverture de la période considérée comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | Montants reclassés en résultat net | |
| | | Montant lié à l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net | Poste du résultat net touché par le reclassement |
| Risque de change | (41,4) \$ | (1,5) \$ | Autres charges (produits) |
| Risque de taux d'intérêt | (62,6) \$ | 5,3 \$ | Charges financières nettes |

| (en millions de dollars canadiens) | 2019 | | |
|------------------------------------|---|---|--|
| | Profits (pertes) de couverture de la période considérée comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | Montants reclassés en résultat net | |
| | | Montant lié à l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net | Poste du résultat net touché par le reclassement |
| Risque de change | (73,7) \$ | (1,8) \$ | Autres (produits) |
| Risque de taux d'intérêt | (29,8) \$ | 2,6 \$ | Charges financières nettes |

Le tableau suivant présente un rapprochement des couvertures de flux de trésorerie, déduction faite de l'impôt, par rapport à la comptabilité de couverture.

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|---|-------------------|-----------|
| Solde au début | (28,3) \$ | 92,0 \$ |
| Variations de la juste valeur : | | |
| <i>Risque de change</i> | | |
| Instruments de couverture conclus pour les couvertures de flux de trésorerie faisant l'objet d'un ajustement de base | (40,5) | (72,0) |
| Instruments de couverture conclus aux fins de couverture des flux de trésorerie ne faisant pas l'objet d'un ajustement de base | (0,9) | (1,7) |
| <i>Risque de taux d'intérêt</i> | | |
| Instruments de couverture conclus aux fins de couverture des flux de trésorerie ne faisant pas l'objet d'un ajustement de base | (46,3) | (4,4) |
| Coût différé de la couverture ne faisant pas l'objet d'un ajustement de base – valeur temps d'une option relativement à des éléments couverts liés à un intervalle de temps | (16,3) | (25,4) |
| Montant reclassé en résultat net : | | |
| Risque de change | (1,5) | (1,8) |
| Risque de taux d'intérêt | 5,3 | 2,6 |
| Montant reclassé dans les actifs non financiers : | | |
| Risque de change | (40,4) | (67,6) |
| Impôt sur les fluctuations des réserves au cours de l'exercice | 37,1 | 45,5 |
| Montant attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 8,7 | 4,5 |
| Solde à la fin | (123,1) \$ | (28,3) \$ |

34. Garanties et engagements

Garanties

Dans le cours normal des activités, la Société conclut plusieurs ententes dont certaines caractéristiques peuvent correspondre à la notion de garantie. Une garantie est définie comme une entente (y compris les engagements d'indemnisation) en vertu de laquelle la Société est tenue de verser des sommes au bénéficiaire de la garantie en raison : i) de changements du taux d'intérêt, du taux de change, du prix d'une valeur mobilière ou d'une marchandise, de l'indice ou d'une autre variable se rapportant à l'actif, au passif ou au titre de capitaux propres du bénéficiaire de la garantie; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; iii) du manquement d'un tiers à payer sa dette à l'échéance.

La Société a donné les garanties importantes suivantes à des tiers :

Lettres de garantie

Franchise Trust, entité juridique commanditée par une banque indépendante, accorde à certains marchands des prêts pour leurs achats de stocks et d'immobilisations pour leur magasin Canadian Tire. Tout en consolidant Franchise Trust dans les présents états financiers, la Société s'est entendue pour que plusieurs importantes banques canadiennes fournissent des lettres de garantie à Franchise Trust afin d'améliorer la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux marchands. Franchise Trust peut aussi tirer des montants sur ces lettres de garantie afin de couvrir les insuffisances liées à certains frais connexes qui lui sont dus. Dans tous les cas où un montant est tiré sur une lettre de garantie, la Société a consenti à rembourser les montants ainsi tirés à la banque qui a émis la lettre de garantie. La Société n'a inscrit aucun passif à l'égard de ces montants, en raison de la qualité du crédit des prêts aux marchands et de la nature de la sûreté sous-jacente, qui est constituée des stocks et des immobilisations corporelles des marchands emprunteurs. Dans le cas improbable où toutes les lettres de garantie seraient tirées en totalité et en même temps, le paiement maximal que devrait verser la Société en vertu de cette obligation de rembourser s'élèverait à 71,9 millions de dollars en date du 2 janvier 2021 (2019 – 115,4 millions).

La Société a obtenu des lettres de crédit documentaire et de garantie d'une somme globale de 28,7 millions de dollars (2019 – 42,2 millions) relativement à l'importation de stocks de marchandises et à l'exécution de diverses activités immobilières.

Cessions d'entreprises et d'immobilisations

Aux termes d'ententes visant la cession, en totalité ou en partie, d'une entreprise ou d'une immobilisation, la Société a consenti à verser aux acquéreurs des indemnités au titre de réclamations résultant de son exploitation passée, y compris en ce qui a trait à la réparation des dommages causés à l'environnement, en plus d'indemnités liées au manquement à des clauses restrictives et à la violation de déclarations de responsabilité et de garanties. D'ordinaire, les parties ayant conclu l'entente fixent la durée maximale et le montant plafond de ces indemnités. La nature de ces engagements d'indemnité rend impossible l'estimation du passif éventuel maximal que la Société pourrait devoir payer à des tiers. Jusqu'ici, la Société n'a versé aucune indemnité importante aux termes de ces ententes et n'a pas inscrit de montant à ce titre dans les états financiers consolidés.

Garanties à l'égard d'ententes de location

La Société a des garanties à l'égard d'ententes de location liées à certains magasins franchisés advenant le cas où les franchisés ne seraient plus en mesure d'honorer leurs obligations locatives restantes. Ces ententes de location expirent à différentes dates jusqu'en novembre 2023. Le montant maximal que la Société pourrait être tenue de payer en vertu de ces ententes s'élevait à 1,8 million de dollars (2019 – 2,5 millions). De plus, la Société pourrait devoir effectuer des paiements en vertu de loyers conditionnels, d'impôts fonciers ou de frais afférents aux zones communes. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers consolidés au titre de ces ententes de location.

Garanties financières de tiers

La Société a garanti les dettes de certains marchands. Ces garanties financières de tiers prévoient que si les marchands omettent d'effectuer les remboursements sur leurs emprunts aux dates prévues, la Société doit se charger d'effectuer les remboursements. La majorité de ces garanties financières de tiers sont assorties d'expirations allant jusqu'en janvier 2023. En vertu de ces garanties financières, un montant de 11,0 millions de dollars (2019 – 11,5 millions) a été émis au 2 janvier 2021.

La Société a conclu des accords de rachat de stocks de marchandises détenus par les franchisés dans l'éventualité où les banques procéderaient à la saisie d'un franchisé. La durée des garanties varie de moins de un an à la durée du contrat de franchise sous-jacent donné. Au 2 janvier 2021, l'exposition maximale de la Société se chiffrait à 30,7 millions de dollars (2019 – 52,4 millions).

Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers consolidés à l'égard de ces garanties et ces accords de rachat.

Indemnisation des prêteurs et des agents aux termes de facilités de crédit

Dans le cours normal des activités, la Société a convenu d'indemniser ses prêteurs aux termes de diverses facilités de crédit des frais et des pertes supplémentaires qui découleront de modifications de nature législative ou réglementaire et qui ont trait à toute poursuite qui pourrait être intentée contre eux relativement à l'utilisation du produit du prêt. D'ordinaire, les indemnisations s'appliquent sur la durée des facilités de crédit et ne sont assujetties à aucun plafond quant à l'obligation éventuelle maximale. Jusqu'ici, la Société n'a versé aucune indemnisation importante aux termes de ces ententes et n'a pas inscrit de montant à ce titre dans les états financiers consolidés.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal des activités, la Société conclut d'autres ententes d'indemnisation avec des contreparties à l'occasion de transactions prenant, entre autres, la forme de transactions de crédit-bail, d'ententes de prestation de services, de conventions de placement, de transactions de titrisation, de dédommagements des fiduciaires aux termes d'un acte de fiducie relativement à l'extinction de titres d'emprunt en circulation dans le public, d'ententes d'indemnisation des administrateurs et des dirigeants, de conventions de blocage de titres, de clauses de révision des prix, de ventes d'actifs (autres que les cessions d'entreprises susmentionnées) et d'ententes conclues avec Franchise Trust dont il a été question précédemment. Ces ententes d'indemnisation prévoient que la Société indemnise les contreparties de certains montants et des frais engagés, y compris les frais découlant de modifications de nature législative ou réglementaire (y compris la législation fiscale), des réclamations qui pourraient être déposées contre les contreparties dans le cadre de litiges ou des sanctions prévues par la loi qui pourraient les frapper par suite de ces transactions.

Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient en fonction du contrat et ne précisent pas la limite du passif éventuel maximal. Jusqu'ici, la Société n'a versé aucune somme importante aux termes de telles ententes et n'a pas inscrit de montant à ce titre dans les états financiers consolidés.

L'exposition de la Société au risque de crédit relatif aux garanties mentionnées ci-dessus est présentée à la note 5.

Engagements en capital

Au 2 janvier 2021, la Société avait des engagements en capital visant l'acquisition d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles pour un coût total d'environ 263,9 millions de dollars (2019 – 201,5 millions).

35. Parties liées

Martha Billes est l'actionnaire majoritaire de la Société; elle est la propriétaire véritable, elle contrôle ou elle dirige environ 61,4 pour cent des actions ordinaires de la Société par l'intermédiaire de deux sociétés fermées, soit Tire 'N' Me Pty. Ltd. et Albikin Management Inc.

Les transactions avec les membres du conseil d'administration de la Société qui sont également des marchands ont représenté moins de un pour cent des produits totaux de la Société et étaient conformes à la politique mise en place par la Société s'appliquant à tous les marchands. Les autres transactions avec des parties liées, telles que définies par les normes IFRS, ont été négligeables au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente la rémunération des membres du conseil d'administration et des principaux dirigeants de la Société (le chef de la direction, le chef des finances et certains autres hauts dirigeants).

| (en millions de dollars canadiens) | 2020 | 2019 |
|--|---------|---------|
| Salaires et avantages du personnel à court terme | 14,4 \$ | 16,1 \$ |
| Paiements fondés sur des actions et autres | 31,0 | 13,3 |
| | 45,4 \$ | 29,4 \$ |